

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, ...

Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1901, 69 volumes complets divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquelles ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte par erreur, la date de 1819 ; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de : *Mémoires de la Société Royale*, etc.; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

La quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait, au 1er novembre 1900, trente-huit volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1852 ; le XXXVIIIe et dernier porte la date de 1900. Cette série est close.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau-forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une, le trente-troisième en a trois, le trente-quatrième, le trente-cinquième, le trente-sixième, le trente-septième et le trente-huitième n'en n'ont pas.

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

Une nouvelle table a été insérée dans le tome XXXVII.

A partir du volume publié en 1901, commence la 5e série des *Mémoires*. — Ce premier tome contient quatre planches.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

5e Série des Travaux de la Société

Deuxième

TOME ~~PREMIER~~

72e volume de la collection

ORLÉANS
IMPRIMERIE AUGUSTE GOUT ET Cie
PASSAGE DU LOIRET

1902

LE SIÈGE DE L'ACADÉMIE

POÈME HÉROÏ-COMIQUE DU D[r] LHUILLIER

Publié avec des notes, par Ch. Cuissard

Séance du 7 mars 1902

Vous me permettrez, à propos de nos élections, de vous signaler un évènement intéressant, qui se produisit, au sein de notre Société scientifique et littéraire, en février 1837.

C'était l'époque la plus florissante, puisque chaque membre prenait l'engagement et tenait à honneur « de lui offrir, chaque année, un travail de sa composition. »

Or, à cette date, avaient lieu les élections annuelles pour neuf places vacantes. Il se présenta trente-sept candidats : sept pour l'Agriculture, douze pour la Médecine, onze pour les Lettres et enfin sept pour les Arts.

La lutte fut active, on le comprend, chaque titulaire voulant affirmer le succès de son protégé, et deux séances durent être consacrées aux élections. Aussi le résultat final excita-t-il quelques colères chez les candidats évincés. L'esprit guépin de nos Orléanais saisit avec empressement cette excellente occasion de se montrer. Une satire manuscrite, en vers, portant pour titre : « Les Candidats aux fines herbes », fut adressée par la poste, sous le timbre d'Orléans, à plusieurs membres de la Société, et, dans la séance du 17 février, un membre la signala et demanda que « mention en fût faite au procès-verbal, sans aucun commentaire. »

Cette pièce, qui comprend 62 vers, fut faite par « Des Blagueurs au café. » Son intérêt est purement historique, bien qu'elle soit écrite avec une verve fortement caustique.

Le dépit des candidats vaincus dans cette lutte de géants ne se borna pas à cette boutade humoristique. Lhuillier, docteur en médecine, qui s'était présenté, sans succès, aux élections, voulut braver sa défaite et chanta sa lutte dans un poème héroï-comique, intitulé : « Le siège de l'Académie. » Ses vers pétillants d'esprit, se lisent avec un véritable plaisir et font revivre ce combat homérique, qui passionna toute notre ville pendant quelques jours.

Cette double page de notre histoire locale, que j'ai trouvée dans le manuscrit 1386 de notre Bibliothèque, mérite de figurer parmi nos Mémoires, dans le but de rappeler le souvenir littéraire de ces temps si éloignés.

Ch. Cuissard.

I

Liste des candidats arrêtée le 20 janvier 1837.

(Les noms en italiques désignent ceux qui furent élus le 3 février suivant).

1) Agriculture : *de Mainville*, *de Beauregard*, Cournol, Dulong, Corbin, Langlois, Curet de Khéromain.

2) Médecine : *Le Page*, *Denis*, *Payen*, Mouroux, Méricourt, Langlois, Peyrot, Lucas, Latour, Boulongue, Corbin, Lhuillier.

3) Lettres : Lottin, Boucher de Molandon, *Lecomte*, Lemolt-Phalary, Dupuis, Aug. Johanet, Boyard, Champigneau, Lafontaine, Garnier-Dubreuil, Chigaray.

4) Arts : Lottin, *Petit*, de Méricourt, Legroux, Dubin, de Champcourtois, *Salmon*.

II

LES CANDIDATS AUX FINES HERBES

Dans un coin retiré, tout près du Sanitas,
Existe un corps savant en ses doctes ébats.
Ses rangs sont éclaircis, car de neuf nouveaux membres
Il doit se recruter. L'intrigue, comme aux Chambres,
En prônant Pierre ou Paul, dénigre un concurrent
Et l'aristocratie marche seule en avant.
Des noms sont à classer, et dans l'agriculture
Plus d'un se dit savant, enfant de la nature,
Et qui distingue à peine un poireau d'un navet.
C'est un comte, un marquis, et voilà le plus net.
Les médecins, entre eux disputant de science,
En faveur des anciens font pencher la balance ;
Les jeunes se remuent et de leurs quatre pieds
Font feu, pour arriver sur les savants trépieds.
Jusqu'au docte Payen, opérateur insigne,
Qui de ce grand préfet a conservé la mine ;
Il se croit un artiste et *jugeur* de dessin,
Et l'on voit, en son sac, crayons et mie de pain.
Au nombre des lettrés on voit Père Lottin,
Un président usé fut son premier parrain.
De ce singulier choix démêlez-vous la cause ?
Il craint quatre-vingt-dix, votes, discours et glose,
Que ne lui donnait-il son vieil ABCD ?
Voilà de rapsodies le seul prix mérité.
Ce n'est pas tout encore, et le même légiste
D'un vrai crin-crin criard ose faire un artiste.
Quel est donc ce Pimpant, dans un cabriolet,
Visiteur apprêté ? C'est un des Sous-Préfet,
Berné par le clergé traitant de faribole
L'ouvrage si pieux du tartufe Zanole.
On voit bien que son chef, malgré le règlement,
Par titre et par honneur votera doublement.
Les Lettres, disait-on, voulaient l'indépendance,
C'est aujourd'hui ragot, sotte jurisprudence.
Ainsi va maintenant. De Molandon Boucher
Se jette dans les rangs ; vrai tête de rocher,
Il sue *Orléanais* et la vieille *Gazette*.
Mais qui donc veut sa place et quel est ce poète ?

C'est mons de Phalary, qui d'un réquisitoire
Vous lira quelquefois le trop bouffon grimoire.
Le croirait-on enfin ? Voici le Proviseur, (1)
Parlant grec et latin, comme un restaurateur.
On oublia Fleury et sa lettre si plate ;
Ce jeune homme, en rampant, s'est-il cassé la patte ?
De profundis aussi pour ce vrai Bousingaut,
Qui se trouve accolé à cet autre nigaud.
Occupons-nous des arts et laissons la Sicile,
C'est des désappointés le refuge et l'asile,
Toujours la rime en *in*, je vous l'avais bien dit,
On se glisse partout, quand on est si petit.
J'y vois un physicien, aidé d'un microscope,
Suivi d'un charlatan, grand faiseur d'horoscope,
Qui, tâtant le poignet à tous les bric-à-brac,
Sait les saigner à blanc. Adieu, monsieur de Crac.
Se dessine plus loin la douane en musique ;
Mais, pour crier, hélas ! manque-t-il de pratique ?
Pour être sage un peu, pauvre porte-crayon,
Il faudrait à ta tête un *o* comme à ton nom ;
Car ton mince rival en esprit, en peinture,
Se rit de ton échec et se dit : C'est nature...
Après bien des combats, de tous ces concurrens
Le scrutin fait justice et bien peu sont contens.

DES BLAGUEURS AU CAFÉ.

Février, 1837.

(1) Lecomte.

LE SIÈGE DE L'ACADÉMIE

POÈME HÉROI-COMIQUE

Dans un quatier lointain, où règne le silence,
S'élève une maison d'assez mince apparence,
Auguste sanctuaire, où tout ce qu'Orléans
Renferme d'érudits, d'auteurs et de savans,
Vient, tous les quinze jours, s'assembler aux lumières
Et parler longuement sur toutes les matières,
Jusqu'à l'heure où, repu de science et de savoir,
Gravement on se quitte en se disant : bonsoir.
Trop heureuse cité, tu n'as pas de rivale !
Car, même dans Paris, dans cette capitale,
Rendez-vous des savants, de tous points accourus,
On en compte quarante et jamais un de plus ;
Et toi, dans tes seuls murs, et contre toute attente,
Des grands hommes le nombre a dépassé cinquante.
Cinquante... qu'ai-je dit ? Souvenirs déchirans,
J'oubliais que la mort, éclaircissant les rangs,
A sur neuf immortels porté sa main immonde ;
Mais, a dit un poëte : Ils étaient de ce monde
Où les plus beaux esprits ont un pire destin,
Comme la fleur des champs ils n'ont vu qu'un matin.
Que t'importe, Orléans ! Ris de cette hécatombe ;
Il te naît deux savans, quand un savant succombe.
Depuis ce certain soir, où, d'un vœu solennel,
Pour remplacer les morts, on a fait un appel,
Quel mouvement ! La ville a pris ses airs de fête.
Tout habillés de noir, des pieds jusqu'à la tête,
Regarde ces Messieurs, qui marchent à grands pas,
Et poussés et poussant, ce sont des candidats.
Chez tous les immortels tour à tour ils se glissent ;
Sonnettes et marteaux à la fois retentissent.
La cuisinière allant, venant, toujours debout,
Laisse, sans y penser, dessécher son ragout :
Aussi, dans son dépit, quand on frappe à la porte,
Elle y court, en disant : Que le diable t'emporte !
Tant de solliciteurs arpentent le terrain,
S'agitant, bourdonnant, qu'on dirait un essaim
Parcourant la campagne, ou bien la fourmillière
De son logis détruit émigrant tout entière.

Ma foi, si de ces gens chacun d'eux est savant,
A ma ville d'honneur j'en fais mon compliment ;
En voyant en tous lieux la foule qui se rue,
D'Orléans on dira : L'esprit y court la rue.

De plusieurs candidats esquissons à grands traits,
Dans quelques vers malins, les fidèles portraits.
Peyrot (1) ouvre la marche, avec ses sages-femmes ;
Pour amollir les cœurs, il compte sur ces Dames.
Plus loin, je vois Lhuillier, (2) surnommé le taquin ;
Pour escorte il a pris son curieux mannequin.
Gare, gare, voilà le modeste Le Page, (3)
Qui, pour venir plus vite, arrive en équipage,
Que traîne à pas comptés un superbe cheval,
Issu de Rossinante et presque son égal.
Méricourt (4) y prétend, comme étant chose antique.
Voyez-vous celui-ci, de boutique en boutique ?
Il court de tous côtés, cherchant des bric-à-brac,
Du règne d'Henri deux ou du temps de Pibrac.
Amateur du gothique, il espère, à ce titre,
Dans cette Académie avoir voix au chapitre.
Voilà Mouroux (5); c'est lui dont le fécond cerveau
Mit au monde un enfant mort, hélas ! au berceau.
Marguillier, le dimanche, il fait une prière
Pour le salut des morts que, docteur, il enterre.
A ce nez colossal, qui de loin m'apparaît,
J'ai reconnu Latour (6), le héros du piquet.

(1) Professeur d'accouchement pour les sages-femmes à l'hôpital, demeurant rue Meslée.

(2) Docteur en chirurgie, chargé d'un cours particulier d'anatomie à l'Hôtel-Dieu, rue Saint-Maclou, auteur de plusieurs Mémoires. Il a fait l'acquisition de la pièce anatomique Auzou (*s*) (A).

(3) François-Albin, né en 1788, mort en 1874, vaccinateur à la salle Petit, les mercredis et samedis, rue de la Bretonnerie, 23. Il était médecin des pauvres, musicien et mathématicien il écrivit plusieurs Mémoires (*s*).

(4) Legros de Méricourt, rue du Coulon, 11, connu pour son goût pour les meubles antiques. Il présenta au Conseil général du Loiret un « Projet de colonisation des aliénés ». Orléans, 1843, 22 p. in-8.

(5) Charles-Félicité, rue Saint-Victor, a publié un ouvrage (*s*).

(6) Neveu du célèbre médecin Dominique Latour, marché Porte-Renard, auteur de quelques Mémoires (*s*).

(A) La lettre *s* indique que les ouvrages annoncés se trouvent dans les volumes publiés par la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans*, d'après la table du volume XXXVII.

Mais, quelle odeur d'encens dans les airs répandue,
Vous saisissant le nez, vient embaumer la rue ?
Dieu sortit-il de son temple, et la procession
Fait-elle de nouveau son apparition ?
C'est le docte Corbin, (1) que son oncle accompagne ;
Pour quêter quelques voix tous deux sont en campagne ;
Ce prêtre respectable est bien sourd aujourd'hui,
Qu'importe ? il parlera, l'autre entendra pour lui.
Quel est ce candidat, dont la main est armée
D'un réchaud qui dégage une épaisse fumée ?
On le nomme Lucas (2) ; comme habile docteur,
Parmi les charbonniers il est fort en honneur.
Pendant le choléra, c'est lui dont la science
Des brasiers enflammés éprouvait la puissance,
Et, pour guérir le mal, au milieu des chaleurs,
Empestait son quartier de fétides vapeurs ;
Et si, malgré ses soins, de nouvelles victimes
Succombaient chaque jour, de cinquante centimes
Il fit en peu de temps augmenter le charbon :
A quelque chose au moins son remède fut bon.
Après eux, on peut voir accourir à la file
De bien d'autres encore une troupe mobile.
D'abord, les deux Lottin (3), infortuné Duo,
Qui fléchit sous le poids de quatre in-octavo.
Payen (4), qui, pour entrer dans cette académie,
Par un chemin facile, a pour lui le génie :
Bien vite expliquons-nous, pour éviter l'erreur,
Et disons que Lacave (5) est son chaud protecteur.
Champigneau (6), conseiller, dont la rude férule
Ne consulte aucun rang. Fier de sa particule,

(1) Pierre-Eusèbe, 1800-1855, rue d'Escures, 8, chargé du cours de pathologie interne à l'Hôtel-Dieu, neveu du grand pénitencier Jean-Pierre Corbin, qui devint curé de Sainte-Croix, le 5 juillet 1807, et mourut en 1842 *(s)*.

(2) Vaccinateur à la Salle Petit, auteur d'une brochure *Le charbon de terre préservant du choléra*, rue Machecloux, 11.

(3) Auteur de *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*.

(4) Médecin des enfants, rue d'Escures, 18, mort en 1878, a laissé un certain nombre d'ouvrages (*s*).

(5) Ingénieur des ponts et chaussées, fut maire d'Orléans, 1842-1848, auteur de quelques Mémoires (*s*).

(6) Avocat, conseiller municipal, quai du Châtelet, 95 *bis*.

Et, comptant sur son nom, Monsieur de Beauregard (1)
De la candidature accepte le hasard.
Dulong (2) le suit ; en main il tient un vaudeville.
Héros du calembourg, arrive de Mainville (3),
Qui ne sera jamais, certes, un Villemain.
Champcourtois vient après Curet de Kéromain.
Derrière est Phalary (4), spirituel et caustique,
Avec Pâque et Petit (5) professeur de physique.
De Paris applaudi, fort de son *Majorat*
Cournol (6) trouvera-t-il Orléans plus ingrat ?
Langlois (7) est à cheval ; un cas rédhibitoire
Pourrait bien l'empêcher de siéger au prétoire.
L'occasion te sert, Salmon, (8) prends tes pinceaux ;
Et fais nous les portraits de tant d'originaux.
Puis Boulogne (9) et Zanole (10), employé plein de zèle :
Les Pères de la foi lui font la courte échelle.
Frotté de népotisme, on voit enfin Denys (11) ;
Sur lui veille un notaire à sa garde commis :
Lui donner un beau titre est de toute justice,
Pour le récompenser de deux ans d'exercice.
Mais c'est assez, vraiment, je n'en finirais pas,
Si je citais les noms de tous les candidats.

Sous la halle, un beau jour, le hasard les rassemble ;
Effrayés de leur nombre, ils reculent ensemble.
L'air soucieux et pensif, ils semblent dans leur sein
Renfermer en secret un sinistre dessein,
Lorsque Peyrot, dont l'œil brille d'impatience,
Par ces mots éloquents a rompu le silence :
« Amis, je suis Français et vous êtes Français :
« C'est vous en dire assez, devinez mes projets. »

(1) Ancien magistrat, a laissé des Mémoires fort intéressants (*s*).
(2) Auteur de plusieurs jolis vaudevilles.
(3) Maire d'Olivet, auteur de plusieurs brochures sur la Sologne (*s*).
(4) Conseiller à la cour, publia de nombreux Mémoires littéraires (*s*).
(5) Professeur de physique au collège (*s*).
(6) Cournol, auteur du *Majorat*, comédie représentée avec succès au Théâtre français, était propriétaire du Bruel, à Marcilly-en-Villette.
(7) Vétérinaire, il a fait un livre sur *Les cas rédhibitoires* (*s*).
(8) Peintre, professeur de dessin.
(9) Pharmacien, rue Bannier, 124.
(10) Il est auteur d'une *Biographie des ecclésiastiques célèbres*, publiée à Orléans en 1835.
(11) Gendre du docteur Lévêque, il a laissé de nombreux travaux (*s*).

Chacun dans ses regards veut lire ses pensées,
Le silence est profond, les oreilles dressées
Et la bouche béante ; on voit luire en ses yeux
Les éclairs précurseurs de la foudre des Dieux :
« Ne craignez pas que moi, dont la valeur guerrière
« Devant vingt régiments a fermé la barrière,
« J'aille vous proposer, sans honte et sans effroi,
« Quelque chose d'indigne ou de vous ou de moi.
« Mais depuis quand, Messieurs, doit-on courber la tête,
« Lorsque l'on peut d'un mot arrêter la tempête ?
« Nous, jeunes et nombreux, d'un air humble et soumis,
« Irons-nous bassement demander d'être admis ?
« J'en conviens, la prière et m'irrite et m'indigne ;
« Pourquoi le dernier rang, si de mieux on est digne ?
« Qu'on nous accepte tous, sans consulter les droits,
« Ou nous devons aller leur imposer nos lois :
« Nous sommes les plus forts. Osons parler en maître
« Et que l'Académie apprenne à nous connaître. »
Il ne disait plus rien, on l'écoutait encor ;
Chacun est stupéfait ; son généreux transport
A passé dans les cœurs, et la foule enivrée,
Veut de suite envahir cette enceinte sacrée,
Quand Phalary leur dit, d'un ton de substitut :
« Qu'allez-vous faire, amis, vous manquez votre but ;
« Avant de déployer cette ardeur téméraire,
« Sachons si l'ennemi veut la paix ou la guerre :
« Il faut que l'un de nous aille avec décorum
« Dans leur société porter l'ultimatum,
« Et là, dans un discours, fait pour la circonstance,
« Qu'il n'épargne à leurs yeux aucun frais d'éloquence.
« Désignez donc, Messieurs, celui qui, parmi nous,
« Aura l'insigne honneur de vous défendre. — Vous !
« A dit Peyrot, allez, et puisse la victoire
« Couronner en ce jour votre réquisitoire. »
Il l'embrasse à ces mots, le presse entre ses bras
Et vers l'Académie ils portent tous leurs pas.

On frappe ; à deux battans bientôt la porte s'ouvre ;
Le concierge, étonné, devant eux se découvre,
L'ambassadeur s'annonce, entre seul, sans appui,
Et la porte, en criant, se referme sur lui.
De la docte assemblée il obtient audience
Et s'exprime en ces mots au milieu du silence

« Avant que mes amis vous parlent par ma voix,
« Souffrez que j'ose ici me flatter de leur choix,
« Et que ma vanité surtout tire avantage
« De me voir introduit dans votre aréopage.
— Ce que vous dites là, Monsieur, n'est pas nouveau,
« Lui dit le Président, (1) — Non, mais, est-ce moins beau ?
« Répond Phalary, c'est une ruse oratoire,
« Pour gagner la faveur de mon noble auditoire.
« Faisons, puisqu'il le faut, trêve de compliment,
« Et, sans détour, allons au but bien franchement.
« Lorsqu'un savant succombe ou bien quitte la place,
« Dans votre Académie un autre le remplace ;
« C'est l'ordre, je le sais, et même, dans ce jour,
« Pour neuf membres perdus, neuf attendent leur tour ;
« Aux usages reçus je viens, Messieurs, sans crainte,
« Vous proposer pour nous de porter quelqu'atteinte.
« — Pour avoir, dit La Place, avec nous un fauteuil,
« Qu'ont fait tous vos amis ? — Je le dis sans orgueil,
« Nos titres sont nombreux ; nous sommes au moins trente,
« Ayant tous de l'esprit, et beaucoup, je m'en vante.
« Ainsi que vous, Messieurs, d'abord, en pensions
« Nous avons fait jadis thèmes et versions,
« Puis rimé quelques vers, ou soutenu des thèses,
« Que nos parents, ma foi, ne trouvaient pas mauvaises.
« Plusieurs ont eu leur prose insérée au journal ;
« D'un trait de plume un autre a fait un hôpital ;
« En portefeuille, enfin, nous avons des ouvrages
« Qui, pour paraître au jour, attendent vos suffrages.
« Mais, pour vous décider et tout dire en deux mots,
« Nous montons notre garde et payons nos impôts.
« En avez-vous fait plus ? Ces titres, je le pense,
« Auprès de vous, Messieurs, doivent trouver créance.
— Vous nous voyez confus, Monsieur l'Ambassadeur,
« Reprend le Président, touchés d'un tel honneur ;
« Mais notre règlement formellement commande
« De ne point accueillir une telle demande ;
« C'est notre charte à nous, il lui faut obéir.
« — D'un règlement absurde on ose s'affranchir,
« Réplique Phalary, que ce discours offense :
« Si vous mettez ici, dans la même balance,

(1) De la Place de Montevray (s).

« Et votre règlement et notre admission,
« C'est ajouter l'outrage à la dérision ;
« Il en est temps encore, et le dis sans colère,
« Avec nous c'est la paix, et, sans nous c'est la guerre. »

Les savans, à ces mots, frappés d'étonnement,
Sur leurs sièges cloués restent sans mouvement.
Mais bientôt la fureur fait place à la surprise ;
Ils vont... Mais, d'un regard, La Place les maîtrise :
« Rendez grâce, dit-il, au nom d'ambassadeur
« Qui vous protège ici ; sans ce titre d'honneur,
« De vos hardis propos nous eussions fait justice :
« C'est en entendre assez, sortez, qu'on m'obéisse !

Il n'avait pas fini qu'un murmure flatteur
Accueille ce discours noble et plein de vigueur.
Du Président la voix majestueuse et fière
A peine à triompher de leur ardeur guerrière :
« Illustres écrivains, vous l'avez entendu,
« A mon indignation la vôtre a répondu ;
« Je n'attendais pas moins de votre beau courage,
« La vengeance de près doit suivre un tel outrage ;
« Dans peu d'instants, sans doute, ils vont venir ici,
« Furieux, nous apporter un insolent défi ;
« Quel parti prendrons-nous ? parlez avec franchise,
« A donner votre avis un chef vous autorise.
— Hésiter à punir deviendrait lâcheté,
« Dit un jeune savant, de fureur transporté ;
« Notre devoir contre eux est de tout entreprendre ;
« Il faut les attaquer et non pas les attendre. »
Un autre, plus paisible et surtout plus prudent,
Est comme son voisin, d'un avis différent ;
Ceux-ci veulent la paix ; ceux-là veulent la guerre.
Sur ces projets divers bien haut on délibère ;
On consulte, on raisonne et l'on dispute en vain ;
Ils ne peuvent s'entendre : « Il faut que le scrutin,
« Leur dit le Président, de la question décide ;
« Pour trancher l'embarras c'est un moyen rapide. »
Chacun sur le papier exprime son avis,
Et les billets pliés dans une urne sont mis.
On compte enfin les voix, et la guerre l'emporte :
« Le scrutin a parlé, dit La Place, il importe,

« Que chacun parmi nous se prépare aux combats ;
« Fouillez cette maison du haut jusques en bas,
« Et, pour armes, prenons, en cette circonstance,
« Tout ce qui paraîtra propre à notre défense,
« Tous les moyens sont bons contre un tel ennemi ;
« Quand on se venge, il faut ne rien faire à demi ! »

Vers la bibliothèque un même instinct les porte ;
La vertu de l'aimant n'est pas, je crois, plus forte.
Ils ont, en un instant, dégarni les rayons,
Et la poussière au loin s'envole en tourbillons.
Chacun prend au hasard le livre qu'il rencontre,
Et, tout fier de son arme, à son voisin la montre.
Combien d'écrits obscurs, d'ouvrages ignorés
Ont été pour un jour de leur place tirés !
Chacun croit dans sa main tenir l'arme d'Hercule,
Et de ce grand héros promet d'être l'émule.

A peine Phalary, plein d'un noble courroux,
A-t-il franchi la porte, il s'écrie : « Armons-nous !
« Si vous aviez pu voir avec quelle insolence
« Ils m'ont tous accueilli ! Sans en tirer vengeance,
« Vous ne souffrirez pas qu'un si sanglant affront
« De votre ambassadeur ait fait rougir le front.
« L'outrage est pour nous tous, qu'un seul but nous rassemble ;
« Nous devons les punir ou mourir tous ensemble.
« Si mon honneur flétri vous trouve indifférens,
« Adieu, je vais, sans vous, châtier ces insolens. »

Tel qu'un torrent fougueux, dans les champs qu'il ravage,
Entraîne les ruisseaux qui sont sur son passage,
Tel on voit Phalary, qu'anime la fureur,
A tous ces candidats inspirer son ardeur.
Des bras, aussi nombreux que ceux de Briarée,
Sont levés menaçans vers l'enceinte sacrée.
« Amis, leur dit Peyrot, à des périls certains
« Nous allons tous courir : qu'importent nos destins ;
« Affrontons sans terreur le sort qui nous menace ;
« La mort poursuit la crainte et respecte l'audace. »

Ces mots font éclater un si noble transport,
Qu'il est choisi pour chef, d'un unanime accord.

Peyrot est triomphant ; il compte son armée ;
Pour augmenter l'ardeur, dont elle est enflammée,
Il vante les hauts faits des plus vaillants héros :
Pour la centième fois il rappelle à propos
Qu'il osa seul jadis fermer une barrière ;
De cet exploit brillant, tant sa valeur est fière !
Il parle et voit déjà, chez tous les combattans,
L'ardeur de se venger passer dans tous les rangs :
« Jurons que, si le sort trahit notre courage,
« On ne nous verra point aller leur faire hommage
« Des ouvrages nombreux, des chefs-d'œuvre nouveaux,
« Que doivent tôt ou tard enfanter nos cerveaux. »
On l'approuve, on le jure, et chacun renouvelle
Le serment de combattre et de rester fidèle.
Telle on a vu jadis la conspiration
D'un millier d'animaux ligués contre un lion,
Telle on voit aujourd'hui contre l'Académie
De hardis conjurés une troupe ennemie.

De ses armes chacun promptement fait le choix,
Comme les chevaliers, descendant aux tournois.
Méricourt se revêt d'une cotte de mailles,
D'un casque et d'un armet, vénérables ferrailles,
Du fameux Don Quichotte héritage direct.
Mouroux, le marguillier, en homme circonspect,
A pris de son bedeau la baleine bénite.
Langlois tient dans sa main un fouet qu'il agite.
L'un s'arme d'un maillet, l'autre prend un marteau.
Boulogne s'est muni d'une pompe Lobau.
Tous enfin ont en poche œufs durs et pommes cuites,
Qui sont des écoliers les armes favorites.
Sur deux lignes le chef range son bataillon ;
Langlois à lui tout seul compose un escadron ;
Lhuillier et Phalary sont mis à l'avant-garde ;
A marcher avec eux Lepage se hasarde ;
Lucas tient dans sa main le tison enflammé,
Qui doit porter la mort dans leur camp alarmé ;
Latour, Payen, Denis, Salmon, guerriers fidèles,
Sur les flancs de l'armée en défendent les ailes ;
De ses in-octavo Lottin fait un rempart ;
Pour réserve on a pris Mainville et Beauregard ;
Enfin, en chef prudent, pour garder ses derrières,
Le grand Peyrot a mis les deux apothicaires,

L'espoir de la vengeance précipite leurs pas ;
Ils arrivent. La rue est vide de soldats.
« Derrière leurs remparts ils sont à nous attendre,
« Dit Peyrot, c'est à nous d'aller les y surprendre. »

Tout s'ébranle à la fois ; le hardi général,
Du combat, par un geste, a donné le signal.
Les uns, sur les volets exerçant leur courage,
Les font en mille éclats voler sur leur passage ;
D'autres, les poings fermés, entourés d'un mouchoir,
Sur les vitraux brisés d'aplomb se laissent cheoir.
D'un lourd et long bélier que l'un deux improvise,
Ils vont frapper au chœur l'académique église ;
La maison en frémit jusqu'en ses fondemens.

Tout à coup, on entend des affreux craquemens ;
Sous les leviers puissants que poussent leurs cohortes,
En débris vermoulus se détachent les portes ;
Ils vont franchir le seuil, lorsque, du haut du toit,
Un savant, en faction, du danger s'aperçoit ;
Aussi prompt que l'éclair, il fait, au lieu de balles,
Pleuvoir sur l'ennemi cent volumes d'Annales. (1)
Etourdis, renversés par de si lourds fardeaux,
Ils pensent que les murs s'écroulent par monceaux ;
Méricourt même a vu son armure gothique
Se rompre sous le poids d'un livre académique.
Les savans animés jettent, du haut des murs,
Des meubles fracassés et des vases impurs.
Des candidats alors l'audace diminue ;
Une crainte subite en leur sens parvenue,
Énerve leur courage, arrête leurs progrès ;
A peine de leurs mains s'il part de faibles traits.

Le Président, bientôt, posté près la fenêtre,
Les voit irrésolus, et, d'un coup d'œil de maître,
Il juge qu'il est temps, par un dernier effort,
De répandre en leurs rangs et la crainte et la mort.
Suivi de ses guerriers, il a franchi la porte,
Et des savans on voit l'innombrable cohorte.

(1) Nom du travail scientifique que publie l'Académie.

Epouvantés d'abord, les soldats de Peyrot
Hésitent un instant. Il le voit, et, d'un mot,
Il les a rassurés. « Que cette multitude
« Ne porte en vos esprits aucune inquiétude ;
« Leur foule doit plutôt nuire à leurs pas flottans,
« Et rendre nos succès d'autant plus éclatans ;
« Léonidas, suivi de guerriers moins habiles,
« Battit plus d'ennemis au camp des Thermopyles. »
A leur tour, les soldats, à travers les débris,
Fondent sur les savans, étonnés et surpris ;
Tout tremble, tout frémit ; on se joint, on se presse ;
Tout à tour on emploie et la force et l'adresse.
Les volumes, sans choix, à la tête jetés,
Sur le pavé boueux tombent de tous côtés ;
Les pommes et les œufs aussitôt y répondent
Et ces munitions dans les airs se confondent.
Lorsqu'au fort du combat, un coup de Baglivi (1)
Atteint Peyrot, qui tombe et roule anéanti.

Tel, quand les aquilons dévastent les campagnes,
Un énorme rocher, détaché des montagnes,
Déracine, en roulant, les pins audacieux,
Et, sur les flancs du mont, bondit en blocs poudreux ;
De surprise et d'horreur la phalange frappée,
Croit aux mains des savans voir une triple épée.
Telle, à nos yeux séduits, la langue du serpent
Roule et semble lancer un triple dard brûlant,
L'effroi, dans tous les rangs, vole et se précipite,
Chacun cherche aussitôt son salut dans la fuite.
Peyrot, à demi mort, voudrait les rallier,
Mais lui-même au torrent est forcé de plier.
Hélas ! huit candidats, dignes de notre amour,
Pour leurs amis en pleurs sont perdus sans retour.
Lepage et Beauregard, et Denys si docile,
Petit, Salmon, Payen, Lecomte et de Mainville,
Pour fixer la victoire, affrontant mille morts,
Ont vu, par le destin, trahir tous leurs efforts ;
Accablés par le nombre, et malgré leur vaillance,
Aux mains des ennemis ils tombent sans défense,

(1) Auteur d'ouvrages de médecine très estimés.

Mais aux vainqueurs encore ils font baisser les yeux ;
Et, tel qu'un lion, blessé par un chasseur odieux,
Le regard plein de sang, et rugit et menace,
Chacun d'eux frappe encor le bras qui le terrasse.

Ils sont faits prisonniers, et leur parti glacé
Prend la fuite en criant : « Notre règne est passé ! »

Dr Lhuillier, d'Orléans.

(Ms. 1386)

CAHIER DES DOLÉANCES

DE

L'ÉCOLE ROYALE DE CHIRURGIE D'ORLÉANS

Par M. le Dr GARSONNIN

Séance du 21 mars 1902

MESSIEURS,

En feuilletant l'inventaire sommaire des Archives communales d'Orléans, j'avais trouvé mentionnées deux pièces inédites, intéressantes pour l'histoire même de notre Société : c'étaient les cahiers de doléances rédigés, en 1789, par l'Académie royale des sciences, arts et belles lettres d'Orléans, dont nous sommes les continuateurs, et par l'École royale de chirurgie, dont nous occupons actuellement l'immeuble. Malheureusement, une déception m'attendait aux Archives, où l'obligeance de M. Bloch m'avait introduit : le cahier des doléances de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, bien que porté à l'inventaire, manquait dans le dossier, ainsi que le constatait une note, de l'écriture de M. Bimbenet. Je dus me contenter de copier, dans le but de vous le soumettre, le cahier des doléances de l'École royale de chirurgie.

Les cahiers de doléances, vous le savez, ont une importance capitale pour l'étude de la Société française, à

la fin du XVIIIe siècle. Deux de nos plus distingués collègues préparent en ce moment la publication des cahiers de l'Orléanais, dont la majeure partie nous a été conservée par une rare bonne fortune. Ce fait, que deux professionnels de l'érudition, comme le sont nos collègues, ont jugé opportun le moment de publier l'ensemble de ces cahiers, m'encourage à vous communiquer dès maintenant celui d'entre eux qui a pour nous un intérêt plus direct.

Invités par la Municipalité à faire connaître leurs vœux et leurs besoins, les membres de l'École royale de chirurgie d'Orléans s'étaient assemblés le 21 février 1789. Ces membres étaient (1) MM. Lambron, président; Théveneau et Dalet, prévôts ; Ballay et Maussion, professeurs ; Regnier, Meslan et Gable, adjoints ; les maîtres Raby, Guigneux, Chipault, Cullembourg, Forel, Balichon, Beaufort, Rochoux, Levieuge, Moireau, Fougeron, Süe, Delacroix, Lhuillier, Barré et Bonnet. Après échange d'observations, MM. Dalet et Forel de la Croix furent chargés de rédiger les vœux de la communauté.

Nous laisserons de côté la première partie des réclamations, les vœux politiques : il faudrait, pour en apprécier tout l'intérêt, les rapprocher de ceux des autres communautés ou corporations, ce qui nous entraînerait trop loin de notre sujet. En revanche, nous suivrons point par point, en les commentant, les assertions et les vœux contenus dans la seconde partie du factum, celle qui a trait uniquement à l'exercice de la chirurgie.

Les rédacteurs du cahier font précéder l'exposé de leurs vœux d'un long paragraphe où ils résument rapidement l'histoire de la Chirurgie française. Il est donc utile, pour

(1) Calendrier historique de l'Orléanais, pour l'année 1789.

la compréhension des faits auxquels ils font allusion, de retracer les grandes lignes de l'évolution de cette science.

La reconnaissance officielle de la Chirurgie par la Royauté ne remonte pas aussi loin que les rédacteurs de 1789 semblent le prétendre : elle ne fut organisée qu'en 1311 par une ordonnance de Philippe le Bel. Il y avait un peu partout, avant cette ordonnance, des opérateurs qui faisaient des saignées et des incisions, qui réduisaient les luxations et les fractures, qui cautérisaient ou pansaient les blessures, qui pratiquaient même la trachéotomie suivant la méthode d'Albucassis ou la taille suivant les méthodes de Celse ou de Paul d'Egine ; mais, en dehors de ceux qui appartenaient aux communautés religieuses d'hommes ou de femmes, ils étaient généralement peu instruits et peu considérés. L'ordonnance de 1311 prétend même qu'un certain nombre de ces praticiens n'étaient que des meurtriers, des voleurs, des faux-monnayeurs, des alchimistes ou des usuriers.

L'ordonnance de 1311 ne s'occupait pas de réglementer l'enseignement de la chirurgie. Les étudiants restaient libres de s'instruire où ils pouvaient, près des maîtres qui voulaient bien les accepter pour élèves. Mais, avant d'exercer, ils devaient subir un examen devant une commission dont le premier président fut Jehan Pitard, le chirurgien de Louis IX, de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel. Cette obligation de l'examen eut un bon résultat ; si elle ne releva pas le niveau des études, elle rendit plus difficile l'entrée de la Communauté. Aussi les chirurgiens gagnèrent-ils dans l'estime publique. La célébrité de certains maîtres, comme Lanfranc et Guy de Chauliac, rejaillit également sur la Communauté qui, après avoir répudié les barbiers, voulut prétendre aux honneurs universitaires. Cette fois les médecins, ou plutôt

pour employer le langage de l'époque « les mires, gens de grant estat et de grant salaire », trouvèrent excessives les prétentions des chirurgiens qui se déclaraient ouvertement leurs rivaux ; alliés aux barbiers, qu'ils admirent à leurs leçons, ils entamèrent, contre les chirurgiens de robe longue, une lutte homérique qui devait durer jusqu'au milieu du XVIIe siècle, avec des fortunes diverses. A maintes reprises, les chirurgiens crurent avoir gain de cause ; en 1500, ils obtinrent de François Ier une ordonnance leur conférant les mêmes privilèges qu'aux docteurs régents et gradués de l'Université ; Henri II, Charles IX, Henri III confirmèrent ces privilèges, mais en vain, l'Université refusant de les reconnaître. Louis XIII, à son tour, sur les instances de Pineau et Thévenin, avait créé en faveur d'un chirurgien une chaire spéciale avec un traitement de 600 livres pour le professeur. Toutes ces distinctions, tous ces privilèges furent inutiles ; en 1660 les médecins obtinrent un arrêt écrasant pour leurs rivaux. Les argumentations furent interdites aux chirurgiens ; il n'y eut plus de bacheliers, plus de licenciés, mais de simples compagnons ou aspirants à la maîtrise. Humiliation suprême, les orgueilleux chirurgiens de robe longue furent réunis, dans une même corporation, aux barbiers !

Les médecins ne s'attendaient pas à un succès aussi éclatant. Dans leur joie, ils conférèrent à l'avocat général Omer Talon, qui avait conclu en leur faveur, le droit à perpétuité, pour lui et tous ses descendants, d'être reçus gratuitement au doctorat.

A cette époque, la science chirurgicale ne brillait plus de l'éclat incomparable qu'elle avait eu à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècles. Ambroise Paré et ses élèves, — parmi lesquels nous ne saurions oublier ici deux Orléanais : Jacques Guillemeau, oculiste et accoucheur, et

l'anatomiste Nicolas Habicot, — avaient donné à la chirurgie une telle impulsion que leurs successeurs avaient de la peine à les suivre. Ceux-ci tenaient pourtant encore une place honorable et l'arrêt qui les frappait était véritablement injuste.

Malgré tout, les chirurgiens, en gens habiles, ne perdirent pas leur temps en de vaines plaintes. Ils se mirent au travail avec ardeur. Onze ans plus tard, ils obtenaient un premier résultat : Louis XIV rendait à un chirurgien la chaire de l'école de chirurgie au Jardin des Plantes et nommait à cette chaire le fameux anatomiste Dionis. De nombreux succès vinrent dans la suite récompenser leurs persévérants efforts. Pendant que des praticiens comme J.-L. Petit, Faget, Soulier, Daviel, Mauriceau, etc., s'imposaient au public par leurs réussites opératoires, Mareschal, puis Lapeyronie usaient de leur influence auprès du roi. Grâce à eux, cinq places rétribuées de démonstrateurs furent créées au collège de Saint-Côme par Louis XV en 1722; peu après, en 1731, l'Académie de chirurgie fut fondée. Mais l'arrêt de 1660 subsistait et, malgré eux, les chirurgiens restaient unis aux barbiers. Une déclaration du roi, rédigée par d'Aguesseau en 1743, rompit enfin cette avilissante communauté. Désormais les chirurgiens purent aspirer aux grades académiques ; une instruction étendue fut exigée des étudiants et des examens sérieux précédèrent l'obtention du titre de maître. Les chirurgiens, d'ailleurs, se montrèrent dignes de la bienveillance royale : toute la seconde moitié du XVIIIe siècle est marquée par les progrès incessants des différentes branches de la chirurgie. C'est François Morand qui perfectionne le procédé de la taille, Antoine Louis qui dote la chirurgie d'instruments employés encore de nos jours, Chopart connu par son amputation partielle du pied et ses travaux sur les voies urinaires, les accou-

cheurs Baudelocque et Antoine Dubois, et surtout l'illustre Desault qui fut le créateur d'une science nouvelle, l'anatomie des régions !

L'estime dont jouissaient les praticiens de Paris avait naturellement rejailli sur ceux d'Orléans. Grâce à la protection du duc d'Orléans, les chirurgiens avaient été déclarés notables et bourgeois et, en 1759, on leur avait permis d'ouvrir une Ecole royale de chirurgie. Pourtant leur habileté professionnelle semble avoir été loin d'égaler celle de leurs confrères parisiens. Un mémoire des administrateurs de l'Hôtel-Dieu (1) nous apprend en effet qu'on avait dû renoncer, après quatre ou cinq années d'expérience, à faire opérer dans cet établissement les malades de la pierre, les taillés étant presque tous sortis avec des fistules ou d'autres infirmités. On avait préféré envoyer ces malades à Paris « où l'expériance et les talens des chirurgiens rendent ces guérisons plus fréquentes et moins suivies des inconvéniens éprouvés icy »

Nous aurions mauvaise grâce à insister davantage sur ce point, les chirurgiens d'Orléans ne parlant pas de leurs succès personnels et se bornant, dans leur cahier, à affirmer que leur science est « la branche essentielle de l'Art de guérir. » Ils se croyaient tellement supérieurs aux médecins que, le 10 décembre 1789, ils refusèrent d'accepter aucune des deux places qui leur avaient été réservées dans la fondation d'Antoine Petit sous prétexte que cette fondation était « avilissante pour la Chirurgie. » Le fondateur était un médecin. Ces exagérations de langage étaient, sinon excusables, au moins compréhensibles de la part des chirurgiens, après les luttes qu'ils avaient eu à subir et les succès qui avaient couronné leurs efforts.

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, F. 7.

Après ce long exposé historique, il nous reste à examiner les diverses observations du cahier de doléances de 1789. Les membres de l'Ecole royale de chirurgie d'Orléans demandaient d'abord le rétablissement, dans toutes les grandes villes de France, d'une Faculté de chirurgie où les grades seraient accordés après examens. Nous sommes fort embarrassés pour donner une explication de la partie du vœu qui concerne le rétablissement des Facultés de chirurgie. Jamais dans les Universités françaises il n'y eut, à notre connaissance, de Faculté de chirurgie. En dehors des collèges spéciaux, comme le Collège de Saint-Côme à Paris, il n'y eut que des écoles de chirurgie : celle de Rouen fondée en 1738; de Montpellier, en 1741 ; de Lyon, en 1745 ; de Bordeaux, en 1752 ; de Toulon, en 1754, etc... Les quatre anciennes Facultés de médecine de Montpellier, Paris, Strasbourg et Pont-à-Mousson possédaient à la vérité depuis fort longtemps des chaires pour l'enseignement de la chirurgie ; mais ces chaires n'étaient pas indépendantes et ne formaient pas une Faculté à part ayant son doyen, ses professeurs et ses bedeaux particuliers.

En revanche nous voyons mieux le but poursuivi par les chirurgiens en réclamant le droit d'obtenir des grades universitaires spéciaux à leur science. Ils voulaient à la fois relever encore le niveau de leur profession et restreindre l'exercice de la chirurgie à ceux de leur Communauté en écartant tous ceux qui, sans diplôme, leur faisaient concurrence : les opérateurs ambulants, les bateleurs, les gens à secrets, les rebouteurs, les bandagistes, les barbiers-perruquiers, les baigneurs, les étuvistes, les garçons chirurgiens sans place, etc., etc. Déjà, en 1733 dans leurs Statuts, les maîtres chirurgiens d'Orléans suppliaient le Roi d'enjoindre aux juges de n'employer, pour faire les rapports en justice, que des

chirurgiens nommés par la Communauté et ils défendaient à tous prêtres, abbés, religieux, religieuses, dévotes et apothicaires de faire aucune incision, opération ou pansement (1).

L'obligation d'être maître ès arts avant de commencer l'étude de la chirurgie avait été réclamée à plusieurs reprises par les chirurgiens de Paris. En réalité, ce grade, qui s'obtenait après deux années d'études de philosophie, n'avait jamais été exigé. A Orléans même, parmi les 24 membres de l'Ecole de chirurgie, il n'y en avait que trois qui fussent maîtres ès arts. C'était donc là un simple vœu de tendance destiné à rendre les admissions plus rigoureuses et à restreindre le nombre des chirurgiens qui était considérable au XVIIIe siècle.

A cette époque, en effet, il n'y avait guère de bourg qui n'eût parmi ses habitants un personnage décoré du titre de chirurgien. Pour exercer dans un village n'ayant pas plus de 100 feux, il suffisait, après paiement d'un droit de 120 livres, de passer un seul examen qui ne durait au plus que trois heures. L'instruction de ces praticiens était, par suite, fort rudimentaire. Afin d'obvier à ce défaut d'instruction qui avait des inconvénients graves pour la santé publique, les membres de l'Ecole de Chirurgie d'Orléans demandaient que les mêmes actes probatoires imposés aux chirurgiens d'Orléans fussent également exigés des chirurgiens exerçant dans les petites villes et les bourgs de leur ressort. C'était là une grosse et utile réforme. Les chirurgiens d'Orléans en effet étaient astreints à de longs et sérieux examens. Après trois ans

(1) Voir dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, tome XX, 1878, le mémoire du Dr Charpignon sur les *Rebouteurs-Bandagistes* et celui du Dr Patay sur les *Statuts et règlement des maîtres chirurgiens d'Orléans*.

d'apprentissage chez un maître, ils subissaient un ensemble d'examens répartis en cinq séries. Chaque série, séparée de la précédente par un intervalle de un ou deux mois, portait le nom de « semaine », parce que pendant trois ou quatre jours d'une même semaine l'étudiant devait répondre aux interrogatoires des divers professeurs ou maîtres sur les mêmes matières. Après un premier examen sur les principes de la chirurgie, il y avait la semaine d'ostéologie, puis celle d'anatomie, puis celle des opérations, enfin celle des saignées et médicaments. Un dernier examen sur les faits de pratique précédait l'admission et la délivrance de la lettre de maîtrise.

Tous ces examens coûtaient fort cher et, sans compter les jetons d'argent qu'il fallait remettre au lieutenant, aux prévôts, au greffier, aux examinateurs et aux maîtres présents, il fallait payer plus de 700 livres de droits divers avant d'être reçu dans la Communauté. Il est vrai que ces droits étaient réduits de moitié en faveur du fils ou du gendre d'un maître, et de celui qui épousait la veuve d'un chirurgien. Pourtant, même avec ces réductions, c'était demander beaucoup aux chirurgiens de villages dont les honoraires étaient peu élevés à cause de leur grand nombre et de la pauvreté de leurs clients. Les rédacteurs du cahier ne se le dissimulaient pas. Aussi font-ils miroiter, aux yeux de leurs infortunés confrères, d'imaginaires profits. « Lorsque seront venus les temps heureux que le génie du ministre nous prépare, — disent-ils, — les sujets capables trouveront dans les campagnes des ressources assurées : les bienfaits du Prince, des contributions stables des seigneurs et habitants de sa résidence assureront au chirurgien une large existence matérielle. » Malheureusement il s'agissait là de projets irréalisables, et les chirurgiens des villages, comme ceux des villes, restèrent exposés aux aléas de la profession et

à la concurrence des charlatans visés par le dernier article du cahier de doléances.

Cette lutte des chirurgiens diplômés contre ceux qui n'avaient aucun titre avait pris au XVIIIe siècle une acuité particulière. Maintes fois les autorités locales avaient défendu les rebouteurs. L'intendant de la généralité avait pris sous sa protection le bourreau du Mans, Ferré, qui exerçait ouvertement la chirurgie et il avait fait défense aux chirurgiens en titre de le poursuivre. De même, en 1755, la Communauté des chirurgiens avait eu beaucoup de peine à obtenir du Parlement de Paris une amende de 10 livres contre le bourreau de Fontenoy-le-Comte qui réduisait les luxations et les fractures.

A la fin du XVIIIe siècle la crédulité, d'ailleurs, était grande, même parmi les classes cultivées. Après la condamnation du Mesmérisme par la Faculté de médecine, n'avait-on pas vu la Reine inviter Mesmer à rester à Paris et un ministre, le baron de Breteuil, lui promettre en vain une pension de 20,000 livres pour livrer un secret que des souscripteurs enthousiastes lui payèrent 340,000 livres? En 1784, le marquis et le comte de Puységur n'avaient-ils pas fondé avec succès, dans leur château de Buzancy, un nouveau système de magnétisme animal destiné au traitement de toutes les maladies? Plus récemment encore, le sicilien Joseph Balsamo n'avait-il pas rempli le monde du bruit de ses cures merveilleuses?

Le vœu des chirurgiens d'Orléans demandant la suppression des charlatans n'était, on le voit, que trop fondé. Mais leurs vœux devaient rester lettre morte et ils n'eurent pas à fournir le plan détaillé des abus qu'ils s'offraient à rédiger. Les États généraux avaient à s'occuper de questions autrement importantes.

Dr GARSONNIN,

CAHIER DES DOLÉANCES

DE

L'ÉCOLE ROYALE DE CHIRURGIE D'ORLÉANS

(Archives communales d'Orléans, AA, 30)

Les membres de l'Ecole royale de Chirurgie d'Orléans, assemblés le 21 février 1789 conformément, à la lettre et aux instructions que M. le Maire de Ville leur a adressées, ont chargé par leur délibération dudit jour Messieurs Dalet et Forel. qu'ils ont élus députés, de présenter les observations suivantes.

Ils demandent :

1° Le retour des États généraux à des époques invariables, dans l'assemblée desquels on votera par tête et non par ordre.

2° L'égale répartition des impôts. Tous les bons Français espèrent cette heureuse révolution sous la sage administration de M. Necker.

3° La suppression des francs-fiefs.

4° Augmenter, autant que les cas l'exigeront, le revenu de Messieurs les curés, afin qu'ils aient au moins une honnête subsistance et qu'ils puissent soulager leurs pauvres. On voit, à la honte de la religion, une partie de ses ministres les plus éclairés et les plus utiles trop souvent réduits à la médiocrité.

5° La liberté individuelle des citoyens.

6° Un nouveau code criminel qui n'inflige la peine de mort qu'à l'homicide ; un nouveau code civil qui diminue les frais et qui abrège la longueur des procès.

7° La liberté des arts et métiers et l'établissement uniforme et général des États provinciaux.

8° Le vœu, qu'ils forment avec les bons Français, pour que Sa Majesté conserve son digne ministre des finances.

Lorsque les États généraux assemblés auront discuté et réglé, au gré du Roi et de son peuple, les affaires très importantes dont ils vont s'occuper, le moment propice viendra de supplier très humblement Sa Majesté de jeter un regard bienfaisant sur la Chirurgie, cette branche essentielle de l'art de guérir, dont les découvertes et les succès sans nombre attestent l'incontestable utilité.

Elle jouissait, cette science honorable, dès les premiers siècles de la Monarchie française, d'une considération authentiquement démontrée par une suite non interrompue d'honneurs, de prérogatives et de distinctions que lui ont accordés différents rois. Nous convenons qu'elle a eu dans les derniers siècles des temps nébuleux par l'exercice d'un état qui aurait dû lui être étranger. Mais ces nuages sont dissipés. La bienfaisance de Louis XV et de son auguste successeur, échauffée par le zèle des grands chirurgiens que ces monarques ont honorés de leur confiance, a rendu à la Chirurgie une partie de son ancien éclat. Elle attend l'entier rétablissement de ses droits de l'assemblée solennelle dont le but principal sera la réforme des abus et le bonheur de la Nation. Les chirurgiens demandent au nom de l'humanité :

1° Que la Faculté de chirurgie soit rétablie dans toutes les grandes villes de France ; qu'on y obtienne les degrés de bachelier, licencié et docteur ; qu'avec les changements et modifications que la différence des siècles exige, on remette cette science sur le pied honorable où elle était dans les XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et une partie du XVIIe siècles.

2° Que les jeunes gens qui se destinent à la chirurgie soient maîtres ès arts avant d'en commencer l'étude et l'exercice.

3° Surtout que les chirurgiens des petites villes et des bourgs de leur ressort fassent les mêmes actes probatoires que pour Orléans, sans pour cela exiger d'eux une rétribution plus forte que celle prescrite par les règlements. Dans des temps plus heureux que le génie du ministre nous prépare, les sujets capables trouveront dans les campagnes des ressources assurées soit dans les bienfaits du Prince, soit dans une contribution généreuse et stable des seigneurs et habitants des lieux de leur résidence. Ce sera le moyen sûr d'encourager les talents, et les âmes sensibles qui auront coopéré à cette bonne œuvre auront pour récompense la douce satisfaction de savoir la santé des cultivateurs, cette portion précieuse de la société, confiée à des mains habiles.

4° La suppression des charlatans, dont plusieurs méritent la diffamation.

Si les observations des chirurgiens d'Orléans sont favorablement accueillies aux États généraux, ils donneront un plan détaillé pour la réforme des abus qui ne sont que trop multipliés dans leur profession.

DALET. FOREL DE LA CROIX.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. le Dr Marmasse

Séance du 15 avril 1902.

Messieurs,

Notre collègue, M. Garsonnin, vous a communiqué un travail richement documenté sur les doléances de l'École royale de chirurgie d'Orléans, présentées aux Etats généraux de 1789.

En lisant ce document et les considérations savantes qui l'accompagnent, j'ai été vivement intéressé, comme Orléanais et comme chirurgien. J'aurais voulu me représenter l'état d'âme de nos prédécesseurs et c'est chose difficile, vraiment, car les milieux comme les temps ont singulièrement changé. Nous ne pourrions, à l'heure actuelle, si nous avions à formuler les doléances des chirurgiens, rien reprendre du cahier de nos devanciers ou presque rien. Toutes ces discussions sur la prééminence des médecins ou des chirurgiens se sont envolées au grand vent d'égalité de la Révolution.

Il nous devient presque impossible de sentir combien ont souffert ces vaillants ; de juger de l'énergie constante et de l'intelligence raffinée dont ils ont dû faire preuve pour laisser à leurs élèves des œuvres de la valeur de celles que nous connaissons.

Si dans son travail, M. Garsonnin vous a nettement exposé la suite des grands événements qui jalonnent l'histoire de la caste des chirurgiens, leurs luttes « syndicales » dirait-on aujourd'hui — il a dû, son sujet ne l'y entraînant pas, mettre de côté l'étude des travaux de l'époque. Ils sont nombreux cependant, soigneusement édités et réédités, épurés chaque fois par l'analyse et la critique. Plusieurs fois, des recherches faites à la bibliothèque de l'Hôtel-Dieu m'ont amené à parcourir des ouvrages de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Toujours j'ai été frappé de la netteté des descriptions, de la clarté de la discussion, de la précision des faits cliniques et je me suis pris à regretter de n'avoir pas connu ces hommes de haute valeur en puissance de nos découvertes pastoriennes.

Il en est un qui peut-être plus que les autres, a marqué son empreinte sur l'esprit chirurgical de son siècle, c'est Jean-Louis Petit. Aussi ne trouve-t-on nulle part dans les annales des Sociétés savantes d'éloge funèbre plus digne, plus élevé par la pensée, plus tendre même dans l'expression que celui prononcé après la mort de J.-L. Petit par le chirurgien Louis, à l'Académie royale de chirurgie et le discours lu par le même à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Qu'y a-t-il de plus intéressant aussi que cette existence. A 7 ans, J.-L. Petit commence d'assister régulièrement aux leçons d'anatomie de Littre. A 9 ans, il devient préparateur du cours. Sept ans plus tard, il est reçu élève et marque sa vie par les succès des concours. Et cependant il eut à souffrir de l'envie des médiocres : « La réputation que M. Petit s'était acquise, prononce Louis, annonçait trop ouvertement qu'il commençait une carrière brillante ; plusieurs personnes savent qu'il était de leur intérêt de le voir aller à pas plus lents ».

Laissons les chirurgiens et leurs œuvres : ils ont eu des juges et des admirateurs qui ne laissent à la critique rien à explorer.

Il nous est, je crois bien permis d'espérer que le travail de M. Garsonnin ne sera que le commencement d'études, comme il les sait poursuivre, sur le rôle du Corps Médical de l'Orléanais aux Assemblées de la Révolution. Car de tout temps, les médecins ont aussi donné leurs soins aux affaires de l'Etat. Aux Etats généraux de 1789, il y eut près de 4 médecins pour 100 membres du Tiers Etat. L'Assemblée législative en comptait 26 sur 745 membres, sans oublier au nombre des suppléants 16 médecins.

Or, sur ces 26 députés. deux Orléanais se font remarquer, deux médecins (1).

Charles-Nicolas Beauvais de Préau, né à Orléans en 1745, qui a exercé la médecine ici, puis à Paris, et publia, en 1778, un livre historique sur Orléans; René-Georges Gastellier, né en 1741 dans le Gâtinais, maire de Montargis en 1782, qui a laissé le souvenir d'un accoucheur et la réputation d'un latiniste : « Patinus redivivus : dit son biographe, un émule de Guy Patin ».

Je vous remercie, Messieurs, de la patience que vous avez montrée à écouter ce trop long rapport. J'ai été très intéressé par le travail de M. Garsonnin : je pense que la Société y verra comme moi, un point de vue scientifique et surtout historique. Ces titres suffiraient, sans tenir compte de la compétence et de l'érudition de l'auteur pour lui assurer notre reconnaissance.

La section de Médecine prie la Société de vouloir bien faire imprimer dans son Bulletin le travail de M. le Dr Garsonnin et lui vote des félicitations.

(1) *Chronique Médicale,* 30 mars 1902.

UNE PAGE D'HISTOIRE

POÉSIE EN L'HONNEUR DES BOERS

Par M. MONET.

Séance du 4 Avril 1902.

C'était hier. Partout, du Nord aux Dardanelles,
La paix, la sainte paix, étendait ses deux ailes...
Comme une âme qui rêve, au calme d'un beau soir,
L'Europe renaissait au généreux espoir...
Il semblait qu'à jamais le canon dût se taire :
Plus de rivalités se disputant la terre,
Plus d'assauts furieux à l'appel du tambour!
Les peuples désarmés s'uniraient dans l'amour!...

Comme au milieu d'un ciel serein
Parfois la foudre éclate et gronde,
La guerre, hurlante, soudain
Fit rage à l'autre bout du monde...

Et le souffle de liberté
Qui passait à travers l'espace
Nous porta l'appel révolté,
Le cri suprême d'une race !

Au dédain des apaisements,
Un grand peuple, épris de rapines,
Pour conquérir des diamants,
Entassait là-bas les ruines.

C'était la guerre sans merci,
La guerre, avec ses perfidies,
Ses morts, et, sur le sol noirci,
Le vif reflet des incendies...

A vos fusils, chasseurs Burghers !
Laissez aux lions roux les déserts des monts chauves !
Alerte ! D'au-delà des mers
Accourent des soldats plus cruels que les fauves !

Et chacun quitte sa maison ;
Sa famille, chacun l'oublie :
Des kopjes guettant l'horizon,
Tous ne pensent qu'à la Patrie.

Rude guerre ! Riche est la mort,
Du sang versé grasse la plaine...
Mais un peuple juste est bien fort :
Le droit dure plus que la haine !

Et soudain, un vieillard, calme, a parlé bien haut ;
Son serment a rompu l'universel silence,
Et le monde attentif en retint chaque mot :
« Nous vous étonnerons par notre résistance ! »

Puis les jours ont coulé dans le torrent des temps ..
Des hommes ont péri par milliers. — Villes, fermes,
Ont disparu. — Partout les peuples, hésitants,
Admirent, — sans parler, — ces héros aux cœurs fermes...

Et ces héros, toujours seuls, pour la Liberté
Meurent...
Europe, Europe ! un frisson t'a glacée !
Mais l'égoïsme éteint ta générosité...
Où sont tes beaux élans de l'Histoire passée ?

Vois pourtant l'œuvre s'accomplir,
L'œuvre de mort, irréparable !
Le sol est las d'ensevelir,
Las de boire du sang, — le sable !

Vois ! La mort fauchait lentement...
L'envahisseur la veut plus prompte !
Il faut l'anéantissement
Du peuple qui se défend... Honte !

Honte ! — Enfants au corps amaigri,
Femmes hâves, on vous pourchasse !
Leur pitié vous offre l'abri
Des camps malsains que le vent glace !

Troupeaux lugubres, sanglotants,
Agonisez ! La maladie
Doit enlever, en peu de temps,
Tous ceux qu'épargna l'incendie !

La Fièvre tue, après la Faim...
L'un près de l'autre, par système,
Tombent les enfants... tant qu'enfin
La race s'éteint d'elle-même !

C'est la logique du malheur...
Puisqu'invincible était le père,
Il fallait détruire en sa fleur
L'avenir de l'arbre prospère !

— Europe ! Ton devoir, tu le sais ! Ton devoir,
C'est de crier à tous que tu flétris ces crimes !
Malheur à qui, tenant la Paix en son pouvoir,
Laisse le sang couler et gémir les victimes !

Et toi, dont le sol fier produit la Liberté,
Ma France, en rêves généreux féconde,
Que ta vibrante voix jette à travers le monde
L'appel saint de l'Humanité !

RAPPORT

SUR

UNE PAGE D'HISTOIRE

DE M. MONET

Par M. Guillon

Séance du 3 Mai 1902.

A notre avant-dernière séance, notre collègue, M. Monet, nous a donné la primeur des vers qu'il devait lire à la Conférence sur les camps de concentration du Transvaal.

Notre réglement nous interdit sagement les sujets politiques ; mais ce scrupule ne peut nous arrêter aujourd'hui, et nous ne devons voir ici que le sujet poétique.

N'est-elle pas en effet de la plus haute poésie, cette lutte qui passionne les Deux Mondes, cette lutte d'un petit peuple de pasteurs, défendant son indépendance contre une des plus grandes, des plus riches et des plus puissantes nations, et tenant encore son adversaire en échec après plusieurs années.

Quand la Grèce, aux débuts du XIXe siècle, lutta pour conquérir son indépendance, il y eut un souffle de sympathie et d'enthousiasme dans toute l'Europe. Les poètes, les peintres célébrèrent à l'envi la vaillante petite Grèce, luttant contre la puissance turque. Delavigne dans ses *Messéniennes*, Victor Hugo dans les *Orientales*, Delacroix dans ses tableaux, chantèrent les exploits de Ca-

naris, les héros de Missolonghi, flétrirent les massacres de Chio. Il s'agissait de la Grèce d'Homère et de Phidias, de l'éducatrice du monde, en toute poésie et en tous les arts ; sans doute la Grèce avait bien changé ; mais combien elle était poétique encore avec son incomparable lumière, et les éclatants et gracieux costumes des Grecs modernes.

Rien de pareil aujourd'hui dans le Sud de l'Afrique. Des régions immenses, mais pauvres : le Veldt ; on n'y trouve ni la grâce de la Grèce, ni la grandeur lumineuse du désert, ni l'élégant et riche costume de l'Hellène, ni ni l'ample et noble burnous de l'Arabe. La race boër est saine et robuste, mais sans grâce. Les costumes, même ceux des femmes, semblent sortir des magasins de confection et d'exportation. Il n'y a encore ni littérature, ni arts.

Mais chacun a sa vieille Bible. C'est là que ce petit peuple trouve son idéal, son histoire, et la source de ses indomptables espérances.

L'imagerie a popularisé la figure du président Krüger ; l'énergie seule caractérise cette face de vieux lion : on sent qu'appuyé sur sa Bible il ne doute pas du triomphe du bon droit ; et l'on comprend que ce grand vieillard, réduit à l'inaction dans une petite ville de Hollande, n'en incarne pas moins son peuple, et que de puissants monarques redoutent sa venue dans leurs Etats et les acclamations qui l'y accueilleraient.

C'est encore dans leur Bible, qu'aux hideux camps de concentration les mères boërs ont puisé la force de supporter leurs sacrifices et de conserver leurs espérances. Que de fois l'ont-elles ouverte au chapitre de cette mère du Livre des Macchabées !

C'est dans la Bible que le peuple boër a puisé son idéal, et un peuple ne peut être grand et fort sans idéal.

Nous devons remercier notre collègue d'avoir mis son talent au service de cette noble cause, et, au nom de la Section des Lettres, nous proposons de le lui témoigner, en votant l'impression de ses beaux vers dans le Bulletin de la Société.

JACOB

DENIS-PHILIPPE-ABRAHAM-ISAAC

Professeur à l'École de dessin, Conservateur au Musée d'Orléans

1788-1855

Par M. Charles Michau.

Séance du 15 Avril 1902.

Messieurs,

La grandeur d'un pays est faite de la vertu, du talent et du labeur de tous ses enfants ; tous y participent, les célèbres comme les ignorés, les glorieux comme les modestes, et la part de ces derniers dans l'œuvre commune est souvent des plus intéressantes, quoique ne brillant pas d'un aussi vif éclat que les soleils dont ils sont les satellites.

C'est la vie d'un artiste de province que nous esquissons dans les quelques pages de cet opuscule ; ce modeste eût sans doute pu déployer ses aptitudes artistiques sur un théâtre plus vaste et plus brillant, mais il voulut rester dans sa ville natale, où il devint professeur à l'École de dessin et Conservateur au Musée.

Et c'est un devoir pour le biographe de faire apparaître

à la lumière les talents peu connus qu'il a recherchés dans l'ombre du passé pour en former les fleurons de l'histoire locale (1).

Jacob Denis-Philippe-Abraham-Isaac naquit à Orléans le 14 juin 1788, ainsi qu'il résulte de l'extrait suivant du registre des Baptêmes de la paroisse de Saint-Piere-Empont de la ville d'Orléans :

« Le quinze juin mil sept cent quatre-vingt huit, j'ai soussigné de l'agrément du sieur Curé et baptisé un fils né d'hier sur cette paroisse, du légitime mariage du sieur Charles-Abraham-Isaac Jacob, imprimeur-libraire de cette ville et de dame Marie-Catherine Beaudeduit, lequel a été nommé Denis-Philippe-Abraham-Isaac et nous a eu pour parrain et pour marraine Marie-Catherine Benoit épouse du sieur Denis Beaudeduit qui a signé, le père absent.

« Le registre est signé M. C. Benoit, Denis Beaudeduit, Vié de la Chapelle-saint-Mesmin. »

Jacob appartenait à une ancienne famille orléanaise, honorablement connue dans la ville, où elle exerça pendant de longues années l'imprimerie et la librairie, et qui par les soins artistiques apportés à l'exécution de ses publications avait formé une maison très avantageusement connue.

Le nom des Jacob est presque contemporain de l'origine de l'imprimerie dans notre ville. En effet, le premier établissement de ce genre fut fondé par *Vivian*, *Mathieu*, en 1490, puis vinrent, en 1500, *Asselin*, *Pierre*, dont l'imprimerie passa par alliance dans la famille *Paris* et par alliance également en *1687*, Jacob Abraham-Isaac en devenait titulaire. Depuis cette époque, l'imprimerie passa successivement dans la famille de père en fils jusqu'à *Georges Jacob* encore existant, qui dut en 1893,

(1) Biographies déjà parues : Danton, Coudière, Salesses, Allélit et Guillaume Guiart.

par raisons de santé, et en l'absence d'héritiers du nom pour lui succéder, la céda à M. *Paul Pigelet*, imprimeur à Gien, possédant un beau talent de dessinateur et membre d'une nombreuse famille de typographes.

L'art était en grand honneur chez les Jacob; la typographie est du reste un art véritable lorsqu'elle s'adjoint les gravures sur bois et au burin, les eaux-fortes, les lithographies qui, venant embellir le texte des publications, charment à la fois l'esprit et la vue.

Au milieu des ornements typographiques s'offrant constamment à ses regards dans la maison paternelle, le jeune Jacob sentit se développer en lui un goût très vif pour le dessin, c'était une véritable vocation qui se manifestait par des esquisses, des ébauches sur toutes les feuilles qui se trouvaient sous ses mains et où il traduisait non seulement tout ce qu'il remarquait, mais encore les rêves de sa pensée, de sa vive imagination et ses parents voyant ses dispositions naturelles résolurent de lui faire poursuivre cette carrière artistique.

Or, à cette époque, le peintre *Jean Bardin*, maître de David et élève de *Lagrenée* et de *Pierre*, premier peintre de Louis XV, était venu se fixer à Orléans où il fut nommé, en 1786, directeur de l'Ecole de peinture et de dessin qui venait d'y être créée et qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Le jeune Jacob fut confié à ses soins et, sous sa direction, les progrès de l'élève furent des plus rapides.

Mais on était sous l'Empire. A ce moment, les arts n'étaient pas en grande faveur; au grand homme qui gouvernait alors la France et qui eût été de taille à gouverner l'Europe, si les circonstances ne l'eussent fait échouer sur le rocher de Sainte-Hélène, à cet illustre conquérant il fallait avant tout des soldats, et le jeune artiste obéissant à la loi commune, était incorporé, en raison de sa taille élevée dans le régiment des grenadiers fusiliers de la Garde impériale.

C'était le 7 mai 1807, son signalement le décrit ainsi :

« Philippe-Abraham-Isaac Jacob, taille d'un mètre 91 centimètres, cheveux et sourcils châtains, yeux bruns, front ordinaire, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, immatriculé sous le n° 1,896. »

Il est supposable que le noble métier des armes (style du temps), avait peu d'attraits pour le jeune artiste dont les aspirations étaient tout autres ; son caractère tranquille devait s'accommoder assez mal de la vie enfiévrée, agitée, que menaient les soldats du premier Empire : marches pénibles et forcées, alertes continuelles, combats, renaisssants et meurtriers. Sans doute, la Victoire venait souvent jeter ses rayons dorés sur ces jeunes têtes qu'entraînait le génie du grand capitaine, mais les lendemains devaient être pénibles pour ceux qui, comme Jacob, aspiraient à un autre but et rêvaient d'un autre avenir.

Quoiqu'il en soit, le jeune soldat fit en 1808, la périlleuse et malheureuse guerre avec l'Espagne qui ne devait se terminer qu'en 1813 et pendant laquelle nos troupes harassées étaient harcelées, décimées par des guérillas invisibles. En 1809, Napoléon déclarait la guerre à l'Allemagne et, quittant le climat brûlant de l'Espagne, la Garde impériale revenait pour entreprendre cette campagne illustrée par les batailles d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram et terminée par la paix de Vienne.

Quelle fut la conduite du grenadier dans ces diverses campagnes? Elle est restée ignorée comme celle de beaucoup de ses compagnons d'armes. Enfin en 1811, il fut réformé pour cause de blessures ; son congé de réforme est signé par le Duc de Frioul, grand maréchal du palais, commandant la Garde impériale. Jacob avait alors 23 ans.

A sa sortie de l'armée, le jeune artiste revint chez ses parents, avec l'espérance de rester à Orléans, mais son

père, ayant la facilité de le faire entrer dans l'administration des Finances, l'engagea vivement à accepter cette situation et Jacob suivit les conseils paternels. Il fut nommé et envoyé ensuite en Hollande qui, à cette époque, avait été réunie à la France dont elle forma sept départements.

Le jeune fonctionnaire ne resta pas longtemps dans ce pays, sa famille en était cependant originaire; mais les avantages administratifs ne lui convenaient pas plus que les grades militaires ; il désirait revenir à Orléans et il donna sa démission.

De retour dans sa ville natale, il put enfin reprendre les études artistiques qui lui étaient si chères. Le peintre Bardin était mort le 6 octobre 1809 et Pagot lui avait succédé avec Salmon comme adjoint. Jacob se livra alors tout entier à l'art du dessin sous toutes ses formes, peintures à l'huile, à la gouache, aquarelles, pastels, crayons. Il fut admis au Salon de 1841, où il exposa une nature morte : *Des fruits* et *Lise, vous ne filez pas*, composition inspirée par la chanson de Béranger : *La Mère aveugle*. Il donna au Salon de 1842 : *La Marguerite*.

L'artiste devint à son tour professeur-adjoint en 1838 et, à la mort de Pagot en 1844, il fut nommé titulaire de ces fonctions, ainsi que de celles de Conservateur au Musée de peinture sous la direction de M. Demadières et ensuite sous celle de M. Louis Hême.

Il est peut-être intéressant de relater ici la fondation de ce Musée, en 1823, dans le vieil hôtel des Créneaux où furent transférées également les Ecoles de dessin.

Cet hôtel renfermait alors les Cours et Tribunaux. Il devint libre, par suite de leur translation dans le nouveau Palais de Justice, de style grec qui venait d'être édifié à cet effet par Pagot, directeur de l'Ecole d'architecture.

M. de Rocheplatte, maire d'Orléans, avait décidé la formation dans cet hôtel historique d'un Musée de peinture et d'histoire naturelle où seraient transportées les collections et les œuvres d'art se trouvant réunies au Muséum de l'École centrale, dont Bardin avait été nommé conservateur le 17 prairial, an VII.

L'Ecole de dessin y fut établie entre la Tour de Ville et l'entrée actuelle, après plusieurs installations diverses depuis sa fondation ; elle devait encore être plus tard transférée dans les locaux qu'elle occupe actuellement près de la Salle des Fêtes, ancienne Halle Saint-Louis.

Le 30 mai 1824, M. de Bizemont fut nommé directeur du Musée, dont l'inauguration eut lieu le 4 novembre 1825.

Ce premier directeur mourut le 22 décembre 1837, et fut remplacé par M. Horace Demadières ; au décès de celui-ci, sa succession revint à M. Louis Hême, le 12 janvier 1853; puis M. Front-Gérault de Langalerie le remplaça au mois de mai 1859, jusqu'en 1870.

M. Eudoxe Marcille devenait alors à son tour directeur de ce Musée qu'il devait enrichir d'un nombre considérable d'œuvres remarquables provenant de dons pour la plupart, dons intelligemment sollicités et que sa haute situation dans le monde des arts lui avait fait obtenir. Il mourut en 1890 laissant son cher Musée à son cousin M. Hippolyte Huau qui en était déjà le directeur-adjoint. Celui-ci mourut en 1894 et fut remplacé par M. Albert Didier, habile statuaire, lequel dirige actuellement le Musée depuis 1895.

Tous ces directeurs étaient également directeurs des Écoles de dessin.

Les diverses fonctions auxquelles Jacob avait été appelé, lui avaient attiré de nombreuses relations ; il était homme d'esprit, son abord un peu froid était cependant agréable. on le recherchait pour sa conversation toujours intéres-

sante, émaillée de ces pointes d'esprit qui sont l'apanage des Guépins, son jugement était droit et il savait apprécier avec impartialité les hommes et les choses, les artistes et leurs œuvres.

Aussi Jacob s'était-il fait beaucoup d'amis, parmi lesquels on peut citer : — le docteur Payen, à la tête pensive et souriante, légèrement inclinée sur l'épaule, très érudit et très appréciateur des choses d'art qu'il collectionnait avec amour dans son cabinet. Le docteur Payen, devenu médecin en chef de l'asile des aliénés, devait, à sa mort, faire un legs très important aux Hospices d'Orléans.

— M. Bottet, ancien notaire, riche propriétaire, demeurant rue de la Tour-Neuve ; il était fort souvent à Paris, mais Mme Bottet ne quittait point sa maison où elle se plaisait à recevoir avec empressement les artistes, attirés par son esprit et son bienveillant accueil.

« Eh bien, M. Jacob, disait-elle, il y a longtemps que nous nous sommes amusés, si nous mangions un peu de notre prochain. »

— M. Auvray, dont les excellents cotignacs d'Orléans avaient une grande renommée, était excellent musicien ; il fut l'un des fondateurs de l'Institut musical d'Orléans et recevait chez lui tous les artistes de Paris qui venaient s'y faire entendre. Jacob était toujours invité à ces réunions.

— M. et Mme Chevrier, propriétaires du château de Saint-Loup, ancien couvent dont le parc aux ombrages magnifiques domine tout le Val de la Loire, sur une terrasse soutenue par de puissants contreforts. Jacob était un des commensaux de cette maison hospitalière, il y dînait régulièrement deux fois par semaine ; lorsque, parfois, les châtelains apprenaient à leur hôte qu'ils al-

laient s'absenter : « Allons, disait mélancoliquement l'artiste, nous allons mettre un crêpe à notre fourchette. »

— M. Jullien Crosnier, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, dont il suit toujours les travaux, grâce à une active et verte vieillesse.

Jacob était reçu aussi au château de Châteauneuf et il reproduisit souvent les sites enchanteurs de son beau parc dessiné par Le Nôtre. Cette ancienne résidence des ducs de Penthièvre était habitée par M[me] veuve Ladureau, née Eulalie Lebrun, protectrice éclairée des artistes dont elle aimait à s'entourer. Le peintre Duval-Le Camus, élève de David, qui était un des hôtes intimes de cette belle résidence, et dont un tableau possédé par le Musée d'Orléans : *Le retour des Champs* (1) a été popularisé par la gravure, y amenait souvent son ami Jacob ; ils s'y rencontraient avec le poète-tonnelier Grivot qui, sous le pseudonyme de Paul Germigny, a célébré les charmes de ce riant séjour et la générosité de la châtelaine.

Parfois Duval-Le Camus traçait sur le parquet du salon octogonal, une ligne à la craie, puis, après s'être travesti, il exécutait, sur cette corde idéale, avec sa canne en guise de balancier, les poses les plus exhilarantes et les exercices acrobatiques de M[me] Saqui.

M. Ladureau laissa, à son décès, à la ville d'Orléans, le capital nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner à l'élève le plus méritant des écoles de dessin, et M[me] Ladureau un prix de 100 francs pour l'école de modelage. (Par suite des diverses conver-

(1) Cette jolie toile a un cachet de sincérité qui attire et retient l'attention.

Un paysan de Châteauneuf, le bâton à la main et la hotte sur le dos, salue, en passant, la croix érigée au détour du chemin. Sa petite fille le tient d'une main par sa veste et porte un panier dans son bras droit. (Salon de 1831, n° 713.)

sions de la rente, ces prix sont réduits aujourd'hui à 450 fr. et 90 fr.)

Enfin, Jacob avait contracté une solide amitié avec le célèbre statuaire Dantan aîné, qui fit son médaillon en 1850. Ce beau médaillon est au Musée ; son examen révèle un Jacob déconcertant un peu l'idée que l'on aurait pu se faire de l'ancien grenadier de la Garde impériale ; rien de martial dans cette physionomie calme. Pas de moustaches, pas de barbiche venant altérer les lignes pures de la bouche fine et spirituelle, le front est large, le menton rond un peu accusé, signe de fermeté et de décision ; c'est un peu le masque napoléonien.

Il faut bien avouer que Jacob n'avait pas de principes d'économie bien accusés ; il vivait un peu au jour le jour et, en attendant son traitement mensuel, il lui arrivait quelquefois d'être assez embarrassé; de sorte que, comme la Cigale du naïf et rusé La Fontaine, il devait aller crier famine chez la Fourmi sa voisine, ou bien il se tirait d'affaire en vendant quelques bibelots de sa collection, puis, la crise conjurée, sa philosophie naturelle reprenait le dessus et il vaquait à ses occupations diverses.

On a beaucoup écrit sur les mœurs et les habitudes des artistes, lesquels paraissent être absolument étrangers aux questions matérielles de l'existence; ils vivent dans le rêve, dans la conception, dans l'élaboration de leur œuvre qui les absorbe complètement, et ils ne s'arrêtent pas assez à des détails qui ont cependant leur importance ; il en est de même, du reste, des littérateurs et des poètes, mais il y a des exceptions.

Dans ses fonctions de conservateur au Musée, Jacob rendit de réels services par le classement méthodique de toutes les richesses qui y étaient entassées : tableaux, sculptures, antiquités, collections d'histoire naturelle, et avec les directeurs il procéda à l'organisation des salles dont il prépara le catalogue, de 1848 à 1850.

Il avait donné au Musée le Buste en terre cuite de M. Demadières, directeur, par Dantan aîné, nº 580, deux Dessins à la plume de Jacques Callot ; nº 742, Un homme coiffé d'un large chapeau, pince une mandoline ; nº 743, Un mendiant tend son bonnet orné d'une longue plume, et deux dessins de Géricault : *Amour assis et ailé pinçant de la guitare*, nº 793, et *Deux chiens près de leur niche*, nº 794 ; Médaillon du baron Gérard, nº 502, de Dantan ; *Bélisaire*, bas-relief ; *le Sauveur du monde*, bas-relief, d'après Gérard, par Dantan, nºs 583 et 584.

Comme artiste, Jacob fit des copies fort estimées de plusieurs toiles du Musée ; ses pastels et ses aquarelles, où il reproduisit les fleurs et les fruits des châteaux de Saint-Loup et de Châteauneuf, avaient un coloris et une fraîcheur remarquables. Il est aussi l'auteur de nombreux dessins retracés sur les pierres lithographiques de son frère.

La lithographie, cet art nouveau alors, avait été inventée à la fin du XVIIIe siècle, en Allemagne, par Aloys Senefelder. Elle fit son apparition en France en 1806, et c'est en 1820 que les premiers essais se firent à Orléans, dans la salle de l'Ecole d'architecture, par *Vergnaud-Romagnési*, *Ch. Pensée*, *Pascault* et *Prévost-Hersant*, sur une vieille presse abandonnée.

Les artistes orléanais employèrent avec empressement ce nouveau mode de reproduction de leurs dessins, et les imprimeries d'*Alexandre Jacob*, *Danicourt-Huet*, *Tiget* répandirent les compositions des *Bizemont*, *Chevallier*, *Chouppe*, *Noël*, *Jacob aîné*, *Pillon*, *Ch. Pensée*, etc.

Parmi les lithographies de Jacob aîné existant au Musée ou dans des collections particulières, on remarque entre autres :

Un beau portrait de M. Mérault, supérieur du Grand

Séminaire, doux visage où se reflètent la bonté et l'intelligence.

Celui de Lalande, jurisconsulte, né à Orléans en 1622, mort en 1703, portant la robe, le large rabat, et les fines moustaches, retroussées à la mousquetaire.

Un Dessin de genre, représentant à mi-corps un jeune écolier faisant la grimace et tenant sa tête dans sa main, avec cette légende : « *Il m'a tiré les oreilles.* »

Un autre, formant pendant, où une jeune fille rieuse et espiègle applaudit avec satisfaction ; la légende porte : « *Tant mieux, c'est bien fait*; » la chevelure forme deux bandeaux plats et deux coques au sommet de la tête, corsage avec collerette, larges manches, costume de 1835.

Un taureau furieux, harcelé par une bande de huit chiens ; derrière une clôture en madriers un paysan regarde et fume tranquillement sa pipe.

Un Christ en croix, d'un grand caractère, se détache en vigueur au premier plan, sur un fond de ciel obscur ; au pied de la croix, une tête de mort. Par ce ciel noir, l'artiste s'est inspiré des paroles de l'Evangile : « Des ténèbres épaisses couvrirent la terre. » Sublime antithèse devant l'agonie du divin Crucifié, venant apporter au monde la lumière et l'amour des humbles.

Citons maintenant, dans les dessins originaux de Jacob, trois grandes planches rehaussées de crayon blanc, représentant les boiseries de Sainte-Croix, ornant actuellement la chapelle du Grand Séminaire :

Sur la première, la Vierge, l'Enfant Jésus et les Rois mages ;

Sur la seconde, un groupe de deux bergers en adoration ;

Sur la troisième, des Anges et le Saint-Esprit, avec ornements de fleurs et de fruits.

Un château fortifié, avec tourelles, machicoulis, au bord d'une rivière ; un cavalier, trois vaches gardées par un pâtre, au premier plan.

Une fort belle peinture à la gouache donne la vue du château de l'Isle, à Saint-Denis-en-Val ; sur le devant, un chevrier garde son troupeau ; il est assis sur des colonnes renversées et joue du flageolet.

Une aquarelle très réussie, présentant une vue de l'hôpital d'Orléans, prise du boulevard des Princes. C'est une vieille tourelle accolée à un pan de muraille dans lequel s'ouvre une porte cintrée, reliant cette tourelle au bâtiment principal.

Une petite toile reproduit un des sites du parc du château de Châteauneuf.

Un dessin au lavis d'une tombe qui se trouvait sous les arcades du Grand Cimetière ; ces arcades sont aujourd'hui fermées, et sur l'emplacement de l'ancien Campo Santo s'élève la Salle des Fêtes. Dans la partie supérieure du dessin est Dieu le père, au milieu de rayons enflammés et d'anges embouchant la trompette du Jugement dernier : sous ses pieds, la Croix est entourée par les saints. Dans la partie inférieure, la foule des hommes et des femmes, en costume de pénitents, les mains jointes, agenouillés séparément, répondent à l'appel du Grand Justicier.

Au bas, cette inscription :

Cy gisent défunts honettes
personnes Joseph Baizin, en son vivant
marchant ‹ e cette ville d'Orléans,
qui trépassa 22e jour de septembre 1548,
et de d Nicolle Dumuis, sa femme,
laquelle décéda le 22e jour de juillet 1568.
Prie Dieu pour le repos éternel.
Amen, ditent de profundis.

Un de nos concitoyens, artiste amateur très distingué,

possède un album dessiné par Jacob. Cet album humoristique dans le genre de ceux dus au célèbre dessinateur gènevois *Toppfer* présente, en une suite de *80 tableaux*, les tribulations des amours de l'artiste Dufusin, peintre des Académies de Paris avee Mlle Mimi de Beaux Os. L'idylle, la comédie, la tragédie se déroulent dans cette Odyssée en scènes d'une verve parfois burlesque.

La vie de Jacob s'écoulait ainsi tranquille à l'abri des orages domestiques. Il était resté célibataire, n'ayant pas voulu faire l'épreuve des *quinze joies du mariaige* et il partageait son temps entre ses travaux de prédilection, le Musée, l'Ecole de dessin et ses relations mondaines, lorsqu'une maladie de cœur se déclara et vint le terrasser dans son domicile, rue Bourgogne, 173, le samedi 3 mars 1855, à l'âge de 67 ans.

Tous ceux qui le connaissaient le regrettèrent vivement. Dantan aîné accourut de Paris et moula le visage de son ami sur le lit de mort. Tous les élèves de Jacob, anciens et nouveaux, témoignèrent de leur sympathie et de leur reconnaissance à la mémoire de leur maître, en lui élevant de leurs propres mains le tombeau qui renferme sa dépouille mortelle.

Ce monument très simple, à l'entrée du cimetière Saint-Vincent, à gauche, consiste en une stèle en pierre à fronton arrondi. Dans la partie supérieure, le médaillon de Jacob reproduit en terre cuite par Monceau sur celui que Dantan aîné avait sculpté en 1850. (Sous l'action des gelées, ce médaillon s'effrita et tomba en morceaux. Lorsque la famille fit procéder plus tard à la construction d'un caveau, une croix vint remplacer le médaillon détruit).

L'inscription porte :

A LA MÉMOIRE
D'ABRAHAM-ISAAC JACOB
SES ÉLÈVES
SES AMIS

M. Léon Lavedan rendant compte de la vie de l'artiste disparu, terminait ainsi son article dans le *Moniteur du Loiret* du 15 mars 1855.

« M. Jacob n'a peut-être pas marqué d'une manière « éclatante, ni laissé derrière lui des œuvres qui frappent « l'attention et perpétuent une renommée, mais sa car- « rière, pour être restée modeste et sans bruit, n'en a pas « moins eu le mérite d'être consacrée pendant près de « quarante ans à d'utiles travaux. Il a cultivé religieuse- « ment la branche de l'art qu'il avait choisie, pendant « qu'à côté de lui son honorable frère, le Didot orléanais « faisait aussi de l'art dans une noble profession trop « souvent abaissée au niveau d'un métier. »

En terminant, il n'est pas sans intérêt de présenter la chronologie des Jacob imprimeurs dont l'histoire est liée intimement à celle de l'imprimerie à Orléans.

LES JACOB IMPRIMEURS A ORLÉANS

La famille Jacob (dont les prénoms semblent indiquer une origine judaïque ou protestante) était originaire de Hollande et appartenait en effet à la religion réformée, ses membres revinrent plus tard à leurs primitives croyances.

Michel Jacob exerçait à Tours la profession d'horloger, son fils Abraham-Isaac épousa, le 18 août 1687, Marie-Anne Paris, fils de Charles Paris, imprimeur à Orléans qui lui céda son établissement. Il mourut le 20 octobre 1720, laissant l'imprimerie à son fils Charles, né le 15 août 1796.

Celui-ci devint imprimeur du duc d'Orléans, de l'Hôtel-de-Ville et du Bailliage, épousa Marie-Anne Chappe et mourut le 4 février 1776 ; son fils Jacques-Philippe, né le 8 août 1732, se maria avec Catherine Ramet de laquelle il eut deux fils : Jacob-Sion qui alla s'établir imprimeur à Versailles et Charles-Abraham-Isaac marié à Marie-Catherine-Thérèse Beaudeduit.

Ce dernier eut trois enfants, l'aîné Denis-Philippe-Abraham-Isaac, professeur à l'Ecole de dessin, une fille Marie-Anne-Constance, libraire à Orléans et Henri-Alexandre marié en 1832 à Herminie Fabre de la Bénodière; celui-ci décéda en 1839 laissant son établissement à René-Georges Jacob, dernier imprimeur du nom, marié en 1866 à Laure Nouël.

OUVRAGES CONSULTÉS

Herluison. — *Recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans.* — Orléans 1868.

L. Jarry. — *L'Ecole gratuite de dessin de la Ville d'Orléans.* — Orléans 1894.

Herluison. — *Les débuts de la lithographie à Orléans.* — Orléans 1902.

Bellier de la Chavignerie. — *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française.*

MONSEIGNEUR DESNOYERS

Par M. le Comte de CROZE-LEMERCIER

Séance du 3 Mai 1902.

MESSIEURS,

« Le jour où, l'âme encore tout émue de la perte que nous venions d'éprouver, et le cœur attristé de la séparation qu'elle nous imposait, nous entourions de notre présence, de notre tristesse.... les restes de celui qui allait bientôt disparaître entièrement à nos regards, des voix que vous aimez à entendre, parce que vous en aimez l'intelligence et la sincérité, ont prononcé, au milieu d'une noble émotion, le mot d'adieu à notre tant regretté collègue...

Je ne puis me résoudre à accepter ce mot qu'ils ont su si bien dire... Pour moi, pour vous, Messieurs, il vit encore, il vivra toujours, car la mémoire du cœur est inaltérable : elle a reçu le précieux privilège de l'immortalité et sait en revêtir ceux que la main du temps nous arrache. »

Ne vous semble-t-il pas que ces lignes expriment bien les sentiments que nous éprouvons aujourd'hui ? Elles sont empruntées à une notice biographique (1) qui date de près de quarante ans et dont l'auteur, vous l'avez peut-être deviné, n'est autre que M. l'abbé Desnoyers. On peut affirmer, sans aucune exagération de langage, que dans

(1) Notice biographique de M. Dupuis, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, membre de la Société archéologique, de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, etc. 1863.

notre ville d'Orléans où la reconnaissance est en honneur, son souvenir restera vivant : le musée historique et le musée Jeanne-d'Arc suffiraient à perpétuer son nom. Cette mémoire inaltérable qu'il définissait si bien prend un caractère particulier dans le cœur de ceux qui l'approchaient, qui étaient ses confrères dans le sacerdoce et dans les sociétés savantes ou qui lui confiaient la direction de leur âme. Nous tous qui l'avons connu à des titres divers, nous avons et nous aurons toujours pour lui les sentiments de filiale affection dont Mgr Touchet s'est fait l'interprète à l'assemblée générale de nos trois Sociétés (1).

Le jour de ses obsèques, son éloge a été fait avec éloquence, et non pas seulement avec intelligence et sincérité ; puis ont paru des lettres, des articles de journaux, des notices qui ne le cédaient en rien aux discours. Nous avons beaucoup appris et pourtant, nous aurions encore beaucoup à apprendre, aussi bien sur le prêtre que sur le savant. On trouverait dans sa correspondance, dans ses allocutions, ses conférences aux communautés religieuses, les éléments d'une publication qui présenterait un grand intérêt. Il est à souhaiter qu'un de ses anciens collaborateurs fasse l'histoire détaillée de ses recherches et de ses travaux scientifiques, établisse définitivement sa bibliographie. Mais je ne suis pas un archéologue et, d'autre part, je n'ai pas mission pour recevoir de pieuses communications entre lesquelles il faudrait faire un choix. Je me contenterai donc de jeter un coup d'œil sur la vie si longue, si bien remplie de M. l'abbé Desnoyers, et de donner quelques détails sur le rôle qu'il a joué dans notre Société.

Il est né le 15 août 1806, dans une petite maison de la rue de Bourgogne, qui se trouvait en face des bâtiments

(1) Le 18 mars.

actuels de la poste. Son grand-père Desnoyers était procureur, frère d'un procureur et gendre de Jacques Chappe, procureur lui-même, par qui notre confrère se trouvait avoir une lointaine parenté avec des familles honorablement connues de notre ville, les Jacob, les Cabart, les Riffault, (1) etc. Je ne sais rien des Dolbeau, ses grands-parents maternels, si ce n'est qu'ils tenaient un magasin d'épicerie et que leur gendre Desnoyers leur succéda. Il rappelait volontiers ses modestes origines, non par orgueil et pour rehausser son propre mérite, comme le font parfois des hommes arrivés à de hautes situations, chez qui la vanité prend ce détour. Il en par lait très simplement et il aimait à dire que ces humbles étaient de braves gens et aussi des gens braves. J'ai eu occasion de raconter ailleurs (2) — et je le tenais de lui-même, — que, pendant la Révolution, les Dolbeau s'étaient exposés en donnant asile à un hôte compromettant, à un proscrit pour cause d'aristocratie, au célèbre helléniste Gaspard d'Anse de Villoison.

Il perdit ses parents de bonne heure et fut recueilli par sa tante, Mlle Dolbeau, auprès de laquelle il a désiré être enterré. Il fut aussi adopté en quelque sorte par deux frères, les abbés Vincent qui s'occupèrent de son éducation. Comme il était de frêle constitution, on ne le mit pas au collège, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir une instruction classique, très forte, dont son style devait toujours garder l'empreinte. Il était ordonné prêtre en 1829 et nommé vicaire d'Olivet d'abord, puis trois ans après à Saint-Paterne. En 1839, il était secrétaire parti-

(1) M. Jacob, un des amis les plus intimes de Mgr Desnoyers, a établi avec beaucoup de soin une généalogie de la famille Chappe, qu'il a bien voulu me communiquer.

(2) L'abbé Arnaud, vicaire épicospal : lecture faite à l'Académie de Sainte-Croix, le 22 janvier 1896.

culier de l'évêque et chanoine honoraire, en 1843, vicaire général honoraire, en 1850, vicaire général titulaire, successivement archidiacre de Montargis et de Gien. En 1853, il redevint vicaire général honoraire, ayant, sur sa demande, été relevé de ses fonctions administratives; il reçut en échange celles d'official, — chargé des causes contentieuses ecclésiastiques, — qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut aussi pendant cette longue période, le supérieur ou le confesseur de diverses communautés religieuses. Celles dont il s'est occupé en dernier lieu, aussi longtemps du moins que sa santé le lui a permis, étaient les Carmélites, les Bénédictines du Calvaire, les Sœurs gardes-malades du Bon Secours de Troyes et les Dames Auxiliatrices du purgatoire. Enfin, en 1896, il reçut du Saint-Siège la dignité de protonotaire apostolique. Il semble donc que je devrais l'appeler « monseigneur », et je n'y manquerais pas si, au cours de nos fréquentes conversations, il ne m'avait défendu de lui donner ce titre. Et, dans sa modestie, il avait peut-être raison : il était si connu, si vénéré et depuis si longtemps sous ce nom d'abbé Desnoyers qu'il valait mieux n'y rien changer. Beaucoup même, et des gens de toute sorte, des savants comme vous, Messieurs, et des brocanteurs, disaient, en parlant de lui : monsieur l'abbé tout court, tandis que d'autres, — et ils étaient nombreux aussi, — aimaient à lui donner le nom de père.

Sa carrière ecclésiastique a été active et il en a rempli scrupuleusement tous les devoirs ; mais comme il avait l'esprit bien ordonné, comme aucune de ses minutes n'était perdue, il trouvait du temps pour d'autres occupation auxquelles il semblait se consacrer tout entier. De bonne heure, il eut le goût de collectionner, il s'occupa d'abord d'histoire naturelle, pour y renoncer bientôt, puis de minéralogie ; il s'intéressait encore à cette science en 1853;

j'ai vu dans une lettre qu'un de nos confrères a bien voulu me communiquer qu'à cette époque il avait rapporté une caisse de pierres des Pyrénées (1). Entre temps, peut-être à la suite d'un voyage qu'il fit en Italie, en 1840 (2), il était devenu archéologue, il achetait des antiquités, des objets d'art, de préférence ceux qui se rattachaient à l'Orléanais, mais il n'était pas exclusif et d'ailleurs, c'était toujours pour la plus grande gloire d'Orléans, c'était pour enrichir les musées de sa ville natale qu'il achetait. Il a dépeint lui-même, à deux reprises (3), l'activité de ses recherches, ses rivalités avec d'autres collectionneurs éclairés dont les noms ne sont pas oubliés : « ce collègue, — c'est de lui qu'il parle, — était comme ses compagnons de route, un continuel voyageur dans toutes les échoppes obscures, les chambres désordonnées, les étalages innombrables. » Et ailleurs : « Ah ! le beau temps que celui où nous allions... chez nos fournisseurs, la mère Rousseau, rue de la Cerche ; Desnoux, rue de de Gourville ; le gros Pierre, sur le grand cimetière ; Gourmeau, rue Saint-Pierre, rivaux mais pas ennemis, au besoin même nous serrant la main avec sincérité ; nous usions, sans doute, des ruses du chasseur, mais non des vilenies du braconnier. Arriver le premier, profiter d'une absence, cacher nos visites, rire quand nous avions devancé un collègue, voilà notre guerre, avouez qu'elle était pacifique et sans remords. »

Il achetait bien, guidé par son goût qui était très sûr et aussi par sa science, car il avait beaucoup travaillé et il

(1) Il avait été aux Eaux-Bonnes avec M. et Mme Théobald de Beauregard.

(2) Ou en 1842 : ces deux dates ont été données et l'une d'elles est erronée, car il n'a fait qu'un voyage en Italie.

(3) *Les Collectionneurs orléanais*, 1880, et *Notice sur la Collection de M. de Noury*, 1900.

était devenu érudit, parce qu'il était collectionneur, à moins que ce ne fût le contraire : je n'oserais me prononcer. Il a été trompé plus rarement peut-être qu'aucun autre, et c'était chose extraordinaire puisque, ne sortant pour ainsi dire jamais d'Orléans, il n'avait pas de moyens de comparaison pour se rendre compte des procédés d'imitation, plus ou moins honnêtes, qui se multiplient et se perfectionnent de jour en jour. Il faisait parfois de mauvaises affaires, mais sciemment, pour soulager des misères avouées ou cachées, il payait ainsi à des prix relativement élevés des objets de peu de valeur et c'était une des formes de sa charité toujours discrète. S'il a acheté des objets modernes dont l'intérêt est contestable, c'est parce que, selon lui, ils pouvaient servir à compléter l'histoire du travail à travers les âges, telle qu'il l'avait comprise.

Toutes ses acquisitions étaient faites avec réflexion, car, nous a-t-il dit, « le collectionnement est louable, mais à une condition nécessaire : c'est d'être éclairé par le goût et réglé par la raison : autrement, il devient un caprice, une manie (1). »

Il avait des idées très nettes sur ce que doit être un musée, et il les a exposées, avec un rare bonheur d'expression : « Un musée vrai, un musée qui ne cherche pas à plaire aux désœuvrés et aux bonnes d'enfants, est un lieu d'études historiques ; c'est la nécropole où les générations humaines déposent tous les monuments de leur vie et s'assurent ainsi une immortalité que rien ne peut leur ravir ; les peuples passent, les rois disparaissent, les lois périssent, seuls, les musées resteront, comme les Pyramides, immobiles dans leur impérissable science, toujours recueillant les débris de tous les naufrages et formant, sans relâche, pour toutes les générations à

(1) *Revue de l'Exposition rétrospective*, 1868.

venir, un immense trésor de lumières, un cours d'histoire véridique, parce qu'elle est sans préjugé, sans passion, sans mensonge (1). »

Il a dit encore : « Pour le penseur, pour le savant, un musée est plus qu'une réunion d'objets agréables, flatteurs pour l'œil, mais stériles pour l'enseignement : c'est un lieu d'études, une leçon permanente, un livre d'histoire universelle ; c'est la manifestation des pensées, des besoins, des usages de l'homme, à toutes les époques de son passage sur la terre. L'homme se révèle, se fait connaître tout aussi bien par ses travaux matériels que par les ouvrages de son intelligence ; c'est par l'association de sa double nature que nous apprécions ce chef-d'œuvre de Dieu dans sa réalité ; et, envisagée sous ce point de vues, l'archéologie est une véritable science qui impose le respect, attire et captive les âmes élevées (2) ».

C'est pour atteindre ce but qu'il a consacré une grande partie de sa vie au développement et à la réorganisation du Musée historique. Vous n'ignorez pas, Messieurs, les débuts modestes de ce Musée, fondé en 1849. Deux salles de la Préfecture suffisaient d'abord à contenir ses collections ; elles ont occupé ensuite (en 1853) une partie de l'hôtel des Créneaux, voisinant ainsi avec les musées de peinture et d'histoire naturelle. Leur importance ayant augmenté, la Ville acheta en 1860, pour leur donner asile, l'hôtel Cabu (3), ce bijou de la Renaissance qu'on appelle à tort la maison de Diane de Poitiers, et la petite maison Lorraine. Ce local n'ayant pas tardé à devenir insuffisant, deux autres maisons contiguës ont été achetées en 1876, ce qui a permis de construire la salle de la Renaissance,

(1) *Quatre victimes au Musée d'Orléans*, 1886.
(2) Discours prononcé à l'inauguration de la salle de la Renaissance. 1879.
(3) Il a été payé 30,000 francs.

inaugurée le 10 février 1879 ; enfin, le 7 juillet 1890, cinq nouvelles salles étaient encore inaugurées. A l'occasion de cette dernière solennité, M. l'abbé Desnoyers avait reçu la croix de la Légion d'honneur, et le maire interprétait bien la pensée de tous, quand il disait ; « Jamais distinction n'aura été plus méritée et n'aura recueilli plus de suffrages (1). »

Ces extensions successives, les deux dernières surtout, ont été rendues nécessaires par les libéralités de M. l'abbé Desnoyers, le principal donateur de ce Musée dont il a été directeur depuis 1877. Directeur-adjoint depuis 1855, il avait été un collaborateur précieux pour son éminent prédécesseur, M. Mantellier.

Le Musée historique n'a pas suffi à son zèle. « Dans toute âme orléanaise, nous a-t-il dit, fleurissent deux amours inséparables, celui de la cité qui est justement appelée le cœur de la France et celui de la vierge magnanime qui fut sa libératrice (2) ». Il a dit aussi : « Orléans et Jeanne étaient et sont inséparables comme les deux anneaux d'une seule chaîne, soudés par la main de Dieu et de la patrie (3) ». Elle est bien devenue nôtre en effet, et non pas seulement par ce qu'elle a fait pour nous, mais aussi parce que notre Ville n'a cessé de lui témoigner sa reconnaissance, tandis que dans le reste de la France ce sentiment est resté longtemps endormi. M. l'abbé Desnoyers ne séparait pas ces deux amours : vous vous rappelez sans doute les intonations que prenait sa voix, quand il parlait de la Pucelle, de

(1) Le maire actuel d'Orléans, qui a prononcé un beau discours sur la tombe de M. l'abbé Desnoyers, a suivi les traditions que lui avaient laissées ses prédécesseurs. Toutes les municipalités qui se sont succédé ont rendu justice au bienfaiteur de la Ville et ont entretenu avec lui de bons rapports.

(2) *Les collectionneurs orléanais*, 1880.

(3) *Visite aux archives de la mairie*, 1864.

Jeanne, comme il disait plus souvent ; il y mettait tout son cœur. Il s'occupa pendant bien longtemps de réunir, de collectionner tout ce qui pouvait glorifier cette grande mémoire, même les objets en apparence les plus insignifiants, et ce fut un beau jour pour lui que ce jour du 6 mai 1894, où dans la vieille maison, dite d'Agnès Sorel (1), fut inauguré le Musée de Jeanne-d'Arc, créé par lui. Beaucoup d'entre nous étaient présents et ils n'ont pas oublié son discours, le mieux inspiré peut-être qu'il ait jamais prononcé. On sentait combien il était sincère, quand il disait : « Je ne puis vous cacher, Messieurs, les profondes et douces impressions que j'ai souvent éprouvées en parcourant les trois salles où tout parle si vivement de 1428 : je ne sais quel parfum d'héroïsme et de candeur, de vaillance et de simplicité, semblait s'échapper de ces milliers d'objets consacrés à la Jeanne de Domrémy; une paix suave berçait mon âme ; j'oubliais alors les bruits désolants qui parfois nous attristent, je ne voyais plus que Jeanne, je n'entendais plus qu'elle me parler de ce qu'elle aimait tant : la France et la liberté. »

Que d'heures il a passées ainsi dans ses chers musées, rêvant, admirant, rangeant, étiquetant, car il mettait lui-même la main à la besogne. Il s'y rendait tous les jours et, régulièrement aussi, il s'arrêtait chez son ami, *Herluison, marchand-libraire, vis-à-vis Gaucheron, l'apothicaire*, dans ce magasin qui a été un véritable foyer intellectuel, où se sont rencontrés pendant plus de quarante ans, les savants, les chercheurs orléanais. Et ce libraire, érudit lui-même, laissait feuilleter ses livres et les prêtait volontiers ; il en vendait aussi. M. l'abbé Des-

(1) La ville d'Orléans a acheté cette maison en 1881, moyennant 51,200 francs. L'Etat a participé à la dépense pour 40,000 francs, à la condition que la Ville prendrait à sa charge les frais de restauration, évalués à 25,000 francs.

noyers en a beaucoup acheté là et ailleurs, il en avait amassé plus de vingt-cinq mille qui encombraient sa petite maison, malgré les dons qu'il ne cessait de faire de son vivant. Cette immense bibliothèque a été donnée ou léguée au Grand-Séminaire, à la ville d'Orléans, au Musée historique et au Musée de Jeanne-d'Arc.

Nous sommes convenus, Messieurs, en commençant cette étude sur M. l'abbé Desnoyers, de considérer particulièrement en lui le confrère, et nous devions bien, en effet, ce dernier hommage à celui qui, plus qu'aucun autre, a honoré notre Société et travaillé pour elle. La meilleure manière de se rendre compte de la place qu'il a tenue parmi nous, c'est peut-être de passer en revue les mémoires et les rapports qu'il a lus dans cette salle même où nous sommes aujourd'hui réunis (1).

Vos souvenirs personnels suppléeront à l'insuffisance d'une trop rapide énumération et le feront revivre tel que vous l'avez connu, abordant les questions les plus diverses, traitant même les plus petites avec une grande hauteur de vues. l'esprit alerte, toujours jeune, enthousiaste et convaincu.

C'est le 7 mars 1862 qu'il fut admis dans notre Société comme membre de la section des arts, le même jour que M. Sainjon que nous espérons bien voir longtemps encore parmi nous. Le 7 août de l'année suivante, il lit un rapport sur un mémoire de M. de Pibrac, relatif à des *fouilles faites dans le puits des Minimes,* et il discute avec autant de compétence que de courtoisie les appréciations de son confrère, notamment sur la poterie sigillée. Quelques jours plus tard (le 21 août), il lit un mémoire sur *une tombe en pierre trouvée dans la rue*

(1) Etant obligé de me limiter, je ne mentionnerai pas les nombreuses communications orales dont je retrouve la trace dans nos procès-verbaux.

Muzaine, et il part de là pour étudier le mode de sépulture de nos aïeux aux différentes époques. « C'est un des plaisirs, dit-il en commençant, un des avantages de l'archéologie, de parcourir les champs de la science à l'occasion du fait en apparence le plus isolé ».

Le 22 août 1864, il raconte *une visite aux archives de la mairie*, « ces archives où respire un passé de sept siècles, avec tout le mouvement et le détail de ces époques qui ont fait la France telle qu'elle est, et notre Ville telle que nous l'aimons ».

Le 4 mai 1866, il parle des poésies latines de *Cordier*, un chanoine de notre cathédrale qui vivait au siècle dernier et qu'il compare à Virgile et à Ovide. Je crois bien que M. l'abbé Desnoyers fait trop d'honneur à notre compatriote, mais il nous montre du moins sa parfaite connaissance des classiques de l'antiquité.

Le 4 mars 1868, à propos d'un mémoire de M. E Bimbenet dont il n'admet pas toutes les assertions au point de vue philologique, il étudie la question de savoir si Orléans est bien le *Genabum* des Carnutes et il penche pour l'affirmative. Il devait en être, plus tard, absolument convaincu.

En 1869, il fait deux rapports, l'un le 30 août, l'autre le 17 décembre, sur des mémoires de MM. Cyprien Czajewski et Charpignon, et il tire d'ingénieuses déductions des découvertes faites dans les *ruines des Quatre-Clefs* (commune de Saran), ainsi que d'une inscription, datant de 1670, relevée sur une vitre *rue du Gros-Anneau*.

Le 15 juillet 1870, il analyse les articles de M. Beulé parus dans la *Revue des Deux-Mondes* sur les *fouilles de Pompéi*, et ce mémoire est, au dire du rapporteur (M. Boutet de Monvel), disposé avec ordre et sobriété, riche d'observations du plus haut intérêt scientifique. Il

adopte l'opinion de M. Beulé, relativement à la destination de ces tubes en os et parfois en ivoire, percés d'un ou de deux trous. que les fouilles ont fait découvrir à Pompéi aussi bien que dans le puits des Minimes et les ruines des Quatre-Clefs. Ces tubes ont fait couler des flots d'encre : certains archéologues prétendaient que c'étaient des flutes, d'autres, — M. l'abbé Desnoyers avait été du nombre, — affirmaient que c'étaient des sifflets. Il reconnaît avec bonne humeur qu'il s'était trompé, que c'étaient des charnières.

Par un hasard extraordinaire, il croyait, ou tout au moins il croyait découvrir, quelques années plus tard, à la suite de fouilles faites *rue du Cloître-Sainte-Croix*, un dépôt, un atelier de ces charnières, et il nous apportait un mémoire qui se terminait ainsi : « Il sera glorieux pour notre cité d'avoir été la première qui ait complété les fouilles de Pompéi par la découverte d'un atelier inconnu jusqu'à ce jour ». (21 mai 1875).

Le 28 février 1876, il lit une note sur une tête de femme en marbre, trouvée à *Bazoches-les-Hautes*, et, le 3 mars de la même année, un rapport sur les *Souvenirs du vieil Orléans*, par M. Charpignon.

Le 17 novembre, il reconstitue, d'après une correspondance qu'il avait eu la bonne fortune de découvrir la vie très intéressante de *Dom Favre*, bibliothécaire de la communauté de Bonne-Nouvelle. Ce Bénédictin nous paraîtrait le modèle des bibliothécaires, si nous ne connaissions pas M. Cuissard et si nous n'avions pas gardé le souvenir de M. Loiseleur.

Le 16 mars 1877, il signale bravement, au risque de paraître « ingrat et irrespectueux » *quelques erreurs que l'archéologie a laissé s'accréditer*. Il s'excuse ou du moins il s'explique : « Ce n'est pas elle, je le dis bien haut, elle si élevée, la gloire et le charme de la vie, que

5

je viens attaquer. Que nos savants collègues se rassurent, je l'aime comme eux, je l'aimerai toujours, mais parce que je l'aime et l'honore, je veux la dégager des nuages que la fausse science et d'opiniâtres préjugés ont amassés autour d'elle. »

Le 15 février 1878, il parle de la *collection égyptienne* qu'il a donnée au Musée historique et de l'étude que M. Baillet en avait faite quelques semaines auparavant.

Si j'essayais d'analyser et le mémoire et le rapport, je serais embarrassé pour faire la part de M. l'abbé Desnoyers et celle du savant égyptologue que nous sommes fiers de posséder. Je me contenterai de vous conseiller d'aller admirer au Musée cette magnifique collection et de souhaiter que M. Baillet fasse encore profiter notre Société de ses remarquables travaux.

En 1879, il lit trois mémoires sur deux plaques de marbre et sur une pierre tumulaire dont il a déchiffré les inscriptions. Il est amené ainsi à nous faire connaître la vie de *Poillot de Marolles*, gouverneur d'Artenay (séance du 6 avril), du chanoine *Charles de la Saussaye*, l'auteur des *Annales de l'Église d'Orléans*, (séance du 1er août), et de *Jean Bonnet*, prieur de Flottin (séance du 21 novembre).

Le 6 février 1880, il rivalise de science avec M. Baillet en appréciant un mémoire que celui-ci avait rédigé sur *le roi Horemhou et la dynastie Thébaine au* IIIe *siècle avant notre ère*. En juin (4 juin), nous le trouvons revenu à ses études de prédilection. A propos d'une *hache bipenne en stuc*, trouvée sur le territoire de Saint-Cyr-en-Val, il se livre à d'ingénieuses déductions, il cherche à prouver que Jupiter Labrandéen a dû avoir un temple dans la région. Quelques jours après (18 juin), il lit un rapport sur le mémoire de M. Dumuys, *Excursion archéologique à Neuvy-en-Sullias*, et il fait un grand

éloge de son jeune collègue dont les travaux étaient déjà très appréciés par notre Société.

En 1881 (15 juillet et 5 août), il décrit minutieusement les nombreuses *médailles romaines* qui avaient été découvertes sur le territoire de Coucyre et données par M. A. de Morogues au Musée historique. Il en profite pour faire un véritable cours de numismatique et même, bien qu'il s'en défende, un cours d'histoire romaine. Deux séances ont été consacrées à cette intéressante lecture.

Le 4 novembre, il donne à notre Société la primeur de ses *Vieux souvenirs et vieux types orléanais* qui resteront comme un de ses chefs-d'œuvre et que M. Daniel Bimbenet jugeait ainsi dans son rapport : « Notre savant collègue était, mieux que personne, à même de vous transmettre ces souvenirs, vivants encore pour ceux qui peuvent, sans frémir, regarder un demi-siècle en arrière. Sa plume, pleine de verve, secondée par une merveilleuse mémoire, a reproduit, jusque dans ses moindres détails, les portraits, les costumes et le langage de ces personnages à jamais disparus. Il les a observés, étudiés physiquement, psychologiquement. Leur souvenir est inséparable de celui du vieil Orléans, il fait partie de l'archéologie locale et l'on comprend facilement que le collectionneur érudit qui, par ses découvertes, a su restaurer la physionomie de nos vieux quartiers, ait eu l'idée de les animer en les peuplant autrement que de passants de fantaisie ».

Pendant les quelques années qui suivirent, il prit une part moins active aux travaux de notre Société. Sa vue s'était altérée, il pouvait difficilement lire, écrire ; mais à Orléans il n'est pas permis de devenir aveugle. Malgré son grand âge, et avant que la cécité fût complète, il fut opéré de la cataracte (le 12 octobre 1885) par un de nos con-

frères, habile autant que savant, qui devait, jusqu'à la fin, rester son médecin, et il put reprendre ses chères habitudes. Le 1er juillet 1887, il lisait ici : *Quatre victimes au Musée d'Orléans*, il faisait l'histoire de quatre victimes du progrès musical, le *Serpent*, le *Forveil*, l'*Ophicléide* et le *Porte-voix*, en y joignant le portrait des instrumentistes eux-mêmes, et il déployait autant d'esprit que dans le travail mentionné précédemment.

En 1888 (le 2 novembre), il raconte comment il est devenu possesseur du crâne et de l'épitaphe de *Madame Guyon*, dont M. Guerrier venait d'écrire la vie et, à son tour, il donne sur cette femme célèbre, sur ses doctrines, des détails inédits.

En 1889 (19 mai), il rectifie une erreur de M. Courajod, et il prouve que la tête casquée, polychromée, conservée au Musée historique, ne représente pas Jeanne d'Arc, mais bien saint Maurice, patron d'une église, située rue Saint-Eloi, qui fut détruite par les protestants au XVIe siècle.

En 1890 (21 février), il décrit la *Sainte-Cécile*, de M. de Richemont, un des plus beaux tableaux modernes de notre Musée de peinture. Son mémoire est une page élevée de critique d'art. Il louait M. Eudoxe Marcille d'avoir fait cette acquisition et, quelques mois après, il nous entretenait de nouveau du regretté conservateur du Musée, qui venait de mourir ; il faisait son portrait dans une notice biographique dont bien des passages pourraient s'appliquer à lui-même (19 décembre 1890).

En 1891 (30 janvier et 13 février), il interrompt le silence immérité, — ce sont ses expressions, — qui se faisait alors sur *Davesiés de Pontès*, un homme de talent qui a été littérateur, poète, dramaturge, publiciste, moraliste, officier de marine et sous-préfet. Davesiès de Pontès est bien né à Orléans, mais il a quitté notre ville

dès son enfance et n'y est jamais revenu. Nous sommes donc, dans une certaine mesure, excusables de l'avoir oublié.

La même année (4 décembre), à propos de *Pomponius Lœtus*, un littérateur romain du xve siècle, que M. de Rossi avait ressuscité et que M. Guerrier avait fait connaître à notre Société, il juge un peu trop sévèrement peut-être l'époque de la Renaissance. Bien des pages seraient à citer dans ce mémoire dont voici la conclusion :

« Au Moyen-Age, la puissance, le génie, la connaissance de ce qu'il y a de plus élevé : Dieu et l'homme.

« A la Renaissance, le charme de l'élégance, la beauté de la forme, mais sans regard vers le ciel et avec le culte seul de la forme.

« Donnons au premier notre préférence, il est admirable : c'est un géant.

« Donnons à la seconde notre sourire : c'est une charmeuse. »

Le 18 décembre, il est élu vice-président et en remerciant ses collègues, il s'excuse d'accepter ses nouvelles fonctions : « Virgile n'a-t-il pas dès longtemps donné aux humains chargés d'années le conseil de rentrer dans le calme et dans le repos : *Ite domum saturæ, venit hesperus, ite capellæ* ! » Et ses collègues lui répondent par le souhait : *ad multos annos !* que de fois ne l'a-t-il pas entendu !

Le 7 octobre 1892, il analyse l'*histoire de la forêt d'Orléans* par M. Domet; on trouve dans son travail autant de science que de poésie.

Le 3 février 1893, il traite de *la science préhistorique* (1). M. l'abbé Maillard faisait, quelques jours après,

(1) Ce travail fut lu également à l'assemblée générale des trois Sociétés savantes, le 17 mars.

un rapport sur ce travail et pouvait dire justement. « C'est pour le savant et pour le croyant une haute jouissance intellectuelle que de sentir la foi corroborée par la science et je comprends M. l'abbé Desnoyers d'y avoir songé; je comprends aussi l'enthousiasme de l'auteur en écrivant et en lisant ces pages. C'est l'enthousiasme d'une âme jeune ou, si vous le voulez, d'une âme qui ne peut pas vieillir. »

Cette même année, il lit deux rapports, sur le travail de M. Bouchet *à propos du dictionnaire de l'Académie française*, (3 mars), et sur celui de M. Emile Huet : *Jeanne d'Arc et la musique* (21 juillet), qui lui fournit l'occasion de parler, comme il savait le faire, de la libératrice d'Orléans. Il avoue, en commençant ce dernier rapport, qu'il a bien quelques préventions contre le barreau — il en avait aussi contre la médecine ; — mais, comme, en fait, il exceptait tous les avocats, tous les médecins qu'il connaissait, particulièrement ceux qui appartenaient à notre Société, ses confrères ne pouvaient que sourire de ses préventions.

Le 1er février 1895, il analyse nos registres depuis 1882 jusqu'en 1894, examinant les principaux travaux, rendant justice à leurs auteurs et n'oubliant que lui-même: son nom n'est même pas prononcé. On le reconnaît cependant une fois, c'est quand il raconte que la ville de Gien, ne craignant pas de porter atteinte au prestige d'Orléans, a élevé la prétention d'être le *Genabum* de César : « Cette sournoise audace ne pouvait ne devait rester impunie, le silence était un crime. Un de vos collègues, — vous devinez, Messieurs, que c'était lui, — se leva au commencement de la séance (le 6 mai 1887) avant toute autre affaire et, après avoir publiquement rétabli la vérité historique, flétri l'audace de Gien, demanda que les trois Sociétés réunies s'associassent à ses paroles de protestation. »

Le 15 janvier 1897, il est donné lecture d'une lettre de M. l'abbé Desnoyers qui envoie sa démission de vice-président, son grand âge l'empêchant d'assister régulièrement aux séances, et, le 19 février, le président, M. Paulmier, expose qu'en raison des longs et brillants services rendus par M. l'abbé Desnoyers à la Société, il croit être l'écho de tous ses collègues, en proposant de lui décerner le titre de président d'honneur. Cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Il est en outre décidé qu'une lettre lui sera écrite pour l'en informer et lui exprimer le désir de le voir souvent occuper la place qu'il a si bien honorée.

Il se rendit plusieurs fois à ce désir, bien que, le soir, la distance qui nous séparait de sa maison lui parût un peu longue à franchir. Le 18 juin, il fait un rapport sur le remarquable travail de M. Cuissard : *La peste noire à Orléans (1590-1668)*, dans lequel il aime « à contempler un des plus beaux spectacles dont il soit possible de jouir : la science s'alliant à la charité pour protéger l'homme dans son pénible voyage sur cette terre. »

Le 21 octobre 1878, il nous apporte une de ses heureuses trouvailles : *le livre de Sallé, charpentier en bateaux et voiturier par eau, écrit en 1710*. C'est un livre d'heures, suivant le bréviaire orléanais, copié d'une fort belle écriture par Etienne Sallé qui, se trouvant avoir des pages blanches, les a remplies de sa généalogie et de notes historiques fort curieuses. Et comme ce manuscrit dénote chez un homme dans une position modeste, — on dirait aujourd'hui un petit patron, — une instruction très développée, comme d'autre part M. l'abbé Desnoyers n'a jamais craint les digressions, il en profite pour démontrer que l'ignorance n'était pas au siècle dernier aussi générale qu'on l'a souvent prétendu, il expose les efforts faits notamment par les évêques d'Orléans pour instruire les enfants du peuple.

Ce mémoire est le dernier qu'il nous ait donné. Pendant une année encore, la Société d'archéologie, dont il avait été un des fondateurs et dont il avait pu célébrer le cinquantième anniversaire, a profité de sa précieuse collaboration. Elle l'a entendu pour la dernière fois le 27 octobre 1899. Au mois d'avril 1900, sa santé, qui paraissait inaltérable, ressentit une première secousse; il aurait pu, peu après, reprendre sa vie extérieure, il préféra se confiner dans la retraite, mettre un intervalle entre la vie et la mort qu'il sentait proche. Son intelligence était restée vive et son cœur ne s'était pas desséché ; il recevait quelques amis intimes, il s'intéressait à ses œuvres, aux affaires du diocèse, il travaillait, il se préparait surtout à l'éternité, enfin, le 27 janvier, il rendait son âme à Dieu.

Vous avez lu, Messieurs, la belle lettre, par laquelle Mgr Touchet annoncait au clergé du diocèse la mort de son vénéré doyen, et vous avez, sans doute, remarqué ce passage : « Pensez-vous, me disait un jour Mgr Desnoyers, que j'aie été plus prêtre que savant? quelque fois ça m'inquiète. » Et l'évêque avait calmé les scrupules de celui « qui avait étudié, qui avait collectionné, afin de mieux servir le Maître. » Cette question qu'il se posait à luimême, d'autres ont pu se la poser. Non pas qu'il y ait incompatibilité entre les études auxquelles il se livrait et le caractère sacré dont il était revêtu. L'histoire nous apprend que l'Eglise catholique a le mérite d'avoir conservé et transmis aux générations les précieux trésors des lettres, des sciences et des arts de l'antiquité. M. l'abbé Desnoyers a été le continuateur des Bénédictins du Moyen-Age auxquels M. Larroumet l'a justement comparé (1). Il n'en est pas moins vrai que nous qui connaissons sa vie, nous l'admirons davantage pour avoir suffi à tout, pour

(1) Inauguration de cinq salles au Musée historique, le 7 juillet 1890.

avoir été au même degré un saint prêtre et un vrai savant.

Nous savons qu'au conseil épiscopal, il était sage, ferme, servi par une mémoire imperturbable.

Dans les communautés dont il était chargé, il faisait régulièrement des conférences, des homélies; il était un bon père, un guide éclairé. Il partageait également sa sollicitude entre les ordres actifs qui se consacrent au soulagement des malheureux, à l'instruction des enfants pauvres, et les ordres contemplatifs dans lesquels de saintes filles passent leur temps à prier pour obtenir le pardon de ceux qui ne prient jamais. Il m'a été dit dans une de ces communautés que « sa parole était tout à la fois très substantielle et très originale, substantielle pour le fond, originale pour la forme : l'esprit de foi, l'amour de Notre-Seigneur dont il était profondément pénétré s'y faisaient jour à chaque instant : d'ailleurs rien de préparé, tout était simple, spontané, tantôt les pensées pieuses qu'il nous développait semblaient le fruit de son oraison dn matin, d'autres fois un mot saisi au vol, un incident imprévu servait de thème à sa conférence. »

Il s'occupait avec zèle de plusieurs œuvres, des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, dont il a été longtemps le directeur ecclésiastique, de l'Œuvre apostolique, de celle des pansements ; il assistait à toutes les réunions, il faisait de courtes allocutions, donnait des sentences à méditer. Huit jours avant sa mort, il recevait la présidente et s'intéressait dans les plus petits détails au fonctionnement de l'Œuvre apostolique qu'il avait fondée.

Il trouvait encore le temps d'être le confident, le directeur de nombreuses familles orléanaises. Dans les circonstances importantes, on n'aurait jamais pris une décision sans le consulter et quand une de ces familles était frappée, quand un deuil survenait, personne ne savait mieux que lui trouver les paroles de douceur et de force qui sont une consolation.

Messieurs de la Section de médecine qui vous consacrez au soulagement de l'humanité souffrante, il a été pour vous, ou pour vos prédécesseurs, un précieux auxiliaire pendant la guerre de 1870. Comme la Société archéologique, le Comité des ambulances est né dans le cabinet du cloître Saint-Etienne où tant d'idées ont été remuées, tant de confidences recueillies. Deux hommes de cœur s'y trouvaient, un jour, auprès de lui, deux fréres, aussi zélés l'un que l'autre, dont l'un devait, peu après, mourir de la petite vérole, victime de son dévouement, et tout naturellement il était question des malheurs du pays. C'était au moment où les armées ennemies s'approchaient pour la première fois d'Orléans, les mauvaises nouvelles se succédaient et déjà des blessés étaient dirigés sur notre ville où rien n'était préparé pour les recevoir. M. l'abbé Desnoyers donna à ses visiteurs le conseil de grouper les bonnes volontés éparses et la semence ne fut pas perdue. Peu de jours après, le comité était constitué et des ambulances installées dans les différents quartiers. Nulle part l'organisation des secours aux malades et aux blessés ne fut plus complète qu'à Orléans. Ces infirmiers volontaires, parmi lesquels notre Société était largement représentée, ont ajouté une belle page à notre histoire locale : les survivants sont obligés de reconnaître qu'ils ont fait quelque bien, mais, dans leur modestie, ils en rapportent le mérite à l'initiative et aux conseils de M. l'abbé Desnoyers.

Bien qu'il ne fût que président d'honneur du comité, il prenait une part active aux délibérations, et il ne manquait pas d'assister aux réunions qui avaient lieu chaque jour à l'Institut. Il était, en outre, l'aumônier infatigable des ambulances de la paroisse de Sainte-Croix, remplissant auprès des pauvres soldats, comme auprès des pénitentes qui formaient sa clientèle ordinaire, ce rôle de

médecin des âmes pour lequel il avait des dons particuliers et qui a été la principale occupation de sa vie sacerdotale.

Ainsi donc le savant n'a pas fait tort au prêtre et d'ailleurs son travail même il le rapportait à Dieu : « L'archéologie, a-t-il dit, est une noble science qui, sortie des profondeurs divines, n'est sans doute qu'un faible, mais magnifique rayonnement des splendeurs éternelles. » (1). Il a dit encore : « Je salue au ciel l'unique source de la science, sans bornes, sans rivages et sans fond, où les générations savantes puiseront toujours sans la diminuer (2). » Aussi avait-il choisi cette devise : *A Deo ad Deum scientia.* Et, comme il était bon Français, bon Orléanais, comme il aimait passionnément sa patrie, il avait adopté une seconde devise qui figure à côté de la première sur ses *ex-libris*: *Præstat amor patriæ.* Elles forment, Messieurs, le résumé de toute la vie de M. l'abbé Desnoyers, elles sont aussi pour nous un enseignement.

(1) et (2) Cinquantenaire de la Société archéologique, le 23 janvier 1898.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. A. BASSEVILLE

Séance du 4 Juillet 1902.

Depuis que la tombe s'est fermée sur la dépouille mortelle de notre vénéré collègue, trois notices biographiques lui ont été consacrées.

La première, due à la plume de M. le chanoine Cochard, a été insérée dans les *Annales religieuses d'Orléans* des 8, 15 et 22 février dernier.

La seconde a été lue à la Société archéologique par son éminent président, M. le comte Baguenault de Puchesse.

La troisième est celle que vous avez entendue il y a quelques semaines et dont notre collègue, M. de Croze, est l'auteur.

Vous avez, selon vos traditions, renvoyé cette dernière à votre section des lettres qui m'a confié le soin de faire le rapport.

Ma tâche était facile, je n'avais qu'à évoquer vos souvenirs pour vous rappeler avec quelle émotion nous avions écouté le touchant récit de cette longue existence de Mgr Desnoyers ou pour dire comme M. de Croze, de M. l'abbé Desnoyers, passée entre l'accomplissement de

ses devoirs comme prêtre, de son culte pour la science et de ses deux amours inséparables, pour la ville qui l'avait vu naître et pour la vierge héroïque qui, sous ses murs au xve siècle, avait sauvé l'indépendance de la France.

Vous eussiez certainement voté à l'unanimité l'impression du travail de M. de Croze, mais j'ai pensé qu'il fallait faire autre chose qu'un rapport et j'ose espérer qu'à cet égard, vous partagerez mon sentiment.

Les trois notices que je viens de vous rappeler, offrent une lacune qu'il serait regrettable de ne pas combler; les deux premières, en effet, exposent avec l'autorité incontestable qui s'attache au nom de leurs auteurs, mais seulement d'une manière générale la vie si bien remplie de notre collègue, envisageant plus particulièrement le prêtre et l'homme privé, sans entrer dans les détails de son œuvre comme savant.

La notice de M. de Croze, sans doute, est plus complète, mais notre collègue, il l'avoue lui-même, n'a voulu que vous rappeler le rôle que remplit dans votre Société M. l'abbé Desnoyers et il s'est contenté de vous faire connaître, avec un savoir et une élégance auxquels, d'ailleurs, il est juste de lui rendre hommage, les travaux qui sont venus enrichir vos publications, laissant à d'autres plus compétents, — c'est lui qui le dit — le soin de parler des mémoires beaucoup plus nombreux et beaucoup plus importants que renferment de M. l'abbé Desnoyers les publications de la Société archéologique.

J'ajouterai pour justifier encore mon appréciation qu'il se prépare en ce moment une bibliographie entière de l'œuvre de notre regretté collègue et qu'on se propose de réunir dans un seul et unique volume tout ce qui aura été dit à l'occasion de sa mort pour en faire, suivant une expression consacrée, son tombeau.

J'ai donc l'intention d'essayer de vous exposer de mon

côté le rôle si multiple de M. l'abbé Desnoyers dans la Société archéologique, en faisant passer sous vos yeux par une analyse aussi succincte et rapide que possible une notable partie des travaux qu'a publiés de lui cette Société. C'est, en un mot, M. l'abbé Desnoyers, archéologue, que je me propose d'étudier avec vous.

Vous trouverez peut-être aussi téméraire de ma part d'assumer cette tâche délicate qu'un autre d'entre vous beaucoup plus autorisé que moi-même aurait certainement mieux rempli, mais j'espère être soutenu dans son accomplissement par le souvenir de ce digne et excellent homme que j'avais connu bien jeune, alors qu'un même et sincère amour pour notre ville natale nous faisait rencontrer dans les boutiques des marchands d'antiquités et de livres, et dont j'ai été le collègue pendant quarante ans et presque constamment le voisin dans cette Salle des thèses de notre vieille université, où il aimait tant à se rendre chaque vendredi et où son nom, inscrit sur le tableau de nos bienfaiteurs, fera vivre à toujours sa mémoire.

Le 23 janvier 1848, un certain nombre d'érudits de notre ville se réunissaient dans le cabinet de M. Desnoyers et se constituaient membres fondateurs d'une Société archéologique dont ils avaient préalablement arrêté le règlement.

Cette Société, comme toutes celles qui, sous l'inspiration de la nouvelle direction donnée aux études historiques, s'étaient récemment fondées en France, avait pour but la recherche, l'étude, la description et la conservation des antiquités et des documents historiques dans les pays qui forment aujourd'hui les départements du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir et qui, avant 1789, formaient la généralité d'Orléans; la devise inscrite sur son jeton était : *antiquitatis custodes.*

M. l'abbé Desnoyers qui avait été le véritable instigateur de la réunion qui s'était tenue chez lui fut nommé vice-président de la nouvelle Société et, à la séance du 9 mars 1849, il prononçait un discours dans lequel il rappelait à la mémoire de ses collègues la nature de leurs études, les moyens d'exécution dont ils pouvaient disposer et les résultats heureux qu'ils devaient en attendre.

A partir de cette époque, notre bon abbé se donne tout entier à sa chère Société dont, à plusieurs reprises, ses collègues le chargèrent de diriger les travaux en le choisissant comme Président. Il est le plus assidu de ses membres, il est peu de séance où il ne fasse quelque communication; livres, manuscrits, documents de toute nature pour enrichir sa bibliothèque et ses archives, gravures, tableaux, médaillons destinés à orner la salle de ses réunions, il se dépouille de tout et sa générosité pour elle est sans bornes.

Nous venons de dire que M. l'abbé Desnoyers faisait à la Société de fréquentes communications; elles portaient surtout sur des découvertes de monnaies dont il ne manquait jamais de donner minutieusement la description qui était insérée sous forme d'une simple note dans l'intérieur des Bulletins trimestriels de la Société.

Ces découvertes lui étaient généralement signalées par les curés du diocèse avec lesquels il s'était mis en relations et qui avaient pris l'engagement de lui faire part de tout ce qui pouvait se rencontrer d'intéressant, au point de vue archéologique ou historique, dans chacune de leurs paroisses réciproques.

Le tome IV des Bulletins qui comprend la période de 1862 à 1867 renferme de M. Desnoyers une notice nécrologique sur M. Dupuis, l'honorable magistrat de la Cour que quelques-uns de vous ont pu connaître, membre fondateur, lui aussi, de la Société archéologique; il nous

fait apprécier en termes émus et véritablement sortis du cœur les éminentes qualités de cet homme aimable et bon, auquel l'attachaient les liens d'une vieille amitié et qui fut aussi un littérateur distingué plein de charme et d'esprit, comme en témoignent les travaux qu'il a laissés.

Nous verrons plus tard notre collègue rendre un semblable hommage à M. de Buzonnière qui fut président de la Société et est resté l'auteur bien connu de l'histoire architecturale d'Orléans, à ce bon abbé Bouloy, à M. Clément Carette, le fin dessinateur ; à M. Imbault, l'habile architecte des hospices ; à M. Mantellier, l'ancien premier président de la Cour auquel ses études sur la numismatique et son histoire des marchands fréquentant la rivière de Loire avaient fait une réputation dans le monde de la science, enfin au jeune sculpteur Manière enlevé si jeune à son art et à sa famille.

Au cours de l'année 1864, en faisant des fouilles pour le nivellement de la place de l'étape, des ouvriers firent la découverte d'un sceau en cuivre jaune d'un diamètre de 3 centimètres.

Cette découverte fut l'objet du premier *Mémoire* d'une certaine importance du à M. Desnoyers et que la Société publia dans son neuvième volume.

Dans ce curieux sceau, qu'il décrit dans tous ses détails, l'auteur croit voir, c'est lui qui parle un sceau commandé spécialement par le chapitre de Saint-Aignan pour témoigner sa reconnaissance envers le roi Louis XI l'insigne bienfaiteur du Chapitre et destiné à sceller un ou plusieurs actes qui contenaient l'expression de la juste gratitude du corps capitulaire.

La description de ce sceau et son attribution soulevèrent de vives objections et notre vénéré collègue dont la modestie est à l'égal du savoir, saisit l'occasion pour

nous faire connaître sa profession de foi en matière de science archéologique.

Je crois, dit-il, mon opinion véritable mais je la donnerai sans une opiniâtreté aveugle, je l'aime parce qu'elle me semble bonne, mais j'aime plus encore la vérité et la lumière.

C'est en 1868 et dans le tome XI que parut un nouveau travail de M. l'abbé Desnoyers. Il a pour titre : *sur nne urne funéraire trouvée dans la commune de Saint-Jean-de-Braye.*

Cette urne qui n'a pas moins de 69 centimètres de hauteur et 1 m. 14 de circonférence et qui renfermait des ossements serait, suivant M. l'abbé Desnoyers, d'une fabrication antérieure au IVe siècle.

La forme et la grandeur de cette urne en font un objet rare et il faut le remercier d'avoir réussi, grâce à ses instances auprès du propriétaire à le placer au Musée des antiques.

En 1868-1869, l'Administration des Ponts et Chaussées ayant fait draguer la Loire depuis le pont d'Orléans jusqu'à la Madeleine afin d'agrandir le chenal et faciliter le passage des bateaux, la drague fit sortir du sable une certaine quantité d'objets anciens dont les ouvriers tirèrent bon parti.

Ces découvertes donnèrent à des enfants d'abord, à des hommes ensuite l'idée d'interroger les affouillements produits par les eaux, principalement auprès des piles de l'ancien pont que la sécheresse de 1870 et des années qui suivirent avait mises entièrement à nu.

La moisson fut abondante, monnaies gauloises, grecques, romaines, objets de toute nature, appartenant à tous les siècles qui se sont succédé, furent trouvés en quantité considérable.

Ces fouilles continuèrent jusqu'en 1898. M. l'abbé Des-

noyers naturellement les suivit avec la plus religieuse curiosité, fit d'importantes acquisitions pour son cher Musée et rédigea sept mémoires successifs qui constituent certainement l'œuvre la plus importante qui soit sortie de sa plume, s'efforçant de démontrer la valeur considérable de ces découvertes au point de vue de notre histoire locale.

Une chose avait surtout, avec raison, attiré son attention : c'était, au milieu de tous ces objets si divers, la présence en nombre relativement considérable de monnaies gauloises principalement carnutes, et de monnaies grecques. Aussi était-ce avec une légitime satisfaction qu'il lui eût été difficile de dissimuler, qu'il écrivait : *Mon but n'est pas seulement de placer sous vos regards des objets curieux et d'exciter l'intérêt qui s'attache à toute chose séculaire. Je veux atteindre encore un but plus élevé, vous rappeler combien notre Loire a été fréquentée, combien de générations y ont laissé depuis deux mille ans les vestiges de leur passage, y ont déposé les monuments incontestables de leur histoire, vous montrer qu'elle a toujours été une des grandes voies de notre France et surtout d'établir jusqu'à l'évidence que l'Orléans de 1870 est bien la cité carnute de Genabum.*

Le petit nombre des objets appartenant à l'époque gauloise rencontrés sur le sol orléanais et leur peu d'importance avait toujours été la principale objection de ceux qui ne voulaient pas voir dans Orléans l'*Oppidum* assiégé et mis à sac par César. Les fouilles de la Loire venaient de mettre à néant cette objection.

En 1867, une bergère traversant la cour d'une locature aujourd'hui détruite et qui s'appelait La Motte commune de Lailly trouva une petite statuette en bronze haute de 9 cent. 1/2. Aussitôt notre collègue de prendre

la plume pour nous montrer que cette statue qui selon lui appartiendrait à l'époque gallo-romaine offre un type assez rare dans la statuaire antique, le personnage qu'elle représente portant tout à la fois les attributs de Bacchus et ceux d'Hercule.

Il croit voir dans l'association de ces deux divinités paiennes la révélation de cette croyance profonde — je le laisse parler, — irrésistible que nous portons tous dans le sanctuaire de l'âme, l'unité de Dieu.

Il étaie son opinion sur cette donnée scientifique que, dans toutes les religions antiques, on trouve assez fréquemment la réunion de plusieurs divinités en une seule.

Le tome XVIII des *Mémoires* publié en 1884 contient trois travaux de M. l'abbé Desnoyers.

Le premier sur un bijou cypriote acheté par lui pour le Musée avec d'autres objets provenant des fouilles exécutées vers cette époque par M. Saltzmann dans les nécropoles de Chypre.

Le second sur une sonnette du XVIe siècle trouvée à Orléans, rue de l'Ételon, n° 8.

Notre collègue suppose que cette sonnette, éminemment curieuse au point de vue artistique par les scènes qui ornent son galbe et qu'il nous décrit, appartenait à une communauté de notre ville de l'Ordre de Saint-Dominique.

Le troisième a trait aux fouilles de la Loire et est intitulé : les *Armes du siège en 1428*.

Le tome XXIII renferme deux mémoires :

L'un est intitulé : l'*Iconographie de Jeanne d'Arc*;

L'autre, *Objets trouvés dans les fouilles des Marchés neufs*.

C'est avec raison que M. de Croze nous dit que notre collègue vénéré ne séparait pas ces deux amours auxquels il est resté toute sa vie fidèle : Orléans et Jeanne d'Arc; car Jeanne d'Arc, il le répétait lui-même souvent, c'est

encore Orléans, aussi s'intéressait-il à tout ce qui touchait à l'héroïne, statues, portraits, objets de toute nature se rattachant de plus ou moins loin à sa glorieuse mission ou à son douloureux martyre, il ramassait tout et ne laissait passer aucune occasion de nous entretenir d'elle.

Les *Mémoires* comme les *Bulletins* contiennent de lui plusieurs travaux qui se réfèrent à Jeanne d'Arc.

Dans l'*Iconographie*, M. l'abbé Desnoyers passe en revue tout ce qui a été produit sur la Pucelle par la statuaire et la peinture, et il exprime le regret qu'il n'est pas seul à partager que les artistes, jusqu'à ce jour, aient été impuissants à nous représenter une Jeanne d'Arc, quelle que soit la phase de son existence choisie, telle que notre imagination nous la fait concevoir.

A propos des objets antiques, en petit nombre d'ailleurs, qui furent rencontrés lors de la création des nouveaux Marchés, notre collègue jette un regard rétrospectif sur ce vieux quartier du vieil Orléans, et en le voyant tomber sous la pioche des démolisseurs et disparaître les rues qui abritèrent la vie de nos ancêtres, il nous dit qu'il n'a pu se défendre d'une émotion qu'il suppose que nous avons dû également ressentir comme lui.

Les années viennent s'accumuler sur la tête du vénérable abbé et cependant son zèle et son ardeur pour la science, son amour pour son pays et la Pucelle sont loin de se ralentir, il semble qu'il veuille défier la mort de le surprendre.

Le XXVIIe volume des publications de la Société archéologique ne contient pas moins de huit travaux de notre collègue. C'est encore de Jeanne d'Arc qu'il est question dans deux de ces travaux, l'un se réfère à l'inscription commémorative de la Pucelle placée à son instigation dans la cathédrale d'Orléans pour perpétuer à

jamais par le marbre le souvenir de la triple présence de Jeanne dans l'église de Sainte-Croix.

Dans l'autre, il s'agit d'un tableau du xve siècle trouvé, disait-on, chez un vigneron des environs d'Orléans et dans lequel Jeanne d'Arc est représentée auprès de la Vierge allaitant l'enfant Jésus.

Beaucoup de bruit avait été fait autour de ce tableau acheté 2,000 fr. par le Musée de Versailles et notre collègue n'eut pas beaucoup d'efforts à faire pour démontrer qu'il était incontestablement l'œuvre d'un faussaire.

Les autres travaux contenus dans ce volume se réfèrent à des sujets divers : comme la plupart n'ont qu'une importance relative, je n'ai pas l'intention de m'y arrêter longuement. Je vous demanderai seulement la permission de vous entretenir quelques instants de celui qui porte pour titre : l'*Imagerie populaire à Orléans*. Bien que M. l'abbé Desnoyers ait pu donner un peu plus d'extension à ce mémoire, surtout en ce qui concerne les origines de cette industrie, ce mémoire est certainement l'un des plus intéressants qui soient sortis de la plume de M. l'abbé Desnoyers.

En 1869, M. Garnier, imprimeur à Chartres, faisait paraître l'histoire de l'imagerie populaire et des cartes à jouer dans sa ville natale.

Le chapitre VII de cet ouvrage qui n'est pas sans quelque valeur est intitulé : des *rapports de l'imagerie orléanaise avec l'imagerie chartraine,* et M. Garnier émet le vœu, en le terminant, qu'un laborieux et savant Orléanais complète son travail sur ce point qu'il n'a fait, dit-il, qu'ébaucher.

C'est pour répondre au désir exprimé par l'historien chartrain que M. l'abbé Desnoyers a entrepris son travail.

Il essaie de placer à nouveau sous nos yeux ces vieilles

images aujourd'hui disparues, mais que nous avons vues dans notre enfance décorer les murs des auberges et des boutiques des artisans et qui représentaient bien souvent, sous une forme plus ou moins grotesque ou satirique, les événements importants du jour ou les traditions populaires.

Cette industrie, dont plus tard Epinal est devenue le centre, aurait, suivant notre collègue, pris naissance à Chartres et à Orléans presque simultanément vers le XVIe ou le XVIIe siècle et y aurait été très florissante.

Malheureusement, notre collègue n'a pu rencontrer de produits remontant à cette époque, et ceux qu'il a recueillis et placés dans ces cartons ne datent que des dernières années du XVIIIe siècle; ils sont sortis des ateliers de Letourmy qui vint s'établir à Orléans, vers 1775, sur la place du Martroi et qui eut pour successeur Mlle Boulard d'abord et plus tard Rabier-Boulard et Huet-Perdoux.

M. l'abbé Desnoyers a eu l'excellente idée d'agrémenter son travail d'un certain nombre de planches reproduisant quelques-unes de ces singulières images dont les bois pour la plupart ont été déposés au Musée.

J'aurais bien encore à vous parler de travaux de notre infatigable collègue publiés à différentes reprises, soit dans les *Mémoires*, soit dans les *Bulletins* de la Société archéologique, mais je craindrais de fatiguer votre bienveillante attention. Je me contenterai de citer son travail sur une bague portant, encastrée dans son chaton, une médaille de Pertinax; celui sur saint Firmin, patron des boulangers, à l'occasion de la statue de ce saint appartenant autrefois à la corporation et trouvée chez un brocanteur de notre ville; celui sur la légende apocryphe du chien appelé improprement le chien de Montargis, comme le démontre l'auteur et comme l'avait déjà démontré d'ailleurs supérieurement M. Guessard dans la préface

du roman de Macaire publié en 1876 dans la collection des anciens poètes de la France, comme aussi sur la maille d'or, dite de Florence, cette singulière redevance des habitants de Beaugency aux étudiants de la nation Picarde de l'Université d'Orléans; celui sur les tessères du Musée d'Orléans, ces monnaies en terre cuite rencontrées dans les ruines de Palmyre; celui sur une tête de femme à coiffure mobile en marbre trouvée à Rebessa (Algérie) et beaucoup d'autres encore d'une moindre importance, mais qui sont le témoignage incontestable du zèle et de l'ardeur de notre vénéré collègue.

Je ne veux pas cependant terminer cette étude que vous trouverez peut-être bien longue sans vous signaler deux évènements qui prirent une certaine place dans l'existence si régulière et si paisible du bon abbé.

En 1892, la Société française d'archéologie fondée par le savant M. de Caumont de regrettée mémoire, vint tenir à Orléans as 59e session. Un certain nombre de savants de France et même de l'étranger avaient répondu à l'appel de son honorable président M. de Marsy et étaient venus admirer et étudier les curieux monuments que possède encore notre contrée. M. l'abbé Desnoyers fut, naturellement, à la place d'honneur, il assista assidûment à toutes les séances qui durèrent une semaine, suivit les congressistes dans leurs excursions à travers la ville prit part à toutes les discussions et en sa qualité d'inspecteur divisionnaire de la Société donna lecture d'un travail sur l'état des études archéologiques dans le Loiret.

Dans ce travail notre collègue fait l'énumération de toutes les découvertes importantes faites depuis une trentaines d'année dans notre région principalement celles si curieuses et si intéressantes de Neuvy-en-Sullias et de Briarres-sur-Essonnes, signale les savants mémoires aux-

quels ces découvertes ont donné naissance et qui sont venus enrichir les publications des Sociétés savantes d'Orléans, la création du Musée des antiques et celle du Musée de Jeanne d'Arc, leur importance par le nombre toujours augmentant des objets qu'ils renferment et leur valeur artistique et historique, la restauration enfin d'anciens monuments comme la Salle des Thèses, la maison dite d'Agnès-Sorel, la chapelle Saint-Jacques et d'autres encore, aussi est-il fier de dire en terminant dans un élan patriotique qui lui est naturel *C'est avec la conscience de remplir un devoir* que j'ai *voulu vous faire parcourir les 34 ans du passé bien convaincu que vous rendrez justice au zèle de nos Sociétés savantes, au dévouement du Conseil municipal et à la richesse de nos Musées.*

La Société française d'archéologie fit œuvre de justice en décernant la plus importante de ses récompenses, une médaille en vermeil grand module à M. l'abbé Desnoyers qui la méritait à tant de titres, comme le disait l'honorable Président en la lui remettant.

Le 23 janvier 1898, jour pour jour la Société archéologique et historique de l'Orléanais fêtait le cinquantenaire de sa fondation. Que sont-ils devenus tous ceux de nos concitoyens qui à pareille date en 1848 s'étaient réunis dans le cabinet de M. l'abbé Desnoyers ? Nous les avons vue les uns après les autres descendre dans la tombe lui seul est resté debout il est là, à la première place, il se lève et c'est merveille, dit le *Journal du Loiret* dans son compte rendu de la séance, c'est merveille de l'entendre, comme c'est merveille de le voir, car il parle et il porte ses 91 ans avec une aisance et une vivacité juvéniles que plus d'un sexagénaire pourait lui envier.

On ne pouvait se défendre d'une réelle émotion en entendant ce vénérable vieillard saluer d'un regret tous

ceux qui s'étaient associés à son œuvre et qu'il avait vu disparaître avant lui, adresser un remerciement plein de cordialité à tous ceux qui avaient répondu à l'appel de la Société et terminer son discours par ces mots que je ne puis résister au désir de vous citer : *Donc encore à vous tous, Messieurs, le grand merci de nos âmes et l'assurance que nos successeurs soutiendront l'œuvre que nous avons solidement fondée, ils seront comme nous et j'engage fièrement ici et leur science et leur cœur, ils seront dignes des aïeux de Jeanne, dignes de la cité de 1429, dignes de la patrie de 1898.*

M. l'abbé Desnoyers était, on le comprend, le véritable héros de cette fête du 23 janvier 1898 aussi la Société voulut-elle en consacrer le souvenir en offrant à son vénéré fondateur un écrin contenant au centre une plaquette en bronze représentant ses traits en ronde bosse avec cette inscription : la Société archéologique de l'orléanais à Mgr Desnoyers, fondateur, 1848, 23 janvier 1898, deux médailles accompagnaient cette plaquette reproduisant l'une l'intérieur de la salle des Thèses et l'autre, le jeton de la Société.

En recevant cet écrin, l'émotion du bon abbé était au comble et il ne put que s'écrier les larmes dans les yeux et d'une voix chevrotante : chers collègues, chers amis, c'est désormais entre nous à la vie, à la mort.

Le soir, au banquet absolument intime qui eut lieu dans une des salles de l'Institut, sous la présidence d'honneur de M. l'abbé Desnoyers, M. le comte de Marsy qui avait bien voulu accepter l'invitation qui lui avait été adressée, crut devoir, au nom de la Société française d'archéologie, porter un toast à notre vénéré doyen lui exprimant le désir de le voir encore dans dix ans lors des noces de diamant de la Société présider la réunion et lui fit hommage de la reproduction d'une an-

cienne pièce d'orfévrerie sur laquelle à côté de l'image du grand archéologue que fut Arcisse de Caumont, et du profil de Mgr Desnoyers lui-même, se trouvait gravée la devise qui avait été la loi de toute sa vie : *a Deo ad Deum scientiâ.*

Le désir de M. de Marsy ne devait pas se réaliser, il était frappé lui-même par la mort quelques mois plus tard et quoique notre collègue lui ait survécu, il était écrit que ni l'un ni l'autre n'assisteraient aux noces de diamant de la Société orléanaise.

Quelque incomplète que soit la rapide analyse que je viens de vous faire, je crois vous en avoir assez dit pour vous persuader que ce qui domine dans l'œuvre entière de M. l'abbé Desnoyers c'est le plus ardent et le plus pur patriotisme, c'est l'amour le plus sincère pour le pays qui l'a vu naître. Il a écrit quelque part se connaissant bien lui même et s'appréciant à sa juste valeur, mais peut-être avec un peu trop de modestie. Savant, je ne le suis pas, mais je suis un orléanais, grand ami de sa ville et vous savez que sa devise était : *Præstat amor Patriæ.*

Notre collègue, en effet, n'a jamais cherché à faire œuvre de science. Montrer l'ancienneté d'Orléans, évoquer les souvenirs de son passé pour rehausser sa gloire, tel a été le but de sa vie. Aussi, si on a pu lui reprocher quelques légères erreurs, quelques opinions un peu trop hardies, le sentiment naturel et généreux auquel il a obéi est sa plus légitime excuse.

Quant à nous qui, comme lui, sommes fiers de nous dire Orléanais nous ne pouvons que sincèrement le remercier de tout ce qu'il a fait et écrit pour la ville qui nous est également chère.

LE NOM

DE

QUELQUES VASES ÉGYPTIENS

PAR AUG. BAILLET

Séance du 6 Juin 1902

§ I

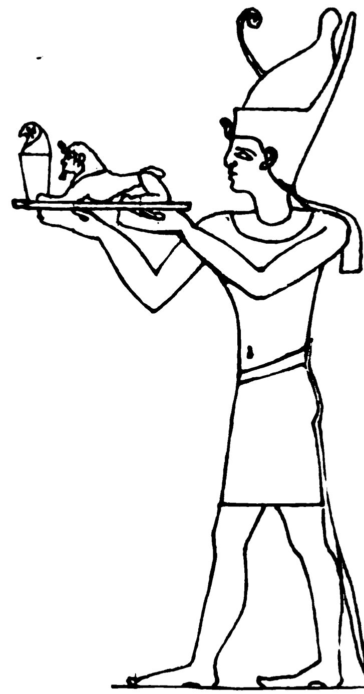
LE VASE KHEBÔB

Dans une étude précédente j'ai pu avec toute vraisemblance rapprocher un nom de vase, mentionné dans deux textes, d'une série de vases de métal fréquents dans les musées. Suivant la même méthode de rapprochements, je vais indiquer sans la moindre hésitation le nom d'un nouveau vase.

Les vases *har* ou *hal* sont des vases métalliques de forme assez élégante et munis d'une anse généralement mobile ; ceux dont je vais parler sont de la forme très simple du gobelet , c'est-à-dire des vases à bords droits et sans anses.

Ce sont les tableaux et les textes de la très précieuse publication du temple d'Edfou, recueillis par Rochemonteix, qui me fourniront les éléments de ces nouvelles recherches.

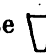
En plusieurs salles, le roi, coiffé de tiares qui varient selon les tableaux, est représenté debout faisant une offrande à diverses divinités. Il leur présente sur une planchette θou (1) un sphinx tantôt barbu, tantôt sans barbe, ayant l'uréus au front ou sans uréus, la tête surmontée du disque ou de tout autre emblême, tenant entre ses pattes un vase tantôt ouvert et tantôt fermé, et dont le couvercle lui-même varie : ici simple petite calotte nue ou offrant de petites ligatures , et ailleurs emboîtant le haut du vase ; d'autres fois le vase est fermé d'une tête d'épervier portant un disque ou une couronne plus ou moins compliquée selon le symbolisme qu'on a voulu exprimer.



C'est ce petit vase qui va faire l'objet de cette étude.

Il est de forme caractéristique, toujours à parois droites et généralement un peu plus large en haut que par le bas.

(1) *S-zf θ k m χet'a* (Rochemonteix, *Edfou*, p. 520, 43) « fournissant ta tablette de mes offrandes » — *ûdhû k hbüt, θ k denes m heh m χet'* (p. 473, 3) « ton étagère est en fête, ta tablette est chargée d'une infinité d'offrandes. » — Cf. 61, I; 380, etc , etc.

Le tableau où figure le roi offrant ainsi le vase  à une divinité est reproduit dans presque toutes les salles du temple d'Edfou. C'est une cérémonie prescrite sans doute par le rituel en l'honneur de la divinité de chaque chapelle (1).

Le Musée de Berlin possède un sphinx tenant ainsi un vase conique surmonté d'une tête de bélier pour couvercle (2).

Cette représentation n'est pas spéciale au temple d'Edfou ni à la dynastie ptolémaïque. Ramsès II (3), Phi ladelphe (4), Philopator (5), Philométor (6), par exemple, accomplissent la même cérémonie au temple de Karnak.

On trouve quelques variantes intéressantes. Ainsi, à Abydos, Séti Ier profondément prosterné remplace le sphinx et offre deux  (7), ou bien ce même vase très haut et fermé de la tête de l'épervier surmontée de  (8).

(1) A Edfou, par exemple, cette scène reparaît trois fois sur le mur du couloir qui entoure le sanctuaire; puis dans la salle du trône des Dieux, dans la salle Mesenit, dans la salle de la Jambe, et dans son arrière-salle, dans le vestibule central, dans la salle du dieu Khem, dans la salle de la purification du roi, trois fois; et dans la salle des offrandes, au laboratoire. Dans d'autres salles le sphinx oblateur figure sur des étagères (Roch., *Edfou*, pl. XVIII, XXI a. Parfois le sphinx est remplacé par le roi à genoux ou couché sur le ventre, pl. XVIII). Il est encore probable qu'il était placé dans le même rôle au-dessus des portes de la salle de purification (pl. XXXIII b) et de la cour du nouvel an (pl. XXXIV a.)

(2) *Ausführliches Verzeichnis der Aeg. Alterth*, p. 217, fig. 51; et Lepsius, *Denkmaeler* V, 47.

(3) L. D. III, 148.

(4) L. D. IV, 8.

(5) L. D. IV, 15.

(6) L. D. IV, 24.

(7) Mariette, *Abydos*, II, 82.

(8) *Ibid.*, pl. 23.

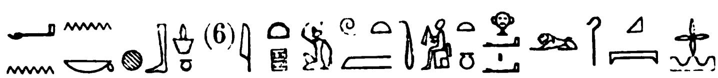
D'autres fois le sphinx est placé sur un reposoir (*hotep*) et tient le vase (1). A Abd-el-Qournah, tombeau n° 13, Aménophis II est représenté à genoux et tenant le vase de grande taille et surmonté du sphinx couché (2).

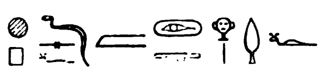
Cette cérémonie est partout indiquée, près du roi, par la légende :

 (3)

« Rite de l'encens (4) pour son père (5) »

et le roi prononce les paroles suivantes :

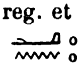
 (6)

 etc. (7) « Je t'offre le vase KHEBÔB chargé de l'essence auguste (?) (8) sur les bras du

(1) Mar. *Abyd.*, pl. 44.

(2) L. D. III, 63.

(3) Variante  (Roch. *Edfou*, XVIII, et p. 94, 98; XXII b, 2e reg. et p. 150; XXVI a, 2e reg. et p. 235; XXXV a, 3e reg. et p. 498; Karnak, L. D. IV, 15.)

(4)  *dnti*, l'encens. Cf. Loret, *Rec. trav.*, XVI, 147.

(5) Ou « pour sa mère », quand le roi s'adresse à une déesse. Cf. A Edfou (Roch., XXIII a, 1er reg. et p. 419) et à Dendérah dont le temple est consacré à la déesse Hathor.

(6) Et non  *khebâ* proposé par Piehl, *Sphinx*, I 161.

(7) Roch., *Edfou*, XI, 2e reg (et p. 30), au sanctuaire.

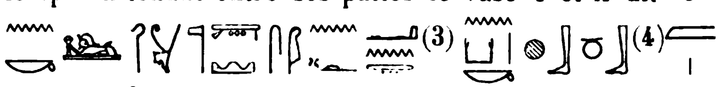
(8) Loret (*Le kyphi* Journ. Asiat., 8e s, X, p. 116) fait du *tas'epsi* le cinammone; mais comment le cinammone pourrait-il être produit par l'arbre à encens ? La désignation vague « *tas'epsi* » autrement dit « bois odoriférant » me paraît expliquer pourquoi ce mot n'a pas laissé de traces en copte ni dans les langues sémitiques, comme le remarque Loret lui-même.

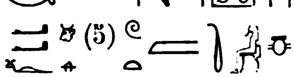
lion (1), chef de Pount, qui se produit d'elle-même de l'encens sur son arbre (2). »

Ainsi, si l'on s'en tient au premier tableau, le vase KHEBÔB est un vase haut, sans moulure, plus large du haut que du bas, et qui sert pour l'offrande d'une essence.

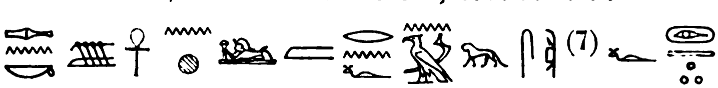
Les autres tableaux présentent des formules analogues mais dans lesquelles le vase n'est pas toujours nommé. Cependant la notion de son usage est confirmée par plusieurs autres textes d'Edfou ou de Dendérah.

Dans la salle du trône des dieux (pl. XXII, b, 2e reg. paroi Est, et p. 150) le roi offre à Osiris, sur la planchette, le sphinx tenant entre ses pattes le vase et il dit



 « Je t'offre (6) le sphinx, prince de la Terre divine : il fait la cérémonie de l'*ànti* à ta personne ; le KHEBÔB est dans sa main, rempli d'essence. »

Au pourtour des chapelles, même cérémonie en l'honneur de Ptah, Sokhit et Nofirtoum, et le roi dit :



(1) Variante (pl. XVIII, 3e reg.)

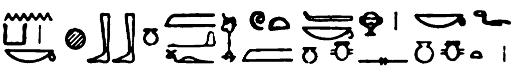
(2) « Sur son bois » (Dendérah).

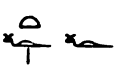
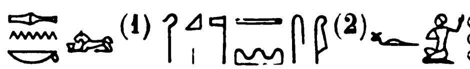
(3) Et non . (4) Et non .

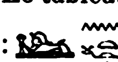
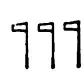
(5) Et non (Piehl, *Sphinx*, II, 89).

(6) et peuvent être traduits également bien : « je t'offre le sphinx » ou « le sphinx t'offre ».

(7) Pour , cf. p. 150; à moins qu'on ait employé ici la formule .

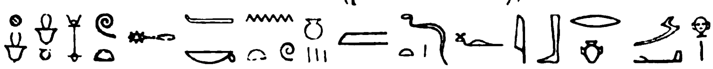
 (pl. XVIII, 3e reg., 2e tabl. et p. 98-99). « Je t'offre Séchep-ânkh en son nom de lion; il fait le rite de l'*ânti* pour ta personne: le vase *khebôb* est sur sa main rempli de l'essence *houkenou* pour oindre ton corps. »

A la salle Mésenit est reproduite encore la même cérémonie en l'honneur de Horus, Hathor et Horsamtooui (pl. XXVI, b, nord, 2e reg., 1er tabl.). Le titre est   ; et le roi dit, dans une formule où se mêlent les deux précédentes :   (p. 235.) « Je t'offre Séchep-ânkh, prince de la Terre divine; il accomplit la cérémonie de l'*ânti* pour ta personne : le vase *khebôb* est sur son bras, plein de l'essence *houkenou* pour oindre ton corps. »

Dans la salle des offrandes (pl. XXV, a, nord, 3e reg.) le roi fait l'offrande du  à Ptah et à Sokhit. Le tableau est toujours accompagné des mêmes formules :   (p. 498). « Offrande au père des dieux » et   . « Ce sphinx auguste, prince de la Terre divine, fait le rite de l'*ânti* pour ta personne, le

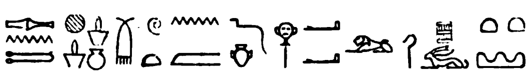
(1) Corrections de Piehl, *Sphinx*, I, 173.
(2) *Ibid.*

vase *khebôb* est dans sa main rempli de l'essence (ou onguent) *aber* pour oindre ton corps. »

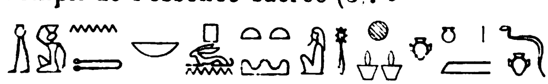
Enfin dans une procession de personnages alternativement masculins et féminins (pl. XXXVIII), un homme dit :

 etc. « Le vase *khebòb* rempli de *'houkenou* pour ton corps, l'*aber* vrai sur les mains » (p. 566), et dans le défilé des prêtres, on lit :

 (pl. XXXVIII et p. 570). « Il t'amène le chef des prophètes, portant le vase KHEBÔB rempli d'essence *houkenou* (1). »

Des formules analogues se trouvent auprès des mêmes scènes à Dendérah :

 (2). « Je t'offre le vase KHEBÔB muni de l'huile *madj* sur les mains du sphinx, chef de Pount. »

 « Je t'offre le vase KHEBÔB rempli de l'essence sacrée (3). »

 « Il t'amène le seigneur de Pount avec le *khebòb* d'huile (4). »

Tous ces textes sont écrits à côté de l'image du roi ou de l'officiant présentant le sphinx tenant le vase entre ses

(1) Ou « le chef des prophètes t'apporte le vase, etc. » Je ne puis juger de l'exactitude de ma traduction, la planche XXXVIII n'ayant pas encore été publiée, et le texte présentant plusieurs erreurs.

(2) Mariette, *Dendérah*, I, 74. — Cf. III, 21, v; III, 30 j, 73 d.

(3) *Ibid.*, I, 51 b. et 52 b.

(4) *Ibid.*, I, 79 a.

pattes : il ne peut y avoir de doute sur l'identité de l'image et du nom mentionné dans le texte. Le vase est un *khebôb*.

C'était certainement un vase typique réservé aux grandes cérémonies. Sur celui que Ptah-hotep (Anc. Emp.) porte à ses narines, il est inscrit que c'est un vase rappelant la grande panégyrie (1).

Mais le nom de ce vase se retrouve encore ailleurs. Car il ne servait pas seulement dans le cas d'une offrande solennelle.

En effet, les recettes pour la préparation de plusieurs des parfums ou onguents, que je viens de citer, nous ont été conservées dans les inscriptions religieuses des temples d'Edfou et de Dendérah.

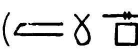
Pour ces préparations on se sert de vases divers que j'étudierai plus tard, des *outit*, des *bêtit*, des *â*, des *s'ed*, et notamment des *khébôb*, et des *s'edit*. Les formules prouvent que les vases ne sont pas de très grandes dimensions.

En effet, dans une de ces formules, où il est question d'obtenir 1 *han* (2) de l'onguent *houkenou* (3), le nom du *khebôb* se présente plusieurs fois, car plusieurs préparations partielles sont nécessaires.

(1) Paget et Pirie, *Tomb of Ptah-hetep*, pl. XXXVIII.

(2) Le *han* contient environ 455 centilitres.

(3) Aprudu n ar HUKENU ânt s'u tep nnlb han 1, r üreh ntr hâu (Dümichen, *Tempel-Inschriften*, I, pl. 52 75). « Recette pour préparer un *han* d'encens et de styrax pour oindre les membres des dieux » (reproduite, Düm. *Zeitsch.*, 1879, p. 100-107). Le nom *houkenou* reparait aux lignes 16, 18, 23, 32, 34, 36, 46.

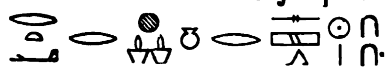
A la ligne 23 de l'inscription on lit :
« Recette pour faire le 1er corps sec :
» encens surfin : 2 *ten* (182 grammes);
» mettre dans un mortier;
» piler très fin;
» verser le *houkenou* (précédemment obtenu) : 1 *han* (0l455);
» agiter longtemps ;
» mélanger parfaitement par le préparateur et ses deux aides;
» retirer du mortier;
» et mettre dans un KHEBÔB d'albâtre () jusqu'au lever du 20e jour. »
Et l'on fait de même pour les deux autres blocs de cette substance. On a donc ici trois vases qui n'ont pas besoin d'être bien grands pour contenir chacun moins d'un demi litre. Dans toutes les parties de ce texte, les quantités mises dans les *khebôb* sont minimes. De plus l'on voit par le dessin même des scènes d'offrandes que le *khebôb* tenu par le sphinx est un petit vase.

Si l'on se reporte à d'autres préparations du même genre, on trouvera dans la « Recette pour fabriquer « 1 *han* d'Extrait surfin de styrax afin de parfumer Hathor « du parfum que donne son eau » l'emploi du vase *khebôb* (1).

On fait une première préparation qui donne de suc
concentré.... .... 0 l. 500 gr.
une deuxième 25 gr. + 16 + 10......... » 51 »
une troisième, environ.................. » 200 »
on les met dans un mortier; on mélange et on

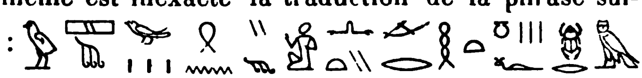
(1) Brugsch et Düm. *Rec. mon. égypt.*, IV, p. 89 et *Die Oasen der Libyschen Wüste*, p. 3-6 (1877). — Loret, *Rec. trav*, XVI (1894), p. 154-162).

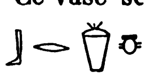
met dans un *khebôb* jusqu'au lever du 20ᵉ jour (l. 8.) »



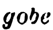
M. Loret traduit ici (p. 142) *khebôb* par « vase bouché » et, p. 156, par « large vase bouché » et pense que c'est un vase de forme . Les tableaux d'Edfou lui donnent toujours la forme  avec ou sans bouchon (1). De plus le vase n'a pas besoin d'être large pour contenir si peu de matière. Dümichen le traduit par *Gefäss* ou par *Kessel*, mots qui ne préjugent pas sa grandeur (2).

Au contraire, dans la « Recette pour faire le kyphi deux fois bon pour les choses divines » du poids de 100 ten, c'est-à-dire d'environ 50 kilogrammes, on manipule de grosses quantités et l'on ne sert pas de *khebôb*.

De même est inexacte la traduction de la phrase suivante :   « ein Kahlköpfiger hat kein Oel, wird er Besitzer einer Salbenbuchse, so ist ihm die Salbe angenehm » (Pap., I, 344, 8, 4, Leide. — Brugsch, Dict. supp., p. 343). Le *khebôb* n'est ni une marmite ni une boîte.

Ce vase sert presque toujours de déterminatif au mot  qui est une pommade pour les cheveux, les yeux ou la peau (voir Brugsch, *Dict.*, 41-42). Or dans l'antiquité c'était dans de petits pots qu'on mettait les pommades, comme on le fait encore de nos jours.

On peut voir, dans les planches des *Denkmaeler* de

(1) Renfermant les huiles canoniques. Il est même représenté couché  (Mar., *Mast.*, 231, 257, 267.)

(2) M. Daressy, *Fouilles de la vallée des rois*, p. 18, les nomme *pot* et *gobelet*.

Lepsius ou dans les *Mastabas* de Mariette et ailleurs, ce vase souvent figuré. Au tombeau de Ti, il est entre les mains des fabricants de poterie. On le trouve représenté dans les plus anciens tombeaux (Mariette, *Mastabas*, p. 136, 142-3 (IVe dyn.), 201, 203, 216, 231 (couché), etc. (Ve dyn.).

Ce vase d'ailleurs a été retrouvé plusieurs fois en Égypte.

C'est un vase de forme très simple que durent fabriquer les premiers potiers. En effet, il a été rencontré dans les tombeaux de l'Égypte datant de la plus haute antiquité. Il est cité parmi les vases en terre rouge lisse à bord supérieur noir de la nécropole d'El-Amrah (1). Celui qui est figuré dans l'ouvrage de M. de Morgan a 54 millimètres de hauteur, ce qui correspond bien à celle des vases figurés sur la planchette dans la main des rois.

Cette sorte de vase est encore du nombre des « trois vases en albâtre et en pierre noirâtre pour les parfums et la poudre d'antimoine » trouvés à Dra-abou'l-neggah dans le tombeau du S. R. Aq-Hor de la XVIIe dynastie (2).

Tel est encore le vase de Rokhou de la collection Hoffmann (3), portant le nom et les titres de son propriétaire.

Dans les fouilles du temple d'Aménophis II, M. Petrie a trouvé un *khebôb* d'albâtre, portant le nom du roi (4). Il s'en trouve au Musée de Berlin (5) et probablement dans toutes les grandes collections.

(1) De Morgan, *Origines de l'Égypte*, n° 375. — Cf. Amélineau, *Nouv. fouilles*, pl. VII.

(2) Mariette, *Mon div.*, pl. LI, e g. — Maspero, p. 17.

(3) Catalogue de la vente, n° 52, vignette. Je ne sais dans quelle collection il a passé.

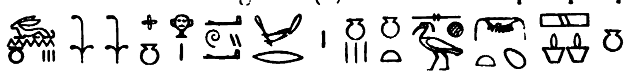
(4) *Six temples at Thèbes*, pl. III, 5 et p. 5.

(5) *Ausführliches Verzeichnis der Aeg. Altert.*, p. 436, Abb. 77; 441 et 444, *Abb.* 79; avec une très mince bordure supérieure.

L'usage s'en continua jusqu'aux derniers temps, car parmi les dons faits au nom de Néron au temple de Tentyris se trouvent les vases suivants (1) :

 *zozir, noubti, khebôb, hâ.*

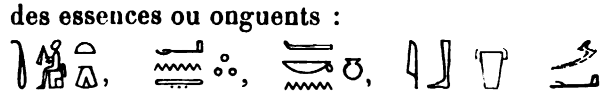
Le *khebôb* dans sa forme la plus simple ▽ y figure en nombre sur des étagères (2). Et il est dit quelque part (3) :

 « Ces vases qui sont sur mes mains, ce sont les vases destinés à honorer la dame du *Chebôb.* »

Ainsi peut-on dire que ▽ était la forme typique du vase *khebôb* ; et si l'on trouve son nom écrit [hiér.] et [hiér.] ce n'est pas parce que le vase pouvait avoir ces différentes formes ; mais simplement parce que dans l'écriture on était libre d'ajouter aux mots l'un quelconque de ces déterminatifs, tous marquent l'idée de poterie. C'est ainsi que ʊ écrira le nom du *host* : [hiér.] et [hiér.] (4) avec lequel il n'a aucune analogie de forme. De même [hiér.] se trouve au bout du nom de *khebôb* quoique s'appelant *kehôn.*

Ce vase lui même servait de déterminatif aux mots *hâti*, θ *ehen*, θ*es'epsi* et autres noms d'huiles ou d'onguents.

En résumé un vase ▽ plus haut que large, aux parois droites, évasé, sans gorge ni bordure, servait à contenir des essences ou onguents :

 etc.,

θ*es'epest*, *ânti*, *houkenou*, *aber* *mâ*

(1) Mar. *Dend.* I, 15 a, 4e col.

(2) *Ibid.*, IV, pl. 44.

(3) *Ibid.*, IV, pl. 15. Le nom du vase est écrit ici *chebôb*, selon la prononciation de Dendérah.

(4) Brugsch, *Dict.*, 989.

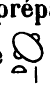
destinés à oindre les statues des dieux ou à servir pour la toilette (1).

On nommait ce vase  que l'on prononçait probablement KHBÔB, et, dans certaines parties de l'Egypte, CHBÔB comme le copte ϣⲃⲱⲃⲓ *guttur*, ou peut être KHÉBÔB, comme ⲕⲉⲗⲱⲗ, nom d'un petit vase. o, ô, oo, ou est la vocalisation, dans le dialecte sahidique, de la plupart des mots où la consonne médiale est redoublée ;

anoni	vitam mollem ducere	eloole	uva
efeloli	inconstans	kloole	vapor
gnon	mollis	hloole	conceptio
ouamome	podagra		
kelôl	vas parvum		
soulôl	involvere	krour	rana
stôt	tremere	hrour	sedari
s'bôbi	guttur	et Apophis	

les mots qui prennent la voyelle I sont plus rares.

Ce vase était de taille petite ou moyenne.

Ce n'est pas, comme le  HAL, un vase de métal. Un des textes cités plus haut dit que le *khebôb* était en albâtre. Et en effet, quand on veut mettre sur le feu une préparation contenue dans un *khebôb*, on la verse dans une  UTT d'argent, et, quand on retire du feu, c'est pour la verser dans un *khebôb*.

(1) Voir les deux textes cités par Brugsch, *Dict.* 41-42 « Donne toute vie au pharaon, donne du pain à son ventre, de l'eau à son cou de l'*aber* à sa chevelure. » (*Hymne au soleil*). — « Il (le roi) t'amène (à Hathor) l'eau de l'inondation qui apporte l'*aber* à sa demeure : il donne sa bonne odeur à sa chevelure. »

§ II

LE VASE BAS

Le *khebôb* était très simple, de forme élémentaire. L'art du potier devait tout naturellement chercher à lui donner un peu de l'élégance qui lui manquait.

On imagina de découper le bord supérieur (1).

D'autres fois on évida un peu la panse (2) ou bien on évasa un peu le pied (3). Cela donnait au vase plus de stabilité sans lui donner plus de grâce. On peut voir ce vase sur les étagères aux sept huiles canoniques, avec ou sans bord supérieur (4).

Sans évaser le vase, on lui ajouta un pied (5) ou à l'inverse, on lui mit une bordure supérieure (6). On l'orna de dessins (7). Ensuite on combina toutes ces

(1) Sharpe, *Eg. Insc.*, I, 108. — Mariette, *Mast.*, p. 267, sv.; *Abyd.*, II, 44 entre les pattes du sphinx.

(2) L. D. II, 13, 25, 35, 49, 71, 87, 98, III, 278. — Mar., *Mon. div.*, pl. 39, 93; *Abyd.* II, 78. — Louvre, Salle-Hist., 336. On y voit brûler l'encens.

(3) Vase de la collection Meyer du Musée de Liverpool au nom de , en albâtre. — Sharpe, *Eg. Insc.*, I, 25.

(4) Tomb. de Râ-hotep, Mar. *Mon. div.* 19. — Tombe de Sokar-khâ-biou, Mar. *Mastaba*. — Petrie. *Six temples*, XVIII, 39.

(5) L. D. II, 145. — Mar. *Abyd.*, II, 78.

(6) Tomb. de Râ-hotep, Mar., *Mon. div.* pl. 19 en et 436. — L. D., III, 63, v. 34. — Quibell, Ram. XII. — Amélineau, *Nouv. Fouilles* 8. — *K. Museen zu Berlin, Ausführliches Verzeichnis der Aeg. Alt.*, p. 181, 436. 441, 444.

(7) L. D., 11, 21, 87, 104; — *Mémoires de la Mission du Caire*, t. XVIII.

formes et l'on eut le vase (1). On lui ajouta enfin un bouchon ou un couvercle (2) (3) (4) et quelquefois deux petites anses (5).

Le nom de ce vase ne peut être douteux. Il fut employé dans l'écriture pour la syllabe *bas* dans le nom de la déesse Bastit et dans le nom de la ville de Bubastis. Il reçut le nom de *bes* : « un vase *bes* d'onguent composé de 10 graisses (6) »

Le vase de cette forme figure, comme je l'ai dit, partout sur les étagères parmi les vases aux sept huiles canoniques, soit seul, soit alternant avec d'autres. Il est spécialement affecté au *set-heb* et au *houkennou*. L. D. II, 145.

Sur deux groupes du Musée de l'Ermitage, deux personnages sont représentés tenant à la main un *bas* très simple (7).

Mais aussi divers exemplaires en ont été retrouvés, par exemple, par M. Petrie dans les dépôts de fondation des temples de Thèbes (8), par M. Amélineau dans ses

(1) Schiap. *Cat.*, p. 263. — L. D., II, 128, III, 21., Tomb. de Rokhou, *Mission du Caire*, 1885, pl. I.

(2) Lefébure, *Hypogées*. Tomb. de Séti I, pl. IV, 6. — Tomb. de Ti, fabrication de ce vase.

(3) Louvre, C 3

(4) Quibell, *Ramesséum*, pl. IX. — Tomb. de Rokhou, etc.

(5) *Rec. trav.*, 1881, p. 103.

(6) Maspéro, *Pap. du Louvre*, p. 18.

(7) Golénischeff, *Ermitage impérial*, nos 749, 750.

(8) Petrie, *Six temples at Thebes*, pl. IV, no 1.

fouilles à Abydos (1). Un *bas* d'albatre  figure au catalogue du Musée de l'Ermitage (2).

Le Musée d'Orléans en possède cinq, tous à peu près de même taille, d'environ 10 centimètres.

Sur divers tableaux des hommes sont représentés le portant à leur nez pour respirer l'odeur des parfums (3).

Le plus curieux est de voir comment les Egyptiens conservaient dans ces vases les huiles et les parfums ou onguents. Au tombeau de Maa-her-pera, de la XVIII[e] dynastie, découvert récemment, on a trouvé des *bas* et autres vases recouverts de toile (4). « Pour l'un d'eux (n° 24024) au-dessus du chiffon fermant l'ouverture sont disposées deux bandes roses et deux jaunâtres. Le tout est maintenu par une ficelle enroulée quatre fois autour du vase (5). »

(1) *Nouvelles fouilles à Abydos*, pl. VIII, cf. pl XXII, etc.
(2) N° 2290. Hauteur 0,06.
(3) L. D. II, 144. — Paget et Pirie. *Tombeau de Ptah-hetep*, pl. XXXVIII.
(4) Daressy, *Fouilles de la vallée des rois*, pl. IV, n° 24008; pl. V, n°s 24010, 24018, 24023, 24024, 24025, 24040.
(5) *Ibid.*, pl. V, n° 24024 et p. 18.

§ III

LE VASE KHÔBKHEB

D'autres fois, on évida un peu le bas du vase, on arrondit la panse et on lui mit un pied.

Les Grecs ont donné quelquefois à leurs vases des noms dérivés les uns des autres. Ainsi ils avaient l'ὀξύβαφον, vase de dimension considérable; mais ils nommaient ὀξυβάφιον un vase bien plus petit et qui se rapprochait de la forme du κύλιξ ou du τρύβλιον (1).

De même les Égyptiens avaient aussi un vase nommé *khebôb*, et un vase de forme modifiée qu'ils appelaient *khôbkheb*.

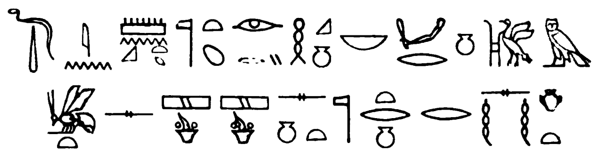
Le nom de ce nouveau vase dut se prononcer KHÔBKHEB, comme ϫⲟⲗϫⲗ *sepes*, *claustrum* et la plupart des substantifs formés d'une syllabe redoublée (2).

Il servait aux mêmes usages, car la chronique du roi Piankhi dit que ce roi reçut en don du prince Pétisis « de l'argent, de l'or, du lapis, des turquoises, « une grande masse de toute chose, des vêtements « royaux en quantité, des lits couverts de byssus, de « l'encens, de l'huile dans les vases *khôbkheb* : « , des chevaux, étalons et ju« ments. » (l. 110, ce qui est répété l. 118-119.)

(1) De même dans les langues modernes trouve-t-on des mots comme *Fass* et *Faesschen*, *tonneau* et *tonnelet*, *bac* et *baquet*, *etc.*

(2) Une vingtaine environ : trois, comme ϭⲓⲃϭⲓⲃ redoublent la voyelle; six, comme ϫⲉⲕϫⲓⲕ ont un *i* à la seconde syllabe.

A Dendérah, une déesse Monqît présente deux petits vases  que cependant le texte appelle s'obs'eb (chôbcheb) :



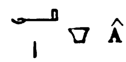
« Parole de Monqît, la déesse qui fait la bière. la dame du *zoser*, qui crée son œuvre, son *chôbcheb* de liqueur divine, pour réjouir son cœur. »

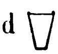
Ce vase à la panse un peu arrondie et muni d'un pied a été retrouvé en plusieurs endroits. Au Rameséum, M. Quibell en a rencontré un exemplaire en bois (2).

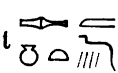
Ces vases répondent assez bien au κάλαθος des Grecs (3).

(1) Mar. *Dend.*, IV, 6.
(2) Quibell, *Ramesseum*, pl. XV, n° 11 et p. 6.
(3) Le κάλαθος pouvait être muni d'une petite anse.

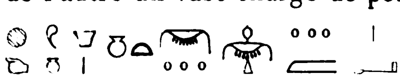
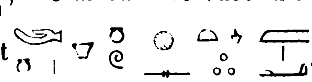
§ IV

LE VASE 

Il est à remarquer que parfois le sphinx n'a entre ses pattes qu'un petit vase ▽ au lieu du grand . On pourrait croire que c'est par erreur de dessin. Il n'en est rien, comme le démontrent plusieurs textes.

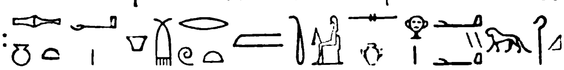
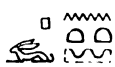
A Dendérah, le roi, le *khrihabi* et un prophète présentent à Hathor de petites figurines  tenant sur leurs mains un petit vase *â*. Devant eux, on voit aussi plusieurs sphinx couchés tenant le même vase. Le texte dit :  etc. (pl. 75) et  (p. 77), « Je t'offre l'*aber* » et « Je t'offre le *medj.* »

Or, on a vu plus haut que ce sont là deux onguents ou huiles que le roi, à Edfou, offre dans le *khebôb*. Les mêmes essences pouvaient donc être offertes indifféremment dans le grand et dans le petit vase.

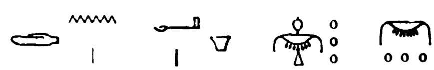
A Dendérah, ce petit vase *â*, présenté seul par le roi, est désigné par  « ce [vase] (1) ». Plus loin, le grand prêtre d'Hathor présente d'une main un sistre et de l'autre un vase chargé de petites tablettes ; il dit: , « J'ai saisi le vase d'or et d'argent en ma main (2) » et , « J'ai pris le vase de lapis-lazuli dans ma main (3). »

(1) Mar. *Dend.*, II, 19.
(2) *Ibid.*, IV, pl. 14.
(3) *Ibid.*, IV, pl. 15, n° 19.

 « j'écarte la malédiction (?) par le sistre et le vase a de *mafek* (1).

Dans ce dernier texte, le petit vase est remplacé par la lettre a, qui nous donne ainsi la prononciation de son nom. Ce que confirme un autre texte de Dendérah : le roi présente le sphinx tenant un petit vase et le texte dit :  , « je t'offre le *vase à* muni de la liqueur sacrée sur les mains du lion, chef de Pounit (2). »

A Edfou (3), des prêtres (honnoutirou ouirou) du nome présentent ce vase, en disant :

 (4)

J'ai pris le vase a d'argent et d'or.

Ce petit vase a donc pour nom *à*.

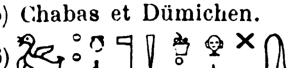
D'ailleurs, il est bien connu. Il est cité dans quantité de textes.

Il servait de mesure de capacité. Sa contenance a été déterminée à 26 centilitres (5).

Son usage. — Voici quel était son usage d'après quelques documents importants :

A Edfou, le roi s'en sert pour diverses offrandes :

1° la résine, soit en grains (*Edfou*, pl. XI, 3e reg; XII, 3e reg.), soit le plus souvent toute allumée (6)

(1) Mariette, *Dendérah*, IV, pl. 15, n° 20.
(2) *Ibid.*, III, pl. 50 j.
(3) Roch. *Edfou*, XXXVIII n, ligne 124.
(4) *Ibid.*, p. 589.
(5) Chabas et Dümichen.
(6)  « des grains de résine sur le feu. »

(XII,3e reg. (1) ; XIIIb, 2e reg. et XVI, 3e reg. ; etc.); le (XI, 3 reg. et p. 36; XL, c.), etc.

Pour faire les offrandes, on se sert tantôt d'un seul vase, tantôt de deux ; mais il est à remarquer que dans ce dernier cas, ce n'est plus la résine (*sonter*) ou l'encens (*ànti*) que le roi offre, mais la plante (2), le miel (3), des gâteaux (4) etc.

Il est plus rare de trouver l'offrande de quatre (5), cinq (6) et neuf vases (7).

Les quatre vases, posés sur la planchette et aussi

(1) Très souvent le au lieu d'être tenu à la main est placé au bout d'un bras : (pl. XXX c) qui se nomme en effet (Mar. *Dend.*, I, 24 b.) « le bras d'Horus. » (Cf. Rodh., *Edfou*, I, p. 501.) Osiris, sur une stèle de Turin (*Rec. tr.* III, 109) est appelé « roi des vases *hosît*, des autels portatifs et des bras sacrés. » On appelle aussi cet instrument (Grande inscription d'Abydos, ligne 28, Maspero, *Essai*, p. 18. — *Rituel du culte divin*, ch. II et III, Moret, *A. M. G.* XIV.) — Le temple de Kahoun possédait un *Shotepi* en (A. Z. 1900, p. 95). Le petit vase placé au bout de l'encensoir se nommait (*Rit. du culte divin*, ch. 3); Moret *A. M. G.* XIV, p. 19.

(2) Roch., *Edfou*, pl. XXXII a, I, et p. 398.

(3) *Ibid.*, pl. XXXII b, XXXV c et p. 406 et 495.

(4) *Ibid.*, pl. XL b et p. 47.

(5) *Ibid.*, pl. XXI a, XL b et e.

(6) *Ibid.*, pl. XLII b.

(7) *Ibid.*, pl. XLIII a. Le texte correspondant n'est pas publié.

sur une étagère (1), renferment l'onguent *mez* (2) ou des gâteaux (3). Le roi s'en sert aussi pour lancer quatre jets d'eau qui entourent le dieu (4).

Enfin, dans la salle du laboratoire, le roi présente neuf vases sur la planchette, et, entre lui et le dieu, sur une étagère figurent quatre rangées de ces petits vases de quatre grandeurs différentes. Ce sont ces petits vases qui seront employés dans les préparations du *kyphi,* du *houkenou,* etc., dont les formules sont gravées sur les murs.

On y mettait encore bien d'autres choses, selon les inventaires de Ramsès III (5) qui, d'ordinaire, écrivent le nom :

de la graisse (âd),
des haricots écossés (àuir hàfi),
du nitre (hesmen),
des raisins (aàrer),
de l'huile (?) tepi,
de l'encens (ànti) sec,
du stibium (mesdem),
du fard vert (uzu),
des ognons (uzu),
des dates (bener),

(1) *Ibid.*, pl. XXI a.

(2) *Ibid.*, p. 133.

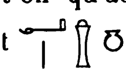
(3) *Ibid.*, p. II, 78.

(4) *Ibid.*, pl. XXXIII a et b; p. 428. — « faire la purification avec quatre vases rouges d'eau. » Il est à remarquer que le texte leur donne la forme, qui est celle d'un vase d'autre nom.

(5) Grand papyrus Harris, n° 1, pl. 54 b, 55 a, 38 b, 40 a.

de la résine (sentera),
de la graine de chanvre (seper).

A Dendérah, en procession des hommes apportent alternativement dans des caisses  et dans des vases ▽, divers produits. Ceux des vases sont la turquoise (mafek) de Lout, le quartz blanc (herdes) d'Ethiopie, le *kâ* d'Al, le lapis-lazuli de Deferer, et d'autres minéraux dont les noms sont effacés (1).

On peut conclure, des tableaux ornant les murailles des temples et des textes, que le nom *â* de ce petit vase d'une contenance métrique de 26 centilitres était donné à des vases de même forme, mais plus grands. Car s'il est naturel que des cosmétiques ou des pierres précieuses soient mis dans des vases de minime contenance, il est moins admissible qu'on y mette des haricots, des dattes ou des ognons. Aussi voit-on qu'au grand papyrus de Ramsès III, le nom est écrit , ce qui a fait dire par Birch que ce mot désignait peut-être un vase différent.

Quant à la matière dont étaient ouvrés ces petits vases, je n'ai rencontré que le texte cité au commencement de ce paragraphe mentionnant des *â* d'argent et d'or.

(1) Mar., *Dend.*, pl. II, 56.

§ V

LE VASE ZÂ

Il y a encore un vase de cette forme portant le nom de . Un prêtre offre sur la planchette quatre petits vases, et le texte dit : « offrande de quatre *dja* d'eau (1). »

---

§ VI

LE VASE OUSEKH

Si le petit vase prenait de plus larges proportions, il devenait un OUSEKH, mot dérivé d'une racine qui signifie *être large*, *élargir*, *largeur*, *large*, et désigne la grande salle hypostyle des temples, etc., une grande barque, vaisseau de transport, un large collier, la grandeur du pas de l'homme (2). Brugsch, d'après un papyrus de Vienne, le Rituel d'Osiris, donne le mot comme « le nom d'un grand récipient, *seau* ou quelque équivalent. » Les Egyptiens disaient « un large » comme nous disons « un plat », nommant l'objet d'après sa forme.

Ce sont les vases, généralement deux fois plus larges

(1) Mariette, *Denderah*. II, 56.

(2) Brugsch, *Dict. suppl.*, p. 342.

que hauts, évasés à leur bord supérieur, d'ordinaire au corps droit et sans pied. Ce ne sont pas des « seaux », mais des « bassins », des « cuvettes ».

---

§ VII

LE VASE ou CHÔD

Des textes fort clairs nous apprennent que ce mot désigne le *mortier* de pierre dans lequel on pile les ingrédients que l'on emploie, Les formules de la préparation du κῦφι (1) et l'extrait de styrax (2) ne laissent aucun doute sur sa signification.

pe s'ôt (l. 10) « le mortier » *s'ôt pen* (l. 36) « ce mortier » sert à broyer *sehem* (l. 7, 8, etc.) ou à piler *nez* (l. 23, 29) diverses substances. On y verse de l'eau (l. 16 .)

« Méthode de préparation :
« AB noir : *2 deben* (182 grammes).
« Mettre dans le *mortier*.
« Piler très fin en poudre.
« Passer dans un tamis ».

Ce nom doit être rapproché de ϢⲰⲦⲈ *puleus, fovea.* Sa prononciation devait être la même. Les noms coptes ont conservé la voyelle ô :

(1) Loret, *Journ. asiat.* X. – Brugsch, *A. Z.* III, p. 66 ; pl. col. 2.
(2) Loret, *Rec. trav.* XVI, p. 142.

ϣⲱⲱⲧ *diminutio*,
ϣⲟⲧ *cervical*, *pulvinar*,
ϣⲱⲧⲉ *farina*;
ϣⲧⲉ *malus* seul atténue et fait disparaître la voyelle.

Comme le texte écrit par un et non par un , il faut supposer que les mortiers égyptiens avaient une forme extérieure carrée.

Dans certaines préparations pharmaceutiques, on doit broyer les médicaments dans un *mortier* de pierre (1).

Un inventaire (2) cite un en métal .

Il est à remarquer que les mots coptes qui certainement (3) signifient un *mortier*, ⲙϫⲉϩⲧ (4) et ⲭⲁⲣⲱϫⲓ (5) ne viennent pas de l'égyptien ancien.

---

§ VIII

LE VASE MA

Au chapitre II du livre des Fêtes d'Osiris au mois de Choiak, est donnée la recette du modelage d'une statuette du dieu. La totalité des ingrédients est finalement mise

(1) *Pap. Ebers*, XXI, 11.
(2) *Rec. trav.* 1902, p. 163.
(3) ⲙⲁⲕⲣⲟ et ⲙ̄ⲏⲣ̄ⲁⲛ sont de signification douteuse (voir Peyron, *Lexicon*, p. 93 et 105.)
(4) Peyron, *Lexicon*, p. 117.
(5) *Ibid.*, 272.

dans un vase nommé *MA* d'argent. Le texte donne le volume de toutes les parties, et le total fait 2 litres 05. Telle serait au moins la contenance de ce vase.

---

§ IX

LE VASE HIROUÂ

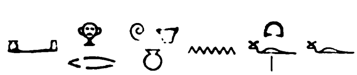
Enfin pour terminer cette nomenclature des vases à parois droites, je signalerai encore le vase HIROUA, qui sert à la purification par l'eau.

1° Le roi (1) présente à Horus deux petits vases *â* ; la légende annonce :

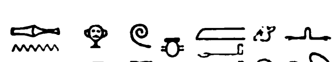


Offrande de l'*hirouâ* à son père (2).

2° Sur la paroi sud de la 2ᵉ salle hypostyle, est représentée la même cérémonie : le roi tient encore les deux petits vases *â* ; les légendes disent :



Offrande de l'*hirouâ* à son père (3).



Je t'offre l'*hirouâ* sur les mains d'Horus (4).

(1) Rochemonteix, *Edfou*, pl. XXXV c, 4ᵉ reg. g.
(2) *Ibid.*, I, p. 462, au bas de la page.
(3) *Ibid.*, pl. XL e., 3ᵉ reg. et II, p. 70, titre.
(4) *Ibid.*, II, p. 70, texte.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS AGRICOLE

POUR LE

PRIX PERROT

Par M. le Baron DE LARNAGE.

Séance du 20 juin 1901

MESSIEURS,

La Commission agricole, que vous aviez bien voulu charger de l'examen des concurrents du prix Perrot, se composait de MM. : M. des Francs, Président, Angot, Banchereau, Bourdaloue, Denizet, et m'a fait l'honneur de me désigner pour vous rendre compte deses appréciations.

Quatre concurrents s'étaient présentés :

M. Farnault (Abel), au Cormier (commune de Viglain).

M. Ch. Lefebvre, aux Allaneaux (commune de Saint-Florent-le-Jeune).

M. E. Marchand, à la Cotte, (commune de Saint-Benoît-sur-Loire).

M. Ph. Quèvre, à Vaupy (commune de Bonny-sur-Loire).

M. Farnault s'est désisté du concours, à la dernière heure, par suite de la maladie de plusieurs des siens. Trois concurrents restaient donc en présence sur des points assez éloignés les uns des autres, à Saint-Florent, Saint-Benoît et Bonny. Mais les progrès de locomotion routière permettent aujourd'hui d'abréger singulièrement les distances et, sur la proposition de son rapporteur, votre Commission a décidé d'inaugurer les visites agricoles en voiture automobile, ce dont votre trésorier, pas plus que votre Section des sciences, ne sauraient la blâmer, le temps représentant, selon la pratique formule d'Outre-Manche, une valeur monnayée, pour les individus comme pour les associations.

Le mercredi 28 mai, à 6 heures du matin, nous montions donc dans une voiture automobile, conduite par M. Mançon lui-même, pour nous diriger d'une seule traite vers Saint-Florent-le-Jeune. Tous les membres de la Commission étaient fidèles au rendez-vous, à l'exception de M. Bourdaloue, appelé dans le Cher par une des nombreuses réunions agricoles qui réclament sa compétence et son dévouement, et de M. Banchereau qui, fervent automobiliste lui-même, devait nous rejoindre dans sa propre voiture.

A 8 heures du matin, nous arrivions aux Allaneaux, chez M. Charles Lefebvre.

Les Allaneaux. — Les Allaneaux, situés sur la commune de Saint-Florent-le-Jeune, ont une étendue de 75 hectares et sont cultivés depuis 1894 par M. Charles Lefebvre, auquel ils appartiennent.

Les terres, de qualité moyenne, sont argilo-siliceuses et en général assez humides.

L'assolement en est quatriennal et comprend 15 hectares de froment, 14 hectares d'avoine, 7 hectares de seigle, 10 hectares de blé noir, 15 hectares de prairies

artificielles et 7 hectares 50 de prairies naturelles. Les cultures sarclées : betteraves, carottes et choux-raves, comprennent 4 hectares.

Les engrais employés, en dehors du fumier, sont : les superphosphates fossiles, la kaïnite, le nitrate de soude.

M. Lefebvre défonce toutes ses terres au brabant ; mais, ce travail étant commencé depuis peu de temps, nous pouvons constater que ces façons enfouissent assez profondément la couche végétale pour ne produire leur effet réel qu'après deux ou trois ans. C'est ainsi que les blés, généralement beaux, sont de beaucoup supérieurs dans les pièces non encore défoncées. Il ne faudrait point, pour cela, croire que nous réprouvons la pratique du défonçage, car nous la considérons, au contraire, comme indispensable en Sologne pour renouveler la couche arable et obtenir de bonnes récoltes. Nous nous bornons à prémunir les cultivateurs contre le découragement qui pourrait provenir d'un insuccès apparent, les défonçages ne donnant effet qu'à la troisième année.

Les seigles seraient assez bons, si les pièces où ils sont semés étaient suffisamment assainies par des fossés d'écoulement. Des fossés les entourent bien, mais pourvus de berges très élevées, complètement plantées et qui ne donnent pas accès à l'écoulement des rigoles ou évières existant en beaucoup trop petit nombre. Dans une pièce de seigle de 1 hectare 1/2 environ, un tiers de la récolte environ est noyé par la stagnation des eaux de printemps, dont il eût été très facile de se défaire.

D'une façon générale, les rendements se ressentent du défaut d'assainissement des terres.

Les trèfles incarnats eussent été très bons, si l'eau n'y avait pas séjourné, faisant pousser en abondance la renoncule, qui y fleurit sans monter, indice des terres fortes et humides.

Les cultures sarclées sont bien tenues.

Les prés naturels gagneraient énormément à être assainis par des drainages, comme le prouvent les plus anciens d'entre eux, qui sont très beaux, parce qu'ils sont très rationnellement pourvus de fossés d'écoulement.

Les vignes créées par M. Lefebvre depuis 3 et 2 ans méritent une mention toute spéciale pour leur bonne tenue et les soins apportés aux nombreux cépages qui y sont expérimentés.

Elles ont une étendue de 1 hect. 50 et sont plantées moitié en cépages rouges et moitié en cépages blancs, espacés de 1 m. 60 entre les rangs et palissés sur fils de fer. Les porte-greffes, choisis à bon escient, sont le Rupestris et le Riparia.

Nous croyons, d'après la nature du sol, que le Riparia y réussira parfaitement et suffirait comme porte-greffe unique.

Les bâtiments sont admirablement tenus et aménagés avec tout le soin possible.

L'écurie contient 5 juments, dont 2 poulinières et 1 cheval hongre, de bon type et en parfait état.

La vacherie possède 21 bêtes, dont 11 élèves, et est également bien tenue. On ne pourrait lui reprocher qu'un léger manque d'aération.

6 porcs à l'engrais complètent l'élevage de la ferme, qui est d'un bon ensemble.

A la basse-cour, 80 poules et 220 dindes, achetées puis élevées à la ferme et qui constituent un très bon produit, dont nous complimentons Madame Lefebvre.

La comptabilité est régulièrement tenue en entrées et sorties, mais gagnerait en clarté à une division par produits divers.

M. Lefbevre emploie pour son exploitation un ménage de cultivateurs, trois charretiers, un vacher, un berger, une servante.

Pour résumer notre appréciation, et à part les critiques que nous avons dû formuler au sujet de l'assainissement des terres, l'ensemble de l'exploitation de M. Lefèbvre dénote des soins constants et une réelle entente de la part de celui qui la dirige et ne manquera pas d'en obtenir d'excellents résultats.

Après une heure seulement passée à Gien, grâce à notre rapide véhicule, nous arrivons sur la commune de Bonny-sur-Loire, aux confins de notre département, chez M. Quèvre, à la ferme de Vaupy.

Vaupy. — Nous nous trouvons ici sur les confins de de l'Allier, la ferme de Vaupy y possédant quelques terres, et avec une moyenne de terres bien supérieure par conséquent à celles que nous venons de visiter, rendant la comparaison difficile. M. Quèvre y exploite, aidé de son fils, 150 hectares environ de bonnes terres argilo-siliceuses, en assolement quatriennal :

		h.	a.
Grains	Blés	27	»
	Avoine	29	25
	Orge	4	»
Prairies artificielles		43	»
Prairies naturelles		15	»
Betteraves		3	50
Pommes de terre		1	75
Maïs		1	»
Vesces		»	77
Haricots		»	15
Soit au total, en culture		125 h.	42 a.

M. Quèvre met dans ses terres 20.000 kilog. de fumier à l'hectare et 200 kilog. de superphosphate. De plus, il marne toutes ses terres, à raison de 100 mètres cubes à l'hectare, à l'aide d'une marnière qu'il exploite sur la propriété. Rien n'est négligé, du reste, pour les soins à donner aux terres.

C'est ainsi que, dans la seule année 1890, M. Quèvre a effectué 4,800 mètres de drainages et 2,500 mètres de fossés. Il possède un matériel très complet lui permettant de donner en temps utile toutes les façons nécessaires à ses terres : 6 charrues dont 2 Dombasle, 3 herses en fer et 3 en bois, 3 rouleaux, 1 houe à cheval, 1 moissonneuse-lieuse, 1 faucheuse, 1 rateleuse, 6 voitures, 1 tonne sur roues, 1 trieur, 2 tarares, 1 pompe à purin.

Il est facile de voir, à première inspection des terres, que tous ces soins ne sont pas perdus et rémunèrent M. Quèvre par des rendements considérables. C'est ainsi qu'il accuse jusqu'à 60 hectolitres de grains à l'hectare dans certaines pièces et l'aspect de certains blés semble justifier ces rendements. Il cultive exclusivement le blé de Bordeaux et le blé de Noë, et comme avoine, l'avoine noire nivernaise.

Les prairies artificielles sont remarquables comme ensemble et deux ou trois planches, où il n'a pas été mis de marne, servent de témoins, en démontrant victorieusement le bon effet des amendements.

Les prés naturels sont soigneusement entretenus ; on ne pourrait leur reprocher qu'une trop faible proportion de légumineuses dans leur composition déjà ancienne.

Dans toutes les cultures, même propreté et mêmes soins, et c'est un ensemble qui fait honneur à l'excellent cultivateur qui dirige cette belle exploitation.

Si nous pénétrons dans l'intérieur de la ferme nous remarquons une écurie de 9 juments dont 2 suitées, 2 de 3 ans et 1 de 2 ans. Ces bêtes sont d'un bon type, inférieur cependant à celui des percheronnes des Allaneaux, et donnent de bons produits vendus à 18 mois.

La vacherie présente un superbe ensemble Charolais de 22 vaches et un taureau, 12 veaux y sont actuellement nourris. L'aération manque un peu dans cette vacherie

considérable, mais ce reproche ne peut s'adresser qu'au propriétaire de la ferme.

La bergerie compte 114 brebis berrichonnes et 87 agneaux seulement, 40 ayant été déjà vendus. L'ensemble du lot est très satisfaisant. Le poulailler enfin compte 150 dindes dont 8 couveuses et 75 poules. Il élève annuellement 600 poulets environ.

L'intérieur de l'habitation où nous pénètrons pour examiner la comptabilité sommaire mais très suffisante tenue par M. Quèvre, présente le même aspect d'ordre et de bonne tenue que le reste de la ferme. M. Quèvre nous y montre avec une très légitime satisfaction les récompenses déjà obtenues par lui dans son Comice pour sa culture et son élevage, et nous le quittons en le félicitant très sincèrement lui et les siens pour les excellents résultats qu'il a obtenus. Rentrés le soir même à Orléans, nous reprenions, dès le lendemain matin, la route de Saint-Benoît-sur-Loire, non sans nous arrêter au passage pour admirer une fois de plus les beaux restes des monuments si connus des archéologues, qui se trouvent à Germigny et à Saint-Benoît-sur-Loire.]

Toute proche de ce dernier lieu, est la ferme qu'exploite M. Marchand, la ferme de :

La Cotte. — Nous nous trouvons ici dans une exploitation agricole d'un genre tout différent de celles que nous venons de visiter aux Allaneaux et à Vaupy, une exploitation de petite culture, pourvue de terres offrant une moyenne entre celles très voisines de l'Allier et celles de Sologne, qui se trouvent dans les deux exploitations précédentes.

La ferme de la Cotte ne comprend que 38 hectares de terres, assez semblables, en partie, à nos terres du Val, mais éloignées le plus souvent les unes des autres par parcelles et difficiles par suite à cultiver, ne fût-ce

qu'en raison du mauvais état de certains chemins de culture.

M. Marchand demande à sa terre tout ce qu'elle peut donner : Grains, fourrages, avoine, légumes s'y succèdent dans un ordre invariable faisant ainsi produire à la même pièce jusqu'à deux récoltes dans l'année. Il est juste de dire qu'il ne la laisse pas s'épuiser pour cela, il lui donne en dehors des fumures naturelles, pour 1.500 à 2.000 fr. chaque année, de chaux, de superphosphate minéral, de nitrate et de sulfate d'ammoniaque. Il abuse peut-être un peu de la chaux dans ses terres à court bail ; il emploie également les engrais verts et en enfouit chaque année 2 ou 3 hectares. Les blés ont bonne apparence et sont de beaucoup supérieurs à ceux des cultivateurs voisins, démontrant ainsi que ce n'est pas à la seule qualité de la terre que sont dûs les bons résultats obtenus par M. Marchand.

Les avoines sont également d'un bon ensemble.

M. Marchand soigne tout particulièrement ses prairies artificielles, car il a un élevage relativement considérable, et ses légumes, pommes de terre et carottes qui font l'objet de marchés passés à l'avance avec des fournisseurs d'Orléans, et lui donnent des produits très sérieux.

Les près naturels manquent un peu d'assainissement et demanderaient à être renouvelés.

M. Marchand ne se contente pas de se livrer à la culture industrielle ; il fait aussi de l'élevage ou plûtôt de l'engraissement industriel achetant des vaches maigres pour les revendre ensuite en condition. Il en engraisse ainsi de 12 à 14 annuellement et ce n'est pas un des moindres produits de la ferme.

Il fait de même pour les moutons et en engraisse chaque année une quarantaine vendus à tous les bouchers du voisinage.

Il engraisse également 24 porcs par an.

Pour la volaille, même système : il achète 70 à 80 oies et les revend après engraissement. De toutes ces multiples opérations, M. Marchand tire d'excellents produits, constatés dans une comptabilité très bien tenue et spéciale à chaque genre d'opérations. En dehors du livre-journal, il nous présente en effet un répertoire, un livre d'inventaires et un livre spécial pour la vente du bétail. C'est la comptabilité la mieux tenue que nous ayons rencontrée, et j'ajouterai qu'elle fait ressortir des bénéfices nets, de beaucoup supérieurs comparativement à ceux de la grande culture.

Elle démontre amplement que l'esprit industrieux d'un homme, quand il possède en outre les qualités d'ordre et d'économie qui se rencontrent chez M. Marchand, est un des meilleurs facteurs d'une bonne exploitation agricole.

M. Marchand est de plus un homme d'initiative. Lorsqu'il est entré il y a 6 ans dans la ferme de la Cotte, ses prédécesseurs y entretenaient moitié moins de chevaux et de bétail et il a quadruplé leurs récoltes.

Le premier dans sa commune, suivant les conseils du Syndicat des Agriculteurs du Loiret, il a introduit le travail mécanique dans la culture, avec hache-paille, rateau à cheval, semoirs à rayons, faucheuse, moisonneuse et moissonneuse-lieuse. Le premier, il a démontré par ses heureuses applications, l'emploi des engrais chimiques, rationnellement employés d'après l'analyse de ses terres, et a même propagé leur emploi en en procurant à ses voisins et en les aidant de ses conseils. Si, de toutes ces initiatives et de leurs excellents résultats, M. Marchand se montre fier c'est à bon droit, et nous l'en félicitons très sincèrement ne fût-ce que pour les exemples qu'il donne à la petite culture qui l'entoure.

M. Marchand n'est aidé dans sa tâche que par 2 hommes

et ses 3 enfants encore jeunes mais qui promettent de se modeler sur l'ordre et l'activité paternels.

Notre tournée est achevée, mais la partie la plus délicate de notre mission nous reste à remplir, celle de formuler des propositions de récompenses selon les mérites que nous avons constatés.

Les indications du fondateur du prix que nous devons décerner sont assez larges pour accroître notre embarras : récompenser la meilleure culture d'ensemble.

Or, si les ensembles examinés par nous sont également satisfaisants, ils ont été obtenus par des moyens différents à l'aide de ressources du sol qui ne peuvent se comparer.

L'ensemble de la ferme de Vaupy doit, sans contredit, être placé en première ligne, mais ses terres sont sans aucun doute de beaucoup supérieures aux autres.

La ferme des Allaneaux, malgré certaines critiques de détails, présente un bon ensemble, ayant tiré excellent parti de terres de bonne Sologne.

La ferme de la Cotte, offre l'exemple de tout ce qu'un homme actif, industrieux et ordonné, peut tirer dans la petite culture de terres moyennes du Val.

Terres du Bourbonnais, de la Sologne et du Val ne peuvent évidemment concourir ensemble, pas plus que la grande et la petite culture.

Si, faisant abstraction de ces premiers éléments, nous considérons uniquement les mérites personnels des chefs de ces cultures, il semblerait que nous devions ranger les concurrents dans l'ordre suivant : MM. Quèvre, Marchand et Lefèbvre.

Si votre Société, afin de rétablir une égale balance dans l'attribution du prix consent à le scinder, nous le partagerions volontiers entre la grande et la petite culture en attribuant : une somme de 300 francs et une médaille de vermeil à M. Quèvre et une somme de 200 francs et une médaille de vermeil à M. Marchand.

Il serait injuste toutefois de ne pas récompenser l'excellent élevage de M. Lefebvre si bien compris et donnant de si bons résultats, et nous vous proposons de lui attribuer une grande médaille d'argent, en exprimant le désir qu'il nous fasse appel de nouveau à la prochaine attribution du prix Perrot, pour constater et récompenser les excellents résultats qu'il ne peut manquer d'obtenir en continuant à sa culture ses soins intelligents et assidus.

ORIGINE
DE LA GOUTTIÈRE DE CIRE

PRÉSENTÉE PAR LES QUATRE BARONS ORLÉANAIS

ET

LISTE DES FIEFS DE L'ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS

(1292-1312)

Par M. Ch. CUISSARD

Séances des 4-18 juillet 1902

Tous les historiens d'Orléans rapportent que les quatre barons, qui portaient l'évêque de cette ville, au jour de son entrée solennelle (1), étaient tenus de lui présenter,

(1) Mais je vois approcher quatre illustres personnes,
Qui couvrent leurs blasons de diverses couronnes,
Qui voulans succéder à ce clergé fameux
Autant par le devoir que par de justes vœux,
Ils offrent leurs respects, leurs bras et leurs épaules,
Pour porter ce prélat, le plus parfait des Gaules.

L'Origine de la ville d'Orléans, ses singularitez, entrée de Messire Pierre du Cambout de Coislin. Orléans, Hotot, 1666, p. 17. Cf. E. Bimbenet, *Justice temporelle de l'Evêché d'Orléans*, dans les Mémoires de la *Société archéologique de l'Orléanais*, t VI, p. 35-67, où il examine la question des gouttières. — *Le Nouvelliste du Loiret*, 5 mars 1864 et suiv. : « *Coutumes et redevances singulières de l'Orléanais,* » par H. de Monteyremar.

chaque année, une gouttière de cire du poids de deux cent treize livres et demie. Cette redevance semble assez bizarre ; mais les circonstances, qui ont amené cette coutume, son origine, sa date, voilà autant de questions qui n'ont pu réunir l'accord complet de nos annalistes. Je vais essayer d'élucider cette question, en étudiant chacun des points admis ou controversés.

I. — Les redevances de cire ont été de tout temps d'une grande importance dans les églises. Les cérémonies du culte et les fêtes solennelles exigeaient beaucoup de cire ; les seigneurs eux-mêmes en réclamaient aussi pour leurs usages journaliers. Deux exemples suffiront. Lorsque Manassès, évêque d'Orléans, abandonne, en 1171, aux frères de l'Aumône, le moulin d'Ardret avec ses dépendances, il spécifie que lui et ses successeurs recevraient, en échange, comme cens annuel, trois livres de cire à la fête du 3 mai (1). En 1440, les ventes de bois, dans la forêt d'Orléans, étaient faites à la charge, outre les sommes convenues, de quelques livres de cire, estimée trois sols parisis la livre (2). Du reste, tant dans la ville que dans la banlieue d'Orléans, aucun maître-cirier ne pouvait « ouvrer, vendre et débiter cire ouvrée, excepté au cloître Saint-Aignan, sans la permission des doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale », qui, en 1462, firent confirmer leurs antiques privilèges (3).

(1) « Ita quod nos sive successores nostri episcopi, singulis annis, in festo S. Crucis de Maio, tres inde censuales ceræ libras habebimus. » LA SAUSSAYE, annales ecclesiæ Aurel., p. 477.

(2) Ms. d'Orléans 433, p. 51 et 71.

(3) En 1600, les maîtres-ciriers d'Orléans étaient au nombre de sept : Jacques Gauret, Aignan Thué Jehan Rebouville, Pierre Predde, François Arnoult, Zacharie Celier et Denis Bremont. Le fermier adjudicataire des droits pour les chanoines s'appelait Benjamin Gaudet. Recueil A 2070 de la Bibl. d'Orléans, t. LI, pièce 5, où il est question de documents des années 1462, 1475, 1478, 1488, 1492, 1496, 1499, 1572, 1587, 1590 et 1599.

Il y avait des circonstances exceptionnelles où l'on faisait usage de la cire.

En 1435, la ville paya 7 sols à « Étienne le Paintre, pour 4 écussons aux 4 cierges pour l'anniversaire de Jehanne la Pucelle, célébré en l'église Saint-Samson les surveille et veille de la Fête-Dieu, mercredi 15 et jeudi 16 juin (1). »

Dans les comptes de ville, on trouve les détails suivants:

« Payé 15 l. pour une présentacion de cyre ouvrée en une roelle pesant 100 l. faicte à M. S. Aignan, le 24 juin 1425, où est comprinse l'ensaincte de ladicte ville d'Orléans. — Payé 10 l. de lumignon pour ladicte roelle. — Payé 4 s. pour le fust en quoi elle a esté portée. — 8 d. pour la façon d'icelle roelle. — 12 s. pour 9 femmes qui ont aydé à faire la roelle. — Enfin 2 s. pour 2 pannonceaux es armes de la ville sur ladicte roelle (2). »

« Payé 1 quarteron de cire pour la roelle de s. Pol, laquelle plusieurs bonnes gens de la ville d'Orliens soustiennent et art (brûle) icelle roelle jour et nuit devant lymaige de Nostre-Dame (3). »

La roelle était donc, à Orléans, un pain de cire de forme circulaire et aplatie, qui, dans les processions solennelles, était porté sur un brancard, orné parfois de panonceaux et de petits cierges allumés, et était offert à un sanctuaire ou à un saint vénéré, pour y être consacré à son honneur, soit dans sa forme entière de tranche cylindrique, soit après avoir été convertie en cierges pour le luminaire (4).

(1) Ms. 451 *bis*, t. III, p. 27.

(2) Ms. 451 *bis*, t. III, p. 80.

(3) Compte de P. de Saint-Mesmin, 1391-1393. *Archives municipales*.

(4) En 1469, le chanoine Jean Cornilleau commandait à Jacquet-Ponceau, marchand ciergier d'Orléans, un gros cierge de 140 livres que Louis XI qui en avait donné l'ordre voulait

De la roelle se rapprochait la gouttière présentée à l'évêque par les barons.

Jacques Binet, mort le 23 juillet 1584, disait : « Durant le cours de mes études à Orléans, en 1550, on appelle ce que l'on présente ainsi, les gouttières, parce qu'à mon advis, ces figures faites de cire, longues et plates, ont quelque forme de gouttières pour les ais qui sont dessoubs et aux deux costez desdites figures de cire. Dans ma jeunesse, le gentilhomme qui présentoit la gouttière avoit une corde au col ; mais j'en ai vu un autre, marchant devant ceux qui portoient les gouttières, il tenoit une corde en la main attachée à la gouttière (1). »

Suivant Polluche, la gouttière « était une caisse de bois longue et étroite, remplie autrefois de cire, mais aujourd'hui couverte de cire sur sa surface seulement. A la gouttière était attaché un cordeau de chanvre ou une

être déposé devant l'image miraculeuse. JARRY, *Histoire de Cléry*, p. 134.

En 1478, le roi fait offrir à Cléry un cierge de 170 l. et un autre de 140 l. pour Anne de France, dame de Beaujeu, sa fille. Le poids des cierges ainsi offerts était souvent celui de la personne pour qui l'on en faisait hommage. Cf. DOUET D'ARCQ, *Comptes de l'Hôtel des Rois de France*, aux XIVe et XVe siècles, p. 356, 359. — Louis XI avait donné aux Dominicains d'Arras un cierge de 152 l. qui faisaient le poids de son corps (*Variétés historiques*, par BOUCHER D'ARGIS, t. I, p. 136.) Un premier cierge donné pour Anne de France à Cléry en 1466 alors qu'elle avait 4 ans pesait 45 l.

« Il y avoit en la dicte église un gros cierge de cire à fleurs qui estoit suspendu lequel mouvoit de lui-mesme par des fois avec un grand bruit qui estoit un tesmoignage évident d'un miracle ». LE MAIRE, partie II, p. 124, in-4° ; *Expilly*, Dictionn ; JARRY, p. 119.

Grand Cierge de VIIXX livres de cire, voué par Gaston DU LYON, senéchal de Toulouse. MONTEIL, *Histoire des Français*, t. II, p, 436, note 41.

(1) Ms. 434, t. II, p. 158-159.

sangle dont le bout était tenu par le gentilhomme qui la présentait (1). »

La cérémonie de la présentation avait lieu le « deuxième jour de may, veille de la Saincte-Croix. En ce jour, lorsqu'on commence le cantique *Magnificat* des premières vespres de la feste, les barons doivent se présenter les uns après les autres à la porte roiale du bas de l'église de Saincte-Croix et, de là, passant par le milieu du chœur d'icelle, ils vont à l'autel, où, l'ayant baisé avec révérence, ils offrent à Dieu en hommage chacun la quantité de 213 livres et demie de cire jaune, en une forme de gouttière de bois, à laquelle est attaché un cordeau, tenu par le seigneur baron offrant, avec un cierge de même cire, du poids de deux livres et demie, et une paire de gands blancs (2). »

Cet usage ne pouvait manquer d'exciter l'étonnement des étrangers, et Golnitz, qui visita notre ville en 1631, croyait ingénument que c'était un cercueil qu'on portait devant le gentilhomme présentateur (3).

II. — L'origine de cette redevance singulière est assez curieuse (4). Voici la légende :

§ 1. — Quatre chevaliers orléanais, étant allés à la croi-

(1) *Dissertation sur l'offrande de cire appelée les Goutières.* Orléans, Rouzeau, 1734, 3 op. in-8.

(2) Jacques Guyon, *La solennelle et joyeuse entrée des Evesques d'Orléans en leur église.* Orléans, Borde, 1648, in-8.

(3) « Quotannis 3 die Maji ibi solemnitas mira videtur. Quatuor barones processione solemni funem brachio, olim collo, appensum singuli habent ; procedunt manibus candelam cercam per templum portantes, quam ad altare postea sistunt. His feretrum præfertur, ac si cadaver demortui intus quod sepulturæ tradendum » Ulysses Belgico-Gallicus, Leyde, 1631, p. 223.

(4) Le Brun des Marettes, dans ses *Voyages liturgiques*, P. 181, disait, à propos de ces gouttiéres : « Je ne m'amuserai point à rapporter ici la tradition fabuleuse du peuple sur cela. »

sade, furent faits prisonniers par les Turcs, et, pour venger les coups hardis qu'avait frappés leur vaillante épée, le sultan les condamna à être pendus aux gouttières de la ville. La nuit qui précéda l'exécution de la fatale sentence, c'était la veille du 3 mai, les pieux croisés se souvinrent que le diocèse d'Orléans célébrait en ce moment la fête anniversaire de l'Invention de la Sainte Croix, fête où saint Euverte, consacrant la nouvelle basilique qu'il venait de construire, vit une main étendue sur l'édifice et le bénissant par trois fois. Des cérémonies imposantes rappelaient chaque année la mémoire de ce double événement. Touchés par une inspiration divine, les chevaliers promirent d'offrir à l'église de Sainte-Croix une gouttière de cire, si, délivrés de leur prison, ils échappaient à la mort cruelle qui les menaçait. La prière terminée et ce vœu juré solennellement par l'invocation du Dieu mort sur le Golgotha, ils s'endormirent pleins de confiance. Quelle ne fut pas leur surprise! Au réveil, ils se trouvèrent transportés miraculeusement à Orléans. Fidèles à leur vœu, ils l'accomplirent avec un grand bonheur et leurs successeurs, par devoir de reconnaissance, ne manquèrent pas d'offrir chaque année, à pareil jour, une gouttière de cire pesant 213 livres et demie (1).

Merula, qui visita la France et publia son grand ouvrage en 1621, dit : « J'ajouterai une aventure qui paraît excéder les limites de la croyance. On raconte que deux chrétiens furent faits autrefois captifs par les Turcs : les infidèles les avaient condamnés à mort et on les avait enfermés dans de grands coffres excessivement solides. La veille du jour où ils devaient subir leur supplice, s'étant recommandés instamment aux reliques de la sainte Croix, conservées dans la ville d'Orléans, d'après la tradition,

(1) La Saussaye, *Annales ecclesiæ Aurel.*, p. 477.

ils furent tout à coup transportés par les airs, conjointement avec leur coffre, jusque dans cette cité et déposés à l'intérieur de l'église de Sainte-Croix. Bientôt les cloches s'étant mises à sonner d'elles-mêmes, les habitants s'assemblent, on aperçut les coffres placés devant l'autel. En les ouvrant, on en vit sortir les deux captifs qui se croyaient encore chez les Turcs et sur le point de subir le dernier supplice. La chose étant connue, les deux chrétiens firent vœu d'offrir chaque année deux cylindres (*canales*) pleins de cire de la même dimension que les coffres. Je ne me charge pas de soutenir ce miracle ; mais j'ai positivement vu faire l'offrande le 2 mai, veille de la fête de la sainte Croix par les héritiers que le vœu de leurs ancêtres obligeait à agir ainsi (1). »

Telle est l'explication généralement admise de l'offrande annuelle des gouttières ; mais les noms de ces chevaliers, l'année où s'accomplit ce miracle, le miracle lui-même sont autant de problèmes qu'aucun document positif ne vient expliquer.

Le premier témoignage que j'aie pu trouver est celui de J. Binet, déjà cité. Ce personnage expose toutes les opinions qui ont été développées par la suite des temps. Je reproduirai ses paroles dans leur entier.

« J'ay ouy dire que ceste présentation avoit esté fondée par certains barons du diocèse d'Orléans, lesquels, estans captifs entre les mescréans, furent miraculeusement délivrez. On nous monstre quelque vieille peinture, en laquelle je vois quelques hommes comme à travers de quelques treillis de prison. Touttefois, pour le laps de temps, je ne

(1) *Merulæ Cosmographiæ generalis libri tres, item Geographiæ particularis* libri IV, 1621 p. 383. — Ce récit fut reproduit par Jodocus Sincerus, *Itinerarium Galliæ*, 1649, p. 29, où se trouve une curieuse description d'Orléans avec un plan de la ville. — Au dix-septième siècle, deux seigneurs seulement payaient la gouttière, le troisième versait une somme d'argent.

suis mémoratif s'il y avoit quelques escriptures, qui déclarassent le miracle et si, à la vérité, ceste peinture avoit esté faite à cette intention. Depuis quelques années, un bon seigneur, conseiller d'Orléans, m'a fait ce bien, entre plusieurs autres, de m'avoir fait voir pour quelque temps un cayer escript à la main, venu d'une des anciennes maisons d'Orléans, auquel cayer, escript il y a bien longtemps, estoit parlé de la délivrance desdis seigneurs. Du temps que cela fut escript, estoient détenteurs des seigneuries, hypothéquées à ladite présentation des gouttières, Mgr le duc d'Orléans, à cause d'Yèvre le chasteau, le seigneur de Sully-sur-Loire, qui est à présent en la maison de M. le duc de la Trimouille, le seigneur d'Aschères et Rougemont, et le seigneur de Cheray, alias Cheze, lequel à présent paye ou bien présente, le second jour de may, deux desdites gouttières. C'est possible de la corde jadis portée au col des barons, qu'aucuns ont pris occasion de penser que c'estoit comme amende honorable, faite pour le crime de félonnie commis par les anciens seigneurs desdites terres. Ce qui a esté plus tost cru par quelques hommes de lettres, depuis l'an 1520, que les livres de la nouvelle doctrine commencèrent estre secrètement semez en l'Université d'Orléans, que non pas le miracle, qui avoit esté tenu par le passé pour tout certain par le peuple comme a encores depuis esté tenu et l'est encore par plusieurs (1). »

En résumé, les preuves alléguées par Binet sont des peintures ou tapisseries et un manuscrit, communiqué par Petau et appelé *Rota Fortunæ*. Au commencement du XVI[e] siècle, le miracle de la délivrance des barons était mis en suspicion. Il n'y avait donc pas à cette époque de document positif.

(1) Ms. 434, t. II, p. 158-159.

L'annaliste La Saussaye avoue humblement qu'il ne sait rien de bien certain. « D'après la commune renommée, dit-il, la tradition rapporte que ces quatre chevaliers étaient les barons de Sully, d'Yèvre-le-Châtel, de Cheray et d'Aschères et Rougemont. Et nous avons dans notre église des tapisseries qui reproduisent le fait, et le rite, par lequel les seigneurs offrent les gouttières, repose sur le témoignage de l'antiquité (1).»

On ne peut avoir plus de critique. La Saussaye se borne à constater la tradition, sans chercher à en fournir des preuves ; il ajoute que rien n'empêche de croire que Dieu a pu opérer ce miracle à l'égard de nos barons, bien qu'il ne s'en trouve aucune mention dans les actes de nos évêques ou dans ceux du chapitre.

Quel vaste champ pour l'imagination ! L'occasion semblait trop belle pour ne pas être saisie avidement.

Symphorien Guyon (2), grand ami du merveilleux et historien sans critique, ne craignit pas d'affirmer hautement que le miracle de la délivrance des barons présentait une certitude absolue. Nous l'apprenons, écrit-il, par l'ancienne tradition de nos pères, confirmée par les vieilles tapisseries de l'Église d'Orléans et par l'autorité d'un grave écrivain. Et aussitôt, il compose une magistrale dissertation, en trois points, dans laquelle il s'efforce de démontrer que le fait est possible, qu'il arriva et qu'il eut lieu sous saint Louis.

Je la résumerai en quelques mots.

(1) « Nihil post communem famam et stromatum ecclesiæ nostræ picturas et scripturas pro certo comperimus et quod ritus baronum offerentium quotannis stillicidia ceræ præstationis antiquitate defenditur. » *Annales eccles. Aurel.*, l. I, § 11, p. 13, et l. X, § 41 et 42, p. 477.

(2) *Histoire d'Orléans*, 2e partie, p. 45-52.

L'impossibilité du fait serait la négation absolue de la puissance divine. Or le doute même est inadmissible: l'Ancien et le Nouveau Testament nous en fournissent des preuves. Le prophète Habacuc et le diacre Philippe furent transportés miraculeusement d'un lieu en un autre. D'ailleurs, sans aller chercher des témoignages aussi éloignés, notre histoire locale nous en fournit deux. En 1035, un homme, détenu injustement dans les prisons du seigneur de Sully, se vit miraculeusement délivré, après avoir invoqué la protection de saint Benoît (1). Un Orléanais, dévôt à saint Raphaël, se rendant un jour à Saint-Jacques de Compostelle, fut sauvé d'un grand danger par son angélique protecteur (2); puis, après avoir accompli son pèlerinage, il fut transporté à Orléans en un instant par l'archange.

Enfin, preuve plus manifeste, les croisés eux-mêmes éprouvèrent ce bienfait. Le seigneur de Bacqueville, en Normandie, ayant été fait prisonnier en Hongrie, où il s'était rendu pour combattre les infidèles, fut délivré et transporté dans sa patrie, grâce à la protection de saint Julien, dont il avait invoqué le nom (3). Les seigneurs d'Eppes et de Marchois étaient allés à la croisade avec saint Louis; sur le point d'avoir la tête tranchée, ils firent un vœu à la Sainte Vierge qui les ramena sur le champ dans leur pays, en un lieu nommé depuis Notre-Dame de Liesse, où par reconnaissance ils bâtirent une chapelle devenue célèbre (4).

(1) *Miracles de Saint Benoît*, édit. de Certain, p. 360.

(2) Petrus de Natalibus, *Catalogus sanctorum*, fol. 105, édit. 1504.

(3) Belleforest, *Itinerarium Hungariæ* cité par Richeome, dans son *Pèlerin de Lorette*.

(4) Annales Jac. Bosii, *Histoire de l'ordre militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem*, publiée par Boissat, l. I, p. 29.

On lit dans les *Miracula S. Benedicti*, p. 188, édit. de Certain, que quatre chefs de croisés furent délivrés à la première croisade par l'invocation de saint Michel. Ce récit a peut-être inspiré la légende orléanaise.

Or, si le fait put avoir lieu en faveur de quelques personnes, pourquoi ce même prodige n'aurait-il pas été renouvelé pour les chevaliers orléanais ?

§ 2. — A cet argument, qui ne mérite aucune discussion, Symphorien Guyon ajoute le témoignage des anciennes tapisseries de la Cathédrale,

Nos églises possédaient de magnifiques tapisseries dont elles ont été dépouillées par lesmalheurs des temps. Des inventaires, dressés en 1789, constatent que Saint-Pierre-Lentin et Sainte-Catherine en conservaient de très belles dans leurs trésors. Mais celles de Sainte-Croix dépassaient en richesse toutes les autres. Elles se trouvaient dans le chœur et servaient d'ornements aux stalles des chanoines.

On y voyait, d'un côté, celles qu'avait données Barthélemy de Clugny, chanoine d'Orléans et prieur de Saint-Laurent des Orgérils (1). Ces tapisseries, qui paraissaient être d'une fabrique de Flandre et qui pouvaient passer pour belles, eu égard au temps où elles avaient été faites, contenaient l'accomplissement des figures de l'Ancien Testament par l'avènement du Sauveur, ce qui était

(1) « Ses armes sont d'azur à deux clefs adossées, les anneaux en losanges, pommetés enlacés d'or, soit pleines, soit brisées ou jointes à celles des alliances de sa famille illustrée d'un cardinal et d'un évêque de Thérouanne, puis de Poitiers (Cf. *Gallia christ.*, t. II, col. 1201) et de laquelle sont les seigneurs de Saint-André, d'Aysy, de Grignon et d'Arcy. On trouve ces mêmes armes à une maison du cloistre, la première en entrant par la rue de la Biche, où demeurait notre chanoine et qu'il avait fait bâtir. On les y voit en pierre, peintes sur les cheminées, sur les vitres et jusqu'aux girouettes. Elles sont encore sculptées à un des piliers d'une petite arcade, près la chapelle du Saint-Esprit au grand Cimetière, où il fut enterré le 12 mars 1518. » Ms 461 *bis*, t. I, p. 266. — Je n'ai point trouvé son épitaphe dans le *Recueil des Inscriptions du cimetière.*

représenté en différents tableaux, partagés en sept pièces, qui restent de huit, faisant autrefois toute la tenture. La huitième fut perdue dans les guerres de religion et portée à Reims où elle se voyait encore au siècle dernier, parmi les tapisseries de la Cathédrale. Sur la première pièce, on lisait les vers suivants :

> Mil cinq cens douze, ceste tapisserie
> Fust achevée, selon la prophétie
> Des saincts prophètes, et qui, en la pratique,
> Deux figures du Testament antique
> Y trouvera, préfigurant comment
> Devoit venir le nouveau Testament.
> De cil qui l'a fait faire ayez mémoire,
> Priant à Dieu qu'il lui donne sa gloire (1).

Ces tapisseries, qui n'offrent qu'un intérêt secondaire, avaient pour pendant cinq autres, reproduisant une page de notre histoire ecclésiastique, celle de nos barons orléanais.

La première représentait la prise de plusieurs chevaliers par les Turcs.

Trois de ces derniers avaient un turban et le quatrième portait un étendard avec le croissant. Sur son hocqueton étaient écrits ces mots : *Gravis Ferragut.* Au milieu de la pièce se trouvaient les armes d'un duc, qu'entourait le collier de l'Ordre de Saint-Michel. A l'extrémité se voyait une femme, tenant par la main un petit enfant, « à la tête duquel enfant et au bas de sa robe, on lisait les noms du peintre et du tapissier », suivant Le Maire (2), qui

(1) Barthélemy de Clugny en fit présent à la cathédrale, le 12 mars 1513. Dans la première pièce on le voyait représenté à genoux, en habit de chœur, revêtu d'une soutane rouge et d'un surplis. La couleur rouge était alors en usage pour tous les membres du Chapitre, soit dignitaires, soit simples chanoines et jusqu'aux enfants de chœur, qui seuls l'ont conservée de nos jours.

(2) *Antiquitéz de l'Eglise et diocèse d'Orléans*, 2e partie, p. 56-64.

malheureusement ne les donne pas. L'avocat Chollet (1) dit au contraire : « Autant que le permettent les lettres non distinctes, au dos de l'enfant est écrit en haut : *Pater leo* ; au bas : *Mater ursa,* et, sur sa manche : *Filius.* L'inscription portait les vers suivants :

Les barons francoys très chrestiens
Furent en la payenne ville
Menez par plus de quatre mille
Tant infidèles que payens.

Dans la seconde pièce, les barons paraissent devant le juge qui les condamne à mort :

Comme les bons barons de France
Sont devant le juge des loix
Payennes et n'ont espérance,
De salut que la vraye Croix.

Ces deux premières pièces, cousues ensemble et placées au-dessus du trône épiscopal, pour cadrer avec les tapisseries de M. B. de Clugny, remplaçaient celle qui avait été perdue.

La troisième en assez mauvais état, disait Polluche (2), « prête à périr dans le fonds d'un garde-meuble, où on l'a reléguée, représentait deux sujets : D'un côté, les barons, dans une prison fermée d'une grille, dorment enchaînés et étendus par terre ; de l'autre, ils sont déli-

(1) *Factums* du sieur Cholet, advocat, publiez pour Messire Maximilian de Béthune, duc de Sully, pair et mareschal de France, contre Nicolas de Retz, conseiller du roy en ses conseils, évesque d'Orléans, s. l., 1640. — *Mémoire touchant les factums du sieur Chollet,* par N. L. M. s. l., 1640. Tous ces factums, qui forment un gros volume in-4, Recueil A, 2070, t. LI, avaient pour but de défendre le duc de Sully qui refusait de payer à l'évêque d'Orléans sa redevance annuelle de gouttière. L'auteur y montre une grande connaissance des lois, mais une très faible critique historique.

(2) Op. cit., p. 8.

vrés et transportés miraculeusement en l'église d'Orléans, et le peintre les montre à genoux devant le grand autel de la basilique, remerciant Dieu de leur délivrance :

> Les barons furent abbattus
> Du sommeil du soir grandement,
> Que le grand Roy du firmament
> Y voulut montrer ses vertus.
>
> Tous quatre liez de liens
> En prison un soir reposèrent
> Et le lendemain se trouvèrent
> Dedans Saincte Croix d'Orliens.

Ces trois tapisseries ne portent aucune date ; mais le collier de l'Ordre de Saint-Michel, qu'on y voit, indique qu'elles sont postérieures à 1469 ; les armoiries du milieu donnent le nom du personnage qui les fit faire et en gratifia la cathédrale. C'était non pas le duc d'Orléans, depuis Louis XII, mais Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, surnommé le Bon, qui mourut en 1448.

Les quatrième et cinquième pièces différaient beaucoup des précédentes. « Les premières, disait Cholet, étaient anciennes, belles, riches et bien travaillées ; la lettre en était rouge sur fond blanc au haut de la tapisserie, tandis que les autres, nouvelles et mal faites, ont une lettre commune, blanche sur fond rouge au bas de la tapisserie. » Elles représentaient les barons portant les gouttières de cire et le miracle arrivé, lorsque saint Euverte vit une main bénissant la nouvelle basilique. Ces tapisseries furent faites sur l'ordre de La Saussaye, en 1598, qui les donna à la cathédrale, « sur ce qu'aucuns de MM. les chanoines disaient que, lorsque l'église fut pillée le 2 mai 1563, il y avait cinq tapisseries, dont on n'a pu recouvrer que les anciennes, d'après Le Maire. » On peut croire que ces pièces, dues à la générosité du doyen, reproduisaient celles qui avaient été perdues.

Telle est la tradition des tapisseries. Leur témoignage n'apporte pas une preuve bien convaincante, puisqu'elles ne remontent qu'à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Elles conservent une pieuse croyance préexistant à l'époque où elles furent composées.

§ 3. — J'aborde enfin le dernier argument qui a toujours été regardé comme le plus important et offrant un témoignage irrécusable. Il est fourni par un manuscrit, ayant appartenu à Petau, qui a pour titre : *Rota Fortunæ*. On y lit le fait suivant : « Cinq frères chevaliers, du diocèse d'Orléans, partirent à la croisade, et, un jour, au milieu de la mêlée, se voyant enveloppés de nombreux ennemis, firent vœu, s'ils triomphaient, d'offrir chaque année, à l'église de Sainte-Croix, cinq chevaux de cire, en souvenir de leur victoire (1). » Ce récit s'éloigne un peu de la tradition générale ; les chevaliers sont cinq et non pas quatre ; ils sont frères. On ne dit pas qu'ils soient condamnés à mort et sur le point d'être exécutés ; enfin ils promettent un cheval de cire au lieu d'une gouttière. On ne voit pas que les barons orléanais aient été transportés miraculeusement à Orléans le 3 mai.

Et quelle est la valeur de ce manuscrit ? à quelle époque remonte-t-il ? — Polluche disait que c'était un pur roman ; l'auteur des *Mémoires contre les factums de Cholet* avouait qu'il ne renfermait que des fables. Longtemps j'ai cherché moi-même ce document. Je l'ai trouvé à la Bibliothèque nationale.

La *Roue de la Fortune* est un roman généalogique

(1) « Quinque fratres milites diœcesis Aurelianensis, in partibus transmarinis, inimicis circumdati, voverunt Sanctæ Cruci Aurelianensi, quod si possent habere victoriam de inimicis quolibet anno, offerrent ecclesiæ S. Crucis quinque equos cereos ad morem equorum cum militibus armatis. Voto facto, habuerunt victoriam. » P. 89.

forgé de toutes pièces par un faussaire ignorant, qui voulait flatter la vanité de plusieurs des grands de la maison de Bourgogne et des provinces voisines. Il contient une sorte d'histoire de la maison de Grancei, que saint François d'Assise aurait apportée en France. Le fond en venait, disait-on, d'une certaine Adeline, fille du comte de Langres, reine de Jérusalem et duchesse d'Orléans (1), et des additions y auraient été faites par Girard de Hautgué, grand archidiacre de Langres, fils de Pierre, dit Mauregard (2), vicomte d'Orléans.

Voici le jugement qu'en porte M. L. Delisle : « Ni le corps de la Chronique, ni les prétendues additions ne me paraissent mériter la moindre confiance. Tout doit avoir été fabriqué à une époque assez récente, la fin du XVe siècle ou plus probablement encore la première moitié du XVIe siècle (3). »

(1) « Adelina, filia comitis Lingonensis, regina Hierusalem et duchissa Aurel., hunc librum primo composuit et quasdam historias antiquas apposuit ante Incarnationem et post ; anno Domini centesimo regnavit Adelina prædicta. Deinde Girardus de Alto Vado juxta Vileyum (Villes-sur-Tille, Côte-d'Or), magnus archidiaconus Lingonensis, in utroque jure professus, tam canononico quam civili, cancellarius Franciæ, filius Petri·dicti Malregard, vicecomitis Aurel., et Johannes de Vauris juxta Chalanceium (Haute-Marne), episcopus Græcorum, quasdam historias addiderunt anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo. » P. 50-56.

(2) Pierre de Meung, dit Mauregard, seigneur de Meung et vicomte d'Orléans, était fils de Jean de Meung, premier seigneur connu de Meung et vivait sous Hugues Capet. Il fut un persécuteur de l'Eglise; aussi son château et sa châtellenie furent-ils confisqués et unis au domaine de l'Evêché. Il eut pour fils Albert de Meung, dit Mauregard, qui n'est plus dit seigneur de Meung, mais seigneur de Chéré, vicomte d'Orléans. Cf. Hubert, Ms. 436, t. I, p. 162 et t. II, p. 33 -v.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, p. 267-278. — Les seigneurs de Grancey étaient censés descendre des vicomtes d'Orléans, dont l'un d'eux était Pierre de Meung. Le fils d'Adeline, élu roi, fonda les chanoines de l'église d'Orléans. Voilà comment

Le manuscrit avec son récit, les tapisseries avec leurs peintures appartiennent donc à la même époque et leur inspiration a été puisée à la même source, l'imagination, car la tradition aurait laissé quelques traces dans nos Annales historiques (1).

§ 4. — Enfin, une troisième opinion n'offre pas une plus grande garantie d'authenticité.

Qu'on ouvre tous les dictionnaires français au mot « gouttière » et on en lira l'origine suivante : « Pièce de cire blanche, creuse en forme de bière, que les quatre barons de l'évêché d'Orléans présentent chaque année dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, la veille de l'Invention de la Sainte Croix, comme une espèce d'amende honorable du meurtre de Ferry de Lorraine, évêque d'Orléans, commis en 1229 par ces barons. » Cette définition, avec toutes ses erreurs de date et de circonstances, énoncée pour la première fois par Richelet, en 1727, a été reproduite mot à mot par tous les dictionnaires et encyclopédies de nos jours.

Or, il faut lire d'abord 1299. « En cest an, 1299, Ferry, évesque d'Orliens, fu occis dun chevalier, lequel, si come lon disoit, avoit sa fille corrompu, laquelle estoit par avant vierge. » La *Chronique de Saint-Denis* (2), qui s'exprime ainsi, se borne à reproduire Guillaume de Nangis (3). Mais, ajoute Desfriches, en ses notes manus-

l'auteur de la *Rota fortunæ*, qui était venu à Orléans, trouva l'occasion d'expliquer la redevance des gouttières, qu'il appelle chevaux de cire.

(1) L'auteur du Ms. 392, fol. 12-v, constate que ces croyances sont le fait du petit nombre, et que la plus commune opinion est toute différente.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XX, p. 666.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 666, et t. XXI, p. 18. Cette opinion n'a pas été admise par tous. La *Gallia christ.* dit, t. VIII, col. 1470 :

crites sur Le Maire (1), « cette chronique en fait mention légèrement, attendu que la cause de cet assassinat étoit scandaleuse et que les écrivains de ce temps-là n'eussent osé en faire mention en leurs livres, ces vices étant alors bien plus abhorrés qu'ils ne le sont à présent, et c'est la cause que l'on fait semblant encore d'ignorer d'où vient la présentation des gouttières de cire, n'y aiant aucun titre qui en fasse mention, ains seulement des déclarations d'hipothèques des seigneurs détempteurs des seigneuries, que possédoient lors ceux qui firent cet assassinat, qui ne fut poursuivi sinon que civilement et la peine de mort changée en amende honorable et tributaire (2), comme on le sçait assés par tradition ; c'est chercher midi à quatorze heures que d'en donner d'autres raisons. »

Ce raisonnement n'a aucune valeur ; la présentation des gouttières avait lieu avant 1299 et le meurtre n'ayant été commis, s'il le fut, que par un seul baron, on ne voit pas pourquoi les trois autres auraient été condamnés à la même peine.

Enfin, Golnitz avance que cette redevance de cire et cette cérémonie sont une réparation d'injures faites à un

« Nonnulli occisum volunt die 4 junii 1299 a toparcha de Cherai, cujus filiam puellam corruperat, cujusque terræ census ob hoc duplicatus est. Primus, quod sciam, rem actam in vulgus sparsit. G. Nangius. Hunc secutus est Nicolaus Gillius. Sunt tamen qui de hoc dubitant ; sunt et qui præfracte negant. Sepultus est 22 jul. in ecclesia Belliprati, diocesis Tullensis. De eo in necrologio B. Mariæ de Nemore : Die 12 jun , obitus D. Ferrici nati ducis Lotharingiæ et episcopi Aurelianensis. » Cf. D. CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 346.

(1) Ms. 431, p. 300. A. Desfriches naquit en 1570

(2) L'auteur fait peut être allusion à la mort du sous doyen de Sainte-Croix, Archambaud, qui fut tué par les seigneurs de Neuvy, vers l'année 1133 Les meurtriers furent forcés de se reconnaître vassaux des neveux du défunt. Cf. D'Achery, *Spicileg.* t. VIII, p. 177 ; t. X, p. 601.

évêque d'Orléans : c'est une opinion qu'il a entendue dans cette ville (1).

III. — Mais si tous les témoignages, apportés pour expliquer l'origine des gouttières et remontant à la fin du xv[e] siècle, ne reposent sur aucun fondement sérieux, les dates concorderont peut-être mieux et présenteront une certitude sinon absolue, du moins plausible.

Ici encore on ne trouve aucune certitude.

Je laisse de côté le sentiment de l'avocat Cholet, qui prétend que la délivrance des barons eut lieu sous l'épiscopat de saint Euverte ; Jean Borde (2) l'a adopté sans aucune hésitation.

L'opinion commune est que le miracle eut lieu du temps de la première croisade de saint Louis, 1250. Ainsi pensent Symphorien Guyon, Robert Cousin (3) et Luchet (4). En effet, Guillaume de Bussy, évêque d'Or-

(1) « Sunt alii qui dicunt his IV baronibus cum episcopo Aurelianensi litem fuisse de aliqua jurisdictione ; quibus cum episcopus insolentius quam ferre potuerunt respondisset, jurgia et verba invicem mixta, quibus accesserunt verbera et plagæ, quas episcopus devoravit bene multas. Hæc causa est perpetuæ hujus processionis, in memoriam ut barones et eorum posteri singulis annis nefas hoc testentur, conditione adjecta, ut, si gens illa emoriatur, succedant illi in præstanda hac ceremonia, qui baronum in bona successerunt ; quod et hactenus est observatum. » *Op. cit.*, p. 223-224.

(2) « Les barons furent pris par les Infidèles en la ville de Masoure, environ l'an 386 du temps de Saint-Euverte. » ***Histoire des privilèges des Evesques d'Orléans***, p. 7, édition 1707.

(3) Robert Cousin, notaire et juge de la Ferté-Hubert, est l'auteur d'un manuscrit ayant pour titre : *Narrations et mémoires de l'origine et progrès des Beauvilliers.* « Cet ouvrage, dit Polluche (*Op. cit.*, p. 11), est rempli de fautes et d'anachronismes si grossiers, qu'il est aisé de voir que R. Cousin était un vrai conteur de fables. »

(4) ***Histoire d'Orléans***, p. 217-222. — L'auteur ne discute pas il se contente de citer l'opinion commune.

léans, prit part à cette croisade, et comme les vassaux étaient obligés de suivre leurs seigneurs à l'armée, on peut affirmer hautement que les seigneurs des terres obligées aux gouttières accompagnaient le prélat.

Il est certain que le seigneur d'Aschères, Gauthier de Nemours, suivit le roi à cette expédition, en qualité de chambellan; mais on ne voit pas qu'il ait couru d'autres dangers que saint Louis et Guillaume de Bussy. Quant au seigneur d'Yèvre-le-Châtel, c'était le roi lui-même. Le seigneur de Sully ne prit pas part à la croisade; car on sait que Henri II, sire de ce lieu, épousait, en 1252, Perrenelle de Joigny (1), et que le retour des croisés n'eut lieu qu'en 1253. Enfin, le seigneur du Cheray se nommait Jean de Meung, archidiacre de Beauce, et on ne lit nulle part qu'il se soit croisé; car les actes de l'Eglise d'Orléans, qui font mention de lui dans de nombreux documents, n'auraient pas manqué de signaler le fait, suivant l'usage.

Donc il est impossible que le miracle ait eu lieu durant cette croisade.

L'annaliste La Saussaye, s'appuyant sur la *Rota Fortunæ*, plaçait l'événement à la quatrième croisade, vers 1201. Son sentiment fut suivi par le P. de Fontaines. Cet historien de l'Eglise gallicane dit : « Ce n'est qu'en tremblant sur la vérité et la vraisemblance du fait, que nous ferons mention des quatre ou cinq barons de l'Orléanais, qui avoient suivi le comte Louis de Blois à Constantinople et qui, à la journée d'Andrinople, reçurent une preuve signalée de la protection du ciel. Elle étoit, suivant l'opinion commune à la province orléanaise, la récompense de leur foy et le prix d'un vœu à Sainte-Croix d'Orléans (2). » Mais à cette croisade, le roi qui y prit part,

(1) Du Bouchet, *Maison de Courtenay*, Preuves, p. 33 et 34.
(2) T. X, p. 379.

était déjà seigneur d'Yèvre et ne put faire le vœu avec les autres seigneurs, qui peut-être n'assistèrent pas à cette expédition, les historiens ne signalant que les noms de deux Orléanais (1).

Enfin, je terminerai en citant l'opinion du chanoine Hubert. « Il y a plus d'apparence que ce miracle soit arrivé aux premières croisades des François, qui furent en 1096, lorsque Godefroy de Bouillon partit avec presque tous les barons françois, entre lesquels estoient Raoul, sire de Baugency, et Amaury, comte de Montfort, que l'on estime avoir esté seigneur d'Yèvre-le-Chatel, et avec eux les vassaux de l'évêché d'Orléans. L'on pourroit dire qu'il seroit arrivé aussi sous le règne de Louis VII, lorsque ce grand monarque en personne mena une multitude de François en Orient et que, s'estant rencontrée avec les ennemys de la foy, proche la rivière de Néandre, en Phrygie, une grande partie de ses soldats en ceste bataille demeurèrent sur la place, et une autre partie des plus considérables fut emmenée prisonnière. Guillaume de Tyr dit qu'en ceste journée périt la gloire des François, dont la vertu et le courage avaient paru jusque-là formidables aux Infidèles. — Mais s'il m'est permis de dire ce que j'en pense, j'incline plus pour la première croisade, parce que j'y vois quelques seigneurs des plus considérables du païs Orléannois (2). »

On ne peut donc apporter aucun document certain, aucune date, pour soutenir la légende, qui fut admise pendant des siècles.

(1) *Le Recueil des Historiens occidentaux des Croisades* ne signale que Payen d'Orléans et Guillaume Prunelé d'Orliens, t. III, p. 262, note 69 et p. 277.

(2) Ms. 436, t. I, fol. 116.

IV. — La tradition aurait quelque valeur, si cet usage était particulier à l'Eglise d'Orléans et si, dans le principe, il n'y avait eu que quatre barons, qui fissent l'offrande de cire, et que ces barons fussent précisément ceux qui portent l'évêque au jour de son entrée solennelle.

Or, ni l'une ni l'autre de ces propositions ne peut se soutenir.

Dans la plupart des Eglises de France, nous trouvons de semblables redevances. Tous les ans, le seigneur de Baugency présente, à l'offertoire, le jour de la Saint-Firmin, un cierge de cent livres pesant, « lequel appartient à l'évesque. » Le prince de Poix, le baron de Boues, le châtelain de Vinacourt et le seigneur de Picquigny, « avouent tenir leur terre du bras de M. Saint Firmin (1). »

Hugues de Lusignan offrait chaque année trois cierges pour l'évêque d'*Angoulême* (2).

Quatre barons portaient l'évêque d'*Auxerre* et lui payaient annuellement chacun un gros cierge, dont le poids variait suivant la valeur et la couleur de la cire (3).

Le duc de Savoie, comme comte de Baugey, devait tous les ans, au jour de la Saint-Vincent, patron de l'église de *Mâcon*, un bouclier de cire de cent livres, et le sieur de Bezzy, un cierge de cinquante livres, à titre de vassalité envers l'évêque (4). Le bouclier approche de la gouttière.

Quatre seigneurs du diocèse de *Meaux* devaient porter l'évêque et offrir un cierge de cire jaune (5).

(1) *Antiquitez de la ville d'Amiens*, par A. DE LA MORLIÈRE, p. 29-30 et p. 51-52. — Cf. LA SAUSSAYE, *Annales ecclesiæ Aurelianensis*, anno 572, l. 111, c. 32.

(2) J DE COTLIEN, *Histoire d'Angoulême*, ch. 15.

(3) P. MÉNESTRIER, *Des diverses espèces de noblesse*, p. 226.

(4) P. DE SAINT-JULLIEN, *Antiquitez de Mâcon*, p. 158.

(5) Factums de Cholet pour le sieur de Sully, p 24.

Les barons de Druy, Poysoux, Cours-les-Barres et Givry, remplissaient les mêmes devoirs de vassaux à l'égard de l'évêque de *Nevers* (1), et le comte de Gien offrait annuellement, au même prélat, un cierge de cent livres, *in recognitione domini feodalis* (2).

Il en était encore de même pour les églises de *Poitiers* (3) et de *Soissons* (4).

Lorsque l'évêque de *Chartres* traversait sa ville épiscopale, il était assis sur un siège magnifique, que portaient les quatre barons appelés « les Chairiers Nostre-Dame », et cet usage se continua jusqu'en 1495 (5). Ces barons étaient les seigneurs d'Alluie, Auton, Brou, La Bazoche et Montmirail, qui payaient annuellement, à Notre-Dame, un cierge, pour reconnaître qu'ils étaient vassaux de l'évêque (6).

Enfin, le nombre des porteurs de l'évêque de *Paris*, qui était d'abord de quatorze, puis de sept et de cinq, fut réduit à quatre en 1250 : les seigneurs de Corbeil, Montlhéry, La Ferté-Alais et Montjay. Ils devaient en outre chacun un cierge, qui variait de prix. En 1197, celui du seigneur de Montjay valait 10 sols; il fut successivement de 20, 25, 45, 60 sols. En 1216, il fut réduit à 50 (7).

L'usage de porter l'évêque et de payer un cierge, au

(1) GUY COQUILLE, *Histoire du Nivernois*, fol. 84 et 153.

(2) « Dominus episcopus debet habere tertiam partem de cereo comitis Nivernensis, qui dicitur ponderare sexaginta libræ ceræ, anno 1287. — Duas libras ceræ virgineæ nobis et successoribus nostris solvere tenebitur comes in recognitione domini feodalis, anno 1269 » dit Du Cange, V° Cereus.

(3) BESLY, *Histoire des Comtes du Poitou*, p. 63, Preuves, p. 318.

(4) CHOLET, Factum pour le sieur de Sully, p. 25.

(5) GUÉRARD, *Cartulaire de Chartres* p. LXVII.

(6) ROUILLARD, *Parthénie*, ch. II, 2e partie, fol. 68 et 76.

(7) A. VALOIS, *Notitia Galliarum*, p. 403.

jour de la fête du patron diocésain, n'était donc pas particulier à l'Eglise d'Orléans.

J'irai plus loin : les documents les plus anciens qu'il m'ait été permis de trouver, parlent de six gouttières.

D'après les comptes de régale pour l'année 1279, qui offrent le premier document connu, on voit qu'il a été acheté, pour l'Eglise d'Orléans, 148 livres 6 sols de cire, sans tenir compte des douze cent soixante livres de cire qui sont dues pour les gouttières, *preter X^c^ll. lx. cerae quae debentur pro gouteriis* (1). Or, cette quantité suppose six gouttières.

Si l'on avance dans les mêmes comptes, on trouve, pour l'année 1321, la recette de cire suivante : « De la goutière dou sire de Seuli, la veille de la Saincte-Croix en may, 213 l. et demie de cire. Des deux goutières de monseigneur Jehan de Saint-Brisson, icelle journée, 427 l. de cire. De la goutière à la dame de la Grange pour sa terre d'Auvilliers, icelle journée, 213 l. et demie de cire. De la goutière dou sire de Lignières, icelle journée, sept vingt livres. De la goutière de la royne Clémence pour le chasteau de Yèvre, la veille de Sainct Gouault, 213 l. et demie (2). »

Jehan de Saint-Brisson était fils de Perrette de Meung, qui devint dame du Cheré ou Cheray, par donation que lui fit son oncle, Jean de Meung, archidiacre en l'Eglise d'Orléans, seigneur du Cheré. Cette dame épousa Geoffroy de Saint-Brisson, chevalier, seigneur de Toury. Jean tenait donc de l'évêque deux fiefs : le Cheré, près de Meung, et Toury, en Sologne : aussi payait-il deux gouttières.

(1) Ms. 433, p. 1.
(2) *Id.*, p. 5.

Le fief d'Auvilliers devait le cierge de Sainte-Croix, d'après une pièce de 1298 (1), et Perrenelle de la Grange, femme de Geoffroy Pocquaire, mourut en 1323 et fut enterrée avec son mari dans l'église du prieuré de Flottin (2). Elle était aussi dame de Chailly.

Jean II de Lignières, baron de Méréville, était seigneur d'Aschères et Rougemont (3). Sa gouttière ne pesait que les deux tiers de celles des autres.

En résumé, au commencement du XIV[e] siècle, l'Eglise d'Orléans recevait six gouttières des seigneurs de Sully, du Cheré, de Toury, d'Auvilliers, d'Aschères et Rougemont, et d'Yèvre.

Ce ne sont donc plus les quatre barons traditionnels. Et le seigneur d'Yèvre ne s'acquittait pas de son droit le même jour que les autres : c'était le 7 juin, jour de saint Gault, patron du pays. La même date se rencontre dans des actes authentiques du duc d'Orléans de 1393, 1399, 1405, 1410-1415 (4) et dans les comptes de baillis

(1) Guillaume de Beaune, seigneur de Auvilliers ou Hautvilliers, vivant vers l'an 1280, fit aveu à l'évêque d'Orléans : « Guillelmus de Belna tenet in feodum a domino episcopo terram de Altovillari cum hospitibus suis pro sexta parte, cum domino Milone de Challiaco, canonico Aurelianensi (chanoine en 1298 et mort en 1321, évêque d'Orléans) et est homo casatus et debet cereum Sanctæ Crucis. » Ms. 436, t. I, p. 183 -v.

(2) *Id.*, p. 184.

(3) Cf., *Annales de la société archéologique du Gâtinais*, t. XIX, p. 61-65.

(4) « Le duc d'Orléans enjoint à son receveur de faire droit à la supplication de l'Évêque d'Orléans, contenant que, « come entre les autres droiz et noblesses qui lui appartiennent à cause de son eveschié, il ait joy et use que nous (le duc) à cause de nostre terre d'Yevre-le Chastel lui soyons tenuz chascun an la veille Saint-Gouault, à vespres, faire présenter en son église d'Orliens par ung chevalier une goutière de cire du poix de 213 livres et demie. » *Archives Joursanvault*, nos 3285, 3295, 3297, 3344.

des années 1399, 1409 et 1439 (1). En cette dernière année, la gouttière pesait 230 livres (2).

Etienne Boutefour, lieutenant à Lorris, écrivait, en date du lendemain de la Chandeleur 1376 (3 février 1377), à Jean Barreau, gouverneur d'Orléans, des lettres par lesquelles « Guiot de Beaulne, écuier, renonce au fief de Auvilliers pour la cire qu'il debvoit chascun an présenter la veille de la Saincte-Croix (3). »

Enfin, dans une transaction passée en présence de Viatre Blanchard, notaire à Orléans, le 22 mai 1531, entre Jean de Longueville, évêque d'Orléans, et Claude de Beauvilliers, seigneur de la Ferté-Hubert et baron de Cheray, avec René de Beauvilliers, abbé de Selles, son frère, il est question de deux gouttières dues pour le Cheray (4). Guillaume de Pocourt (5), seigneur de Chailly, ne payait, en 1298, que la sixième partie de la gouttière.

Tous ces détails, un peu longs mais nécessaires, renversent la tradition commune aussi bien pour le nombre des barons que pour le jour de la présentation des gouttières (6). Cette double cérémonie devient donc une

(1) Ms. 433, p. 40, 53 et 67. — *Arch. depart.* A 901, pour les années 1420-1423.

(2) Ms. 433, p. 75.

(3) Polluche, *op. cit.*, p. 18.

(4) Note manuscrite ajoutée à la dissertation de Polluche et tirée de l'étude de Me Bourdellier.

(5) « Guillelmus de Pocourt debet sextam partem ceræ S. Crucis cum magistro Milone de Challiaco, canonico Aurelianensi, et cum Guillelmo, filio Petri de Belna. » Ms. 394, t. I, p. 304.

(6) On lit dans le récit de la solennelle entrée de Jean de Montmorency, le 8 février 1358 : « Subtus portam claustri, ibi unus miles pro Domino nostro Rege seu domino duce Aurelianensi propter baroniam de Euvra castro et dominus de Sulliaco et dominus de Acheriis et dominus de Magduno et dominus de

simple redevance féodale ; car l'évêque suzerain doit à son tour acquitter une petite dette de reconnaissance. En 1320, les comptes de régale indiquent les sommes suivantes dues par l'évêque : « 30 sols aux gens du sire de Seully, 30 sols aux gens de la dame de la Grange, 30 sols à ceux de la royne Clémence, 60 sols à ceux du seigneur de Saint-Brisson et 24 sols aux gens dou sire de Linière, pour son droit qui li est deu, quant il rant la goutière de cire (8). »

L'offrande du seigneur d'Yèvre exigeait d'autres droits. D'après un extrait d'un compte du domaine d'Orléans rendu par Jean Mahy, receveur, pour les années 1402 et 1403, les dépenses étaient les suivantes : « L'église Saincte-Croix d'Orléans pour une goutière de cire, pesant 213 livres et demie, deue chascun an le jour de sainct

Lineriis debent presentialiter interesse. » Ms. 392, fol. 5. Il y avait donc cinq seigneurs. Dans le même ms. p. 12, pour l'entrée de l'évêque en 1632, on lit : «... Le bailly dudit sieur Révérend envoye advertir par ung notaire royal assisté du procureur dudit sieur les cinq (corrigé quatre) barons vassaux. Les cinq barons sont le baron d'Ievre qui est le Roy notre sire, monseigneur le duc d'Orléans ou celuy qui l'a par engagement, le baron de Cheray, le baron de Montpipeau (biffé), le baron d'Ascheres et Rougemont et le baron de Sully (ajouté) à présent duc. » Dans le ms. 917, p. 17, on lit : « Ex veteri Cartulario ecclesiæ Aurelianensis, cui titulus est : Forma receptionis episcopi Aurel. : quando episcopus est subtus portam claustri S. Aniani, quærit : Ubi est miles pro Rege, ubi est miles Soliaci, ubi est dominus d'Acheris, ubi est dominus de Magduno, ubi est dominus de Lignaris ? Et ipsi respondent : nos sumus. » *Id.*, p. 21 : « Ex veteri cartulario ecclesiæ Aurel. cui titulus est : Servanda in urbi in ingressu solemni episcopi. Episcopus per suum ballivum jubet vocari quatuor, quos vocant, barones, nempe militem pro rege Castellanum de Yevre castro, dominum de Solliaco dominum d'Acheris et de Rougemont et dominum de Chere et de Linas. » Cf., ms. 435[1], p. 59 et 60. — A partir de 1522, il n'y a plus que les 4 barons ordinaires, id., p. 163, 192, 232, 238, 279 et 297.

(8) Ms. 433, p. 51 et ms. 449 *bis*, t. I, p. 31.

Gouault, qui est le septiesme jour de juing, et doibt estre présentée par ung chevalier et pour ce doibt M. l'évesque au chevalier qui la présente les droicts qui s'ensuivent; c'est assavoir : pour chair trois sols parisis, cinq gélines, trente pains, une jaloye et demie de vin blanc, foing et avène pour cinq chevaux et une petite livre de cire, et pour la facon de laditte goutière, laquelle a esté présentée ceste année ledict jour sainct Gouault, par messire Galot de Sainct-Cismont, en l'église Saincte Croix d'Orléans, cinq deniers parisis. Item pour les ganz qui ont esté bailliez audict chevallier et pour la sangle, dont ladicte goutière estoit liée, seize deniers par. ; item pour deux hommes qui portèrent icelle goutière de l'ostel au cirier jusques en ladicte église, seize deniers par. Pour tout ce, 32 l. 16 s. 8 ob. par. (1). »

Les auteurs les plus sérieux, qui ont étudié cette question, n'abandonnent pas facilement la légende et, pour prouver que cette double redevance n'est pas féodale, comme je le disais, ils apportent l'argument suivant qui à leurs yeux semble péremptoire. « Les barons sont obligés de tenir en mains une corde de fillace, attachée à la gouttière, et d'offrir pareillement une paire de gans, qui sont des offrandes qui signifient toute autre chose que les devoirs de vassal envers un seigneur; on n'auroit pas fait un tel mélange de choses saintes et profanes ni souffert interrompre le service divin en un jour de la pre-

(1) Ms. 433, p. 53. — En 1439, le seigneur d'Yèvre ne paya pas la gouttière, d'après le compte de Robin Baffart, commis à la recette de la grèneterie du domaine du duché d'Orléans : « Yèvre-le-Chastel. De la rente que monseigneur l'évesque d'Orléans doit le jour de S. Gouault, pour cause d'une goutière de cire XXV. s. par. néant, pour ce qu'il n'est pas paié d'icelle goutière. » Id., p. 67.

mière solennité pour une chose purement temporelle (1). »

Mais la corde et les gants ont toujours été considérés comme symbole de vassalité.

La corde de chanvre était le lien qui unissait d'une façon indissoluble le vassal au seigneur et le seigneur au vassal (2).

Le gant figurait le droit de mutation dû au seigneur par le nouvel acquéreur d'une terre tenue en foi et hommage ou en censive. A l'origine, le seigneur remettait des gants au vassal en signe d'investiture ; il annonçait par cette cérémonie symbolique qu'il se dépouillait de ses droits pour en revêtir le vassal. Par la suite, les seigneurs, pour tirer avantage de l'accomplissement de cette formalité, se faisaient donner les gants par le vassal ou le censitaire, au lieu de leur en remettre. La *Coutume* d'Orléans distinguait les censives à droit de lods et ventes, d'autres à gants et ventes simples (3). Les gants représentaient aussi une gratification ordinairement en argent, qui revenait aux serviteurs du seigneur, lors de chaque mutation. Il n'y a donc rien de particulier pour Orléans, pas même le moment de la présentation. Les habitants de Vernon devaient annuellement au seigneur de Baugency « des torches de chanvre à cause de plusieurs

(1) Ms. 436, t. II, p. 22. — Le compte de 1440 parle de « deux chevestiers de chanvre à lier ladicte goutière. » Celui de 1531 dit : « Et doibvent estre lesdites goutières liées d'un licol de chanvre en façon de corde que doit tenir celuy qui les présente. »

(2) « Quand les seigneurs investissoient et ensaisinoient les acquéreurs de quelque fonds, ils se servoient toujours de gans, qui restoient au sergent des seigneurs, et, dans la suite, ces formalités s'étant abolies, les gants ont esté dus aux sergens en argent et ont fait partie des droits seigneuriaux. » LAURIÈRE, *Glossaire du droit françois*. Cf. DU CANGE, V. Chirotheca.

A l'entrée du 2 mai 1733, les gants furent donnés au maître de musique. Ms. 425 *bis*, p. 273. — Cf. *Miracula S. Benedicti*, p. 134

(3) Ms. 433, p. 67 et 69.

héritages » (1) d'après un acte de 1459, et ceux de Charmont payaient cinq « mangières (2) » ; tous apportaient leurs redevances à l'église le jour de Saint-Firmin. Il en était de même de la Maille d'or.

Le service divin n'était pas interrompu, puisque la cérémonie se faisait durant les vêpres.

Je terminerai par cette redevance singulière, imposée, en 1079, par Lancelin, seigneur de Baugency. Il obligea le prieur du Saint-Sépulcre de cette ville de lui présenter, tous les ans, le jour de Pâques après la messe, à la porte de son château :

13 œufs frits dans l'huile ;

13 petits pains unis ensemble en forme de couronne ;

Et 2 pintes de vin rouge dans 2 pots de terre neufs.

Et cette présentation, dit Pellieux (3), eut lieu jusqu'en 1789 et l'on en dressait procès-verbal.

Un malade guéri par l'intercession de saint Benoît, lui offrit un cierge de la grosseur de son corps (4).

(1) Mangeoire, V. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*

(2) Avant que les barons eussent transigé avec les seigneurs évêques, les gouttières étaient du poids de 213 livres et demie de cire ; mais depuis la transaction, dont la dernière est de 1711, elles ne sont qu'une simple représentation, la caisse est vide et couverte de cire sur la surface seulement. Dans leur premier état, il était nécessaire, à cause de leur pesanteur, d'avoir des cordes pour les porter, et les seigneurs les portaient eux-mêmes. Dans la suite, les présentateurs, s'étant dispensés de cette fatigue, ont cru qu'il suffisait de mettre la main sur un des liens dont on se servait pour les transporter. Cf. Polluche, *op. cit.*, p. 17. — Voir dans Hubert, *Histoire de Saint-Aignan*, Preuves, p. 99, trois actes où il est question des cordes comme signes de vassalité.

(3) *Histoire de Baugency*, t. II, p. 294.

(4) « In locis ubi majores facultates sunt ecclesiæ, verbi gratia, tria aut quatuor aut certe octo et eo amplius millia mansi ; in mediocribus locis mille aut mille quingentos vel certe duo millia

V. — Quelle est donc l'origine de cette double obligation pour les barons orléanais ? La même que pour ceux dont j'ai parlé plus haut, qui portaient l'évêque et présentaient un cierge le jour de la fête du patron du diocèse, la féodalité.

Les richesses du clergé étaient très considérables dès les commencements de la monarchie française. Les périodiques de nos jours se sont fait l'écho complaisant et prolixe du roi Chilpéric, mort en 584, se plaignant déjà que les domaines de la France eussent passé en la possession des églises. Quoique le clergé ait été dépouillé sous Charles Martel, on le retrouve, à la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe, possesseur de biens immenses. Au concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 816, les églises, près desquelles sont institués des chapitres ou des collèges de chanoines, se divisent en trois classes, suivant leurs richesses. Les plus riches possèdent de trois mille à huit mille manses et plus, dont la moyenne est au moins de cinq mille cinq cents manses. Les médiocrement riches en possèdent un ou deux mille, en moyenne quinze cents. Enfin les moins riches n'en ont que deux ou trois cents, moyenne deux cent cinquante (1). Or, d'après le *Polyptique d'Irminon* (2), en supposant le manse moyen composé de dix hectares un tiers, les premières devaient posséder en moyenne plus de 70,000 hectares ; les secondes 20,000 et les troisièmes plus de 3,300. Et le produit net d'un manse étant évalué à 141 francs de notre monnaie, le revenu foncier des églises de la première classe devait s'élever à près de

mansos habentibus ; in minoribus locis ducentos aut trecentos mansos habentibus. » *Concilia*, édit. Paris, 1644, t. XX, p. 554, canon 122.

(3) T. I, p. 898-900.

(4) « Tenens lucernam præ manibus status sui mensuræ æqualem. » *Miracula S. Benedicti*, p. 132.

800,000 francs; celui de la deuxième plus de 200,000 francs, et enfin celui de la troisième pouvait aller jusqu'à 35,000 francs. Les moindres églises de campagne devaient posséder au moins un manse de terre, c'est-à-dire, au moins 141 francs de revenu foncier.

Or, l'Eglise d'Orléans, comme toutes les cathédrales, appartenait à la première catégorie et devait posséder d'immenses domaines. Mais ces revenus, il faut le dire bien haut, étaient divisés en quatre parts.

La première part revenait à l'église, ce n'était que justice : il y avait des réparations à faire, il fallait pourvoir aux besoins du culte, aux vêtements et ornements sacerdotaux, à l'achat des vases sacrés, aux embellissements de l'église.

La seconde n'offrait pas un moindre intérêt : elle était réservée aux pauvres et aux étrangers. La classe des pauvres devait être fort nombreuse à ces époques, comme elle l'est de nos jours.

La troisième revenait au prêtre qui la partageait avec ses clercs.

La dernière enfin était attribuée à l'évêque.

Ce partage est prescrit par Théodulfe (1).

Mais les évêques pouvaient disposer des biens ecclésiastiques et les donner en fiefs. Par ce moyen, ils se créaient des vassaux et des défenseurs, et, à l'imitation des seigneurs temporels, ils abandonnèrent l'excédent de leurs domaines, à la charge de certains services. Les obligations de ces nouveaux feudataires, outre quelques redevances pieuses envers l'église et la prestation de foi et hommage, consistaient à marcher au secours de leurs seigneurs et à les accompagner dans les guerres où ils étaient forcés de suivre les rois. Devenus les grands

(1) Voir mon *Histoire de Théodulfe*, p. 221-234.

officiers des évêques, ils les accompagnaient dans les cérémonies et les portaient à leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale, comme les grands du royaume envers leur souverain.

Or, l'évêque d'Orléans agit de la même manière que les prélats des autres églises. Son domaine avait une étendue considérable et comprenait toute la Beauce proprement dite et une grande partie de la Sologne, c'est-à-dire toutes les paroisses comprises dans les archidiaconats de Pithiviers, de Beauce, de Baugency, de Sully et de Sologne. Il n'y avait pas en France de terrain plus fertile que ceux de la Beauce et la Sologne, mieux comprise de nos jours, grâce à un travail qu'ont loué justement toutes les revues et sociétés savantes de la France et de l'étranger (1), offrait, elle aussi, de grandes ressources. Ces deux provinces comprenaient plus de six cents fiefs grands ou petits, dont j'ai relevé les noms, d'après l'ancien cartulaire des fiefs et arrière-fiefs de l'évêché d'Orléans (2), se terminant par ces mots : *Anno Domini MCCC duodecimo, die lunæ ante festum S. Andreæ* (27 novembre) *acceptavit et sibi retinuit pro racheto reverendus pater dominus Milo, Dei gratia Aurelianensis episcopus.* Or, en 1292-1312, les seigneurs grands feudataires de l'évêque étaient au nombre de six sous les noms de Yèvre-le-Châtel, Sully, Cheré, Toury, Auvilliers, Aschères et Rougemont. La formule est la même pour tous : « ... *debet cereum Sanctæ crucis una cum aliis caseicis hominibus.* » Ils devaient un cierge. Mais pour quatre seulement, ceux d'Yèvre, de Sully, de Cheré et d'Aschères et Rougemont, est ajoutée la formule suivante : « ... *et debet mittere*

(1) M. H. Denizet, *La Sologne*, Orléans, 1900, in-8.

(2) Ms. 394, t. I, p. 286-326. — Voir, à la fin, les documents inédits, d'après le manuscrit de dom Verninac.

militem ad portandum episcopum. » Le port de l'évêque n'est donc point connexe avec les gouttières.

En 1189, date la plus reculée que j'aie trouvée, Gilon de Sully se reconnaît l'homme de l'évêque (1). Archambaud, son père et Mathilde, sa mère, confessent qu'ils tiennent en fief de l'évêque leur château de Sully (2) et Marguerite de Sully reconnaît en plein Parlement les mêmes droits de l'évêque (3). Nous sommes loin de la croisade de saint Louis.

On pourra demander pourquoi la cire offerte avait la forme d'une gouttière, pourquoi elle devait peser 213 livres et demie. J'avoue franchement que je n'en sais rien. Le seigneur de Baugey offrait à l'évêque de Mâcon, un cierge appelé bouclier, *Clypeus ceræ*. Nous avons vu que le seigneur de Baugency exigeait des « mangières ».

Guizot (4) disait que pour sanctifier les redevances féodales, on avait eu pieusement recours aux légendes : est-ce la raison qui a donné naissance aux tapisseries de Sainte-Croix, je n'en sais rien.

En résumé, le port de l'évêque et la présentation des gouttières de cire par les quatre barons ne sont que le résultat ordinaire de la vassalité, et cet usage n'était pas particulier à Orléans. Toute autre explication n'est qu'une pieuse légende ne reposant sur aucun document.

(1) « ...Volui ut in presentia domini Henrici, Aurelianensis episcopi, de cujus feodo præfatum oppidum teneo, illud firmaretur. » *Chartes de l'Hôtel-Dieu d'Orléans*, p. 30.

(2) Id., p. 30.

(3) La Saussaye, *Annales ecclesiæ Aurelianensis*, p. 477. *Revue orléanaise*, 2e année, p. 468.

(4) *Cours d'histoire moderne*, XVIIe leçon, t. II, p. 151.

FIEFS ET ARRIÈRE-FIEFS
RELEVANT DE L'ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS
(1292-1312) (1)

(1) Cette liste a été extraite du ms. 394, t. I, fol. 286-326. — Les chiffres, mis après chaque nom, indiquent le folio recto du manuscrit et le -v, qui accompagne les chiffres, désigne le verso.

Le sens des noms latins étant facile à trouver, je n'ai pas cru devoir en donner une traduction.

FEUDATAIRES DE L'ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS

(1292-1312)

PASCAL

ET

LES LOIS DE L'ATTRACTION

Résumé de la discussion soulevée devant l'Académie des Sciences au sujet de la Gravitation universelle

Par M. LALBALETRIER

Séance du 17 Octobre 1902

Aucune existence n'a jamais été à la fois plus simple et mieux remplie que celle de Newton. Ce grand philosophe, uniquement préoccupé de ses profondes recherches, les poursuit dans le calme et le silence et parvient sans bruit aux plus magnifiques découvertes. Étranger à nos passions, comme à nos préjugés, il méprise la gloire et les honneurs. Dans la fameuse querelle qui s'élève entre Leibnitz et lui à propos de la découverte du *Calcul différentiel*, il dédaigne de répondre à ses adversaires, laissant à ses disciples et à ses amis le soin de défendre ses intérêts ; quand il voit que ses belles expériences sur la composition de la lumière blanche sont contestées par son compatriote Robert Hoocke, il

prend le parti de ne plus livrer au public le résultat de ses travaux et ce n'est qu'en 1687 — c'est-à-dire à l'âge de quarante-cinq ans — qu'il se décide enfin, sur les instances de Halley, à faire paraître son immortel ouvrage des *Principes mathématiques de la Philosophie naturelle*, où il résume son enseignement et où il expose les lois de la *Gravitation universelle*.

Alors, éclatent de toutes parts les témoignages d'admiration. L'opinion publique est unanime à reconnaître et à proclamer le génie de celui qui vient de nous dévoiler le principe des phénomènes célestes.

« Aucun mortel n'a jamais approché si près de la Divinité, » s'écrie l'astronome Halley, essayant de traduire l'enthousiasme général, et Newton achève sa longue et laborieuse carrière entouré de l'estime et du respect de tous ses contemporains. Nous pouvons même ajouter que sa renommée, déjà si haute de son vivant, n'a fait que croître avec le temps, puisque depuis sa mort, survenue en 1727, ses successeurs continuent à exploiter, sans parvenir à l'épuiser, la mine si riche et si féconde qu'il leur avait ouverte.

Aurait-on jamais pu penser qu'un jour viendrait où, par une réclamation posthume, on chercherait à ébranler cette renommée et que près de deux siècles après la publication du livre des *Principes*, on susciterait tout à coup à l'auteur un rival aussi redoutable que Pascal pour lui disputer une de ses plus belles découvertes?

Quel imprudent, dira-t-on, a pu se lancer ainsi dans une telle entreprise? Sans doute un jeune audacieux peu versé dans l'histoire des sciences?

Loin de là; l'attaque partait d'un savant de profession qui, par une longue vie consacrée à l'étude, s'était acquis une notoriété incontestable.

Michel Chasles, vieillard septuagénaire, professeur à

a Sorbonne, membre de l'Institut, était certainement le représentant le plus autorisé de la science géométrique ; il avait publié plusieurs ouvrages remarquables, un grand nombre de mémoires très savants et très appréciés ; il offrait donc toutes les garanties d'un esprit éclairé qui ne s'avance que muni de preuves défiant toute critique ; mais, à côté de son grand amour pour la science, il avait la passion des manuscrits et des autographes. Depuis des années, il rassemblait des documents qui, selon lui, devaient compléter ou même renouveler l'histoire des grandes découvertes, et, malgré toutes les oppositions qu'il pouvait prévoir, il se sentait prêt à soutenir son sentiment avec une fermeté et une ténacité qu'on ne rencontre que rarement chez un homme plus jeune. Doué d'une volonté et d'une énergie indomptables, il sut pendant plus de deux ans tenir tête, seul, à de nombreux adversaires qu'il combattait avec une vivacité et une ardeur juvéniles, mais aussi avec une sincérité et une correction auxquelles on doit rendre hommage.

C'est la longue polémique soulevée devant l'Académie des Sciences (1) à l'occasion des lois de l'attraction, — à laquelle on a mêlé, assez mal à propos, une question d'honneur national, et qui a été si diversement appréciée, — que nous voudrions résumer ici en quelques pages, tout en écartant avec soin les incidents secondaires qui sont venus trop souvent se greffer, pour ainsi dire, sur le débat pour l'envenimer ou l'obscurcir.

I

Michel Chasles n'était pas un amateur ordinaire. Il était parvenu à réunir vingt à vingt-cinq mille pièces manus-

(1) Voir les comptes rendus de l'*Académie des Sciences*, du 15 juillet 1867 au 3 septembre 1869, tomes LXV, LXVI, LXVII, LXVIII et LXIX.

crites, lettres et notes prétendues autographes, émanant des célébrités de tous les pays et de tous les temps, depuis Jules César — et même au delà, — jusqu'à Mme de Pompadour !

Sa collection renfermait un très grand nombre de papiers provenant de littérateurs et savants du XVIIe siècle, sans parler de missives de Louis XIV, de Jacques II d'Angleterre, de Christine de Suède, etc... (1).

Parmi cet amas de documents qu'il considérait comme très précieux et auxquels il accordait la plus grande confiance, se trouvaient deux lettres qu'il offrit à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 15 juillet 1867, pour « qu'elles se conservent et puissent être consultées dans les archives de l'Institut » (2). (LXV, p. 91.)

Dans la première de ces lettres, datée du 8 mai 1652, Pascal, écrivant au physicien anglais Boyle, lui dit : « J'ai un bon nombre d'observations dont personne n'a encore parlé sur l'attraction et ses lois, » et spécifiant davantage, dans la seconde, adressée le 2 septembre suivant au même correspondant, il ajoute (LXV, p. 92) : « Dans les mouvements célestes, la force agissant en raison directe des masses et en raison inverse du carré de la distance, suffit à tout et fournit des raisons pour expliquer toutes les révolutions qui animent l'univers. »

Ainsi, Pascal aurait annoncé la grande loi de la gravitation plus de trente ans avant l'apparition du livre des *Principes* ; bien plus, il l'aurait communiquée à Newton, jeune alors, mais déjà passionné pour l'étude des

(1) On croit que la collection de Chasles lui avait coûté près de 200,000 francs ; c'est le chiffre adopté par le nouveau dictionnaire de *Larousse illustré*, tome Ier, page 720.

(2) Dans les renvois entre parenthèses, le chiffre romain indique le volume et le chiffre arabe la page des *Comptes rendus de l'Académie*.

sciences, et personne n'en aurait jamais eu connaissance! C'est d'autant plus invraisemblable qu'au XVIIe siècle, les correspondances entre savants n'étaient pas secrètes : elles passaient facilement d'une main dans une autre, et offraient le moyen le plus rapide et le plus sûr de faire connaître les découvertes scientifiques.

On conçoit la vive émotion provoquée au sein de l'Académie par une communication qui, cherchant à déposséder Newton au profit de Pascal, venait bouleverser l'histoire de la science dans l'un de ses chapitres les mieux établis. — C'est d'abord des bancs mêmes de l'illustre Compagnie que partent les observations, mais bientôt le débat s'anime, la discussion se généralise, et c'est presque à chaque séance que le secrétaire perpétuel vient lire les réclamations de ceux qui prennent en main la cause de Newton, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Pour répondre à ses adversaires, Charles avait l'habitude de produire, presque chaque semaine, des pièces nouvelles destinées à confirmer les précédentes et à renverser les objections ; mais cette méthode avait le double inconvénient de fournir à la discussion de nouveaux éléments et de faire, le plus souvent, dévier le débat en l'écartant de son but principal.

C'est ainsi que, pour appuyer ses deux premières lettres, il avait présenté à l'Académie, presque coup sur coup (LXV, p. 125), une cinquantaine de notes de Pascal, toute une correspondance entre ce savant et Newton ; et enfin une foule de lettres signées des noms les plus variés (p. 189, 550, 382) : Galilée, Leibnitz, Gassendi, le P. Mersenne, Malebranche, Montesquieu, La Bruyère, etc., etc.

Dans l'une de ces notes, Pascal donne les masses relatives du soleil et des planètes, telles qu'il les a déduites

de ses calculs ; or, les chiffres auxquels il est ainsi parvenu, sont précisément ceux qu'on retrouvera beaucoup plus tard, non dans la première, mais seulement dans la troisième édition du livre des *Principes*. La conséquence est ici bien précise : Ce n'est plus simplement d'une question de priorité qu'il s'agit, et l'illustre savant Anglais est manifestement accusé de plagiat, puisqu'il donne comme sien, et sans en indiquer l'origine, le résultat des recherches de notre immortel compatriote !

Et de fait, Chasles n'hésite pas à conclure (LXV, p. 541) : « C'est évidemment Newton qui, après s'être écarté en 1687 des nombres de Pascal, qu'il connaissait, y est revenu en 1727. »

L'accusation est tellement grave qu'elle ne saurait être acceptée sans une discussion méthodique et approfondie des *Documents !*

Que sont, en effet, toutes ces pièces dont on ne connaît pas l'origine ? Quelle confiance peut-on leur accorder ? Ont-elles bien tous les caractères d'une parfaite authenticité ? Pour en décider, il est nécessaire de leur faire subir une double épreuve : il faut d'abord les comparer avec tous les autographes de même nature possédés par les bibliothèques publiques, et dont la valeur n'a jamais été contestée ; il faut ensuite rechercher si, dans l'état des connaissances astronomiques, tel qu'il existait à l'époque de Pascal, les résultats annoncés par lui étaient possibles, ou s'ils n'ont pas dû être empruntés à des publications plus récentes.

Chasles nous dit bien, il est vrai, et cela à plusieurs reprises (LXV, p. 187 et 375), qu'il n'a aucun doute, que toutes les lettres sont de la main de Pascal, que ses documents sont si nombreux, si variés, si concordants, qu'ils ne peuvent être l'œuvre d'un faussaire.

Il possède (LXV, p. 310) :

Deux mille lettres de Galilée,

Deux à trois cents de Montesquieu,

Autant de La Bruyère,

beaucoup d'autres de Newton, Mariotte, Malebranche, etc. (p. 392). Est-ce qu'un seul homme aurait pu composer une si grande masse d'écrits sur les Sciences, les Lettres, la Philosophie et la Théologie? (p. 378). Quelle prodigieuse imagination lui aurait-il fallu pour traiter tout à la fois tant de questions et composer une correspondance avec tant d'hommes éminents ?...

Mais, d'un autre côté (p. 340), voici M. Faugère qui a eu à sa disposition, pendant quinze mois, le manuscrit de l'auteur des *Pensées* et qui écrit à l'Académie :

Dans ma conviction, les lettres produites ne sont pas de Pascal (p. 341) ; elles sont de la même main que celles attribuées à ses sœurs ; le faussaire ne s'est même pas astreint à contrefaire son écriture ; agissant avec un sans façon inouï, il s'est contenté de prendre du vieux papier et de choisir un caractère plus ou moins ancien, sans même parvenir à donner, à ses écrits, cet aspect que le temps seul peut produire ;... Les documents concordent ensemble ! Oui (p. 458), mais comme de faux témoins qui se sont concertés pour étouffer la vérité et accréditer l'erreur !

Voici, du reste, une note où l'audacieux et fécond fabricateur se trouve, en quelque sorte, pris sur le fait (p. 342). Il y donne, comme effet de la vertu attractive, la mousse qui flotte sur une tasse de café, et qui se porte avec précipitation vers les bords du vase ; or, cette note est de 1652, et c'est seulement en 1669 que l'ambassadeur de Turquie a introduit, dans la société parisienne, l'usage du café !

Enfin, rien ne ressemble moins au style si puissant, si original, si vivant de notre grand Pascal, que ces tour-

nures adoptées par le faussaire, s'adressant au jeune Newton (LXV, p. 343) : « Je vous prierai m'en dire votre sentiment..... Travaillez, mais que cela se fasse avec modération pour ne pas fatiguer trop votre jeune imagination..... moi aussi, dès ma jeunesse, j'avais hâte d'apprendre..... tout homme qui n'aspire pas à se faire un nom, n'exécutera jamais rien de grand !... » Cette phraséologie de lieux communs ne fut jamais à l'usage de celui qui a écrit les *Lettres provinciales !*

Ainsi, les *Documents* sont suspects et leurs conclusions manquent de preuves.

Mais, Chasles est prompt à la réplique : Les protestations de mon adversaire (p. 310) ne me causent aucune inquiétude, déclare-t-il. Je trouve dans une lettre de Jacqueline Pascal à Mme Périer, sa sœur, une réponse péremptoire à sa première objection : L'écriture de notre frère, dit cette lettre, a varié de trois ou quatre manières dans l'espace de vingt ans ! Qu'on s'étonne, après cela, que les expertises de M. Faugère ne lui aient donné qu'un résultat négatif ! Il n'est, du reste, pas plus difficile de lever sa seconde objection, celle où mon contradicteur a cru prendre le faussaire sur le fait ; car sans faire ici de l'érudition inutile, il me suffira d'ouvrir le Dictionnaire historique de Bouillet (LXV, p. 380) pour y voir que le café a été importé à Venise en 1615, et qu'il a pénétré en France vers 1640. Par suite, on peut croire que Pascal, qui était jeune et avide de progrès, l'a connu, goûté et expérimenté bien avant 1652, date de la note où il en parlé !

Pour achever sa réponse, notre savant Académicien produit un grand nombre de pièces nouvelles dont l'authenticité n'est d'ailleurs pas mieux établie, puisque les deux lettres (p. 644), signées du nom de Jacques II, n'ont jamais été écrites pour lui, comme l'affirme M. Faugère, après vérification.

Du reste, ajoute ce contradicteur (p. 458), n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que ce nombre prodigieux de documents adressés à tant de personnages divers, et venus de tant de points différents, se soient trouvés tout d'un coup réunis dans un seule et même main, et n'est-on pas en droit de rechercher d'où ils viennent?

On me demande, s'écrie Chasles, de qui je tiens mes documents (p. 620)? Je réponds que la question importe peu ; il s'agit de les juger en eux-mêmes et non de savoir qui me les a procurés. — Si j'avais négligé de les produire et qu'on les eût trouvés après moi, aurait-on dû les détruire par la raison que je n'étais plus là pour en indiquer l'origine ? (LXV, p. 622). J'ai déjà dit, du reste, que ces papiers proviennent du cabinet de Desmaizeaux, ami et confident de Newton (p. 621). Après sa mort, ils ont été vendus à un collectionneur français, sinon en totalité, du moins en partie ; plus tard, une famille des plus honorables, dans laquelle ils se trouvaient, a pensé qu'à raison de mes travaux, ils pouvaient m'être agréables et me les a fait proposer ; voilà tout ce que je puis dire, et si je repousse l'enquête restreinte demandée avec tant d'insistance par M. Faugère, j'invoque de nouveau une enquête générale de la part des personnes qui veulent bien prendre intérêt à la question. Toutes les lettres que je possède sont très anciennes ; je les communiquerai à qui voudra les voir, et j'exprime ici le désir (p. 333) que ceux de mes collègues, qui ont à leur disposition les ressources de la chimie, veuillent bien les soumettre à toutes les épreuves de la science ; je mets à leur disposition les pièces qu'ils choisiront : que puis-je faire de plus ? Pour me conformer au désir de mes amis, je prépare une publication complète qui les contiendra toutes ; déjà les deux premiers volumes (LXVIII, p. 27) sont en bonne voie, un troisième suivra de près et le retard que

paraît éprouver l'impression, provient simplement de la nécessité où je me suis trouvé de faire face à une foule d'objections et d'attaques passionnées sans cesse renouvelées (LXVIII, p. 1242).

On me reproche encore de présenter mes documents les uns après les autres, comme s'ils étaient fabriqués pour les besoins de la cause (LXIX, p. 647); mais ils ne datent pas d'hier, je les ai montrés à tous ceux qui ont voulu les examiner et je ne les ai produits que pour répondre à mes adversaires au fur et à mesure qu'ils me forçaient d'y recourir. (LXV, p. 774.)

Nous pourrions continuer longtemps encore cet exposé, car nous n'avons certainement pas rappelé toutes les objections présentées à l'Académie sur la valeur des manuscrits, et si nous nous sommes bornés à celles de M. Faugère, c'est qu'elles résument assez bien tout ce qui a pu être opposé à Chasles dans cette partie de la discussion ; mais, nous restons, comme au premier jour, en présence de deux affirmations contradictoires : d'un côté, l'authenticité n'est pas soutenable ; de l'autre, la confiance est complète.

Pour M. Faugère (LXVII, p. 435), le faussaire a laissé plus d'une fois apparaître *le bout de ses longues oreilles*, et ses productions sont une des moqueries les plus effrontées et les plus bouffonnes qu'on puisse se permettre à l'égard du public.

Pour Chasles, au contraire, il a répondu à toutes les objections qui ont surgi au cours de la polémique (LXV, p. 586) et on n'a répliqué à aucune de ses réponses, parce qu'on s'est toujours contenté d'énoncer des doutes ou d'avancer des assertions personnelles, sans preuves réelles.

Ainsi, de part et d'autre, les convictions sont demeurées inébranlables et, après deux années de débats inces-

sants, la question reste tout entière. N'est-ce pas le sort ordinaire de nos querelles humaines, quel qu'en soit le sujet? qu'il soit scientifique, littéraire, historique... ou même politique!... Il y a longtemps qu'on l'a dit, non sans raison : « Les opinions sont comme les clous, plus on frappe dessus, plus on les enfonce! »

II

Pour la clarté de notre résumé, nous avons dû classer les réclamations portées devant l'Académie en deux groupes distincts et les discuter tour à tour, sans nous astreindre à suivre l'ordre chronologique de leur apparition. Déjà, nous venons de le voir, l'enquête sur l'écriture et le style était de nature à impressionner tous les esprits non prévenus, mais elle n'a produit aucun effet ni sur Chasles, ni sur ses partisans, qui — nous devons le reconnaître — étaient nombreux dans le public, dans la presse et même parmi ses collègues de l'Institut. Il nous reste maintenant à examiner si une étude spéciale des différentes pièces, au point de vue purement scientifique, nous permettra d'élucider la question d'une façon définitive.

A l'époque où nous reportent les notes données comme écrites de sa main, Pascal possédait-il tous les éléments astronomiques nécessaires pour établir la loi des mouvements célestes et pour obtenir les résultats numériques qu'il signale ?

Écoutons, à cet égard, les savants qui prennent part aux débats; tous s'accordent à reconnaître l'impossibilité d'une réponse affirmative :

Grant (LXV, p. 571), le célèbre directeur de l'Observatoire de Glascow; le P. Secchi (p. 1018), l'éminent correspondant de l'Institut à Rome; de Pontécoulant

(LXVI, p. 145), l'habile astronome français ; d'autres encore, adressent à la docte Compagnie de longs mémoires pour repousser les nouvelles conclusions qu'on voudrait opposer aux notions historiques généralement admises.

Et d'abord, la date précise de l'établissement de la loi de la gravitation est bien connue ; la note de Babinet (LXV, p. 661) nous renseigne, du reste, d'une manière très nette à cet égard : « C'est en 1666 que Newton, retiré à la campagne, dirige pour la première fois ses réflexions sur le système du monde, mais il abandonne ses recherches, faute de données suffisantes ; plus tard, en 1670, il reconnaît, au moyen de la mesure française de Picard, que la loi de l'attraction en raison inverse du carré de la distance est parfaitement rigoureuse ; on raconte même, à ce sujet, qu'à la réception du résultat de Picard, il fut tellement ému qu'il ne put achever lui-même le facile calcul qui vérifiait la grande loi. »

Ainsi, il paraît parfaitement établi que Pascal, mort en 1662, n'a jamais connu la loi de l'attraction et que si même il l'avait connue, il n'aurait pu la démontrer puisqu'il lui manquait le principe des aires et l'expression de la force centrale (LXV, p. 551), importantes propositions dont il n'est question dans aucun des ouvrages antérieurs au livre des *Principes*.

Quant aux masses du soleil et des planètes, pour les obtenir telles qu'elles sont rapportées dans sa troisième édition, l'auteur a été obligé de recourir aux observations fournies, en 1726 seulement (p. 576), par Cassini, Pound et Bradley. N'est-il donc pas de toute évidence que les chiffres attribués à Pascal ne sont que de grossières copies de ceux de Newton et que tout l'ensemble des manuscrits n'est qu'une pure imposture (p. 577)?

Nous serions peut-être tentés de nous associer à cette

conclusion qui est à la fois celle de Grant, du P. Secchi et de Pontécoulant, mais ce serait faire peu de cas des *Documents* qui vont nous fournir des arguments inédits et donner à la discussion une orientation nouvelle.

Pascal, nous apprennent-ils, n'avait nul besoin des éléments sur lesquels s'appuyait Newton, car il avait à sa disposition (LXVII, p. 9) les observations de Képler et surtout celles de Galilée. Ce dernier entretenait, vers 1641, une correspondance très suivie avec notre compatriote et un grand nombre de ses lettres passent successivement sous nos yeux étonnés, nous apportant les aperçus les plus inattendus : Le célèbre astronome italien avait perfectionné le télescope et à l'aide de ce merveilleux instrument, il avait vu non seulement les satellites de Jupiter, mais encore l'anneau et les satellites de Saturne. Jusqu'ici, cette dernière découverte était attribuée à Huyghens (LXV, p. 590), qui l'avait signalée en 1655 ; c'est encore un point d'histoire que, sur la foi de lettres suspectes, il nous faudrait rectifier!

Toutefois, l'intervention de Galilée dans la querelle, soulevait des difficultés insurmontables. En 1641, le pauvre savant n'était plus qu'un vieillard impuissant et complètement aveugle depuis trois ans déjà. Dans ces conditions, comment veut-on qu'il ait pu continuer ses observations astronomiques? C'est en vain qu'on ira chercher de nouvelles armes (LXVII, p. 168) dans l'arsenal inépuisable des pièces apocryphes, on ne parviendra pas à détruire la vérité historique!

Mais, la cécité de l'illustre Florentin était-elle réellement complète? Tous ceux qui ont étudié la question l'affirment d'une manière absolue ; seul, l'ardent possesseur des *Documents* refuse de le croire ; pour lui (LXVII, p, 17), il s'agit tout au plus d'un affaiblissement de la vue, d'un état maladif des yeux, qui s'est prolongé

avec des alternatives de soulagement et d'aggravation ; et pour ne pas fatiguer l'attention de ses confrères (LXVII, p. 19), il leur communique simplement quelques extraits qui confirment pleinement son opinion.

Les arguments propres à fixer la situation dans un sens ou dans l'autre, se succèdent alors pendant de longs mois devant l'Académie, et nous assistons à une interminable digression qui ne manque certainement pas d'intérêt puisqu'elle nous offre, entre autres curiosités imprévues (LXVII, p. 751), une notice sur *Galilée,* rédigée tout entière par Louis XIV lui-même ; mais nous ne pouvons la suivre dans tous ses détails, elle ne nous apprendrait rien de nouveau sur le débat, et elle aurait le grand inconvénient de nous faire perdre de vue ce qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire l'examen des droits respectifs de Pascal et de Newton, dans la découverte des lois de la Mécanique Céleste.

Ce serait d'autant plus regrettable que nous touchons au but, et que grâce à l'ingénieur Breton (de Champ) (LXVIII, p. 862), nous allons connaître enfin la source où l'insaisissable faussaire a dû puiser une partie de ses renseignements : C'est un ouvrage publié en 1761 par Savérien et intitulé : *Histoire des Philosophes modernes.* Une vingtaine des notes attribuées à Pascal ou à Galilée, et qui tendent à dépouiller Newton de sa grande découverte, ne sont que la reproduction textuelle de plusieurs passages de l'article consacré par l'historien à l'illustre savant anglais ! Cette identité de texte ne donne-t-elle pas à réfléchir ? Mais, reprend Chasles (LXVIII, p. 886), elle ne prouve absolument rien ! Ne sait-on pas que les notices biographiques se font avec des documents tirés très souvent de collections particulières où ils étaient restés enfouis depuis longtemps ? L'auteur en fait lui-même l'aveu dans sa préface lorsqu'il nous prévient que,

pour ne pas faire parade d'une érudition fastueuse, il n'a indiqué que les principaux ouvrages auxquels il a eu recours. Je puis, du reste, dire dès ce moment à M. Breton, comment Savérien a eu connaissance et a fait usage des manuscrits que je possède : ces pièces se trouvaient dans la riche collection de M[me] de Pompadour ; Montesquieu les connaissait parfaitement, et c'est sur sa recommandation qu'elles ont été mises à la disposition de l'auteur de l'*Histoire des Philosophes*.

Cependant, tous les esprits semblent fatigués de cette polémique sans fin, et les membres de l'Institut, qui jusque-là, n'avaient pris qu'une part indirecte à la discussion, se décident à entrer dans la lutte. C'est notre grand astronome Le Verrier qui se charge (LXVIII, p. 893) de rassembler tous les arguments qui lui paraissent contraires à la thèse de son confrère. Son travail, qui est un modèle de clarté et de logique, en même temps qu'un plaidoyer d'une éloquence irrésistible, est très étendu, puisqu'il occupe quatre ou cinq séances de l'Académie. Ne pouvant en donner ici qu'un abrégé forcément affaibli et décoloré, nous essayerons du moins de lui conserver son cachet d'évidente simplicité.

« Lorsqu'en 1669, nous dit Le Verrier, le grand Newton fut nommé membre associé de l'Académie des Sciences, nos devanciers lui écrivaient : Votre gloire est désormais celle de notre Société ! Pourrions-nous donc aujourd'hui rester indifférents, en présence d'attaques injurieuses pour son caractère, et d'efforts qui ne tendent qu'à nous faire suspecter sa probité scientifique ?

« Nous sommes en face de nombreux documents qui viennent contester ses droits dans une découverte fondamentale (LXIX, p. 6). Plus de vingt personnes y témoignent de ses relations avec Pascal :

« Pourquoi toutes les lettres qui le constatent se trou-

vent-elles réunies subitement dans le même portefeuille et comment sont-elles restées ignorées jusqu'ici ?

« *Desmaizeaux*, qui nous les a transmises, les possédait depuis 1727 : Pourquoi n'en a-t-il fait aucun usage dans son Dictionnaire biographique paru en 1740, et comment ses notices si étendues sur Descartes, Galilée, Huyghens, Leibnitz, Pascal et Newton n'y font-elles pas même allusion ?

« *Savérien* les a connues avant de publier son *Histoire des Philosophes* : Pourquoi se plaît-il à attribuer à un Anglais une découverte qu'il sait appartenir à un Français (LXIX, p. 13), et comment pousse-t-il la malice jusqu'à se servir du texte même de Pascal pour glorifier Newton ?

« Enfin, notre collègue s'est constamment refusé à nous donner aucune information sur la provenance immédiate de sa collection : Pourquoi veut-il que, contrairement aux habitudes de la science, on accorde quelque valeur à des pièces dont on ignore l'origine, et comment la famille qui les a fournies, — si elle est aussi honorable qu'il veut bien le croire, — le laisse-t-elle dans l'obligation de garder plus longtemps un silence mystérieux ? (p. 12).

« Voilà bien des questions qui pourront paraître indiscrètes à notre vénéré confrère, mais qu'avons-nous besoin d'attendre la réponse ? Le faussaire ne s'est-il pas trahi lui-même par nombre de maladresses et d'erreurs ?

« Dès qu'il me parut démontré qu'il avait profité de l'ouvrage de Savérien, j'osai affirmer à M. Breton (p. 23) qu'en poursuivant ses investigations dans les vieux livres de physique, datant d'un siècle environ, il trouverait sans doute la source à laquelle avaient été puisées les autres pièces.

« Et, en effet, dix-huit des notes attribuées à Pascal sont tirées d'un volume paru en 1754 (p. 24).

« La lettre portant la signature de Montesquieu est empruntée au *Dictionnaire universel historique*, édition de 1789 (LXIX, p. 78).

« Et la notice sur Galilée, donnée comme écrite de la main de Louis XIV, est extraite, en grande partie, de ce même dictionnaire historique, édition de 1810 !

« Au point de vue astronomique, les communications de Chasles ont des conséquences que nous devons maintenant examiner. La version qui voudrait attribuer à Galilée la découverte des satellites de Saturne est un pur roman, car les droits de Huyghens viennent d'être établis de nouveau par l'Académie Royale des Pays-Bas (LXIX, p. 95) et le rapport, publié à ce sujet, ne laisse place à aucun doute.

« Quant aux masses des planètes, il est facile de prouver que jamais Pascal n'a pu leur assigner les valeurs qu'on retrouve au livre des *Principes*, et on va voir que, — selon l'expression de M. Adams — il est toujours dangereux de jouer avec les chiffres (p. 216). Tous les calculs de Newton concordent, en effet, d'une façon merveilleuse avec les observations fournies par Pound et Cassini longtemps après la mort de notre compatriote et, particularité bien digne de remarque, Pound ayant donné un nombre inexact (p. 220) pour le quatrième satellite de Jupiter, il en est résulté une faute assez sensible ; mais le faussaire a tout copié sans se préoccuper de l'exactitude du résultat, en sorte que, dans une bonne cause, l'erreur elle-même vient protester en faveur de la vérité.

« L'étude des comètes va nous fournir une dernière considération : Pascal aurait trouvé, dit-on, que la loi de la gravitation leur est applicable comme aux planètes (LXIX, p. 225) ; mais, celles-ci décrivant des courbes fermées, on avait pu — par des observations suivies — déterminer les durées de leurs révolutions avant de connaître leurs distances au soleil. Rien de pareil n'était possible pour

les comètes, puisqu'alors il n'en existait aucune faisant un tour complet autour de l'astre central. C'est seulement à la suite des admirables recherches de Newton (p. 226) qu'on a pu s'assurer qu'elles obéissent aussi à l'attraction universelle. Nous pouvons donc conclure que toutes les pièces qui cherchent à renverser l'histoire de l'astronomie sont l'œuvre d'une spéculation coupable et nous adjurons une dernière fois notre honorable confrère de vouloir bien faire connaître le faussaire qui les lui a fournies (p. 229).

« M. Chasles repousse notre requête et s'écrie qu'on l'attaque, que la dernière parole doit être réservée au droit sacré de la défense. — J'accepte ce principe ; mais qui donc est attaqué et quel est celui qui se défend ? Qui donc a osé dire, en s'appuyant sur des notes émanant d'une source cachée et inavouable, que Newton n'était qu'un vulgaire plagiaire qui avait soustrait à Pascal ses titres de gloire ? (LXIX, p. 239.) Pourquoi ces paroles émeuvent-elles notre confrère ? Notre vivacité tient à la grandeur de la cause et il n'y a de misérables ici que ces papiers sur lesquels nous discutons pour en faire justice (p. 240) ! »

Dans tout son travail, Le Verrier ne s'était pas contenté d'affirmations dénuées de preuves : il avait examiné tour à tour tous les documents suspects ; il avait reproduit ceux qui étaient extraits de publications anciennes, à côté du texte même de ces publications, afin de suivre, en quelque sorte, pas à pas, la marche du faussaire ; il avait refait en détail tous les calculs astronomiques pour montrer comment les chiffres obtenus se déduisent des observations ; il avait signalé les divergences aussi bien que les concordances ; il n'avait laissé aucun point dans l'ombre ; sa démonstration était complète ; son intervention devait être décisive !

Chasles, il est vrai, ne se déclare pas encore convaincu, mais la confiance de ses partisans est fortement ébranlée ; quant à lui, il conserve toute sa sérénité et, dans sa réplique, il tient à répéter (LXIX, p. 309) que : « malgré cette polémique aveugle et passionnée, dégénérée en injures, tous ses papiers lui paraissent parfaitement authentiques. »

Aussi, la discussion reprend avec la même vivacité et la même ardeur pendant sept ou huit séances, mais elle se traîne dans des redites forcées de part et d'autre, et perd tout intérêt jusqu'au jour où Chasles vient faire part à l'Académie de ce qu'il appelle ses *inquiétudes* :

« Les observations faites à Florence sur la lettre du 5 novembre 1639 (1), dit-il, ont éveillé mon attention (p. 647) ; j'ai dû prendre des mesures d'information et même solliciter de M. le préfet de police, une surveillance permettant de connaître le dépôt des pièces qui m'étaient vendues. Enfin, j'ai été amené à demander l'arrestation du vendeur (2) que je n'avais pas voulu désigner plus tôt pour ne pas provoquer près de lui des offres auxquelles il n'aurait certainement pas résisté, et pour ne pas compromettre le sort de manuscrits que je regardais comme très précieux. Mais, dans l'enquête faite à son domicile, on n'a trouvé que du papier blanc et un flacon d'encre, et il a déclaré que, depuis 1861, il avait fabriqué plus de vingt mille des pièces que je possède (LXIX, p. 648). Cependant, on ne peut croire que ces pièces, qui traitent de tant de sujets différents, soient l'œuvre d'un seul fabricateur, et il reste là un mystère à pénétrer. »

(1) Un rapport fait à la Bibliothèque nationale de Florence avait déclaré fausse cette lettre de Galilée (LXIX, p. 104).

(2) Arrêté au mois de septembre 1869, le nommé Vrain (Lucas) fut condamné en mars 1870, à deux ans de prison pour avoir vendu à M. Chasles près de 30,000 faux autographes de Pascal, Newton, Galilée, etc.....

Non, non ! se récrie alors le secrétaire perpétuel de l'Académie, J.-B. Dumas, les voiles sont déchirés ; il y a aujourd'hui certitude que les Documents allégués pour abaisser la gloire des plus illustres savants sont absolument faux (p. 678). On peut se tromper ou être trompé, mais quand on a reconnu que les accusations portées devant le monde savant reposaient sur des pièces fabriquées, on doit réparation complète et solennelle aux mémoires dignes de respect et compromises.

Le débat scientifique est définitivement clos (p. 684), et tous nos collègues concluront avec moi que l'Institut de France s'associe avec joie à l'Angleterre et à la Hollande pour dire que Newton et Huyghens n'ont rien souffert de cette tentative, ni dans leur gloire, ni dans leur dignité !...

Ainsi se terminait, le 8 septembre 1869, cette grande querelle qui avait commencé le 15 juillet 1867. On peut regretter qu'elle ait duré si longtemps, mais non qu'elle ait été engagée, car la bonne foi de Chasles n'a jamais été mise en doute et, s'il a été évidemment entraîné beaucoup plus loin qu'il n'aurait voulu, nous ne saurions admettre qu'il ait pu garder le silence quand il croyait avoir en sa possession des documents d'un si puissant intérêt pour l'histoire des sciences. Nous ne pensons pas non plus, — comme certains critiques, — que les manuscrits étaient du ressort de l'*Académie des Inscriptions*, seule capable d'en dévoiler le caractère apocryphe, car ces manuscrits pouvaient n'être que de simples copies de lettres authentiques, et nous croyons avoir montré qu'ils soulevaient d'importants problèmes sur les parties les plus délicates de l'Astronomie moderne : L'*Académie des Sciences*, seule, avait qualité pour les discuter et les résoudre.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M PAPELIER

Séance du 21 novembre 1902.

Les lois de l'attraction universelle, énoncées pour la première fois avec précision par Isaac Newton, dans son célèbre ouvrage des *Principes* (1687), avait été pressenties, non seulement par les astronomes qui passaient leur existence à observer les cieux, mais encore par les philosophes qui, devant le magnifique spectacle des révolutions célestes, recherchaient quelles pouvaient être les causes de ces mouvements.

Copernic, un des premiers, après avoir établi le système du monde, qui porte son nom, avait reconnu que: « La gravité n'est autre chose qu'une tendance naturelle donnée par le Créateur, à toutes les parties qui les porte à se réunir et à former des globes. »

Plus tard, Descartes essaya d'expliquer les mouvements des corps célestes par la théorie des tourbillons. Il imaginait que de vastes courants de matière éthérée se déplaçaient autour de la matière grossière des planètes et entraînaient leurs mouvements, comme une rivière à courant rapide emporte un frêle esquif. Ses disciples, les Cartésiens, forcés d'abandonner son système en plusieurs points essentiels, y substituaient, à chaque occasion, de nouvelles hypothèses, tout aussi fragiles que celle de eur maître, et malgré leurs efforts, tout ce vaste édifice s est écroulé presque entièrement.

Grâce aux observations innombrables de Tycho-Brahé, Képler put arriver à formuler les véritables lois des mouvements des planètes. Il cherche à les expliquer en attribuant au soleil une puissance d'attraction : « *Solis igitur corpus esse fontem virtutis quæ planetas omnes circumagit.* » Il pense que tous les corps célestes s'attirent mutuellement : « Si la terre et la lune n'étaient pas retenues à la distance qui les sépare, par une force, elles tomberaient l'une sur l'autre, » et le premier, il reconnaît que l'attraction exercée par la lune est la cause qui produit les marées.

En posant les fondements de la mécanique rationnelle, et en établissant les propriétés des forces centrales dans son ouvrage : *de Horologio oscillatorio,* Huyghens fit faire un grand pas à la solution du problème. Ses travaux permirent à trois savants anglais, Hooke, Wrenn et Halley, de soupçonner les lois de la gravitation, mais il leur manquait le profond génie de Newton, son incomparable puissance de travail, et sa grande habileté de mathématicien. Car si, dans ses *Principia*, afin d'éviter toute objection, Newton a jugé préférable d'adopter la forme géométrique pour la démonstration de ses théorèmes, il est certain que sa méthode des *fluxions*, présentée modestement comme *scholie,* dans son ouvrage, lui a servi pour l'établissement de sa théorie.

Dans cette admirable découverte, il y a deux phases bien distinctes. La plus importante correspond, sans contredit, à la solution de ce problème : si les planètes suivent les lois de Képler, quelle force motrice faut-il supposer leur être appliquée ? La réponse est que cette force doit être dirigée vers le soleil, proportionnelle à la masse de chaque planète, et variant en raison inverse du carré de la distance. L'autre phase est marquée par un trait de génie, beaucoup plus brillant : c'est la pensée que

cette attraction n'est pas seulement exercée par le soleil sur les planètes, que c'est la même force qui fait circuler la lune autour de notre globe et tomber les corps pesants à la surface de la terre ; bien plus, que cette force s'exerce de toute molécule matérielle à toute autre, et qu'elle est réciproque. L'attraction est donc *universelle.*

Depuis, ces lois ont été confirmées par de nombreuses observations. Clairault et Dalembert, en s'occupant du problème des trois corps, qui n'est pas encore résolu et qui, suivant l'expression de Joseph Bertrand, résonne à l'oreille du géomètre comme le problème de la quadrature du cercle, Clairault et Dalembert, dis-je, crurent un instant que la loi de Newton n'était pas tout à fait exacte. Mais ils reconnurent bientôt que l'inexactitude résidait dans l'insuffisance de leurs calculs. La loi de l'attraction triomphait une fois de plus, et l'objection se tournait en preuve. La lumière, un instant obscurcie, perça enfin tous les nuages, et la théorie, désormais hors d'atteinte, demeura la règle immuable et éternelle de tous les mouvements célestes.

La gloire de Newton fut universellement consacrée.

Aussi le monde scientifique fut-il grandement étonné quand, en 1867, à l'occasion du deuxième centenaire de la fondation de l'Académie des Sciences, un de ses plus illustres membres, Michel Chasles, offrit à cette Compagnie, à titre de présent, deux lettres autographes de Pascal, dans lesquelles celui-ci annonçait qu'il venait de découvrir les lois de la gravitation, et cela plus de trente ans avant l'apparition du livre des *Principes.*

L'émotion soulevée par cette déclaration fut immense : une vive controverse, qui dura près de deux ans, s'engagea devant l'Académie et dans la presse, et ne se termina que lorsque Chasles eut reconnu loyalement qu'il avait été victime d'un faussaire.

M. Lalbaletrier, dans le travail qu'il a présenté à notre Société, a entrepris de résumer les discussions qui agitèrent l'Institut pendant cette longue période. Il a su, ce qui n'était pas facile, faire un choix judicieux parmi tous les arguments apportés dans ce débat. Son exposé est clair, intéressant, et paraît tout à fait digne de figurer dans nos Mémoires.

Il faut bien avouer que Vrain-Lucas n'était pas un faussaire ordinaire. D'abord clerc d'avoué, puis employé à la conservation des hypothèques en province, il vint à Paris en 1852 et entra au cabinet Letellier-Courtois, où l'on fabriquait les généalogies les plus fantastiques ; il y acquit une grande habileté pour contrefaire les pièces et les écritures, et ayant appris la passion de M. Chasles pour les autographes, il se présenta à lui comme paléographe et mandataire d'un descendant d'émigrés qui en possédait une belle collection. Vrain-Lucas vendit d'abord à M. Chasles des lettres de Molière, de Pascal, de Rabelais puis peu à peu, devant la naïveté de son acheteur, il eut l'audace de lui offrir, dit-on, des lettres de Pythagore à Eschyle, de Lazare à l'apôtre Pierre, de Vercingétorix à César...

Il reçut près de 200,000 francs en échange de 27,000 pièces.

Chasles ne soupçonnait rien, il n'attendait même pas que Vrain-Lucas lui offrît de nouveaux autographes, il le harcelait sans cesse, et craignant que quelques-uns de ces documents ne fussent achetés par des étrangers, il le fit surveiller et acquit ainsi la preuve que toutes ces lettres étaient l'œuvre d'un faussaire.

On conçoit quelle fut la stupeur de l'infortuné savant ; il s'empressa de tout avouer à l'Académie, et fit arrêter le faussaire qui fut condamné à deux années d'emprisonnement.

La bonne foi de Chasles n'a jamais été contestée ; son nom est sorti intact de cette malheureuse aventure. Il est resté et restera pour les mathématiciens l'illustre fondateur de la géométrie moderne, qui permet d'aborder par de simples considérations géométriques les difficiles problèmes qui semblaient ne pouvoir être résolus que par les procédés de la géométrie analytique ; il restera l'auteur de *l'Aperçu historique des méthodes en géométrie*, qui fait toujours autorité dans l'historiographie des mathématiques. L'histoire impartiale ne retiendra de lui que ses nombreux et féconds travaux ; elle oubliera ses petites faiblesses de collectionneur. Elle les eût déjà oubliées si, dans le célèbre roman, *l'Immortel*, Alphonse Daudet n'avait rappelé ce fâcheux épisode, en prêtant à l'académicien Astier-Réhu la même passion des autographes et la même confiance exagérée dans les faux documents du relieur Fage.

M. Brunetière, dans sa critique de *l'Immortel*, nous rappelle que les historiens, bien qu'habitués à compulser des pièces originales, peuvent être trompés comme de simples géomètres : « L'histoire, dit-il, est remplie de ces mystifications dont les plus habiles ont été victimes. La Beaumelle, avec ses *Lettres de Madame de Maintenon*, a trompé, trompe encore des générations d'historiens; avec leurs fausses *Lettres de Marie-Antoinette*, MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches ont surpris Sainte-Beuve ; c'est M. Thiers qui, lorsqu'on éleva les premiers doutes sur l'authenticité des *Lettres de Pascal* de la collection Chasles, intervint pour les défendre et recula de plusieurs mois la constatation de la fraude. »

Le résumé de M. Lalbaletrier est très exact et très documenté et, comme nous l'avons dit plus haut, nous pensons qu'on le relira avec grand intérêt dans les *Mémoires de la Société*.

DÉFENSE DE NOS EAUX

ET DU LOIRET

Contre le projet de captage de la Ville de Paris

Par M. GUILLON

Séance du 5 Décembre 1902

Messieurs,

Vous savez que le Conseil municipal de Paris vient d'être saisi, par l'Administration, de nouveaux mémoires, confirmant son intention de capter les eaux du Val d'Orléans et de les amener à Paris.

Ce projet de captage menace des intérêts de tous genres : l'alimentation d'eau de la Ville, la navigabilité de la Loire, la prospérité du Val et de ses innombrables pépinières, la beauté et la salubrité de la région du Loiret.

La divulgation de ce projet a causé une grande et légitime émotion à Orléans et dans toute la région. Des protestations se sont élevées de toutes parts ; tous les corps élus s'y sont associés.

J'ai pensé que notre Société ne pouvait se désintéresser de cette question vitale pour notre pays, et qu'elle aussi devait faire entendre sa voix.

Toutes nos sections sont intéressées dans cette affaire; car si, par sa nature, elle est surtout du ressort de la section des sciences, la question ne touche pas moins la section d'agriculture, celle de médecine, au point de vue de la santé publique, celle même des belles-lettres par

ses poëtes et par ses juristes, au point de vue de la défense de nos droits.

Historique et état actuel de l'affaire.

Le projet de captage des eaux du Val ne remonte qu'à une date toute récente (1), puisqu'il a été inspiré à M. Humblot, alors directeur du Service des Eaux, par la lecture d'une brochure de M. de Lépinay, publiée en 1897.

Etudiée par la Commission technique chargée de l'examen des diverses questions se rattachant à l'alimentation de Paris et de sa banlieue en eau potable, cette proposition apparaît, pour la première fois, avec un caractère officiel, dans le mémoire du Préfet de la Seine du 5 juillet 1898, qui annonce que les « études porteraient principalement sur l'adduction des eaux du val d'Orléans. »

Le Service de la Ville de Paris commença discrètement ses études. Notre population les ignorait ; la plupart des personnes bien informées croyaient qu'il n'y avait là que des projets en l'air, tels que l'adduction des eaux du lac de Genève. On s'endormait dans une sécurité trompeuse, quand, en septembre 1900, les révélations, résultant d'un désastre financier, qui avait frappé cruellement notre Ville, dessillèrent tous les yeux. Le doute n'était plus possible ; le projet avait pris corps et était en voie de réalisation ; le péril était imminent.

L'opinion publique, saisie par cette brusque révélation,

(1) Il y avait bien eu, vers 1860, un projet Sellier ; mais ce projet était absolument différent. Il n'y était pas question de captage des eaux souterraines du Val, mais d'une dérivation des eaux mêmes de la Loire prises bien en amont d'Orléans, auprès de Cosne, dans le département de la Nièvre.

était surexcitée. Des réunions publiques étaient organisées.

Le 25 novembre 1900, un Comité de défense était organisé sous la présidence du maire d'Orléans, et la vice-présidence des Présidents de la Chambre de Commerce, du Tribunal de Commerce, du Comité orléanais de la Loire Navigable, et du maire d'Olivet.

Des vœux, des adresses de protestation sont votés de toutes parts par les corps élus : le Conseil d'arrondissement d'Orléans, le Conseil général du Loiret, plus de quarante Conseils municipaux de la région.

Le Comité central de la Loire Navigable, siégeant à Nantes, proteste également, et de nombreux Comités régionaux, échelonnés jusqu'à Saint-Nazaire, suivent son exemple.

Le Comice agricole d'Orléans, le Comité central de la Sologne, protestent contre le projet avec la plus grande énergie ; et la Société des Agriculteurs de France s'associe à ces protestations.

Le Comité de défense avait demandé une audience au Préfet de la Seine, qui, empêché, chargea l'Ingénieur en chef des Eaux de se mettre en rapport avec la délégation du Comité. Cette délégation, comprenant les principaux membres du Comité, fut reçue, le lundi 17 décembre 1900, par le mandataire officiel du Préfet de la Seine. La presse locale a publié un compte rendu de cette entrevue, en la donnant comme communication officielle.

Ce qui ressort nettement de ce compte rendu, c'est que « la Direction des Eaux reste décidée à poursuivre « *quand même* la réalisation complète de son pro- « gramme. »

Depuis, en effet, un service d'études des eaux souterraine du Val a été organisé sur les lieux ; les Commis-

sions scientifiqnes de la Ville de Paris ont poursuivi l'étude de la question, et publié leurs travaux en un beau et intéressant volume.

Enfin, il y a un mois environ, le Conseil municipal de Paris a été saisi d'un mémoire du Préfet de la Seine et d'un rapport à l'appui de l'Ingénieur en chef des eaux. Sans doute, ces documents ne concluent encore qu'à « allouer 60,000 fr. à la continuation des études, expériences et essais relatifs aux eaux du Val d'Orléans, et aux procédés d'amélioration qui pourraient y être appliqués. »

Ce ne serait donc, en apparence, que la prolongation de la période des études ; mais on ne peut se dissimuler que le vote de ce crédit, *le premier nommément affecté à l'étude du captage des eaux du Val*, semblerait engager la Ville de Paris, et peut-être même habituer les esprits à l'idée de l'inéluctable nécessité du captage.

Il y a donc péril en la demeure, et il n'est que temps de défendre nos intérêts menacés.

Droit public et équité.

Ce qui nous frappe tout d'abord à la lecture du mémoire du Préfet de la Seine, et du rapport de l'Ingénieur en chef des eaux, ce n'est pas tant ce que l'on y trouve, que ce que l'on n'y trouve pas.

En effet, nulle mention, nulle allusion même à tous ces vœux et à toutes ces protestations que nous avons signalés, ni à l'entrevue pourtant officielle avec les délégués de notre Comité de Défense.

Nulle part il n'y est parlé des intérêts qui peuvent être lésés.

Le seul passage où l'on puisse soupçonner l'existence d'intéressés se rapporte à ces « jaugeages sommaires,

« tels qu'on peut les faire sans éveiller l'attention des « intéressés. »

Ce dédaigneux silence est caractéristique.

Il n'y a rien là qui doive surprendre, et qui ne soit conforme aux déclarations du représentant de Paris dans l'entrevue du 17 décembre 1900, défendant « le projet « tant au point de vue du *droit* de la Ville de Paris, « de capter les sources qui lui sont nécessaires, qu'au « point de vue du *peu de dommage* que causerait son « exécution à la région intéressée, et annonçant qu'il est « décidé à poursuivre *quand même* la réalisation com- « plète de son programme. »

On nous traite, on traite les intérêts d'une ville de 70,000 âmes et de toute sa banlieue, comme une quantité négligeable ; on ne daigne même pas les discuter.

Il suffit que les Administrateurs de la Ville de Paris considèrent des sources, des eaux, comme *nécessaires* à l'alimentation de la capitale, pour que cela constitue un droit de les capter, au mépris de tous les droits déjà acquis sur ces eaux, et de tous les intérèts engagés.

Ces prétentions font songer à la politique de ces grandes puissances envahissantes, déclarant à une puissance plus faible, ou à quelque peuple à demi civilisé, qu'une de leurs provinces, un de leurs ports, lui est nécessaire et qu'elles ont par suite, le droit de s'en emparer.

Il n'en est pas ainsi dans des pays qui, renommés pour l'audace de leurs projets et de leurs conceptions, pour le souci des exigences modernes, ont cependant le net sentiment du respect dû aux droits acquis, même par les plus petits.

Il y a quelques années, une ville que l'on peut comparer à Paris, car il s'agit de New-York, la Ville-Empire, chargea une Commission d'élaborer le programme d'un projet d'alimentation d'eau. Dans ses conclusions définitives, la Commission inséra l'article suivant :

« Les Pouvoirs législatifs seront invités à donner à la « ville de New-York les moyens d'acquérir, pour cause « d'utilité publique, tous les droits utiles au service des « eaux, *à l'exception de ceux qui sont exercés pour « l'alimentation de toute autre ville ou village.* » (1).

On n'a donc pas, pour nos droits, le respect que New-York montre pour ceux du mondre village, puisque le projet tend à capter les eaux dans la nappe qui sert, depuis plus de 40 ans, à l'alimentation d'Orléans, et à une distance insignifiante en fait.

Ce mépris des droits acquis, des principes les plus élémentaires d'équité, s'était déjà manifesté dans les captages faits antérieurement par la Ville de Paris; nous y reviendrons plus loin. Rappelons seulement ici qu'il a été signalé à la tribune parlementaire par un orateur, depuis Président de la Chambre et membre de l'Académie française.

Voici les paroles de M. Paul Deschanel :

« Les fonctionnaires de la Ville de Paris sont des « hommes éminents ; ils défendent de leur mieux, avec « beaucoup d'habileté, — avec trop d'habileté peut-être — « les intérêts dont il ont la charge ; mais on aperçoit, « chez eux, une certaine corruption de l'esprit adminis-« tratif. .... Ils mettent leur amour-propre à « défendre ses ressources, même au mépris de leurs « engagements et de l'équité (2). »

Jusqu'à ce jour, la Ville de Paris n'a capté des sources que dans le bassin de la Seine ; elle s'attaque aujourd'hui à des eaux qui ne sont pas aux confins, mais au cœur du bassin de la Loire.

Il y aurait, dans ce détournement des eaux d'un autre

(1) *Revue municipale.* Article de M. Alfred Breuillé, p. 2679.

(2) *Journal officiel.* Séance de la Chambre du 18 mai 1897, p. 1191.

bassin fluvial, un grave précédent, une dérogation à l'ordre naturel des choses, qui constitue une sorte de droit naturel ; car si le Code n'a pu prévoir de pareils projets, on voit, par l'obligation imposée au propriétaire par l'article 644 du Code civil, de rendre à la sortie de son fonds, les eaux à leur cours ordinaire, que le projet de la Ville de Paris est contraire à l'esprit du Code Civil. C'est une considération dont le législateur tiendra certainement compte, si la déclaration d'utilité publique lui est demandée.

Du reste, le scandaleux abus que la Ville de Paris avait toujours fait de l'insuffisance de l'article 643 du Code Civil, relatif aux sources, avait, depuis longtemps, indisposé le Parlement Elle achetait les sources longtemps à l'avance, puis, arguant toujours de la prétendue nécessité, de l'urgence et de l'impossibilité d'attendre le résultat de nouvelles études, elle obtenait, de guerre lasse, le vote de la loi déclarant l'utilité publique; enfin, ainsi armée, elle contestait aux usagers des eaux tout droit à indemnité.

C'est pour mettre fin à ces agissements que, dans la loi du 8 avril 1898, l'article 643 du Code Civil a été remanié et libellé ainsi qu'il suit :

Art 643. — Si, dès la sortie du fonds où elles surgissent, les eaux de sources forment un cours d'eau offrant les caractères d'eaux publiques et courantes, le propriétaire ne peut les détourner de leur cours naturel au préjudice des usagers inférieurs.

L'auteur du traité : *Distributions d'Eau et Assainissement* (1) reconnait que cette nouvelle rédaction « vient de modifier complètement la situation. » ....

(1) *Distributions d'eau et Assainissements*, par M. Bechmann. 1898, t. II, § 593.

« Il semble donc qu'une ville ne pourra désormais dé-
« tourner une source, même lui appartenant ou acquise
« à l'amiable, qu'en vertu d'une déclaration d'utilité
« publique. »

L'auteur remarque plus loin : « la nouvelle loi n'a,
« d'ailleurs, pas étendu, aux sources utilisées pour l'ali-
« mentation des villes, le système du *périmètre de pro-*
« *tection* établi par la loi de 1856 pour les sources d'eaux
« minérales. »

MM. Veilhan et Regnard sont aussi nets : « La loi du
« 8 avril 1898 rendra les dérivations fort onéreuses,
« quand elle ne les rendra pas tout à fait imprati-
« cables. » (1).

La nouvelle législation sur les sources nous est donc une garantie.

Sans doute, le législateur peut toujours, par une loi spéciale, déroger aux règles qu'il a posées dans les lois générales ; mais il ne le fait jamais qu'à regret, et quand cette dérogation est absolument justifiée, tant par le peu d'importance des droits et intérêts lésés, que par l'impérieuse nécessité de l'opération.

Nous allons donc examiner successivement :

D'abord l'importance des dommages que l'opération projetée causerait à la Ville d'Orléans et à toute la région.

Nous dirons ensuite ce qu'il faut penser de la prétendue nécessité invoquée par les fonctionnaires de la Ville de Paris.

Alimentation d'eau de la Ville d'Orléans

Le premier et le plus directement menacé de nos intérêts est notre service d'alimentation d'eau.

(1) Epuration et filtration des eaux d'alimentation de la banlieue de Paris. *Annales des Ponts et Chaussées*, 1900.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les courants souterrains du Val.

Dans la brochure : *La Loire, le Loiret et les courants souterrains du Val d'Orléans*, publiée en 1886, notre vénéré Président de la Section des Sciences, M. l'Inspecteur général Sainjon, a établi nettement l'origine de ces courants, provenant des pertes de la Loire vers la partie amont du Val, et circulant dans les vides du calcaire de Beauce ; ce sont ces courants qui émergent dans la partie aval du Val, y donnent d'abord la source du Loiret, puis, par des émergences successives, le Loiret avec toute son importance si remarquable ; ce sont ces mêmes courants qui alimentent la prise d'eau de la Ville. M. Sainjon y signalait la fréquence des effondrements, et des gouffres fonctionnant alternativement pour la rentrée ou pour la sortie des eaux.

En 1902, la Ville de Paris a publié (1) deux documents très intéressants :

Un rapport de M. Janet, Ingénieur des Mines, sur la Géologie et l'Hydrologie de la région du Loiret.

Des Études hydrologiques (Mission du Val d'Orléans), par M. Marboutin, Ingénieur attaché à l'Observatoire de Montsouris.

Ces deux documents confirment, dans leurs grandes lignes, les faits exposés par M. Sainjon ; mais ils donnent plus de précision à certains points et signalent des faits nouveaux ; nous nous en servirons dans l'exposé de l'état actuel de nos connaissances.

Les courants souterrains du Val sont alimentés par des pertes de la Loire elle-même, à son passage sur les

(1) Comme pièces annexes aux procès-verbaux des séances de la Commission scientifique de perfectionnement de lO'bservatoire municipal de Montsouris.

affleurements du calcaire de Beauce, où des fissures et des cavernes ont été creusées par dissolution ; ces eaux circulent dans les fissures, les diaclases du calcaire de Beauce, et y sont enfermées entre deux couches imperméables, l'une très importante, l'argile à silex à la base, l'autre à la partie supérieure, formant toit, beaucoup moins épaisse et moins régulière, généralement les marnes de l'Orléanais ; ces eaux y sont comme dans une tuyauterie ; le niveau piézométrique y est de plus en plus élevé par rapport à celui de la Loire, au fur et à mesure que l'on descend le Val ; et il a suffi que ce mince toit imperméable fût crevé, pour que les eaux ressortant à la surface donnent naissance au Loiret.

Le mécanisme de la rupture du toit imperméable se comprend d'ailleurs par des faits dont nous sommes encore témoins.

Vous connaissez tous, ces effondrements parsemés dans toute la région inférieure du Val, depuis Jargeau, que nos paysans appellent Bimes ou Abîmes, et que les documents de la ville de Paris appellent Mardelles, d'un mot usité dans la région des sources de l'Avre.

Brusquement, et souvent sans aucun signe précurseur, le sol s'effondre, quelquefois sur une grande surface et à une grande profondeur ; c'est ainsi que le 2 juillet 1898, sur la propriété de Melleraie s'ouvrait brusquement un abîme de plus de 12 mètres de diamètre moyen et 110 mètres de superficie ; les eaux s'y maintenaient à 4 m. 50 au dessous du sol. Dans d'autres abîmes, des arbres entiers avaient disparu.

A cette époque, nous dirigions le Service de la Loire ; et frappé de l'importance de ces phénomènes à tous les points de vue, nous avons fait reporter, sur une carte à très grande échelle, tous les effondrements non seulement dans le Val, mais également sur la rive droite de

la Loire, au fur et à mesure qu'ils se produisaient, et avec un numéro d'ordre et une légende donnant les circonstances principales de l'effondrement. Cette sorte de statistique, continuée par nos successeurs, constitue un document très intéressant.

M. Marboutin, dans son rapport et dans la carte qui y est annexée, a très utilement complété cette statistique en y ajoutant les anciens effondrements dont l'existence se manifeste encore par de brusques dépressions du sol, et souvent par des eaux perennes, ainsi que les effondrements récents qui avaient échappé à la connaissance de nos agents. Ces effondrements sont très fréquents; M. Marboutin en signale seize, du 1er janvier au 1er novembre 1901 ; c'est une moyenne de plus de un par mois ; il montre, en outre, qu'ils s'étendent sur la rive droite à une assez grande distance de la Loire, jusque dans la commune de Saran. Par des expériences de coloration des eaux à la fluorescéïne, il établit que les cavernes dans lesquelles se sont englouties les terres effondrées, même celles de la rive droite, sont en communication avec la nappe souterraine du calcaire de Beauce.

De ce fait, résulte une première conséquence importante : c'est que si la grande masse des eaux de cette nappe souterraine provient des pertes de la Loire, cette nappe reçoit cependant un certain contingent des eaux d'égouttement des plateaux des deux rives, et du Val lui-même ; par ces anciens effondrements peut, en effet, s'établir une communication entre la nappe des eaux plus superficielles, circulant dans les sables et graviers du Val, nappe dite phréatique, et la nappe profonde des calcaires de Beauce. Cette communication peut, dans certaines circonstances, altérer la valeur hygiénique des eaux de la nappe profonde ; nous reviendrons plus loin sur ce grave sujet.

Les expériences de M. Marboutin ont donné de précieuses indications sur la circulation des eaux de la nappe profonde.

Il a établi, par les expériences de coloration, que la vitesse y varie, en chiffres ronds, de 120 à 180 mètres à l'heure, soit 3 à 5 centimètres par seconde, chiffres beaucoup trop forts pour une circulation à travers des graviers ou sables filtrants, et qui ne s'explique que pour une circulation dans des fissures d'une certaine largeur.

Ce n'est que 5 ou 6 jours après les crues de la Loire que se manifeste un trouble très appréciable aux sources du Loiret; ce retard correspond sensiblement à la vitesse de circulation établie d'après les expériences de coloration.

Les eaux du Loiret sont plus chargées que celles de la Loire, en général un ou deux degrés hydrotimétriques de plus, et les variations du degré hydrotimétrique de la Loire se représentent sur le Loiret avec un retard de huit jours environ. En somme, les eaux du Loiret et de la nappe souterraine ont un degré hydrotimétrique très satisfaisant, c'est-à-dire qu'elles sont peu calcaires, qu'elles ne sont pas dures, diraient les ménagères.

La température de ces eaux varie assez peu avec les saisons, c'est-à-dire qu'elles sont fraîches en été ; cependant elle présente un maximum à la fin de septembre et un minimum dans la première quinzaine d'avril; ces dates comparées à celles de la Loire et de l'air ambiant font ressortir pour le maximum un retard de 2 mois 1/2, et pour le minimum un retard de 3 mois; c'est ce que dans les documents de la Ville de Paris on appelle le décalage de la température.

Nous avons vu par les effondrements et par leurs conséquences, combien était fragile l'état de choses qui assure la pureté, au moins relative, des eaux de la nappe souterraine et de notre alimentation.

Quelles perturbations y apporterait le captage colossal projeté par les Ingénieurs de la Ville de Paris!

Il s'agit, en effet, de capter et de dériver 5 mètres cubes par seconde; pour faire ressortir l'énormité de ce chiffre, rappelons que c'est le débit d'une vraie rivière, que c'est plus de la moitié du débit de la Loire au pont d'Orléans dans les années d'extrême sécheresse (1) et le quart de ce débit dans les années de sécheresse ordinaire.

Mais une autre comparaison s'impose, et a bien plus d'importance; c'est la comparaison avec les débits du Loiret lui-même.

Ces 5 mètres cubes représentent en basses eaux dix fois le débit de la source du Loiret, plus de cinq fois le débit du Loiret au pont d'Olivet (à 3 k. 5 au-dessous de la source), et trois fois et demie le débit à la chaussée Saint-Samson (à 5 kilomètres au-dessous de la source) (2).

D'après ce que l'on sait des détails du projet et ce qu'impose la force des choses, ce serait à une certaine distance en amont de la source du Loiret et de la prise d'eau d'Orléans, que seraient établies les vastes galeries de captage destinées à donner ces 5 mètres cubes.

Quels désordres produira ce captage dont l'importance dépasse dans de pareilles proportions les débits naturels? Quelle rupture d'équilibre dans cet édifice dont nous avons signalé la fragilité! Quelle série d'effondrements en sera la conséquence, multipliant dans d'énormes proportions les chances de pollution des eaux, et provoquant peut-être des altérations profondes de l'état des lieux.

(1) Cf. *La Loire, le Loiret etc.* par M. Sainjon, p. 9. En 1893 et 1895, les débits se sont également maintenus notablement au-dessous de 10 mètres cubes.

(2) Les débits du Loiret en ses divers points sont pris dans le tableau de la brochure de M. Sainjon, p. 10.

On doit tout craindre de la réalisation d'un projet faisant pareille violence à l'ordre naturel.

Nous n'oserions préciser et mesurer les conséquences immédiates; cela est impossible, et nous pouvons affirmer que les auteurs du projet ne sauraient les prévoir et les mesurer plus que nous.

C'est un saut dans l'inconnu.

Signalons d'ailleurs que les conséquences seront d'autant plus graves que le captage ne fonctionnera évidemment pas d'une manière continue. En temps ordinaire, lorsque le débit des sources qui descendent à Paris par la simple gravité est largement suffisant pour les besoins. la Ville de Paris évitera évidemment la dépense de relèvement par des machines de cet énorme volume d'eau jusqu'au faîte séparant les bassins de la Loire et de la Seine ; ce ne sera que dans les périodes de sécheresse, lorsque le débit des sources actuelles baisse et que d'autre part les besoins augmentent, qu'elle fera cette dépense. De ces intermittences résulteront des à-coups constants, des ruptures d'équilibre qu'aggraveront encore les crues qui surviendraient dans l'intervalle. Les effondrements se multiplieront alors, compromettant la valeur hygiénique non seulement de nos eaux, mais aussi bien de celles qu'aura captées la Ville de Paris.

Revenons donc sur cette question de la valeur hygiénique des eaux de la nappe souterraine du Val d'Orléans.

Il n'y a guère plus de 40 ans, l'illustre chimiste Dumas. président de la Commission municipale de Paris, dans son rapport sur le projet de dérivation des eaux de la Dhuis, s'en tenait pour la qualité des eaux aux indications d'Hippocrate : l'eau potable doit être limpide, légère, aérée, sans saveur, sans odeur, chaude en hiver, froide en été.

Les choses sont bien autrement complexes, aujourd'hui

que l'on doit compter avec les microbes et les doctrines bactériennes.

Il semblerait qu'une eau pure ne devrait pas contenir de bactéries; mais en fait de pareilles eaux ne se rencontrent pas, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Pour que les eaux d'une source en fussent absolument vierges, il faudrait que dans tout le bassin alimentant cette source, il n'y eut ni culture, ni population animale.

Les plus pures des sources alimentant Paris contiennent, moyennement, près de 1,200 bactéries par centimètre cube.

On a été ainsi réduit à mesurer la pureté d'une eau d'après la proportion des bactéries.

Et lorsqu'en 1894, le département de la Seine traita avec la Compagnie des Eaux pour l'alimentation de communes suburbaines, les conditions imposées furent que les eaux de la Seine et de la Marne, prises à une notable distance au-dessus de Paris, devaient être épurées et filtrées de manière à réduire dans la proportion de 996 pour 1,000 le nombre des colonies microbiennes, sans que l'on pût exiger une teneur en bactéries inférieure à 400 par centimètre cube (le 1/3 environ de la teneur moyenne de l'eau de la Vanne) (1).

Il y a sans doute quelque chose de singulier dans cette sorte de cote mal taillée, rien cependant qui puisse beaucoup étonner. Car si par les travaux du grand Pasteur, par ceux de ses continuateurs, nous avons appris beaucoup de choses, nous en apprenons chaque jour de nouvelles sur la vie des infiniment petits, sur la manière dont ils se développent d'une part, dont ils s'usent et perdent leur virulence d'autre part, nous devons reconnaître que nous en ignorons encore plus.

(1) *Epuration et filtration des eaux d'alimentation*, par Veilhan et Regnard, *Annales des Ponts et Chaussées*, 1900.

Les eaux de la nappe souterraine du Val devaient naturellement contenir des bactéries, puisqu'elles proviennent de pertes de la Loire, et, qu'en outre, elles coulent sous un sol habité et cultivé et sont, sur certains points, en communication avec ce sol par les gouffres ou effondrements.

Nous étions, jusqu'à ces derniers temps, fiers de l'excellence de nos eaux d'alimentation, et des progrès dans l'hygiène et la santé publique, qu'avait amenés l'extension à tout le territoire du réseau de notre distribution d'eau.

L'étude de nos eaux par la Ville de Paris a troublé notre satisfaction et notre quiétude ; car, là, du moins, elle n'a pas cherché à soustraire ses recherches à l'attention des intéressés. Sans avoir à la remercier de sa sollicitude pour notre santé, nous devons cependant profiter de ces indications et exercer une active surveillance.

Mais il ne faut pas que l'esprit public s'égare et exagère les dangers.

Ce qui peut se produire en cas d'épidémie dans le Val d'Orléans, se produit également pour celles des sources alimentant Paris, renommées comme les plus pures. Et l'on a établi dans tous les bassins de ces sources des services locaux de surveillance sanitaire.

Il y a là quelque chose d'inévitable, car « les études « entreprises dans la région de la Dhuis, et dans les « vallées de l'Yonne, de la haute Seine et de l'Aube, « n'ont pas fait ressortir en faveur des eaux qu'on pour- « rait y recueillir, des avantages marqués » (1).

En fait, dans *l'état actuel* des choses, avec notre prise d'eau limitée et modérée comme nos besoins, les chances

(1) Rapport de l'Ingénieur en chef des Eaux.

de contamination de nos eaux sont très faibles. On peut y parer par une surveillance attentive et des dispositions appropriées.

Il n'en serait plus de même, ainsi que nous l'avons déjà dit, lorsque par son énorme captage, la Ville de Paris aurait rompu l'équilibre naturel et multiplié, dans des proportions considérables, les chances de contamination.

La Commission technique déclare que : « La Ville de « Paris devra trouver le moyen de stériliser, ou à « défaut, de filtrer, en cas d'épidémie, les eaux amenées « du Val d'Orléans ».

Nous aussi, nous serons réduits à stériliser ou filtrer nos eaux d'alimentation, dont Paris aura provoqué la contamination. Est-ce admissible ?

Ceci nous conduit à repousser nettement toute idée de partage avec la Ville de Paris.

Non seulement toute association avec une personnalité aux besoins et aux appétits illimités comme ceux de Paris, devient toujours un marché de dupes ; non seulement nous verrions promptement se réaliser la prédiction du fabuliste :

> Laissez-leur prendre un pied chez vous
> Ils en auront bientôt pris quatre.

mais l'opération serait, nous l'avons vu, déplorable pour les deux parties. Paris n'aurait comme nous que des eaux suspectes, à stériliser et à filtrer comme des eaux impures.

Navigabilité de la Loire

Les 5 mètres cubes par seconde captés par la Ville de Paris seront, en définitive, enlevés au débit de la Loire au confluent du Loiret.

Sans doute, en temps ordinaire, ce prélèvement sera insignifiant par rapport au débit du fleuve. Mais quand il s'agit de navigabilité, ce sont les périodes de grande sécheresse qu'il faut envisager, celles où le débit du fleuve est le plus réduit.

Or, nous l'avons déjà vu, pendant ces périodes, ce prélèvement constituera une fraction considérable du débit actuel de la Loire au confluent du Loiret, prélèvement pouvant atteindre un cinquième ou même un quart du débit.

Et c'est au moment où sur les vœux instants de toutes les populations de la vallée de la Loire, le Parlement est saisi, par le Gouvernement, de projets d'amélioration de la navigabilité de la Loire, que la Ville de Paris veut faire pareil prélèvement.

Tous les Comités de la Loire navigable, depuis Briare jusqu'à Saint-Nazaire, ont énergiquement protesté contre ces prétentions de nature à ruiner toutes les espérances des populations.

Car, en admettant même que dans la région d'Orléans on doive renoncer à l'amélioration en lit de rivière, et établir un canal latéral, il est certain que dans les périodes de grande sécheresse tout le débit naturel de la Loire sera nécessaire pour l'alimentation du canal, et pour éviter l'assèchement complet du fleuve, les souffrances et les épidémies qui en seraient la conséquence.

La réalisation du projet de la Ville de Paris serait donc la ruine des légitimes espérances des populations de la vallée de la Loire, dans la création d'une grande voie navigable de Briare à Nantes.

Prospérité agricole du Val d'Orléans

Le Val d'Orléans est une région remarquablement riche au point de vue agricole, surtout dans sa région

inférieure, au-dessous du point où se ferait le captage. Le sol, quoique léger et facile à travailler, y est toujours frais ; c'est grâce à cet état de choses qu'existent, surtout dans la région voisine d'Orléans et d'Olivet, de très nombreuses et très vastes pépinières, qui constituent une industrie très prospère, occupant de nombreux ouvriers, et donnant lieu à un commerce considérable, notamment avec l'Amérique.

C'est, sans nul doute, aux suintements de la nappe souterraine que doit être attribuée la fraîcheur du sol qui fait la richesse agricole de cette contrée.

Cette industrie, la prospérité agricole du Val, sont menacées par les projets de la Ville de Paris.

Nous avons déjà signalé les perturbations que ne peut manquer de produire l'énorme captage projeté ; ce captage qui dépasse dans les proportions considérables indiquées plus haut, les débits naturels de toutes les sources jusqu'au delà du pont d'Olivet, provoquera nécessairement un abaissement du plan d'eau, qu'on ne peut chiffrer sans témérité, mais qui sera certainement considérable. M. Boucard, avec la haute autorité que lui donnent sa parfaite connaissance de la région et sa qualité de Président du Comité central de la Sologne, a cité (1) un exemple frappant d'abaissement transitoire du plan d'eau.

Si des travaux simples comme ceux dont parle M. Boucard ont produit un abaissement important, quel sera l'effet de l'énorme captage de 5 mètres cubes par seconde? Sans que personne puisse préciser et donner le chiffre de l'abaissement qui se produira, on peut affirmer que le projet de captage menace gravement et dans

(1) Boucard, *Défense des eaux du Loiret*, 1901.

M. Boucard, conservateur des forêts en retraite, est proprié taire du château et des sources du Loiret.

leur existence même, la prospérité agricole du Val et les riches industries qui y sont établies.

Le Loiret. Paysages et Promenades

Il nous reste à parler d'intérêts d'un tout autre ordre, mais qui n'en sont pas moins importants et touchent toute notre population.

Le Loiret, cette petite rivière longue à peine de 12 kilomètres, est une des curiosités de la France. L'Assemblée Constituante a donné son nom à notre département.

Tous les étrangers, tous les touristes viennent visiter ses belles sources.

Sur la plus grande partie de son cours, le Loiret est bordé d'une série presque continue de propriétés d'agrément, dont les beaux arbres descendant jusqu'à la rivière et y baignant leurs dernières branches, ne contribuent pas peu au charme du paysage.

Il ne s'agit pas seulement des privilégiés de la fortune : les propriétaires de châteaux, villas ou cottages, ni même des modestes commerçants ou employés qui ont construit avec leurs économies un embarcadère à bateaux, pour y trouver la fraîcheur et y goûter les joies du canotage et de la pêche. Ils ne sont pas les seuls à jouir de cet admirable paysage, et à tenir énergiquement à ce qu'il reste intact.

Tout Orléans y est intéressé et y tient avec passion.

De la Ville au Loiret, il n'y a que 3 kilomètres parcourus en 25 minutes par un tramway électrique à départs multipliés. Les dimanches et jours fériés, le tramway forme de véritables trains qui sont littéralement bondés. C'est un spectacle pittoresque que cette sorte d'exode d'une partie notable de la population, familles entières, femmes, enfants armés de longues cannes à pêche.

D'innombrables barques circulent sur la rivière.

Le Loiret et ses bords sont, en effet, le principal, presque l'unique lieu de promenade de la population laborieuse d'Orléans.

Que deviendront ces beaux paysages, ce charmant lieu de promenade, si les projets de captage sont mis à exécution ? Nous avons vu que bien des perturbations, dans le régime actuel, notamment un abaissement considérable du plan d'eau, peuvent en résulter. Il n'est même pas impossible que pareille violence, faite à l'ordre naturel, entraîne un bouleversement complet de la région et l'écoulement des eaux de la nappe souterraine dans une autre direction que le Loiret actuel.

Le Loiret n'aurait plus que des eaux stagnantes ; et c'en serait fini de ces beaux paysages, de ce lieu de promenade qui deviendrait peut-être insalubre, comme cela s'est produit pour la vallée de l'Avre, après le captage de ses sources.

Toutes les craintes sont justifiées par un pareil projet.

Nous avons déjà exposé ces considérations à la séance du Comité Directeur de la Société de Protection des Paysages de France, en lui demandant de protester contre tous projets de travaux qui pourraient avoir pour effet d'altérer ces paysages, une des curiosités de la France et une de ses richesses. Dans sa séance du 12 novembre 1902, le Comité a pris notre demande en considération et décidé d'écrire en ce sens, au Préfet de la Seine, au Président du Conseil municipal de Paris, au Maire d'Orléans et au Maire d'Olivet.

Distribution d'eau de la Ville de Paris.
Prétendue nécessité du captage.

Il nous reste maintenant à parler de la *nécessité* invoquée du captage.

Nous commencerons par quelques mots sur le service

de la distribution d'eau à Paris, et un court historique.

Sans être encore arrivé à la vieillesse, nous nous rappelons l'époque où l'eau ne pénétrait dans la généralité des maisons de Paris que par les porteurs d'eau légendaires; c'était une des joies des enfants de les suivre, remplissant leurs tonneaux aux fontaines publiques ou marchandes disséminées dans la ville, remplissant leurs seaux à la porte des maisons par une belle gerbe d'eau, les plaçant aux deux bouts d'un jong, et les montant d'un pas rythmé aux derniers étages des maisons.

Les fontaines où ils puisaient étaient alimentées d'eau de Seine par les machines de la Samaritaine et de la pompe à feu de Chaillot, ou pour de petites quantités par les sources amenées par l'aqueduc d'Arcueil, ou provenant de Belleville et des Prés-Saint-Gervais. Il n'y avait d'autres eaux que celles de l'Ourcq et des puits artésiens, qui n'étaient guère utilisées que pour les usages industriels ou la voie publique. Telle était la situation, aux débuts du second Empire, lorsque le baron Haussmann et son illustre collaborateur Belgrand, entreprirent de doter Paris d'un service perfectionné de distribution d'eaux potables, de capter et d'amener à Paris des sources de la Champagne.

Ce sont des décrets des 9 mars 1862 et 19 décembre 1866, qui ont déclaré d'utilité publique la construction des aqueducs de dérivation de la Dhuis et de la Vanne.

Ici se place une observation: le principe même du droit de dérivation était très discuté; sans doute, la Ville avait acheté les sources ou terrains de captage, et usait du droit reconnu au propriétaire par l'article 643 du Code civil. Mais les usagers des eaux protestaient énergiquement; ils portèrent leurs réclamations devant le Sénat

par voie de pétition ; l'affaire y fut longuement et passionnément discutée en 1862. Pour sa défense, M. Haussmann dut recourir à une distinction subtile. Sans doute, on construit l'aqueduc pour y faire passer quelque chose ; mais le décret n'en parle pas ; ce décret est conforme à la législation impériale et n'est pas inconstitutionnel. C'est ainsi qu'il obtint le vote de l'ordre du jour pur et simple sur les pétitions. Il n'a pas semblé inutile de montrer les procédés employés dès le début par l'Administration municipale de Paris pour écarter les réclamations des populations lésées.

A la fin du second Empire, l'alimentation de Paris paraissait largement assurée.

Mais la population continuait de croître. Et surtout un nouveau facteur augmentait considérablement les besoins ; il s'agit du *tout-à-l'égout*, introduit d'abord dans une mesure limitée, puis autorisé et rendu même obligatoire par les lois des 4 avril 1889 et 10 juillet 1894. Ce système exige, avec les appareils modernes, l'emploi de volumes d'eau considérables à chaque fonctionnement des appareils des w.-c. Il y avait imprévoyance extrême à l'adopter avant d'avoir assuré une augmentation correspondante de la distribution d'eau, s'il n'y avait là un calcul pour rendre indispensables de nouvelles adductions d'eaux.

En effet, on voit bientôt la Ville demander d'urgence la dérivation de l'Avre.

La discussion de ce projet au Parlement est instructive.

Il ne s'agissait plus là, comme pour la Somme-Soude, la Vanne et la Dhuis, de captages dans des pays pauvres et peu peuplés, n'entraînant que de faibles dommages et ne lésant que peu d'intérêts. La vallée de l'Avre était très riche ; non seulement ses eaux étaient utilisées pour les irrigations, mais elles faisaient mouvoir de nom-

breuses et importantes usines occupant une considérable population ouvrière.

L'opposition au projet fut très vive au sein du Parlement, au Sénat notamment. Dans une discussion très serrée, M. Milliard y montra les vraies raisons du manque d'eau : le gaspillage, le tout-à-l'égout, avec l'emploi des eaux de source pour les w.-c. Il signala le seul moyen efficace d'y parer : la double canalisation, et les vrais motifs qui poussaient les administrateurs de Paris à le repousser, à savoir les bénéfices que la Ville tirait de la vente des eaux de source, bénéfices qu'elle tenait à ne pas réduire, à multiplier au contraire. Il montra les procédés employés pour bâillonner ses victimes quand elles veulent se défendre (1).

Rien n'y fit, et la Ville de Paris, arguant comme toujours de la nécessité, de l'urgence, de l'impossibilité d'attendre le résultat de nouvelles études, procédant comme par carte forcée, obtint la déclaration d'utilité publique, par la loi du 5 juillet 1890.

En mai 1897, fut discutée à la Chambre une interpellation sur les conséquences des travaux et le règlement des indemnités Les orateurs y constatèrent la fermeture de nombreux et importants établissements industriels, l'émigration de la population ouvrière, la diminution considérable de la valeur des prairies, et l'insalubrité produite sur certains points (2).

(1) Le Conseil général de l'Eure avait voté un crédit pour des sondages et autres opérations destinées à établir l'origine des eaux à capter; l'Ingénieur en chef du Département avait commencé ces opérations, lorsqu'il fut formellement invité à s'abstenir par M. Yves Guyot, alors ministre et député de Paris. Et, cependant, les intérêts de l'Etat n'étaient nullement engagés dans l'affaire. — *Journal Officiel*. Sénat, séance du 1er juillet 1890.

(2 Un propriétaire de la vallée avait tenu à rester sur ses terres pour défendre les intérêts de ses voisins constitués en Syn-

D'autres orateurs signalèrent les retards apportés au règlement des indemnités et les difficultés suscitées par la Ville, le nombre considérable des affaires encore en suspens. C'est au cours de cette interpellation que M. Deschanel prononça les paroles que nous avons rapportées plus haut, et qu'il disait en outre :

« On a largement indemnisé les gros pour les empê« cher de crier ; mais les intérêts des petits et des « humbles ? »

Et qu'un autre orateur parlait de « quelques fortunes « faites avec ces indemnités » et ajoutait « Qu'a-t-on « fait pour toute la catégorie des petits cultivateurs ? »

La dérivation des eaux du Loing et du Lunain ne causait pas de dommages comparables. D'ailleurs, en dehors des considérations ordinaires, la Ville de Paris invoquait l'approche de l'Exposition universelle de 1900. Elle obtint la déclaration d'utilité publique par la loi du 21 juillet 1897.

Mais il importe de signaler que le rapporteur de la loi à la Chambre des Députés commence ainsi son rapport : « Le présent projet est la conséquence de la loi du « 10 juillet 1894, relative à l'assainissement de Paris », c'est-à-dire de la loi rendant le tout-à-l'égout obligatoire.

Il eût semblé que l'adduction des eaux de l'Avre, puis de celles du Loing et du Lunain avait dû mettre au large le service des eaux de Paris puisqu'elles doublaient au moins le volume des eaux de source à sa disposition.

dicat. Il fut atteint, au cours des travaux « d'intoxication paludéenne »; un procès verbal de constat, dressé par ordre du Conseil de Préfecture et signé par les médecins représentant ce Conseil, dit : « L'état sanitaire avait toujours été excellent jus« qu'au jour où la captation des eaux de l'Avre, en diminuant le « volume des eaux de la rivière, a eu pour conséquence de « transformer les canaux et pièces d'eaux vives, en réservoirs « d'eaux stagnantes. » Peu après, ce propriétaire succombait.

Il n'en fut rien. Nous le savons, non seulement par les plaintes de la Presse, mais par les doléances mêmes de ce service.

Voici, en effet, des passages caractéristiques des récents Mémoire et Rapport :

« De nouveaux besoins se sont révélés, et une crise « est survenue, par suite du manque d'eau en juin 1900. »

« Il n'est que temps d'aviser : de nouvelles adductions « d'eau demandent au moins cinq à six années et peut-« être sera-t-il bien difficile de franchir sans encombre un « aussi long intervalle. Or, la population réclame avec « instance, pour le service privé, une sécurité qu'il n'a « pour ainsi dire, jamais connue »

« Tout ajournement risquerait d'avoir des consé-« quences graves, et d'engager de lourdes responsa-« bilités. »

Le captage des eaux du Val d'Orléans « laisse entrevoir « l'époque où le service largement alimenté, n'aura plus « à redouter les perturbations, les gênes momentanées, « les craintes perpétuelles, auxquelles on n'est pas encore « parvenu à se soustraire. »

Il y a, dans cette prolongation d'une situation aussi critique, en dépit de toutes les adductions d'eaux, un fait fait bien singulier.

Déjà, en 1897, avant que l'adduction des eaux du Loing et du Lunain ne fût réalisée, le représentant du Ministre des Travaux publics faisait, à la séance de la Commission technique d'études, cette observation :

« Paris est mieux partagé que toutes les villes d'Europe « sauf Rome. Paris manque d'eau, alors qu'il en a plus « par tête d'habitant que toutes les autres capitales. « Comment cela se peut-il faire ? Cela fait douter de la « nécessité d'augmenter l'approvisionnement. »

Ce fait singulier s'explique par un gaspillage effréné,

incroyable. Ce gaspillage a été depuis longtemps dénoncé au Conseil municipal de Paris. Dès 1887, on y disait : « Il y a un gaspillage énorme, et je défie de nous dire où « passe l'eau de source... Je constate que nous pourrions « vendre pour 30 millions d'eau et que nous n'en ven- « dons que pour 10 millions. J'en conclus que les ser- « vices publics, les rues, les promenades, en absorbent « pour 20 millions. Et cependant on n'a fait jusqu'ici que « l'essai en petit du tout-à-l'égout. Qu'arrivera-t-il donc « quand ce système sera appliqué en grand (1). »

« Dans son rapport du 8 mars 1898, M. A. Rendu « remarque que les divers services gratuits, qui ne paient « pas l'eau à la Ville, absorbent par an 30,750,000 mètres « cubes, c'est-à-dire à eux seuls plus que la population « civile tout entière. »

Il consacre un paragraphe entier du rapport supplémentaire du 19 novembre 1898 à la suppression du gaspillage, nous le reproduisons en annexe, voici sa conclusion.

« Paris n'est pas une ville déshéritée, bien loin de là, « et il suffirait d'une surveillance sévère pour mettre les « habitants à l'abri de la soif et de l'eau de rivière. »

On ne trouve nulle indication que l'Administration se soit livrée à l'étude demandée par M. le rapporteur Rendu.

Elle semble au contraire prendre trop facilement son parti de ce gaspillage, car on lit dans le dernier rapport de l'Ingénieur en chef des Eaux :

« Avec nos eaux fraîches, notre distribution constante « et illimitée, avec les habitudes prises, la population ne « se déclarera pas satisfaite tant qu'on ne pourra impuné- « ment, en été, dépasser la moyenne de 40 à 50 %..... »

Il y a 15 ans, dans la séance du 17 juin 1887, un menbre du Conseil municipal indiquait la vraie solution.

(1) *Bulletin officiel* du 22 avril 1887.

« Il faut que dans toute la ville de Paris, on puisse dis-
« tribuer l'eau de source d'une part, et l'eau de Seine
« d'autre part. »

« Je dois convenir que M. le Directeur des Travaux
« fait tout ce qu'il peut... mais nous devons lui donner
« les moyens d'action nécessaires et pour cela voter les
« crédits permettant d'établir une double canalisation;
« tant que nous n'aurons pas cette double canalisation, la
« santé de la population sera absolument compromise. »

Dans la discussion sur l'adduction des eaux de l'Avre, M. Milliard insistait sur cette solution ; on lui objectait les dépenses que cette double canalisation entraînerait, tant pour la Ville que pour les propriétaires des immeubles

En fait, les services de la Ville de Paris n'ont jamais voulu étudier cette solution, si simple en son principe.

Et il ne s'agit pas d'une utopie. Vienne, capitale de l'Autriche, en a commencé l'application dans sa région ouest. Dans le traité *Distribution d'eau et assainissement* le service unique est déclaré *l'idéal* au point de vue de l'hygiène, parce que la sécurité est absolue, mais on y lit ensuite : « dans les très grandes villes où il est néces-
« saire de recourir à plusieurs sources d'alimentation, il
« devient logique de recourir à un *double service*, c'est-
« à-dire d'installer deux canalisations complètes et paral-
« lèles apportant l'une l'eau alimentaire destinée au service
« privé, aux usages domestiques, l'autre l'eau de lavage,
« d'usage courant pour les services publics et industriels.
« Cette division complique sans doute les ouvrages et
« l'exploitation, mais il peut arriver qu'elle soit avanta-
« geuse. »

Sans doute, il n'est pas parlé là de double canalisation aux étages des maisons ; mais on ne peut ranger les chasses dans les w.-c. parmi les usages exigeant l'emploi d'eaux pures, et les dangers de confusion entre les deux

canalisations d'une maison, qui avaient été invoqués contre cette solution, ne sont pas de ces difficultés qu'on ne puisse complétement écarter par une réglementation convenable et une surveillance vigilante.

Il est d'ailleurs une éventualité grave, et qu'une ville comme Paris ne peut écarter, qui lui commande d'adopter un système permettant de limiter ses besoins. C'est l'éventualité d'un investissement. La commission de ravitaille ment de Paris a demandé qu'on préparât pour le cas d'investissement le moyen de se procurer au moins 100,000 mètres cubes d'eau potable par jour, au moyen de bassins filtrants, « car il ne faut pas oublier que Paris est une « forteresse, et qu'en cas d'investissement, les eaux des « bassins filtrants pourraient être une suprême ressource. » (*Rapport Rendu.*)

Que seraient ces 100,000 mètres cubes, en présence des *habitudes prises*, de la consommation par les appareils des w.-c., etc? Une goutte d'eau, et l'on serait vite condamné à alimenter toutes les canalisations avec de l'eau de Seine non filtrée. Avec la séparation complète des deux canalisations, les besoins pour les eaux potables domestiques seraient au contraire limités, et les bassins filtrants pourraient y pourvoir.

Sans doute, cette double canalisation complète et s'étendant à tous les étages des maisons entraînerait des dépenses importantes pour la Ville, d'autant plus importantes qu'on aura plus tardé à l'exécuter. Mais ces dépenses ne sont pas hors de proportion avec les avantages d'une solution rationnelle et définitive.

Les dépenses à la charge des propriétaires d'immeubles seraient peu de chose, à côté des taxes que la Ville leur a imposées pour d'autres services moins justifiés. D'ailleurs, ils amortiraient bien vite ces dépenses par l'économie annuelle qu'ils feraient sur la taxe des eaux de rivière, notablement ré uite.

Et nous touchons ici à la vraie cause de la persévérance qu'a mise le Service des Eaux à repousser cette solution.

La Ville tire de la taxe des eaux un bénéfice considérable ; ses administrateurs tiennent à lui conserver et même à augmenter autant que possible ce bénéfice. Et, dès lors, ils ne veulent entendre parler de l'introduction aux étages des maisons, même pour y produire les chasses des w.-c., d'une eau dont le tarif réduit compromettrait les recettes.

Cette question financière de bénéfice sur les eaux, et notamment du faible prix de revient des eaux du Val d'Orléans, est le vrai motif déterminant du projet actuel.

Voici ce que dit, en effet, le Service des Eaux :

« Les eaux du Val de la Loire coûteraient à peu près « moitié moins que celles de l'Yonne et de la haute « Seine ». (Séance de la Commission de perfectionnement, 11 février 1901.)

Et, dans le dernier rapport :

« L'amenée des eaux du Val d'Orléans se trouve être « justement l'opération qui fournira l'eau potable au prix « le plus réduit... C'est une solution remarquablement « économique... Le Val d'Orléans occupe le point le plus « rapproché de Paris, le plus abordable aussi, et on « n'aperçoit, dans l'intervalle, aucun obstacle naturel, qui « puisse causer de grands embarras, nous semble devoir « réaliser la solution sans sacrifices exagérés ni diffi- « cultés insurmontables. »

Voilà ce qui reste de cette prétendue nécessité invoquée par les services de la Ville de Paris.

Il semble inutile d'insister. Nous devons cependant signaler que le rapport établit les besoins de Paris sur la base *inusitée*, par habitant, de 225 litres d'eau potable, non compris plus de 200 litres d'eau ordinaire. L'exagération de pareils chiffres saute aux yeux.

Conclusion.

Nous avons montré les dommages et les périls dont le projet de captage menace nos intérêts matériels et moraux les plus chers.

Nous avons fait ressortir qu'il n'était pas justifié par une impérieuse nécessité, qu'il ne constituait même pas une solution définitive, de nature à donner à Paris une absolue sécurité.

Et qu'on ne suppose pas, Messieurs, notre ardente opposition dictée par un esprit mesquin de provincialisme, d'hostilité contre la Capitale.

Beaucoup d'entre nous ont été élevés à Paris, ou y ont passé les belles années de leur jeunesse. Tous nous y avons des enfants ou des proches qui nous sont chers. Nous y allons très fréquemment, soit pour nos affaires, soit pour y goûter les joies des arts. A moins de deux heures de Paris, nous vivons un peu de sa vie, et nous sommes trop intéressés à sa salubrité et à sa grandeur, pour que rien de ce qui touche la Capitale nous soit indifférent.

Mais nous avons, nous tenons à conserver notre vie propre ; et, en même temps que la grande, nous aimons et défendons notre petite patrie.

L'histoire de notre ville montre que nous sommes tenaces, et que lorsque nous avons pour nous le droit et l'équité, nous savons lutter et même triompher des plus puissants adversaires.

Espérons donc que ce projet de captage de nos eaux, monstrueux au point de vue du droit et de l'équité, barbare au point de vue de l'utilisation des richesses nationales, indigne des ingénieurs éminents qui ont succédé à l'illustre Belgrand, sera finalement abandonné.

Mais s'il en était autrement, si l'affaire devait être poursuivie, défendons nos droits et nos intérêts sans las-

situde et sans défaillance, successivement devant le Conseil municipal de Paris, devant l'opinion publique, devant les autorités supérieures, aux enquêtes, devant le Parlement ; et même si, contre toute attente, contre tout droit et toute équité, nous devions succomber devant le jury d'expropriation, où nous ferions du moins payer cher notre défaite. Car c'est une question vitale pour notre pays.

ANNEXE

Rapport complémentaire de M. Ambroise Rendu
du 19 novembre 1898

Suppression du gaspillage

De tous les moyens proposés pour supprimer ou tout au moins pour diminuer le gaspillage de l'eau de source, le plus efficace est l'emploi d'un compteur par appartement ou logement et l'installation d'appareils de jaugeage dans les établissements publics qui usent de l'eau à robinet libre.

Si l'on peut trouver un système économique pour mesurer l'eau employée, le gaspillage cessera parce que les propriétaires auront un moyen facile de contrôler l'emploi de l'eau fait par chacun de leurs locataires. Il en résultera pour eux une économie et pour la Ville une meilleure utilisation des eaux qu'elle amène à grands frais. Un compteur de ce genre existe, dit-on, en Amérique ; la Commission souhaite que l'Administration le fasse étudier.

Il ne faut pas oublier, en effet, que chaque habitant de Paris dispose actuellement de 220 litres d'eau par jour, dont 100 à 120 d'eau de source. C'est plus que suffisant, puisque les villes où les prescriptions hygiéniques sont le mieux observées ne consomment pas plus de 80 litres par habitant. L'eau suffit donc à Paris, même en été, et si l'on veut savoir pourquoi l'Administration est obligée, en temps de sécheresse, de lancer de l'eau de Seine dans ses conduites, c'est que 10 millions de mètres cubes au moins passent, sans laisser de traces, dans certains établissements publics, écoles, mairies, casernes, ministères, etc., où le compteur n'existe pas.

Que l'on mette des compteurs partout et les abus signalés disparaîtront bien vite. Paris n'est pas une ville déshéritée, bien loin de là, et il suffirait d'une surveillance sévère pour mettre ses habitants à l'abri de la soif et de l'eau de rivière.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. Georges Dessaux

Séance du 19 Décembre 1902.

Messieurs,

Le Mémoire si nourri, si détaillé, si complet, de notre Collègue, M. Guillon, pourrait, en raison même de ces qualités, se passer d'un rapport, car il répond à une préoccupation que vous avez tous ressentie et trouvera un écho immédiat et retentissant dans tous les cœurs orléanais.

Votre Section des Sciences a tenu cependant à étudier l'important travail de notre Collègue, et, sans entrer dans une discussion de détail qui aurait exigé la réunion de nombreux documents et un temps assez considérable que la légitime impatience de la Société ne nous aurait sans doute pas accordé, me charge de vous présenter quelques considérations sur la lecture que nous a faite M. Guillon.

*
* *

Le Mémoire, dans une suite logique et raisonnée, établit, après un court avant-propos, l'historique du projet

de captage des eaux du Val, et dépeint, en termes fort mesurés, la vive émotion, je dirai l'indignation, qui s'empara du public orléanais lorsque les projets de la Capitale furent connus dans notre ville.

Après l'historique, M. Guillon étudie la question de l'adduction des eaux au point de vue du droit public et au point de vue de l'équité. Il explique que le seul principe que puisse invoquer la Ville de Paris pour justifier la main-mise sur nos eaux s'appelle, en réalité, le *droit du plus fort*, c'est-à-dire l'absence de droit. Aussi, donnant en exemple le vœu émis par une Commission américaine chargée de préparer un programme d'alimentation d'eau pour la ville de New-York, exprime-t-il le regret qu'une loi formelle n'interdise pas en France, tout prélèvement, si faible soit-il, sur des eaux qui sont déjà utilisées pour l'alimentation d'une ville ou d'une simple agglomération.

Nous nous associons à ce regret, et voudrions surtout qu'en aucun cas, il ne pût être permis de violer les lois de la nature au point de transporter les eaux d'un bassin dans un autre, enrichissant ainsi le premier au grand détriment du deuxième.

.·.

Le Mémoire examine ensuite l'importance des dommages qui seraient causés à notre contrée au quadruple point de vue de l'alimentation d'eau de la Ville d'Orléans, de la navigabilité de la Loire, de la prospérité agricole et industrielle du Val, enfin du Loiret lui-même.

Toute la partie qui concerne les troubles considérables qu'apporterait le captage projeté aux prises d'eau de notre ville est judicieusement développée. Devant l'im-

portance du prélèvement annoncé de 5 mètres cubes par seconde, soit 432,000 mètres cubes par jour, M. Guillon explique que les bouleversements les plus graves peuvent se produire et que la science reste impuissante à indiquer où s'arrêteront ces bouleversements ; comme le dit notre auteur : « C'est un saut dans l'inconnu ».

Il me sera permis d'ajouter que rien ne limite d'une façon stricte l'emprunt fait à nos eaux au chiffre indiqué de 5 mètres cubes par seconde. Il n'est pas téméraire de penser que la Ville de Paris pourra établir ses conduites de manière à dépasser, si cela lui devient utile, le chiffre indiqué aujourd'hui comme un maximum. Dans tous les cas, si la Capitale, malgré notre résistance, parvenait à réaliser notre spoliation pour 5 mètres cubes, par quels moyens, dans la suite, pourrions-nous l'empêcher de prendre 5 autres mètres, si elle peut les trouver dans notre sol, et si, prétextant de nouveaux et impérieux besoins, elle invoque alors la nécessité d'augmenter sa distribution d'eau ?

La seconde cause de dommage est le tort que causerait à la navigabilité de la Loire la diminution du débit de notre fleuve. Il n'est pas discutable, en effet, qu'il serait plus qu'étrange de voir l'État chercher par des travaux importants, difficiles et coûteux, à améliorer la navigabilité de la Loire en aval et autoriser, en même temps, un prélèvement considérable d'eau dans la partie amont du même fleuve.

Nous savons fort bien qu'en ce qui concerne la navigabilité actuelle, le niveau de la Loire ne sera pas fortement abaissé, en général, par un prélèvement de 5 mètres cubes, mais il faut compter avec les basses eaux extrêmes, où 5 mètres cubes représentent alors une très notable proportion du débit total de la Loire à Orléans.

Dans tous les cas, les conséquences des travaux projetés seraient désastreuses pour notre région :

Dans l'état actuel, pendant les basses eaux, un captage de 5 mètres cubes dans les débits souterrains du Val d'Orléans porterait un préjudice certain aux moulins du Loiret, dont la force motrice se trouverait inévitablement diminuée.

Il pourrait même, suivant le point où on l'établirait, arrêter le service des eaux de la Ville d'Orléans.

Le rendement des cultures du Val subirait de ce chef une notable réduction.

Dans le cas d'exécution d'un canal latéral à la Loire, canal dont il y aurait imprévoyance à ne pas se préoccuper à l'avance, par contre-coup du captage de 5 mètres cubes dans le Val, le débit de la Loire serait également diminué de 5 mètres sur tout son parcours en aval de l'embouchure du Loiret.

Or, pendant la durée de l'étiage des années sèches, le débit de la Loire est tellement réduit que ce prélèvement compromettrait inévitablement l'alimentation régulière que le canal aurait lui-même à demander au fleuve, et la prudence exige qu'il ne soit porté aucune atteinte aux débits naturels de la Loire.

D'autre part, si l'on admet la coexistence d'un canal et des galeries de captage de la Ville de Paris, ce serait indubitablement, même dans les années moyennes, la suppression des moulins du Loiret et la ruine des riches cultures du Val. La Ville de Paris elle-même ne pourrait plus compter sur le rendement qu'elle prévoit.

Le côté des beautés naturelles de la rivière qui a donné son nom à notre département n'a point échappé à

M. Guillon, et il nous dépeint en artiste le désastre irréparable que serait la perte des riants paysages et de la séduisante promenade qu'offrent au touriste comme au savant, au flâneur oisif aussi bien qu'au laborieux artisan, au citoyen de notre ville ou au visiteur étranger, les bords aux frais ombrages et les rives fleuries du Loiret, le plus beau site de notre département, et, nous sommes fiers de le dire, l'un des plus remarquables de France.

.˙.

La dernière partie du Mémoire est intitulée : *Distribution d'eau de la Ville de Paris. Prétendue nécessité du captage.* Nous ne pouvons qu'appuyer les déductions de notre savant Collègue dénonçant avec énergie le gaspillage toléré, peut-être encouragé, des eaux de la Ville de Paris. l'emploi absolument abusif des eaux de source pour le *tout-à-l'égout* et pour une foule d'usages n'ayant aucun rapport avec l'alimentation.

On ne saurait trop le redire, et l'auteur reste même en deçà de la vérité, car, à Paris, l'eau de source sert également à d'autres emplois non moins condamnables. Croirait-on que l'eau nécessaire au service des ascenseurs est le plus souvent empruntée aux canalisations d'eau de source, et que les incendies eux-mêmes sont éteints avec des eaux qui devraient être réservées à la boisson et aux usages domestiques ? Ce n'est pas là, croyez-le bien, une quantité négligeable, puisque la statistique publiée par le *Moniteur des Sapeurs-Pompiers*, organe officiel, accuse pour l'année dernière (1901), un total de 1,422 incendies à Paris (1), sans compter ceux de la banlieue.

(1) *Moniteur des Sapeurs-Pompiers*, 30e année, no 16, août 1902, pages 154 et suivantes.

La pression moyenne des eaux de l'Avre, de la Vanne et de la Dhuys étant de beaucoup supérieure à celle de la Seine et de la Marne dans 72 quartiers de la Capitale sur 80, ainsi que cela est démontré dans un tableau détaillé publié dans le même bulletin (1), il en résulte que le service des incendies est presque uniquement assuré par les eaux de source. Quels torrents d'eau pure sont ainsi perdus pour la consommation !

Est-il vraiment admissible qu'un pareil gaspillage soit toléré plus longtemps et que les pouvoirs publics permettent, pour assurer la perpétuité de tels abus, l'adduction des eaux de notre fleuve, au risque d'appauvrir, peut-être de ruiner notre région tout entière.

Et tout cela sans bénéfice réel pour la Capitale, puisque, indépendamment de l'éventualité toujours redoutable d'un investissement possible, elle aurait elle-même tout intérêt à limiter le service des eaux potables aux usages alimentaires et domestiques alors que les besoins industriels ainsi que les nécessités du tout-à-l'égout et des lavages divers seraient assurés par l'eau de rivière qu'il suffit de recueillir sans frais à Paris même ou, en tous cas, dans le bassin de la Seine.

Pourquoi donc cette solution si simple et si pratique à la fois n'a-t-elle pas prévalu ? M. Guillon nous le dit, c'est que : « la Ville de Paris tire de la vente de ses eaux « un bénéfice considérable que ses administrateurs tien-« nent à conserver et même à augmenter ».

Il en résulterait que la Ville de Paris cherche, en somme, à prendre de l'eau qui ne lui appartient pas, pour

(1) *Moniteur des Sapeurs-Pompiers*, 26e année, no 22, novembre 1898, pages 266 et 267. — Tableau intitulé : Etat numérique des feux par catégories d'étages dans chacun des quartiers de Paris.

s'en faire des rentes. Une pareille prétention peut-elle vraiment se soutenir ?

Un autre motif pourrait aussi être invoqué, c'est que l'établissement dans la Capitale d'une double canalisation complète nécessiterait des travaux longs et coûteux, serait mal vu des propriétaires obligés eux-mêmes à de fortes dépenses, et, par répercussion, mécontenterait les locataires, entraverait une fois de plus la circulation, en un mot, serait désagréable à tout Paris, sans constituer, pour l'ingénieur qui aurait mené à bonne fin cette patiente réfection, une œuvre extérieure susceptible d'être montrée et formant titre de gloire pour son auteur.

Combien plus tentante serait l'exécution du projet de captage ! Quelle entreprise grandiose, quel ensemble incomparable aux yeux de l'ingénieur que ces longues galeries draînant scientifiquement nos eaux souterraines et réunissant en un immense faisceau les artères aquifères cachées sous notre Val : ce conduit énorme, d'une longueur de plus de 120 kilomètres, d'une section si large qu'un train du Métropolitain y pourrait circuler à l'aise, franchissant la Loire sur plus de 300 mètres en un siphon gigantesque ou sur un aqueduc monumental ; cette vaste usine aux puissantes machines, aux pompes colossales, capables d'aspirer 5,000 litres par seconde à plus de 20 mètres sous terre et de les refouler jusqu'au faîte de la ligne de partage ; ce serait assurément une œuvre considérable dépassant tout ce qui s'est fait jusqu'ici. Voilà, je le crains bien, une des raisons qui font préférer la solution brillante du captage des eaux du Val à la solution logique, mais trop simple et un peu terne, de la double canalisation du service des eaux dans Paris.

*
* *

Mais, le Gouvernement, les Pouvoirs publics, qui n'ont

pour unique préoccupation que le bien du Pays sauront, nous n'en pouvons douter, ramener le Service des Eaux à une plus saine appréciation de ses droits comme de ses devoirs, lui rappelleront que l'intérêt d'une ville, d'une région entière, est aussi respectable, aussi sacré, sinon plus, que les besoins factices d'une Capitale, alors que des moyens plus simples et sans dommages pour autrui peuvent lui donner satisfaction, et n'hésiteront pas un instant à défendre notre patrimoine, menacé d'une spoliation imméritée.

S'il en était autrement, la notion du juste et de l'injuste aurait disparu de France.

Messieurs, votre Section des Sciences est heureuse de demander l'impression du Mémoire de M. Guillon, intitulé : *Défense de nos eaux et du Loiret contre le projet de captage de la Ville de Paris.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1902

SECRÉTAIRE PARTICULIER : A. MAILLARD

Séance du 3 janvier 1902

Présidence de M. CHAROY, Président.

Sont présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Deshayes, Cuissard, du Roscoat, Denizet, Basseville, Didier, Michau, Dumüys ; total : 10 membres.

En l'absence de M. Maillard, M. Dumüys est chargé de la rédaction du procès-verbal.

Nomination de M. de la Rocheterie, ancien membre de la Société, comme membre correspondant.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. de la Rocheterie, membre démissionnaire. Dans cette lettre, notre ancien collègue sollicite le titre de membre correspondant, auquel il a droit, aux termes du Règlement. Ce titre lui est accordé.

Démission de M. Lefebvre comme membre de la Société.

M. Lefebvre, membre de la Section des Sciences, avise M. le Président de sa nomination au titre de Conservateur des Eaux et Forêts à Carcassonne, et pour cause de départ définitif d'Orléans, adresse sa démission de membre de la Société.

M. Angot demande de passer de la Section de Médecine dans la Section d'Agriculture ; cette demande est renvoyée aux deux Sections intéressées, comme l'indique l'article nouveau du Règlement voté dans la précédente séance.

Vacances existantes dans les quatre sections.

M. le Président signale les vacances existantes au commencement de cette nouvelle année dans les diverses Sections.

La Section d'Agriculture a perdu M. Huau, et M. Croizette-Desnoyers a quitté Orléans.

La Section de Médecine dispose d'une place, celle de M. Chipault, décédé.

La Section des Lettres pourra pourvoir au remplacement de M. de la Rocheterie, démissionnaire.

Enfin, la Section des Sciences dispose des places laissées vacantes par M. Dusserre, décédé et M. Lefebvre, démissionnaire.

M. le Président s'assure qu'aucune des quatre sections n'a eu de réunion et ajoute que les Présidents de ces diverses Sections auront à s'occuper bientôt de préparer leurs listes électorales d'accord avec leurs collègues.

La parole est accordée à M. Cuissard pour donner lecture d'un mémoire adressé par M. de Tristan et intitulé : *Note au sujet d'une brochure de M. le baron de Beaucorps sur la Baguette divinatoire et les Eaux du Loiret.*

Cette note est renvoyée à la Section des Sciences.

M. Michau lit ensuite quelques pièces de vers extraites d'un travail d'ensemble intitulé : *Croquis artistiques orléanais.*

Ces pièces, au nombre de trois, portent les titres suivants :

1° *La Statue de Jeanne d'Arc*, par la princesse Marie d'Orléans.

2° *Amphitrite*, œuvre de Tisrer, au Musée d'Orléans.

3° *Le Monument de la Défense d'Orléans*, groupe de Desvergnes.

Cette dernière pièce est dédiée à M. le colonel Baugé, président de la Société du Souvenir français.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire absent,
L. Dumuys.

Séance du 17 janvier 1902

Présidence de M. Charoy, Président

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Pilate, Geffrier, Angot, Le Page, Papelier, Monet,

. Sainjon, Thévenin, Dessaux, Mille, Didier, Dumüys, Basseville. Michau, Charpentier, du Roscoat Banchereau, Watbled, Maurice des Francs, Denizet, Cuissard, Maillard; total : 25 membres

Rien de particulier à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

M. Angot passe de la section de médecine dans celle d'agriculture.

La lecture des procès-verbaux des deux dernières séances ne donne lieu à aucune observation.

Les deux Présidents de la Section de Médecine et de la Section d'Agriculture font connaître à la Société le résultat des votes relatifs à la demande de M. Angot. Les deux Sections ont émis un avis favorable.

La Société consultée, nomme au scrutin secret et à la majorité des suffrages, M. Angot, membre de la Section d'Agriculture. Ainsi, le nouvel article 10 du Règlement trouve aujourd'hui et pour la première fois son application.

Rapport de M. Dumüys sur le travail de M. de Tristan

La parole est donnée à M. Dumüys, qui lit le rapport dont il a été chargé touchant l'opuscule de M. de Tristan sur *la Baguette divinatoire*. Le rapporteur fait remarquer que ce travail n'est lui-même qu'un résumé d'une brochure de M. de Beaucorps sur le même sujet; M. Dumüys juge que ce mémoire, qui n'est pas d'un membre titulaire, mérite pourtant l'accueil de la Société, et peut être déposé dans ses archives où il pourra être consulté par les *Bacillogyres*. La Société consultée se range à l'avis du rapporteur.

Rapport de M. Denizet sur un ouvrage de M. Masure.

M. Denizet, chargé d'un rapport sur un travail de M. Masure intitulé : *Recherches nouvelles sur la vinification en cuves ouvertes ou en cuves fermées*, rappelle en quelques mots les expériences de M. Masure; ces expériences n'ayant pas été faites sur une grande échelle, il est difficile d'en tirer des conclusions certaines et générales. M. Dumüys cite quelques propriétaires qui pratiquent en grand les expériences de M. Masure; M. Denizet remet alors à une séance ultérieure la suite de son rapport, qu'il complètera après avoir pris les renseignements nécessaires.

Démission de M. Watbled.

Avant que la séance administrative soit ouverte, M Watbled demande la parole; elle lui est accordée. M. Watbled exprime ses regrets « au sujet d'une détermination votée par la Société dans « une séance de l'année 1901, dont il a lu le compte rendu dans « les derniers procès-verbaux imprimés; s'il eût assisté à cette « séance, ajoute-t-il, il se fût opposé à ce vote. » Les membres présents consultés, maintiennent la décision prise; en consé-

quence, M. Watbled donne sa démission de membre titulaire. Cette démission est acceptée.

Gravure du portrait d'Antoine Petit.

Sur une proposition de M. le Secrétaire général, il est décidé qu'une reproduction d'un portrait d'Antoine Petit sera faite aux frais de la Société, et que l'une des gravures sera placée dans la salle des séances, les autres, dans les Mémoires, pour servir de frontispice au travail de M. Cuissard sur le célèbre médecin.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Elle a pour but d'arrêter le nombre des places vacantes dans les différentes Sections.

Sont déclarées vacantes :

Places déclarées vacantes.

1° Dans la Section d'Agriculture, *deux places* : celle de M. Croizette-Desnoyers et celle de M. Watbled.

La place de M. Huau est occupée de droit par M. Angot, nommé dans le cours de la présente séance.

2° Dans la Section de Médecine, *une place* : celle de M. Angot. La place de M. Chipault demeure vacante ainsi qu'il en a été décidé l'an dernier, les deux concurrents n'ayant pas retiré leurs candidatures.

3° Dans la Section des Lettres, *une place* : celle de M de la Rocheterie, démissionnaire.

4° Dans la Section des Sciences, *deux places* : celle de M. Dusserre, décédé, et celle de M. Lefebvre, démissionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 7 février 1902

Présidence de M. Charoy, Président.

Etaient présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Garsonnin, Le Page, Dessaux, Didier, Basseville, Berton, Denizet, Banchereau, Angot, Cuissard, Maillard ; total : 15 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Au début de la séance, M. le Président rappelle le deuil qui vient de frapper la ville d'Orléans, le diocèse, et les différentes Sociétés savantes de la ville, en particulier la Société d'Agricul-

Mort de Mgr Desnoyers, 27 janvier 1902.

ture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, dont Mgr Desnoyers faisait partie depuis 1862. M. le Président, qui, au nom de la Société, a adressé un dernier adieu à Mgr Desnoyers au jour des obsèques (29 janvier), espère que l'un des membres retracera dans une notice biographique la vie et les travaux de notre collègue.

Impression des paroles de M. Charoy aux obsèques de Mgr Desnoyers.

Les membres présents s'associent aux désirs de M. le Président, et décident que les paroles que M. Charoy a prononcées aux obsèques seront imprimées dans les procès-verbaux.

Discours de M. Charoy aux obsèques de Mgr Desnoyers.

« Messieurs,

« Je ne voudrais pas prolonger inutilement cette triste et imposante cérémonie; je croirais cependant manquer à un devoir si je n'adressais, au nom de la Société que j'ai l'honneur de représenter ici, un suprême adieu à la mémoire de celui qui lui a appartenu pendant quarante années.

« J'ai tort, cependant, de dire que Mgr Desnoyers nous a appartenu; il n'était à personne, ou, plutôt, il appartenait à tous. Sa merveilleuse activité, sa facilité et sa puissance de travail lui permettaient d'appliquer son intelligence aux œuvres et aux choses les plus diverses.

« Assurément, le meilleur de son âme était consacré à ses fonctions sacerdotales : il y a montré des vertus qu'il ne nous est pas permis, à nous, profanes, de louer ici et auxquelles Mgr l'évêque d'Orléans, dans une lettre touchante distribuée ce matin, a rendu un magnifique hommage. Mais il est des hommes pour lesquels la vie n'offre jamais assez d'occasions d'employer utilement leur labeur et leur effort, et Mgr Desnoyers était de ceux-là.

« Il a accordé à notre Société, avec une sympathie affectueuse, devenue à la fin quasi paternelle, une large part de son temps et de son zèle; en se reportant aux nombreux travaux dont il a enrichi nos Mémoires, si l'on ne savait ce qu'il a fait pour d'autres, on serait tenté de croire qu'il n'a travaillé que pour nous. Il n'est pas une époque de notre histoire locale qui n'ait fourni à son érudition l'occasion d'une recherche fructueuse ou d'une critique à la fois bienveillante et sagace.

« Mgr Desnoyers, dans ses lectures, savait communiquer à ses

auditeurs quelque chose de l'ardeur qui l'animait. C'est qu'en effet, et c'est là peut-être la carastéristique de son talent, il apportait, dans la discussion des problèmes historiques les plus ardus, une vivacité et un entrain toujours juvéniles. Si ce n'était faire un rapprochement téméraire, je dirais qu'il traitait l'histoire locale à la manière dont Michelet a écrit l'histoire nationale. Il y avait toujours, même sous le couvert des froides réalités qu'il discutait, un élan vers l'idéal, et chez lui cet idéal s'inspirait de deux idées maîtresses : Religion et Patrie.

« Cette passion pour le bien, il l'a conservée jusqu'aux dernières limites d'une vie presque séculaire et les glaces de l âge ne l'ont jamais refroidie.

« Cependant, il y a quelques années, Mgr Desnoyers dut résigner les fonctions de vice-président auxquelles nous l'avions appelé par un vote unanime ; pour reconnaître ses éminents services, par une distinction exceptionnelle et que je crois même unique, notre Société le maintint à la tête de son bureau avec le titre de président *honoraire*. C'était, malgré tout, le commencement de la séparation devenue, hélas! aujourd'hui définitive.

« La mort a rompu tous ces liens... Combien devons-nous plaindre tous ceux, et ils sont nombreux, qui perdent en lui un conseil, un soutien, un ami, et quel ami!... Devons-nous aussi le plaindre lui-même? Ce serait, je crois, mal nous conformer à sa pensée. Pour le prêtre et pour le croyant, — et vous étiez, Monseigneur, le meilleur des prêtres et le plus convaincu des croyants, — la mort, malgré son lugubre appareil, n'est que l'heureux passage à une vie meilleure, une porte ouverte vers les félicités éternelles. »

Le dépouillement de la correspondance ne signale rien d'intéressant.

La séance administrative ne pouvant avoir lieu, faute du *quorum* de membres présents, la lecture des comptes de M. le Trésorier est remise à la prochaine séance.

Échange de mémoires.

Il est fait droit à une demande d'échange de Mémoires adressée à notre Société par la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.

Photogravures d'Antoine Petit.

M. le Secrétaire général propose de joindre au travail de M. Cuissard, sur Antoine Petit, trois photogravures représentant ce médecin aux différentes époques de sa vie ; la proposition est adoptée.

La parole est donnée à M. Angot, qui continue la lecture de son travail sur le Japon.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 21 février 1902

Présidence de M. CHAROY, Président.

Etaient présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Cuissard, Jullien, Th. des Francs, M. des Francs, Denizet, Du Roscoat, Basseville, Michau, Didier, Mille, Sainjon, Dumüys, Papelier, Garsonnin, Le Page, de Croze et Baillet. Total : 21 membres.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance et notamment d'un certain nombre de volumes des Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.

Liste des candidats.

M. le Président donne connaissance des lettres de candidatures de MM. Bourdaloue, de Larnage, pour la Section d'Agriculture ; de M. Monet, demandant à passer de la Section des Sciences dans la Section des Lettres ; de M. Noël, Lalbalettrier et Legay, pour la Section des Sciences. Rappel est fait des candidatures de MM. les docteurs Baillet et Marmasse, pour la Section de Médecine.

M. Monet passe de la section sciences à la section lettres.

Au sujet de la demande présentée par M. Monet, de passer de la Section des Sciences dans la Section des Lettres, la séance est suspendue pour permettre à ces deux Sections de voter à ce sujet A la reprise de la séance, les présidents des deux Sections déclarent accepter ce changement de Section.

Cette mutation, mise aux voix, est adoptée. M. Monet fera, à partir de ce jour, partie de la Section des Lettres.

Une troisième place est donc déclarée vacante dans la Section des Sciences.

La Société dresse ensuite, au scrutin secret, la liste des candidats, conformément à l'article 22 du Règlement.

Liste des candidats.

Cette liste est ainsi formée :

Pour la Section de Médecine, MM. Baillet et Marmasse ; pour la Section d'Agriculture, MM. Bourdaloue et de Larnage ; pour

la Section des Sciences, MM. Noël, Lalbalettrier et Legay. Ces candidatures sont renvoyées à chacune des Sections qui devront se réunir pour délibérer sur ces présentations.

Les élections auront lieu en séance administrative lors de la plus prochaine réunion.

Comptes du Trésorier

M. le Trésorier rend compte de la situation financière au 31 décembre 1901, et fait précéder ce compte rendu d'un historique financier de la Société depuis sa fondation.

Rapport de M. le Trésorier.

Le hasard, Messieurs, me faisant ouvrir un nouveau registre pour cette première année du siècle, il m'a semblé bon de faire précéder l'exposé des comptes de cette année 1901, d'une revue rétrospective rapide des rapports contenus dans les deux précédents registres, et, remontant ainsi à l'origine de la Société, de vous mettre au courant des ressources qu'elle a eues, depuis sa fondation, pour faire face à ses dépenses d'installation et à ses dépenses annuelles.

Fondation

Le premier registre, dont les dimensions montrent la confiance qu'avaient, dans la durée de leur entreprise, nos fondateurs, malgré leur petit nombre, *neuf en tout*, commence par un état des contributions payées par ces neuf ancêtres qui s'intitulent membres *titulaires* de la Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans. Ce mot de titulaires me laisse supposer qu'ils avaient des associés ou des invités à leurs séances. Quoi qu'il en soit, ils apportent chacun 48 livres tournois, puis un peu plus tard un supplément de 12 livres tournois, versé, semble-t-il, seulement par sept d'entre eux. C'est donc environ 500 francs qu'ont versés nos sept ou neuf généreux fondateurs pour la première installation, pour la mise en train.

Subventions irrégulières période du développement.

Au cours de l'année 1811, onze membres, dont deux ou trois nouveaux seulement, versent encore chacun 6 livres, soit en tout 66 livres ; malgré cela, le 15 juin 1812, la caisse est absolument vide ; mais, grâce au zèle déployé par Payen, Latour, Lanoix, de Tristan, de Morogues, Barré, Fouré, etc., le 18 juin, la Société obtient une subvention de 700 francs du ministère, par l'intermédiaire du Préfet ; puis d'autres se succèdent à divers intervalles jusqu'en 1820, qui suffisent aux dépenses annuelles de la Société, ou tout au moins, l'administration proportionne ces largesses aux besoins et à l'importance des travaux de la Société naissante.

Subvention régulière départementale. Organisation complète.

A partir de 1820, nous trouvons des comptes régulièrement établis, année par année, et justifiant de l'emploi d'une subvention de mille francs, annuellement accordée par le Département pour les dépenses de la Société, concierge, impressions, etc. Cette subvention a été continuée régulièrement (sauf en 1840 où elle a été nulle) jusqu'en 1893. En 1840, pour la remplacer, les membres titulaires s'imposèrent une cotisation de 15 francs par membre; et à partir de 1850, une cotisation variable, suivant les besoins de la Société, vient s'ajouter au fonds départemental, qui devient insuffisant pendant certaines années, par suite du renchérissement de toutes choses, gages plus élevés du concierge, dépenses plus importantes d'impression, etc., etc.; mais remarquez bien qu'en principe c'était le fonds départemental qui devait suffire à ces dépenses, que les membres titulaires n'avaient jamais rien déboursé, depuis la fondation jusqu'en 1840, et on l'entendait si bien ainsi, qu'à la clôture de l'année 1840, ce qui restait de la cotisation exceptionnelle de cette année est versé à la caisse des jetons, dont je vais maintenant vous parler.

Jetons de présence.

Elle a existé depuis 1821 jusqu'en 1869; depuis cette dernière date jusqu'à ce jourd'hui, elle a été supprimée en tant que caisse de numéraire, d'espèces ayant cours; il n'y a plus qu'un compte des jetons.

Donc jusqu'en 1820 inclusivement, il n'y avait pas de jetons de présence.

En 1821, on crut bien d'en avoir, on ne demanda pas au Gouvernement de les payer; on créa une cotisation de 30 fr. par membre pour l'acquisition, la gravure, la frappe des beaux jetons à l'effigie de Louis XVIII et qui, alors, coûtaient 3 fr. 27 pièce (v. f° 237). Cinquante membres payèrent — six ou sept démissionnèrent, les autres moururent ou quittèrent la ville; voici pourquoi, à partir de cette époque, tout membre nouveau paie 30 francs dits de diplôme, mais en réalité, ces 30 francs étaient versés dans la caisse destinée à l'achat des jetons de présence, et sont l'équivalent des 30 francs qu'ont versés les cinquante membres de 1821, et tous ceux qui ont été élus depuis (voir le folio 37 où le trésorier de 1837 expose très clairement cette pratique rationnelle). Mais cette première mise dans la caisse des jetons ne suffit pas longtemps, et tous les ans jusqu'en 1868, la Société votait une cotisation spéciale pour la caisse des jetons, cotisation essentiellement variable, tombant en 1832 à 6 fr. 50 (est-ce le

choléra qui empêchait de venir aux séances?) s'élevant, en 1838, à 25 fr.

Ces jetons, bien entendu, pouvaient comme maintenant, rentrer dans la caisse comme cotisation annuelle.

Cette comptabilité de la caisse des jetons est ce qui tient le plus de place dans l'ancien registre. Elle était très compliquée, car il y avait non seulement des jetons d'argent, mais des cartes de présence aux séances de section et aux séances générales, de couleurs variées suivant les années et dont la faculté d'échange se périmait au bout d'un certain temps, etc.

Heureusement pour le trésorier, cette grande complication de comptes a cessé vers 1866 ou 1867 par la création des jetons de bronze dont le remboursement ne pouvait se périmer, remplaçant les cartes annuelles de présence. Vous remarquerez peut-être que le millésime de la plupart des jetons de bronze en circulation est 1851, ce qui, au premier abord, paraît en désaccord avec leur usage en 1867 seulement. Mais cette contradiction n'est qu'apparente, et s'explique par l'emploi pour les frapper des mêmes coins qui servaient depuis 1851 pour les jetons d'argent. Une autre simplification fut opérée en 1868 par M. Nouël qui, dans son premier compte rendu, confond tout le numéraire dans une même caisse et fait rentrer l'achat des jetons dans les dépenses ordinaires de la Société, et par suite, fait disparaître la distinction des deux cotisations : l'une pour les jetons la plus ancienne de date; l'autre pour parfaire à l'insuffisance de la subvention départementale, de création plus récente.

Il n'y a pas lieu évidemment de revenir à l'ancienne pratique, mais il est bon de connaître l'origine double de notre cotisation unique actuelle, quand il s'agit d'en déterminer le taux, en s'inspirant de sa nature et de son but.

Ancien fonds du Ministère Prix.

Les anciens comptes de la Société, outre la caisse des jetons et la caisse des fonds départementaux, parlent encore d'une caisse des fonds du ministère. Celui-ci, en effet, qui avait donné les premières subventions antérieures à 1820 sans condition d'emploi, les continua encore longtemps après, avec charge de les employer exclusivement en instruments aratoires et en deux prix annuels d'une valeur de 300 francs. C'est en 1856 que disparaît ce chapitre. Ceci n'a donc plus d'intérêt pour nous; mais j'ai cru devoir le rappeler au seul point de vue historique.

Prix départementaux.

En même temps que la Société cessait de recevoir des fonds

pour servir à des récompenses, le Conseil général exprimait le désir que partie de la subvention qu'il accordait fût employée de cette manière, d'où la nécessité pour les membres d'augmenter la cotisation annuelle qu'ils versaient déjà, depuis quatre ou cinq ans, pour parfaire à l'insuffisance, déjà expliquée plus haut, de cette allocation départementale à couvrir les dépenses indispensables. Et aujourd'hui encore, bien que cette subvention soit réduite de moitié, M. le Préfet ne consent à demander son inscription au budget départemental que si nous justifions que cette somme a été utilement employée.

Efforçons-nous donc de continuer à nous montrer dignes de cette subvention. Ce sont sans doute les travaux de notre Section d'Agriculture qui nous la mériteront. Que cette Section n'oublie donc pas qu'elle a la préséance sur les autres, que l'économie rurale a été l'objet des études des membres les plus éminents de notre Société et de ses principaux bienfaiteurs, et parmi eux les de Morogues.

Prix de Morogues.

Le baron de Morogues, pair de France, un des neuf fondateurs, a été le premier bienfaiteur de notre Société, et il a perpétué sa mémoire parmi nous par la fondation du prix qui porte son nom : Un legs qui fut inscrit en 1843 dans les comptes du trésorier permit l'achat d'un titre de rente 3 % française de 60 francs dont les arrérages accumulés devaient, dans la pensée du donateur, servir à un prix triennal (f° 85); mais en raison de l'avilissement de l'argent, depuis longtemps l'usage s'est établi de ne le distribuer que quand ils arrivent à former une somme plus rondelette.

(Ce titre de rente nominative départementale porte le n° 7376. Il est actuellement déposé en lieu sûr, dans les coffres de la Société générale, contre reçu de cette maison portant le n° 72,778).

Prix Perrot.

M. Perrot, magistrat et agronome, sans doute pendant les loisirs de sa charge, fonda un deuxième prix d'agriculture par un legs analogue qui fut, en 1876, transformé en une inscription de rente 5 % sur l'État français, de 140 fr. au début, mais qui, par les conversions subies par ce fonds, se trouve actuellement réduit à 98 fr.; le titre portant le n° 14,975 est aussi déposé à la Société générale contre reçu de cette maison portant le n° 72,778.

Prix Davoust

En 1894, un legs Davoust, affecté à un prix d'art, est employé à l'achat de 134 francs de rente 3 % française. L'inscription départementale porte le n° 7,376 ; comme les précédentes elle est

déposée à la Société générale, contre reçu de cet établissement, ayant le n° 72,778.

Constitution d'un capital propre à la Société.

En dehors de ces fonds à destination spéciale, intangibles par conséquent, dont nous ne sommes que les administrateurs et les dispensateurs, la Société a également recueilli deux legs, sans condition d'emploi, au moins pour les revenus.

Tel est celui d'un des plus célèbres de nos présidents, M. de Sainte-Marie, aussi un magistrat, datant de 1875 et qui nous vaut une inscription nominative de rente française de 3 °/₀ de 140 francs, ayant le n° 451,896. Déposé à la Société générale contre un reçu n° 72,779.

Tel aussi un legs de 2,000 francs de Mlle Danger.

Sagement placés à la Caisse d'épargne d'Orléans par le trésorier d'alors, M. le docteur Patay, ces fonds et leurs revenus firent vite la boule de neige. Et, en 1893, la Société en y comprenant les 140 francs du legs de Sainte-Marie, possédait en propre, 500 francs de rente ; les inscriptions sont les suivantes :

Une inscription nominative départementale de 50 francs, 3 °/₀, n° 7,129.

Une inscription nominative départementale de 160 francs, 3 °/₀, n° 7,852.

Déposées à la Société générale contre reçu collectif n° 72,778.

Legs de Ste-Marie.

Une inscription nominative directe de 150 francs, n° 484,701, série 6e.

Une inscription nominative directe de 140 francs, n° 451,896, série 6e.

Toutes deux déposées à la Société générale contre le reçu ayant le n° 72,779.

Cela n'empêchait pas la Société d'avoir un livret à la Caisse d'épargne où les cotisations, recueillies en février, fructifiaient jusqu'à leur emploi à l'acquittement des notes de fin d'année, et augmentaient donc l'avoir de la Compagnie. Malheureusement cette caisse nous est maintenant interdite pour les sommes un peu fortes et nous verrons bientôt, sur le compte rendu de l'exercice 1902, qui viendra à son temps, la transformation d'une partie importante de ce dépôt en rente au porteur.

Objets mobiliers appartenant à la Société.

Jusqu'à présent j'ai eu surtout en vue les recettes de la Société ; il conviendrait aussi de faire l'histoire de ses dépenses, au moins de celles relatives à son installation, à son mobilier ; je n'ai malheureusement pas eu le temps et la patience de

dépouiller les registres à ce point de vue, voici pourtant quelques renseignements qui me sont tombés sous les yeux : nos tables et leur garniture dateraient de 1814, car, cette année-là, il y a une grosse facture de draperie, répartie sur plusieurs exercices. Notre urne de scrutin, de 1819 ou 1820, aurait été payée, je crois en deux fois. Notre belle pendule, qui orne la salle depuis 1839, a coûté 400 francs fournis par la caisse des jetons, la cotisation de 1838 avait été de 25 francs, mais on pourrait chercher et on trouverait certainement l'époque d'acquisition de nos flambeaux, de notre lustre, de nos sièges, etc.

Je n'ai pas pu vous dresser une liste exacte de mes prédécesseurs dans la charge de trésorier. Beaucoup de rapports ne sont en effet signés que des autres membres du bureau. Néanmoins, voici les principaux :

Jusqu'en 1820, les rapports semblent de la même main qui signe Payen C'était le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

De 1820 à 1826, N. ? Fougeron ?

De 1826 à 1832, Gay.

De 1832 à 1834, Fougeron.

De 1834 à 1839, Lanzeral.

De 1840 à 1850, Aubin ?

De 1851 à 1867, Achille de Morogues.

De 1868 à 1877, Nouel, le vénérable professeur que beaucoup de nous ont connu et aimé.

Le compte rendu fait par celui-ci dans la séance de 1872, commence par quelques lignes qu'il dut écrire plutôt pour la postérité que pour ses auditeurs. Peu d'entre vous, évidemment, les ont entendues ; je dois donc vous les relire, f° 190.

Extraits de la séance du 5 *janvier* 1872.

« Messieurs, j'ai à vous rendre compte de l'état des finances de « la Société à la suite des deux exercices 1870 et 1871. Nos « réunions ont cessé le 19 août 1870 et elles ont repris le « 16 juin 1871. C'est donc sur 25 séances au lieu de 20 et sur deux « années que portent les recettes et les dépenses dont j'ai à vous « exposer le tableau.

« Cette observation préliminaire a pour but d'expliquer les « différences notables que présentent certains chiffres de ce « compte rendu comparé avec ceux des années précédentes. Il est « bien inutile sans doute de consigner ici la cause de ces ano-

« malies dans les allures ordinairement si régulières de nos
« travaux et cette lacune dans les dates de nos séances. Cette
« cause, elle pèse encore sur nous de tout son poids ; nos souve-
« nirs en sont pleins et la génération présente ne pourra jamais
« en secouer la douloureuse impression. Je serais plutôt tenté
« d'adresser un mot d'explication pour ceux qui viendront un
« jour s'asseoir à nos places et qui, en fouillant dans nos
« archives, seraient tentés de suspecter notre patriotisme quand
« ils verront que nous avons repris si promptement le cours de
« nos pacifiques travaux, au milieu des deuils récents de notre
« propre cité et au lendemain des désastres de la plus effroyable
« insurrection. Je lui dirais que, Société savante, nous n'avons
« pas désespéré de l'avenir de la patrie. »

Ces lignes termineront dignement cette introduction, aux rapports financiers du xx[e] siècle.

Science et France! ni l'une, ni l'autre n'ont trompé le ferme espoir de nos devanciers. Avec Pasteur, la France est restée à la tête de la science, *la vraie, celle qui ne fait pas faillite*, et cette science est restée essentiellement française. Efforçons-nous, par nos études, de contribuer aux progrès ou à la diffusion de l'une, aussi bien qu'à la prospérité pacifique de l'autre.

Résumé des comptes de l'exercice 1901

1° Au 1[er] janvier 1902. Le legs de Morogues est créditeur de	423 f. 80	1.418 f. 75
Le legs Perrot...	541 60	
Le legs Davoust.	453 35	
2° Profit et pertes. — Dépenses.........	1.513 50	
Achats de rentes au porteur............	5.970 23	
Total.....	7.483 f. 73	7.483 73
Recettes (pendant l'année).............	2.113 f. 50	
Réserves (antérieurs)................	5.774 34	
Total................	7.887 f. 34	7.887 34
Solde créditeur des profits et pertes		404 f. 11

3° Solde débiteur de la Caisse d'épargne..........	175 f. 90
4° Solde débiteur de la Société générale..........	401 90
5° Solde de l'ancien comptoir en liquidation.......	1.163 57
6° Solde de la caisse du trésorier..................	81 49
Total des comptes débiteurs.....	1.822 f. 86

égal au crédit des legs et du compte profit et pertes, savoir :
Legs... 1.481 fr. 75 P. et P. 404 fr. 11

1.822 fr. 86

Ces comptes, ainsi que celui de la caisse des jetons de présence, ayant été vus et approuvés au préalable par les membres du Bureau, celui-ci a proposé à la Société de maintenir le chiffre de la cotisation annuelle, pour 1902, au chiffre de vingt francs ; et cette proposition fut adoptée séance tenante par la Société.

Le Trésorier,
Dr Deshayes.

Des félicitations sont, sur la proposition de M. le Président, adressées à M. le Trésorier, pour son travail sur l'historique financier de la Société et pour sa bonne gestion. De plus, la Société vote l'impression de ce travail dans les procès-verbaux des séances.

Assurance contre l'incendie (Renvoi au bureau).

Sur la demande de M. Basseville, le Bureau est chargé de faire assurer contre l'incendie, notre bibliothèque, nos archives et nos collections.

Prix Perrot.

Les fonds en caisse sont suffisants pour distribuer cette année le prix Perrot. L'étude de cette question est renvoyée à la Section d'Agriculture.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Pour le Secrétaire,
Dr Le Page.

Séance du 7 mars 1902

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, de Puyvallée, Deshayes, Cuissard, Pilate, Cœur, Rocher, Le Page, Garsonnin, Papelier, Thévenin, Sainjon, Mille, Fauconnier, de la Taille, Dessaux, Dumüys, de Croze, Michau, Jarry, Monet, Basseville, Baillet, Charpentier, Anselmier, Denizet, M. des Francs, Banchereau, Th. des Francs, Angot, Jullien, Maillard ; total : 33 membres.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. le Secrétaire particulier exprime ses regrets de n'avoir pu assister à cette séance ; il demande à la Société, si après la lecture des comptes de M. le Trésorier, elle ne juge pas à propos ou de réduire le chiffre de la cotisation, ou de donner gratuitement aux membres titulaires, les mémoires imprimés auxquels ils sont tenus actuellement de s'abonner, pour la somme de 10 francs, payables tous les deux ans.

Question concernant la cotisation. (Renvoi au bureau.)

Plusieurs membres appuient cette proposition, et finalement la question est renvoyée au Bureau, qui déjà s'en est occupé.

Le dépouillement de la correspondance terminé, la séance administrative est ouverte.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Elle a pour but de pourvoir aux places vacantes dans les différentes Sections.

Les scrutins successifs ne donnent lieu à aucun ballottage et les sept candidats sont élus, chacun dans le rang indiqué par la Section dans laquelle il se présente ; voici les noms des membres dans l'ordre de leur élection :

Sont élus :

1° DANS LA SECTION D'AGRICULTURE : MM. Bourdaloue et de Larnage.

2° DANS LA SECTION DE MÉDECINE : MM. Marmasse et Baillet.

3° DANS LA SECTION DES SCIENCES : MM. Noël, Legay, Lalbalettrier.

Un poème héroï-comique 1837. Communication de M. Cuissard.

La séance ordinaire est ensuite reprise.

M. Cuissard a trouvé à la Bibliothèque de la Ville un curieux écrit, c'est un poème héroï-comique dont le sujet se rapporte à des élections faites dans la Société en 1837. Une autre pièce de vers ayant trait au même événement, est également lue par M. Cuissard.

La Société vote l'impression intégrale du poème et de son historique.

M. le Secrétaire général communique le résultat du renouvellement du Bureau de la Section de Médecine : Président, M. Arqué; Secrétaire, M. Rocher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 21 mars 1902

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, de Puyvallée, Cuissard, Pilate, Papelier, Garsonnin, Dessaux, Mille, Guillon, Berton, Denizet, Banchereau, Maillard. Total : 15 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Au début de la séance, M. le Président donne lecture des lettres de remerciements des candidats, et d'une lettre de la Société des Agriculteurs de France annonçant un concours de culture, avec prix de 1.000 francs. La Section d'Agriculture communiquera cet avis aux intéressés.

M. le Secrétaire général fait connaître les différentes correspondances, livres et brochures reçus dans la quinzaine.

M. de Puyvallée, au nom de la Section d'Agriculture, demande à quelle partie de département devra être attribué le prix Perrot. Des recherches seront faites et l'ordre de roulement sera consigné dans les procès-verbaux, pour l'avenir.

Commission de visite des fermes.

La Commission nommée pour la visite des fermes des concurrents, se compose de MM. M. des Francs, Angot, Denizet, Banchereau, de Larnage, Bourdaloue.

La parole est donné à M. Garsonnin, qui lit son travail sur *les cahiers de condoléances de la Corporation des Chirurgiens d'Orléans en 1879*. Le travail de M. Garsonnin est renvoyée à la Section de Médecine.

Lecture d'un travail du Dr Garsonnin.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

NOTA. — Voici le roulement établi pour le prix Perrot. Le département comprend cinq sections :

Roulement relatif au prix Perrot.

1° Orléans, Beaugency, Meung, Patay, Artenay, Neuville, Val de Jargeau.

2° Gien;

3° Montargis;

4° Orléans Sologne, Châteauneuf, Jargeau, La Ferté, Cléry, Olivet;

5° Pithiviers.

Séance du 4 avril 1902

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Basseville, Le Page, Monet, Lalbalettrier, Michau, Guillon, Cuissard, Jullien, du Roscoat, Th. des Francs, Maurice des Francs, Dumüys, Maillard. Total : 14 membres.

M. Basseville, remplissant les fonctions de secrétaire général, fait le dépouillement de la correspondance ; rien de particulier n'y est signalé.

Le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour ouvrir une séance administrative, la question de la cotisation est renvoyée à quinze jours.

Un membre demande, à propos du prix Perrot dont il a été parlé dans la dernière séance : Est-ce bien le prix Perrot, est-ce le prix de Morogues qui doit être distribué cette année ?

Question Prix Perrot.

Des éclaircissements seront demandés à M. le Trésorier dans la prochaine séance.

La parole est donnée à M. Monet, qui donne à la Société la

Lecture de M. Monet (Pièce de vers aux Boers).

primeur d'une pièce de vers destinée à une conférence que doit faire le major Sandberg, en faveur de ses compatriotes les Boers.

Le travail de M. Monet est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 18 avril 1902

Présidence de M. de Puyvallée, Vice-Président.

Membres présents : MM. de Puyvallée, Arqué, Fauchon, Pilate, Deshayes, Marmasse, Garsonnin, Baillet, Dessaux, Legay, Mille, Lalbalettrier, Didier, de la Taille, Dumüys, de Croze, Jarry, Michau, Basseville, Guillon, du Roscoat, de Larnage, Denizet, Angot, Th. des Francs, Jullien, Cuissard, Banchereau, Maillard. Total : 29 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance donne à M. le Trésorier l'occasion de répondre à la question que soulèvent les prix Perrot et de Morogues. Les revenus du premier legs sont supérieurs à ceux du second, il ne peut donc être question de décerner alternativement l'un et l'autre prix ; pour cette année, la somme d'argent qui constitue le prix à décerner provient du legs Perrot.

Envoi de M. de Tristan.

Après ces explications a lieu le dépouillement de la correspondance ; le secrétaire signale un envoi de *M. de Tristan, membre correspondant*. C'est un opuscule intitulé : *Conseil d'un oncle à son neveu, écrit en 1748, par Louis-Nicodème de Tristan, comte de la Tour*, maréchal de camp, mort en 1754, gouverneur de la Flandre maritime, pour son neveu Marie-Nicolas Tristan de Houssoy, entrant au service à l'âge de quatorze ans, au régiment de Béarn. Nicolas Tristan, à qui furent dédiées ces pages qui forment un véritable traité d'éducation, fut le premier maire d'Orléans (1790-1791) ; il y mourut en 1820, membre honoraire de notre Compagnie.

Des remerciements sont adressés à M. de Tristan pour cet intéressant envoi. Un autre envoi à signaler : un travail de M. Georges Dessaux sur l'Exposition. Des remerciements sont adressés au donateur.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Question de la cotisation.

Elle a pour but de régler la question de la cotisation qui était à l'ordre du jour de la précédente séance. M. le Trésorier fait remarquer qu'il ne saurait en être question pour cette année, car elle a été déjà payée. Celle des années suivantes ne peut être réglée qu'à la fin de chaque session sur la proposition du Bureau, après la lecture des comptes de M. le Trésorier; *mais le Bureau propose de laisser dorénavant, aux membres titulaires, la faculté de payer les Mémoires en jetons de présence. Le prix de ces Mémoires, à raison de 5 francs par an, sera recouvré par les soins de M. le Trésorier, et non plus par l'imprimeur, comme cela avait lieu jusqu'ici.*

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE

Rapport de M. le docteur Marmasse sur le travail de M. le docteur Garsonnin.

La séance ordinaire est reprise. M. le docteur Marmasse, chargé du rapport sur le travail de M. le docteur Garsonnin, lu à la séance du 21 mars dernier, conclut à l'impression de ce travail, et la Section de Médecine demande également l'impression du rapport. Les deux conclusions sont adoptées par un double vote.

Lecture d'un travail de M. Michau.

La parole est ensuite donnée à M. Michau qui lit une notice biographique sur *Denis-Philippe-Abraham Jacob*, professeur de dessin à Orléans; ce travail est renvoyé à la Section des Arts.

Communication de M. Dumuys.

Enfin, dans une causerie de quelques instants, M. Dumüys fait part à la Société des découvertes archéologiques et artistiques, inscriptions, statues, etc., trouvées dans des fouilles faites sous l'ancien mur d'enceinte d'Orléans.

M. Dumüys promet à la Société une étude sur tous ces objets, lorsqu'il aura réuni tous les documents nécessaires.

En raison de l'heure avancée, M. de Croze remet à quinzaine la lecture d'une étude biographique sur Mgr Desnoyers, notre regretté président honoraire.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Séance du 3 mai 1902

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, de Puyvallée, Deshayes, Marmasse, Vacher, Le Page, Garsonnin, Papelier, Legay, Lalbalettrier, de Croze, Dumüys, Michau, Jarry, Basseville, Guillon, de Larnage, Denizet, Banchereau, Angot, Jullien, des Francs, Cuissard, Maillard ; total : 25 membres.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril est adopté.

Mort de M. de Laage de Meux.

M. le Président, en quelques paroles émues, rend hommage à la mémoire de M. de Laage de Meux, président du Syndicat des Agriculteurs du Loiret, membre titulaire de la Société, décédé il y a quelques jours.

M. le Secrétaire signale dans la correspondance de la quinzaine, un extrait du Recueil de l'Académie des Belles-Lettres et Arts de Montauban ; dans une de ses séances, elle a décerné à M. J.-M. Simon, sous-secrétaire de la Mairie d'Orléans, une médaille d'argent pour une pièce de vers intitulée, l'*Aïeul*, prix du concours de poésie, proposé par l'Académie Montalbanaise.

M. Guillon, chargé du rapport sur la poésie que M. Monet a lue à la Société, dans la séance du 4 avril, conclut à l'impression de cette pièce de vers.

Rapport de M. Guillon sur la poésie de M. Monet.

Dans un premier vote, la Société ratifie les conclusions du rapporteur ; par un second, elle joint à l'impression de l'œuvre de M. Monet, celle du rapport de M. Guillon.

Notice biographique de Mgr Desnoyers, par M. de Croze.

M. de Croze donne lecture de la Notice biographique de Mgr Desnoyers. M. le Président, se faisant l'interprète de tous les auditeurs, félicite M. de Croze de cette intéressante lecture, dans laquelle il a fait revivre avec beaucoup de talent et beaucoup de cœur une figure sympathique à tous.

Le travail de M. de Croze est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 16 mai 1902

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, de Puyvallée, Garsonnin, Baillet, Papelier, Lalbalettrier, Sainjon, Legay, Dumüys, Didier, Bourdaloue, Michau, Basseville, Jullien, de Larnage, M des Francs, Cuissard, Guillon, Mille, Denizet, Maillard ; total : 23 membres.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai est adopté.

Un portrait d'Antoine Petit.

M. le Secrétaire général, en rendant compte des envois de la quinzaine, annonce que, grâce aux renseignements donnés par M. Bouchot, le conservateur d'estampes, à la Bibliothèque nationale, et par M. Rabourdin-Grivot, conservateur des estampes au Musée d'Orléans, il a pu faire l'acquisition, pour la Société, d'un portrait d'Antoine Petit, tout encadré, au prix de 30 francs.

Une note, annexée au procès verbal, donnera les renseignements sur cette gravure et les indications nouvelles qu'elle fournit.

La Société ratifie l'achat et remercie M. le Secrétaire de cette acquisition, qui sera placée dans la salle des séances.

A signaler : une brochure de M. Dessaux sur les travaux de la Chambre de Commerce ; des remerciements sont adressés au donateur.

Rapport de M. Didier sur le travail de M. Michau.

M. Didier, chargé du rapport sur le travail de M. Michau, *Notice sur Denis Jacob, professeur de dessin à Orléans*, conclut à l'impression de ce mémoire ; il fait quelques remarques sur les additions faites par M. Michau ; l'analyse d'un cahier de dessins de M. Jacob ne présente pas grand intérêt pour la Société, et d'autant moins que le cahier est une propriété particulière. En conséquence, la Section propose l'impression du mémoire seul ; l'impression est votée au scrutin secret

Causerie de M. Dumuys.

La séance se termine par une causerie de M. Dumüys, sur les découvertes archéologiques et artistiques trouvées dans les fouilles avoisinant la rue Ducerceau. Ces découvertes feront l'objet d'un travail que M. Dumüys destine à la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

NOTE SUR UN PORTRAIT D'ANTOINE PETIT

Acheté par la Société des Sciences d'Orléans

PAR LE Dr E. ARQUÉ

Les correspondances échangées pour l'Iconographie d'Antoine Petit avec M. E. Rabourdin-Grivot, conservateur des estampes au Musée d'Orléans, et M. Henri Bouchot, conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, nous ont fait découvrir une épreuve après la lettre de la grande gravure de 0m 430 sur 0m 350, celle qui représente Antoine Petit, plus jeune ; elle a permis d'identifier ce portrait ; elle a donné le nom certain du Docteur Régent de la gravure avant toute lettre : « *Antonio Petit*, et le nom de l'auteur : *G. Benoist*, del et sculp. » Voici la lettre de M. Bouchot à M. Rabourdin.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

« *Paris, le 19 avril 1902*.

« Cher Monsieur,

« Un hasard heureux m'a mis sous les yeux, hier, 25, quai « Voltaire, chez un bric-à-brac, le portrait de A. Petit, le même « que le vôtre, sans lettre ; il y a au bas : G. Benoist, del et sculp. « Voilà donc le renseignement fourni, mais nous n'avons pas cet « état.

« Bien à vous.

« Henri BOUCHOT. »

M. Rabourdin, qui, l'année précédente, avait lui-même rencontré cet exemplaire chez le marchand du quai Voltaire, y avait songé pour le Musée d'Orléans. Son budget artistique, épuisé en ce moment, ne lui permit pas cette acquisition ; il engageait à la faire pour la Société des Sciences. Voilà comment ce portrait est venu échouer rue Antoine-Petit, après diverses péripéties. Il faillit n'y point parvenir, anéanti par les progrès automobilistes du siècle.

Au moment où votre mandataire bénévole emportait son acquisition, un malencontreux bicycliste, lancé à toute volée, le renversa, le blessa, brisa la glace, érailla légèrement la gravure ; homme et tableau arrivèrent enfin, heureusement réparés. Voici la gravure.

Au-dessous de la dédicace : ANTONIO PETIT, *viro-immortali*, se trouve en style épigraphique :

DIC. DISSIP. DUCHANOY, D. M. P.
ET ACCAD. SCIENT. DIVION SOCIUS.

Comment traduire cette inscription ? Le nominatif *socius* qui la termine, indique que ce n'est pas à Duchanoy *qu'est dédiée* la gravure, mais que c'est *Duchanoy* qui la dédie : *viro immortali*; le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales (Série A. E., tome XXX, 2ᵉ partie, p. 624), en parle ainsi, d'après Dezeimeris : « Duchanoy (Claude-François), docteur régent de l'ancienne » Faculté de Paris, où il prit sa première inscription le 19 oc- « tobre 1763, naquit en 1742, à Vauvilliers, dans le département « de la Haute-Saône. Après avoir reçu une éducation solide, il se « livra de bonne heure à l'étude de la médecine, et eut pour pre- « mier maître, le célèbre *Antoine Petit*, dont il devint bientôt « l'ami et le collaborateur... » Dans la bibliographie de Duchanoy est citée une lettre à M. Portal sur sa critique des ouvrages anatomiques d'Antoine Petit, et d'autres intéressant son maître.

Ces documents aideront peut-être à expliquer l'inscription. — Que veut dire : *dic* ? *Dicavit*, a dédié ; — c'est acceptable. — Mais, *Dissip*, par deux *s*, le verbe dissipare, dissiper, épandre çà et là, répandre... peut-il aller jusqu'à émettre, éditer ?... éloigné du sens primitif : dissiper. — Ne vaut-il pas mieux accepter comme mauvaise orthographe *Dissip* par deux *s*, pour *Discip* par *s c*, et chercher un substantif : *Discipulo* se présente immédiatement, c'est plus probable d'après ce qu'on a vu plus haut. « Duchanoy, son élève, à Antoine Petit, homme immortel. » Des tendances orthographiques actuelles ne sont pas pour faire chercher querelle au graveur, qui s'est permis d'ailleurs une autre faute dans la seconde ligne : *Accademia* par deux *c*.

On peut se demander si cette gravure n'a pas appartenu à Duchanoy lui-même A coup sûr, elle était encore entre les mains d'un des membres de la famille Duchanoy à une date postérieure au 10 juin 1848, un siècle après qu'elle fut éditée. En effet, sur des papiers d'enveloppes ministérielles collés au dos du cadre, on lit : A Monsieur Duchanoy, adjoint à l'Inspection générale des Finances, 3, rue du Hanovre, à Paris ; dans l'angle gauche du haut, un timbre humide, bleu verdâtre : Ministère des Finances. — Cabinet et Direction du personnel. Au bas, à gauche, timbre humide rouge. Paris, Franchise, 10 juin 1848.

Notre gravure, éditée par Duchanoy, docteur régent de la Faculté de Paris, provient donc de lui ou de sa famille, et nous arrive, rue Antoine-Petit, 5, grâce à MM. Rabourdin et Bouchot, après avoir passé par le bric-à-brac du quai Voltaire, et le heurt de la bicyclette moderne : *Habent sua fata Tabellæ.*

Séance du 6 juin 1902

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Le Page, Marmasse, Lalbalettrier, Didier, Michau, Jarry, Baillet, Legay, Guillon, Bourdaloue, Denizet, Jullien, Cuissard, Mille, Maillard ; total : 19 membres.

Le procès verbal de la précédente séance est adopté.

Rien à signaler dans la correspondance.

Brochure de M. Masure renvoyée à la section d'agriculture.

M. le Président présente à la Société un mémoire de M. Masure, continuant ses travaux sur la *Vinification en vase clos*. Ce nouveau travail est renvoyé à la Section d'Agriculture ; M. Denizet est chargé de présenter un rapport sur ce sujet, complétant celui qu'il a lu dans la séance du 17 janvier dernier.

Lecture de M. Baillet sur des vases égyptiens du Musée d'Orléans

La parole est donnée à M. Baillet, qui lit une étude sur des vases égyptiens du Musée d'Orléans.

Le travail de M. Baillet présente cette particularité que l'auteur s'est attaché à donner à chaque vase le nom qui lui appartient.

Renvoyé à la Section des Sciences.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 20 juin 1902

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Cuissard, Fauchon, Baranger, Garsonnin, Le Page, Mar-

masse, Papelier, Dessaux, Didier, Lalbalettrier, Dumüys, Michau, Basseville, Denizet, Guillon, Mille, des Francs, Angot, de Larnage, Banchereau, Baillet et Maillard : total 26 membres.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin est adopté.

Dans les envois de la quinzaine se trouve un fascicule des Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François ; M. Cuissard y signale plusieurs articles signés du Président de cette Société, M. Joy, qui est un Orléanais ; particulièrement, une étude fort intéressante sur *Jerome Alexandre*, qui enseigna le grec à Orléans du 10 novembre 1510 au 12 juin 1511.

Lecture de M. de Larnage sur la visite des fermes.

La Commission chargée de l'inspection des fermes des concurrents pour le prix Perrot s'est acquittée de cette tâche le 29 mai dernier ; M. de Larnage fait connaître les résultats de cet examen et termine son intéressant rapport par les propositions suivantes :

Conclusion du rapport.

La Commission propose de décerner :

1° Une médaille de vermeil et 300 francs à M. Quèvre, à Vaupy (Bonny-sur-Loire) ;

2° Une médaille de vermeil et 200 francs à M. Marchand, à La Cotte (Saint-Benoist-sur-Loire) ;

3° Une médaille d'argent à M. Lefebvre, aux Allaneaux, commune de Saint-Florent-le-Jeune, pour sa méthode d'élevage.

La Société ratifie par un vote les conclusions du rapporteur.

Impression du travail de M. Baillet Vases égyptiens

M. Dumüys, chargé du rapport sur l'étude de M. Baillet relative aux vases égyptiens du Musée d'Orléans, exprime en quelques mots l'intérêt du travail de M. Baillet. Peu de sociétés peuvent se flatter de posséder, parmi leurs membres, un égyptologue aussi érudit que notre honorable collègue ; la Société se fera honneur à elle-même en imprimant le travail de M. Baillet. Les conclusions du rapporteur sont votées à l'unanimité.

Lecture de M. Cuissard (La Gouttière de cire)

La parole est ensuite donnée à M. Cuissard, qui commence la lecture d'un travail sur une curieuse coutume orléanaise du XIIIe siècle. Cette étude a pour titre : *La Gouttière de cire des quatre Barons Orléanais*. M. Cuissard remet à une prochaine séance la fin de cette lecture.

Un poème automobile

Cédant aux sollicitations de ses collègues de la Commission du prix Perrot, M. de Larnage veut bien donner lecture à la Société d'une pièce de vers humoristiques que lui a suggérée la visite des fermes. Le voyage a été fait en automobile, d'où le nom de : *Poème automobile*. M. de Larnage nous a montré que la poésie badine, dont M. Cuissard nous a exhumé un spécimen datant

de 1837 (voir séance du 17 mars 1902), n'a pas fui notre compagnie et que la gaieté des Guépins orléanais ne perd pas ses droits, même au milieu des préoccupations et des fatigues, témoins ces quelques vers pris çà et là dans cette pièce de bonne humeur :

Ils s'en allaient se ballader
Comme des écoliers en grève,
Car ils venaient de s'évader
De la ville où l'on voit en rêve,
Au gai soleil, les blés blondir
Du fond de quelque chambre obscure
Et les prés, sous l'eau, reverdir.
Mais si peu de gens en ont cure.

. . . .
. . . .

Ils s'en allaient se ballader
En véhicule automobile,
Sacrifiant sans marchander
A quelque puissant mobile
Tout leur repos habituel ;
Il s'agissait de bien choisir
Le titulaire habituel
Au prix Perrot, et sans moisir.

Ils s'en allaient se ballader
A travers les champs, les récoltes
Et sans jamais se dérider,
Las, mais sans ombre de révoltes,
Étudiant l'art de tirer
Le navet ou bien la carotte
D'un sol qui vient de nous livrer
Le blé, l'avoine ou de la jotte.

. . . .
. . . .

Ils s'en allaient se ballader
Passant partout comme une trombe,
Sans jamais rien appréhender.
Ils ont dû frémir dans leur tombe,
Les bons juges du temps passé,
Qui s'en allaient calmes et graves
D'un pas égal, jamais pressé,
Compter les pieds de betteraves. .

. . . .

Les applaudissements unanimes prouvent à M. de Larnage

qu'il aurait eu tort de priver ses auditeurs de cet *extra ;* rapport et poëme ont été les bienvenus auprès des plus sévères :

Omne tulit ponctum qui miscuit utile dulci.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 4 juillet 1902

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, Cuissard, Pilate, Fauchon, Garsonnin, Guillon, Legay, Dessaux, Lalbalettrier, Didier, de Croze, Michau, Basseville, Banchereau, Denizet, du Roscoat, Th. des Francs, Jullien, Maillard, Mille ; total 22 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

A signaler dans la correspondance de la quinzaine un travail de M. de Laage de Meux, membre de notre Société, décédé cette année. Ce travail, extrait du Comité des travaux historiques 1901, a pour titre : *Un gentilhomme normand* (*le comte de Buat, seigneur de Nançay*) *et un essai de colonisation en Sologne au* XVIII[e] *siècle.*

L'étude est renvoyée à la Section d'Agriculture. M. Denizet se charge de présenter un rapport sur cette étude.

Rapport de M. Basseville sur la biographie de Mgr Desnoyers.

La parole est donnée à M. Basseville qui lit un rapport sur la notice de M. de Croze : *Biographie de M*[gr] *Desnoyers.*

Le rapport conclut à l'impression du travail de M. de Croze ; la Section demande également l'impression du rapport de M. Basseville. Ces deux demandes sont adoptées par deux votes successifs.

M. Michau lit quelques pièces de vers, lecture qu'il continuera à la prochaine séance.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 18 juillet 1902

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Cuissard, Deshayes, Marmasse, Le Page, Guillon, Garsonnin, Didier, Dessaux, Legay, Monet, Michau, Basseville, Angot, Jullien, Geffrier, Banchereau, Maillard ; total 19 membres.

Le procès-verbal du 4 juillet est adopté.

Renvoi à la section d'agriculture.

M. le Secrétaire signale dans la correspondance une lettre de M. C. de Witt, membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France, demandant à notre Compagnie de vouloir bien fournir quelques documents, s'il en existe, pour une publication intitulée : *La vie rurale à travers les âges*. La lettre est renvoyée à la Section d'Agriculture.

Subvention à la ligue contre la tuberculose, dans le Loiret.

Le Bureau s'est réuni pour traiter la question d'une subvention à donner à l'œuvre de : *La Ligue contre la tuberculose dans le Loiret* ; sur sa proposition, la Société vote la somme de *cent francs*.

Travail de M. Cuissard, renvoyé à la section des lettres.

M. Cuissard continue la lecture de son travail sur : *La Gouttière de cire des quatre Barons orléanais*. Le travail de M. Cuissard est renvoyé à la Section des Lettres.

Renvoi des poésies de M. Michau à la section des lettres.

La parole est ensuite donnée à M. Michau, qui continue la lecture commencée dans la séance du 4 juillet.

L'ensemble des poésies lues dans ces deux séances est renvoyé à la Section des Lettres.

Lecture de M. Monet.

La séance se termine par quelques vers humoristiques de M. Monet, débuts d'un livre que l'auteur fera paraître sous le titre de : *Croquis orléanais*.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 3 octobre 1902

Présidence de M. du Roscoat.

Membres présents : MM. du Roscoat, Arqué, Deshayes, Guissard, Marmasse, Mille, Legay, Lalbalettrier, Michau, Dumüys, Maillard, Pilate, Banchereau, Guillon ; total 14 membres.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet ne donne lieu à aucune observation.

Distinction honorifique décernée à M. Legay.

M. le Président adresse ses félicitations en son nom et au nom de la Société, à notre collègue, M. Legay, à qui M. le Ministre des Travaux publics vient de remettre une médaille d'or pour son travail *sur le tracé des voûtes en maçonnerie.*

M. le Secrétaire fait connaître le dépouillement de la correspondance reçue pendant les deux mois d'août et de septembre.

Une lettre du Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, demande l'échange des publications de cette Société avec nos Mémoires. La demande est accordée.

Une brochure de M. Dumüys.

A signaler encore, une brochure intitulée : *Découvertes archéogiques faites à Férolles*, dont l'auteur, M. Dumüys, fait hommage à la Société. Des remerciements sont adressés au donateur.

Aucune Section ne s'étant réunie, M. le Président prie notre savant collègue de nous parler des récentes découvertes archéologiques dont les journaux ont fait mention ces derniers mois. M. Dumüys, dans une intéressante causerie, décrit les curieuses pièces, fossiles, céramiques, statuettes, trouvées dans les fouilles de la rue Ducerceau. La sagacité avec laquelle notre collègue reconstitue les lieux, les objets dont il a recueilli les débris épars, n'est pas moins merveilleuse que ces produits de l'art de l'industrie des Romains et des Gaulois.

Tous les membres présents félicitent et remercient M. Dumüys.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 17 octobre

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, Fauchon, Marmasse, Geffrier, Lalbalettrier, Baillet, Papelier, Le Page, Sainjon, Dumüys, Michau, Banchereau, Guillon, Legay, Maillard. Total : 17 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

Lecture de M. Lalbalettrier (Une discussion à l'Académie des sciences).

La parole est donnée à M. Lalbalettrier pour la lecture d'un travail intitulé : *Une discussion à l'Académie des Sciences sur la loi de l'Attraction universelle.*

Le manuscrit de M. Lalbalettrier est renvoyé à la Section des Sciences.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 7 novembre 1902

Présidence de M. Arqué, Secrétaire général, doyen d'âge.

Membres présents : MM. Arqué, Pilate, Mille, Lalbalettrier, Dumüys, Michau, Basseville, Guillon, Angot, Cuissard et Monet. Total : 11 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

M. Charoy, Président, s'est excusé par lettre.

Correspondance

A signaler dans la correspondance, une brochure de M. Breton, membre de la Société archéologique d'Orléans; des remerciements sont votés par la Société d'Agriculture à M. Breton. Cette brochure est intitulée : *La Juridiction consulaire à Orléans.* Des remerciements sont également votés à M. Legay, membre de notre Société qui nous adresse, avec une lettre de dédicace, son

mémoire *sur le tracé et le calcul des voûtes en maçonnerie*, travail pour lequel il a été l'objet de la distinction récente de la part de M. le Ministre de l'Agriculture, et de nos félicitations.

Rapport sur les pièces de vers de M. Michau, par M. Cuissard.

M. Cuissard, rapporteur, propose, au nom de la Section des Lettres, l'impression des quatre pièces principales du très intéressant recueil « des croquis artistiques » lu par M. Michau : *Jeanne d'Arc*. — *L'Age de feu*. — *Le Monument de la Défense d'Orléans*. — *Le Lion de Belfort*. L'impression est votée.

Lecture de poésies, par M. le Dr Arqué.

M. le docteur Arqué, Président, lit des pièces de vers sur *Les quartiers neufs et les vieux monuments* ; sonnets *sur la Tour blanche* ; *à la Canche*, poésie dédiée à M. Léon Dumüys, l'heureux explorateur des Canches orléanaises ; *sur le Verglas et la Sologne*, à propos d'une gravure de M. Chouppe ; enfin, un sonnet fabliau impromptu, intitulé : « Restons dans l'ombre. » Ces poésies sont renvoyées à la Section des Lettres.

Lecture de M. Cuissard sur l'abbé Pataud.

La parole est donnée à M. Cuissard, pour la lecture de la première partie, d'une *Notice historique sur l'abbé Pataud* (1752-1817).

Discours de M. Charoy aux obsèques de M. Guerrier.

Sur la proposition de M. le docteur Arqué, la Société vote l'impression du discours prononcé, par M. Charoy, Président, aux obsèques de M. Guerrier, notre regretté confrère.

Discours de M. Charoy aux obsèques de M. Guerrier

« Messieurs,

« C'est avec une sincère émotion que je viens, au nom de notre Société, adresser un dernier adieu à l'homme excellent que nous perdons. Ce n'est que dans la dernière période de sa vie qu'il m'a été donné de connaître M. Guerrier : comme tous ceux qui l'approchaient, j'ai tout de suite éprouvé pour lui un sentiment profond d'estime et de respectueuse sympathie.

« M. Guerrier est né le 24 février 1827, à Beaugency. Il y fit ses premières études : la remarquable intelligence de l'enfant, son amour du travail donnèrent aux siens la pensée de lui procurer une instruction secondaire complète qu'il vint chercher au séminaire d'Orléans. M. Guerrier m'a raconté, qu'à la fin de ces études, il eut l'occasion d'être admis auprès du nouvel évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, et fut frappé des paroles prononcées par lui sur l'éducation et le grand rôle de l'éducateur. Cet entretien avec celui qui est resté le modèle des maîtres de l'enfance, ne fut sans doute pas sans influence sur la carrière choisie par le jeune homme : il se consacra à l'enseignement.

« Il entra comme professeur au lycée d'Orléans, et bientôt, en 1857, l'autorité académique, connaissant toutes les qualités spéciales qui semblaient désigner M. Guerrier pour ces fonctions, lui confia la direction du petit collège. Il a toujours aimé à se rappeler le temps où, avec l'aide de Mme Guerrier, il avait commencé à instruire et à élever toute une génération d'Orléanais qui, devenus hommes, ont occupé honorablement les situations et les emplois les plus divers. Beaucoup d'entre eux ont tenu à venir aujourd'hui apporter, à la mémoire de leur ancien maître, un souvenir reconnaissant des bontés quasi maternelles qu'il avait eues pour eux, il y aura bientôt un demi-siècle.

« Après un séjour de quelques années à Montargis, comme principal du collège, M. Guerrier revint au lycée d'Orléans comme professeur ; dès avant cette époque (1869), il s'était préparé un modeste asile qu'il ne quitta plus et où, jusqu'à son dernier jour, il attendit la mort.

« M. Guerrier, à côté de ses fonctions de professeur, ne cessa jamais de s'occuper de travaux littéraires et historiques. L'ouvrage le plus remarquable qu'il ait publié et qui lui valut le grade de docteur ès-lettres, est la *Vie de la célèbre Mme Guyon*. On est étonné, en lisant ce volume, de voir avec quelle facilité de style, quelle ingéniosité et souvent quelle profondeur de pensée l'écrivain a traité les sujets les plus divers, depuis les intrigues de cour qui s'attaquaient au vertueux duc de Montausier jusqu'aux discussions théologiques qui divisaient si malheureusement Bossuet et Fénelon.

« De nombreuses communications, tant à notre Société qu'à la Société archéologique, témoignaient du soin avec lequel M. Guerrier n'a cessé de suivre le mouvement intellectuel de notre époque Il nous donna une grande part de son temps et de ses efforts en remplissant chez nous, pendant de longues années, les fonctions si importantes de secrétaire général.

« Ces travaux furent le charme de la dernière période de sa vie. M. Guerrier (combien cet aveu est rare), se classait lui-même parmi les heureux. C'est qu'il fut toujours un modeste et par là même un sage, et qu'il sut trouver, dans la modération des désirs et dans les satisfactions intimes d'une conscience toujours sûre d'elle-même, le secret du véritable bonheur.

« Hélas, ce bonheur n'existe pas sur la terre. Il y a un peu plus de deux ans, M. Guerrier perdit celle qui avait été la digne

compagne de sa vie et à laquelle il a rendu un si touchant hommage dans un opuscule destiné à sa famille, aujourd'hui si justement éplorée, et à ses intimes amis. Il avait écrit en 1881 : « *Les grandes douleurs accablent un moment, mais on s'en relève.* » Il ne s'est pas relevé du coup qui l'avait frappé le 1er juillet 1900; ses forces n'ont cessé de décroître progressivement jusqu'au moment où, pour me servir des consolantes expressions qu'il a lui-même employées en parlant de sa femme regrettée : « il plairait à Dieu de l'appeler auprès d'elle pour ne « la plus quitter jamais. »

M. Cuissard remet à la Société, de la part de la sœur de M. Guerrier, des jetons de présence en argent, que son frère avait conservés. Des remerciements seront adressés à la donatrice.

Fouilles de St-Jean-le-Blanc

M. Dumüys présente une jolie pièce en or trouvée à Saint-Jean-le-Blanc, et datant de 1754.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 22 novembre 1902

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Le Page, Deshayes, Baranger, Garsonnin, Papelier, Renardier, Legay, Dessaux, Lalbalettrier, Sainjon, Didier, Michau, Mille, Basseville, Guillon, de Morogues, Denizet, Th. des Francs, Cuissard, Monet, Maillard. Total : 23 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

Rapport de M. Basseville sur le travail de M. Cuissard.

La parole est donnée à M. Basseville, qui, dans un rapport verbal, apprécie et résume le travail de M. Cuissard : *Sur la gouttière de cire des quatre Barons orléanais.* M. Basseville conclut à l'impression de l'intéressant mémoire de M. Cuissard. L'impression est votée.

Michau, Guillon, Basseville, de Morogues, Denizet, Angot, Jullien, Cuissard et Maillard. Total : 26 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

A signaler dans la correspondance : un article du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, sur la découverte d'une statue de *Minerve*, à Poitiers, et une brochure, don de M. Monet, intitulée : *La langue russe, quelques-uns de ses caractères, sa place dans les idiomes de l'Europe.*

Don de M. Monet.

M. le Secrétaire général fait ensuite part de l'entente conclue entre les deux Sociétés d'Archéologie et d'Agriculture, au sujet des notices nécrologiques de Mgr Desnoyers ; des tirages à part seront faits et remis aux membres ne faisant partie que de l'une des deux Compagnies.

M. le Président lit ensuite une lettre envoyée par le Ministère de l'Instruction publique informant la Société d'Agriculture d'Orléans de la suppression du service du *Journal des Savants* qui était envoyé gratuitement jusqu'ici.

Démission de M. Monet.

Une lettre de M. Monet prie M. le Président d'agréer sa démission de membre titulaire. Notre honorable collègue quitte Orléans pour un temps indéterminé.

Impression du mémoire de M. Guillon et du rapport de M. Dessaux.

La parole est ensuite donnée à M. Dessaux chargé du rapport sur le travail de M. Guillon, lu dans la précédente séance. Le rapport de M. Dessaux conclut à l'impression du Mémoire de M. Guillon, et la Section des Sciences demande l'impression du rapport de M. Dessaux. Un double vote ratifie ces conclusions.

Portraits des anciens membres de la Société.

Sur une proposition de M. le Secrétaire général, il est convenu que des portraits des anciens membres de la Société, présidents de Sections ou autres membres, pourront compléter la série des portraits qui ornent la salle des séances ; les Sections se rassembleront pour étudier cette question.

Enfin, il est décidé qu'en raison de la proximité des jours de l'an, les séances du mois de janvier 1903 auront lieu le 16 et le 30 du susdit mois. La séance du 16 sera administrative, et aura pour but d'arrêter le nombre des places vacantes dans les différentes Sections.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

DE LA TROISIÈME SÉRIE DES MÉMOIRES

ORLÉANS — IMP. AUGUSTE GOUT ET Cie